

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 17 février 2020 pour le lundi 24 février 2020 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|------|---|
| M. le Maire | n° 1 | Désignation du Secrétaire. (page 102). |
| M. le Maire | n° 2 | Pouvoirs. (page 102). |
| M. le Maire | n° 3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019. (page 102). |
| M. le Maire | n° 4 | Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020. (page 102). |
| M. le Maire | n° 5 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 103). |
| M. le Maire | n° 6 | Communications diverses. (page 106). |
| M. GEFFROY | n° 7 | Communication sur la sécurité et la tranquillité publiques. (page 107). |

FINANCES

- | | | |
|------------------|-------|--|
| M. MARTIN | n° 8 | Finances. Fiscalité locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2020. (page 148). |
| M. MARTIN | n° 9 | Finances. Exercice 2020. Budget principal. Décision modificative n° 1. Approbation. (page 150). |
| M. MARTIN | n° 10 | Finances. Transferts de compétences. Procès-verbaux de transfert en pleine propriété des biens et subventions relatifs aux compétences transférées. Approbation. (page 151). |

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- | | | |
|-------------------|-------|--|
| M. SANKHON | n° 11 | Espace aquiludique l'O. Contrat de concession. Approbation du choix du concessionnaire. Approbation du contrat à passer avec la société VERT MARINE. (page 235). |
|-------------------|-------|--|

- M. SANKHON** n° 12 Sport. Approbation d'une convention à passer avec l'association ALLIANCE ORLEANS NATATION. Attribution d'une subvention. (page 251).
- M. SANKHON** n° 13 Sport. Pratique amateur. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs espoir passée avec l'U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL. Attribution d'une subvention. (page 252).
- M. SANKHON** n° 14 Sport. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Union Pétanque Argonnaise. Attribution d'une subvention. (page 252).
- M. SANKHON** n° 15 Sport. Orléans Masters Badminton 2020. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association C.L.T.O. Badminton Event. Attribution d'une subvention. (page 253).
- M. SANKHON** n° 16 Sport. Soutien à l'investissement. Approbation de conventions à passer avec les associations U.S.O. Kendo Laïdo, Budokan Karaté Orléans, Saint Vincent Sport et Culture, E.C.O.- C.J.F. Athlétisme et U.S.O. Echecs. Attribution de subventions. (page 254).
- M. SANKHON** n° 17 Jeunesse. Organisation du Hip Hop International France. Approbation d'un avenant n° 4 à la convention de soutien à passer avec les associations OP 45 et France Hip Hop Dance Championship. Attribution d'une subvention. (page 258).
- M. SANKHON** n° 18 Jeunesse. Attribution de trois bourses projets jeunes 2020. (page 258).
- M. LELOUP** n° 19 Politique de la ville. Approbation de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2020-2022 à passer avec les associations Ligue de l'enseignement, Union Pétanque Argonnaise, Compagnons bâtisseurs et Un Terre Action. Attribution de subventions. (page 260).
- Mme LECLERC** n° 20 Réussite éducative. Mécénat. Approbation d'une convention de reversement à passer avec la Fondation Orléans pour le dispositif "Club Coup de pouce Clé" 2019-2020. (page 261).
- Mme LOEILLET** n° 21 Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 263).

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CHERADAME** n° 22 Nouveau programme national de renouvellement urbain (N.P.N.R.U.). Mission égalité Femmes-Hommes. Communication. (page 273).

- Mme CHERADAME** n° 23 Action foncière. Quartier Saint Marceau. Terrains à bâtir de part et d'autre de la nouvelle voie de liaison entre la rue des Jacinthes et la rue des Anguignis. Cession après déclassement à FRANCE LOIRE en exécution partielle d'une dation en paiement. Accord des parties pour modifier le protocole d'accord signé le 25 juin 2012. (page 279).
- Mme CHERADAME** n° 24 Action foncière. Quartier Argonne. 69, boulevard Marie Stuart. Maison de Santé Liliane Coupez cédée à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE (S.E.M.PAT.) ORLEANS VAL DE LOIRE. Acte complémentaire portant sur la désignation du bien et la constitution de servitudes. (page 287).
- Mme CHERADAME** n° 25 Action foncière. Quartier Argonne. Rue du Onze Novembre. Intégration d'une parcelle CK n° 714 à l'assiette du bail emphytéotique consenti à la société immobilière 3F RESIDENCES. (page 293).
- Mme CHERADAME** n° 26 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 298).

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- M. MOITTIE** n° 27 Art et économie créative. Approbation de conventions de partenariat à passer avec le Théâtre de la Tête Noire et la Scène Nationale d'Orléans dans le cadre de la saison jeune public 2019-2020 du Théâtre Gérard Philipe. Attribution de subventions. (page 300).
- M. MOITTIE** n° 28 Arts et économie créative. Festival Festiv'Elles 2020. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec plusieurs communes de la métropole. (page 302).
- M. MOITTIE** n° 29 Événementiel. Festivités du 13 juillet 2020. Prestations événementielles. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé Saint-Mesmin. (page 302).
- Mme GRIVOT** n° 30 Événementiel. Animation des quais et manifestations estivales 2020. Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public et fixation des redevances. Approbation de conventions de soutien. Attribution de subventions. (page 302).
- Mme GRIVOT** n° 31 Tourisme. Modalités d'encaissement des recettes liées au label "Ville d'Art et d'Histoire". Approbation du renouvellement d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME. (page 312)
- Mme GRIVOT** n° 32 Tourisme. Ville d'Art et d'Histoire. Approbation des tarifs d'actions patrimoniales. (page 312).

- M. GABELLE** n° 33 Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Orléans DJ CAST et Set Electro. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association l'Atelier, organisateur du Festival Cocorico Electro. (page 319).
- M. GABELLE** n° 34 Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Approbation de contrats de partenariat avec NOVA CLUB et S.A.R.L. RNJ. (page 320).
- Mme ODUNLAMI** n° 35 Mécénat. Attribution d'une contribution à la Fondation Orléans. (page 320).
- Mme ODUNLAMI** n° 36 Mécénat. Mise en place d'une plateforme de mécénat participatif. Approbation d'une convention de mandat à passer avec la société HOPENING. (page 321).
- M. FOUSSIER** n° 37 Développement commercial. Approbation d'une convention à passer avec l'association Les Vitrites d'Orléans. Attribution d'une subvention. (page 323).
- M. LANGLOIS** n° 38 Développement numérique. Approbation d'une convention de soutien à projet à passer avec l'association OREGAMI pour la manifestation "Orléans Game Show" au titre de l'année 2020. Attribution d'une subvention. (page 324).

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- M. GEFFROY** n° 39 Aire événementielle Chapit'O. Système de vidéo-protection. Optimisation de la sécurisation du site. Approbation d'une convention de déport et d'exploitation des images à passer avec Orléans Métropole et la ville de Fleury-les-Aubrais. (page 325).
- Mme de QUATREBARBES** n° 40 Espace public. Aménagement végétal d'un abri-tram dans le cadre du Salon des arts du jardin organisé par le Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention à passer avec l'école d'horticulture La Mouillère et Orléans Métropole. (page 326).
- Mme de QUATREBARBES** n° 41 Espace public. Requalification des rues des Blossières et de la Suifferie. Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole. (page 327).

RESSOURCES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 42 Achats. Prestations de pose, dépose et maintenance des décorations de Noël. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Fleury-les-Aubrais et de Combleux. (page 328).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 43 Relations humaines. Dispositif d'organisation et de paiement des astreintes du personnel. Actualisation. (page 329).

- | | | |
|-----------------------|-------|--|
| Mme SAUVEGRAIN | n° 44 | Relations humaines. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Fédération Archéologique du Loiret. (page 334). |
| Mme SAUVEGRAIN | n° 45 | Relations humaines. Convention particulière de mutualisation. Systèmes d'information. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec Orléans Métropole. (page 335). |
| Mme DESCHAMPS | n° 46 | Relations humaines. Restaurant administratif. Approbation des conventions de gestion et financière à passer avec l'association de gestion du restaurant administratif d'Orléans Centre et les administrations associées. (page 335). |

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 2 mars 2020.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi vingt-quatre février deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MOITTIE, 4^{ème} Maire-Adjoint, M. GEFFROY, 5^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme ANTON, M. SANKHON, Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, POISSON, LANGLOIS, Mmes RICARD (jusqu'à 14 h 50 et à partir de 15 h 10), DIABIRA (jusqu'à 17 h 15), CARRE, M. BLANLUET, Adjoint ;

Mmes ARSAC, SUIRE, MM. GABELLE, LEMAIGNEN, LELOUP, MONTILLOT, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, M. GROUARD, Mmes LABADIE, KERRIEN (jusqu'à 16 h 40), ALLAIRE, M. PEZET, Mme ZERIGUI, MM. LAGARDE, BARBIER, RENAULT (jusqu'à 15 h 20), Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mmes ET TOUMI (jusqu'à 16 h 15), FOURCADE, MM. de BELLABRE, RICOUD (jusqu'à 17 h 15), Mme TRIPET, M. VINCOT, Mme CUGNY-SEGUIN.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme ODUNLAMI	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme RICARD	à	M. GEFFROY (à partir de 14 h 50 et jusqu'à 15 h 10)
Mme DIABIRA	à	Mme LOEILLET (à partir de 17 h 15)
Mme HOSRI	à	M. MONTILLOT
Mme KERRIEN	à	Mme BARRUEL (à partir de 16 h 40)
Mme PINAULT	à	M. MOITTIE
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. RENAULT	à	Mme GRIVOT (à partir de 15 h 20)
M. BRARD	à	M. GRAND
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 16 h 15)
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 15)

Absents et excusés :

M. HOEL, M. LECOQ

La séance est ouverte à 14 h 35.

N° 1 – **Désignation du Secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme ODUNLAMI	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme RICARD	à	M. GEFFROY (à partir de 14 h 50 et jusqu'à 15 h 10)
Mme DIABIRA	à	Mme LOEILLET (à partir de 17 h 15)
Mme HOSRI	à	M. MONTILLOT
Mme KERRIEN	à	Mme BARRUEL (à partir de 16 h 40)
Mme PINAULT	à	M. MOITTIE
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. RENAULT	à	Mme GRIVOT (à partir de 15 h 20)
M. BRARD	à	M. GRAND
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 16 h 15)
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 15)

M. le Maire – *Avant l'ouverture réelle de nos travaux, je tenais à ce que l'on rende hommage à M. Philippe BRETTON, qui a été comme vous le savez, doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion. Ce professeur de droit international a laissé beaucoup de souvenirs dans l'esprit de ses élèves, qu'ils soient dans la filière de droit ou dans la filière économique. Ce fut mon cas et cela m'a permis de découvrir, comme un certain nombre d'entre nous ici, ce personnage - il n'y a pas d'autres mots - très truculent et toujours avec beaucoup de finesse. C'est d'ailleurs peut-être pour cela qu'il adorait la diplomatie « on » et la diplomatie « off », comme il me l'avait expliqué, et qu'il était un très grand spécialiste notamment de tout ce qui pouvait se passer plus à l'Est des frontières de l'Union Européenne. Il a disparu, je crois, la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours, et je tenais à rappeler sa mémoire car c'est une figure d'Orléans même s'il n'a jamais siégé sur ces bancs.*

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 5 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de janvier 2020 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ASSURANCES</u>		
2020VODEC07	13/01/2020	Assurances. Contrat d'assurance Flotte automobile des véhicules administratifs n° 088801/Y passé avec la S.M.A.C.L. Acceptation d'indemnité de sinistre (Dossier FAA VO 2018-372).
2020VODEC08	13/01/2020	Assurances. Dommages aux biens. Acceptation d'une indemnité de sinistre pour les dommages causés, le 7 octobre 2019, à des racines d'arbres situés place Marcel Templier à Orléans (DAB ND VO 2019-997).
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
2020VODEC01	07/01/2020	Panneaux d'exposition portant sur le cirque Lavrat. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec le musée du cirque de Vatan.
2020VODEC02	07/01/2020	Palais des Sports. S.A.S.P. FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC03	08/01/2020	Terrains à vocation agricole sis à Saint-Cyr-en-Val. S.A.F.E.R. du Centre. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC09	13/01/2020	Gestion immobilière. Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit Les Saint-Pères. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble à passer avec M. Thierry RAVIER.
<u>CONTENTIEUX</u>		
2020VODEC04	10/01/2020	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal administratif d'Orléans. Référé. Demande de provision. Mme X contre Mairie d'Orléans.
2020VODEC05	10/01/2020	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal administratif d'Orléans. Demande d'annulation du permis relatif à la construction d'un immeuble collectif au 16 B rue Chardon à Orléans. Mme Y contre Mairie d'Orléans.
2020VODEC06	13/01/2020	Constitution de partie civile. Tribunal correctionnel d'Orléans. Examen des manœuvres frauduleuses imputées à M. X.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC11	29/01/2020	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal administratif d'Orléans. Demande d'annulation du permis relatif à la démolition d'un bâtiment et à la construction d'un immeuble collectif au 60 Boulevard Alexandre Martin à Orléans. M. X contre Mairie d'Orléans.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

2020VODEC10	16/01/2020	Relations internationales. Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Convention de partenariat 2019-2021. Demande de subvention auprès de l'Agence Française de Développement.
-------------	------------	---

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 14 janvier 2020 et le 11 février 2020 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 20 0001	41	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 20 0002	7	place	du Chatelet	Non préemption
FC 45234 20 0003	58	rue	de la Charpenterie	Non préemption
FC 45234 20 0004	19	rue	Bannier	Non préemption
FC 45234 20 0005	2	rue	Nicolas Copernic - Centre Commercial Place d'Arc	Non préemption
FC 45234 20 0006	157-159	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0007	5	rue	des Halles	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
14/01/20	S	Production audiovisuelle et multimédia dans le cadre de la restructuration et rénovation partielles du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement. Lot 1 : Production audiovisuelle spectaculaire.	SIM ET SAM	39 808,00	47 770,00
14/01/20	S	Production audiovisuelle et multimédia dans le cadre de la restructuration et rénovation partielles du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement. Lot 2 : Production audiovisuelle documentaire et d'animation.	SIM ET SAM	87 817,00	105 380,00
14/01/20	S	Production audiovisuelle et multimédia dans le cadre de la restructuration et rénovation partielles du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement. Lot 3 : Programmes multimédia interactifs.	MAZEDIA	37 600,00	45 120,00
21/01/20	T	Stade de la vallée - Fleury les Aubrais - couverture des pistes d'athlétisme. Lot 3 : Revêtement de sol.	EUROSYNTEC	34 838,40	41 806,08
22/01/20	S	Réalisation de prestations de promotion de la Ville d'Orléans dans le cadre des compétitions de Basketball de haut niveau.	ORLEANS LOIRET BASKET	Sans minimum Maximum 250 000	Sans minimum Maximum 300 000
27/01/20	S	Exploitation du stationnement payant sur voirie de la Ville d'Orléans - périmètre de l'extension.	ORLEANS GESTION	Prix forfaitaire : Période 1 : 151 100,00 Par période de reconduction 76 877,00 Prix unitaires : sans minimum, ni maximum	Prix forfaitaire : Période 1 : 181 320,00 Par période de reconduction 92 252,40 Prix unitaires : sans minimum, ni maximum
30/01/20	S	Réalisation de prestations de promotion de la Ville d'Orléans dans le cadre de compétitions de Football de haut niveau	ORLEANS LOIRET FOOTBALL	Sans minimum Maximum 75 000	Sans minimum Maximum 90 000
11/02/20	T	Marché subséquent 74 : travaux de désamiantage et de démolition à l'ancienne école maternelle René Guy Cadou à Orléans. Lot 1 : Démolition - Amiante – Plomb.	ECCODEC	42 485,80	50 982,96

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
13/01/2020	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux de la ville d'Orléans - Avenant 6.	OIE	14 879,22	14 879,22
22/01/2020	Marché subséquent n°035 ; travaux de réhabilitation de la mise en lumière du centre ancien - Lot 2 : travaux d'éclairage public et de mise en lumière patrimoniale - Avenant 1.	CITEOS	Sans incidence financière	Sans incidence financière
29/01/2020	Prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurisation de manifestations événementielles - Avenant 3.	ESCORT SECURITE	33 333,33	40 000,00

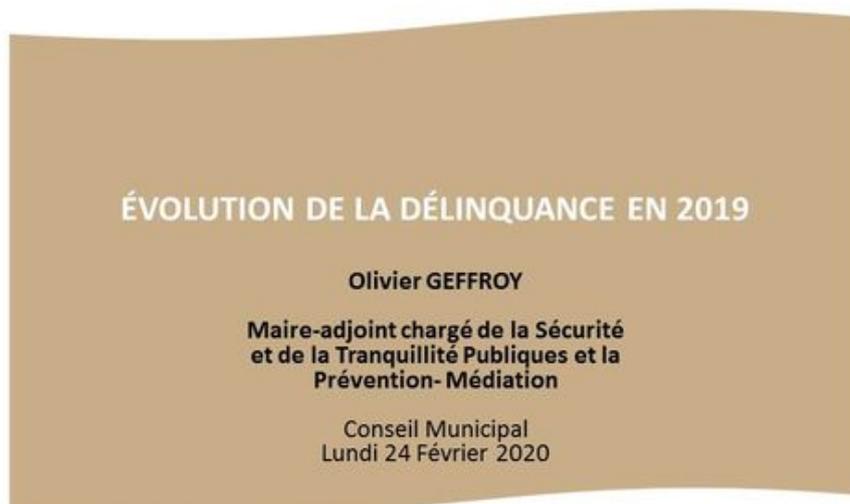
N° 6 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- *de M. Percy KUNSA pour l'attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau ;*
- *de LES DEFIS DE PANACEE, pour le soutien de la Mairie à l'occasion du défi « La descente de la Loire » ;*
- *de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY pour l'aide apportée par la Mairie à l'occasion des tournois de série 1 du « France Beach Volley Series » et de la Tournée des Sables ;*
- *de l'ETAPE SOLOGNOTE, de l'A.S.P.T.T. CYCLO et de l'AMICALE LAIQUE DE LA SOURCE pour l'aide apportée par la Mairie à l'occasion du Challenge du Centre et du Loiret de cyclotourisme ;*
- *de GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MADELEINE-DENIAU pour l'attribution d'une subvention ;*
- *de l'UNION SPORTIVE ORLEANAISE PARIS-ORLEANS DES CHEMINOTS, pour l'attribution d'une subvention.*

N° 7 – **Communication sur la sécurité et la tranquillité publiques.**

M. le Maire – *Comme il est de tradition au mois de février, je donne la parole à M. GEFROY, Maire-Adjoint en charge de la sécurité publique qui va nous relater l'exposé des faits sur l'année écoulée 2019.*



M. GEFROY – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues, en effet comme chaque année, je vais vous présenter les chiffres de la délinquance en 2019.*



M. GEFROY – *Là encore quelques éléments de contexte pour éclairer un petit peu la toile de fond des résultats que je vais vous communiquer. Trois éléments de contexte me paraissent devoir être rappelés.*

LE CONTEXTE

SECURITE DES EVENEMENTS SOUTIEN A LA POLICE NATIONALE DANS LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Sécurité des bâtiments et des évènements



- 2 888 évènements au calendrier en 2019 dont le Festival de Loire
- Heures supplémentaires PM **multipliées par 5** entre 2015 (9 980€) et 2019 (45 348 €)
- Agents de sécurité privés **multipliés par 4** entre 2017 (93 843€) et 2019 (403 003€)

Attentat
Préfecture de
police de Paris le
3 octobre 2019

Soutien au maintien de l'ordre public

- Gilets jaunes
- Réforme des retraites



Orléans
Mairie

M. GEFROY - D'abord la participation que la police municipale porte sur tous les sujets qui ont trait à l'espace public et l'organisation de tout ce qui s'y passe. Je pense bien sûr aux événements classiques organisés par la Ville ou par les associations, mais aussi des manifestations syndicales ou autres qui, bien que n'étant pas dans la stricte compétence de la police municipale, mine de rien nous ont occupés pendant un certain nombre de samedis, en second rang bien sûr.

Je voudrais rappeler également - et l'attentat du 3 octobre 2019 nous l'a rappelé de la manière la plus violente qui soit - que nous restons dans un contexte de vigilance attentat et que cela implique aussi, pour une police municipale telle que celle d'Orléans, d'être en éveil et d'être en accompagnement sur tous les événements qui se tiennent sur la voie publique. A Orléans, nous en avons beaucoup, près de 2 900 et c'est une vraie force. Cela demande évidemment systématiquement un encadrement de ces manifestations en amont et pendant l'événement. Ainsi les policiers municipaux y passent aujourd'hui un temps, je dirais, croissant de leur temps de travail, ce qui génère aussi des heures supplémentaires multipliées par 5 depuis 2015. Elles sont maintenant renforcées de manière systématique pour tous les grands événements par des agents de sécurité privés et le montant alloué à ces agents a été multiplié par 4 depuis 2017, c'est vous dire si nous prenons très au sérieux ce contexte sécuritaire.

LE CONTEXTE

UNE SITUATION NATIONALE QUI SE DEGRADE

LES CHIFFRES DE LA DELINQUANCE EN 2019

Les voyants au rouge

Au niveau national :

- +8% des coups et blessures volontaires
- +9% des homicides
- +12% des violences sexuelles
- +11% des escroqueries

Dans le Loiret :

- +12% des vols violents sans arme

Les voyants au vert

Au niveau national :

- -5% des vols d'accessoires sur véhicules
- -2% des vols violents sans arme

Dans le Loiret :

- -13% de cambriolages
- -12% de destructions/dégradations

Mobilisation des forces de sécurité de l'Etat sur le maintien de l'ordre et sur le judiciaire qu'il génère

Libération de la parole
#MeToo



M. GEFROY - Deuxième élément de contexte, c'est évidemment ce qui se passe au niveau national. Globalement les chiffres 2019 n'ont pas été bons. On a eu d'ailleurs une communication très a minima de la part du gouvernement sur ces sujets-là et où un certain nombre d'indicateurs sont aujourd'hui clairement dans le rouge, notamment tout ce qui va toucher aux violences : les coups et les blessures, les homicides, les violences sexuelles mais aussi les escroqueries. Tout cela, ce ne sont pas de bonnes nouvelles. Certes les forces de l'ordre - je parle des forces de l'ordre de l'Etat naturellement - ont été mobilisées sur des services d'ordre, sur de l'ordre public beaucoup et le judiciaire qui en a découlé. Néanmoins on ne peut pas considérer cette toile de fond comme étant positive au plan national, même si s'agissant par exemple des violences à caractère sexuel, il y a une forme de libération de la parole qui elle est plutôt une bonne nouvelle et qui génère un certain nombre de dépôts de plaintes et d'enquêtes.

LE CONTEXTE

UN PARTENARIAT RENFORCE QUI TRADUIT UNE MOBILISATION GENERALE

Des instances partenariales actives

- **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance :**
 - 1 réunion du CLSPD restreint
 - 7 réunions des Groupe territoriaux
 - 2 réunions de Cellules de veille (Carmes et Renan)
- **Groupe local de traitement de la délinquance**
 - 2 réunions en 2019
- **Comité opérationnel départemental anti-fraude :** signalement des établissements suspects
- **Cellule départementale de prévention de la radicalisation :** signalements et traitement de situations individuelles

Des relations bilatérales fortes

- **Police nationale :** partage d'information notamment pour les cambriolages, opérations « coup de poing », patrouilles coordonnées, **soutien actif au Groupe Voie Publique**
- **Préfecture :** réunions bilatérales mensuelles, soutien au maintien de l'ordre, suivi des débits de boissons
- **Parquet :** réunions bilatérales bimestrielles
- **Polices municipales de la Métropole :** Mises en commun (Chapit'O, Fêtes de Jeanne d'Arc, Foulées Roses), patrouilles coordonnées prévention cambriolages
- **Bailleurs sociaux, associations, Voisins référents**



M. GEFROY - Troisième élément de contexte, et je voulais insister là-dessus, les résultats qui sont obtenus à Orléans sont aussi le fruit d'un très fort partenariat local. Depuis 2014 que je suis en charge de la sécurité, je pense que je n'ai pas eu autant de relations, je dirais, constructives de travail et aussi étroites qu'en ce moment avec nos partenaires habituels que sont le Parquet, la Préfecture, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (D.D.S.P.). C'est vraiment très important parce que soit de manière bilatérale, soit de manière plus collégiale, nous nous parlons beaucoup, ce qui permet d'avoir des résultats très intéressants. Je pense notamment à la gestion des polices administratives sur les débits de boissons, sur les bars à chicha par exemple – en 2019, on en a fermé 5 – ou à travers le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF). Je pense aussi par exemple à l'hôtel le Sauvage qui a été fermé là encore suite à une articulation très forte entre la Ville, la Préfecture et la police nationale. Je pense également à la création d'une nouvelle unité par la police nationale qu'ils appellent le groupe de voie publique. Là encore, ce n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'un dialogue très serré avec la police nationale et le Procureur de la République sur la manière d'agir en matière de stupéfiants. Je voudrais donc vraiment saluer ce dialogue qui est extrêmement fort.

Autre dimension qui est en train d'émerger : la dimension métropolitaine. Les polices municipales de la Métropole se parlent. Elles se parlent de plus en plus et je pense qu'elles auront d'ailleurs vocation dans l'avenir à se parler de plus en plus.

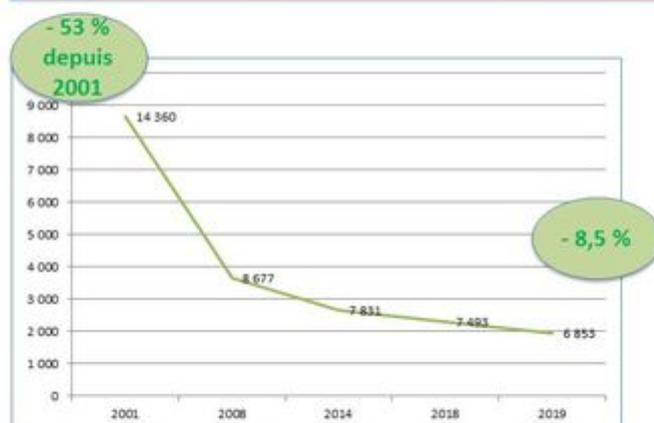
LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019



M. GEFFROY – Quels sont les résultats, en tout cas les statistiques de la délinquance qui nous ont été communiquées par la police nationale ?

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

UNE DELINQUANCE GENERALE EN BAISSSE (-8,5%)



RAPPEL
La délinquance générale
= La délinquance de proximité
+ Les violences intrafamiliales
+ Les violences physiques non crapuleuses
+ Les escroqueries et infractions économiques et financières

La délinquance générale enregistre une baisse de -13 % depuis 2014 :
2014 : 70 crimes et délits pour 1 000 habitants ➡ 2019 : 59

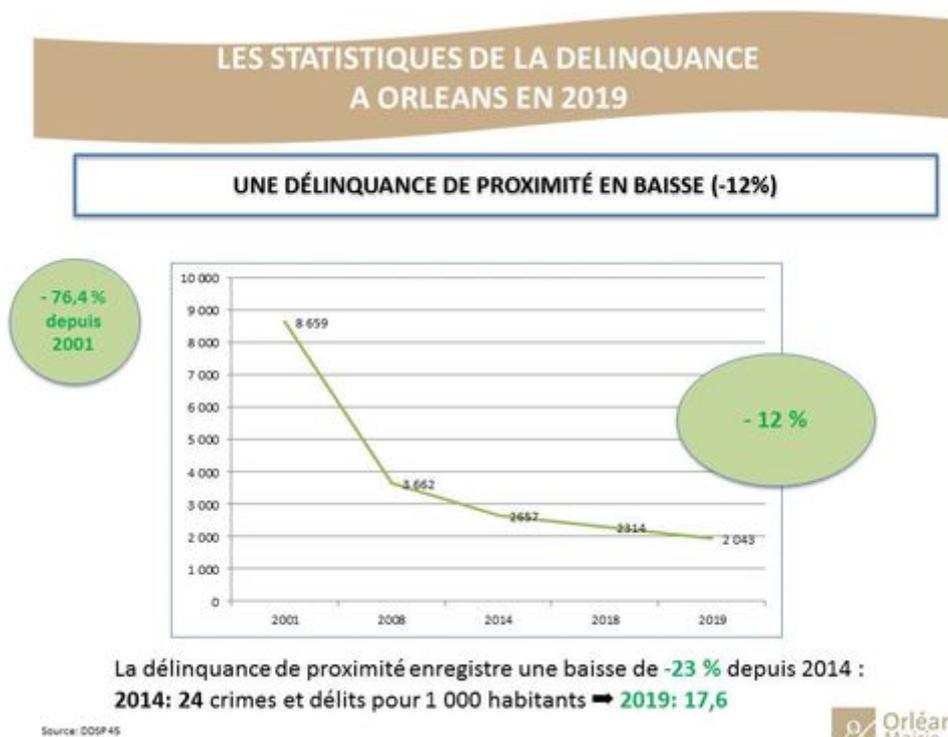
Source: DOISP 45



M. GEFFROY – Une délinquance générale qui est en baisse de 8,5 %. Je rappelle que la délinquance générale est en fait l'ensemble des faits constatés sur notre territoire communal. Il y a donc dans ce terme la délinquance de proximité, mais aussi un certain nombre d'agréats.

Si on raisonne à l'échelle du mandat, on est sur une tendance de baisse de l'ordre de 13 % de l'ensemble des faits constatés. Je rappelle bien entendu, pour tous ceux qui ne le sauraient pas ou qui auraient des doutes sur ce sujet, l'ensemble des faits constatés n'est pas l'ensemble de la délinquance. C'est le thermomètre par lequel on mesure la délinquance, mais cela ne donne pas l'intégralité de la réalité, chacun le sait bien.

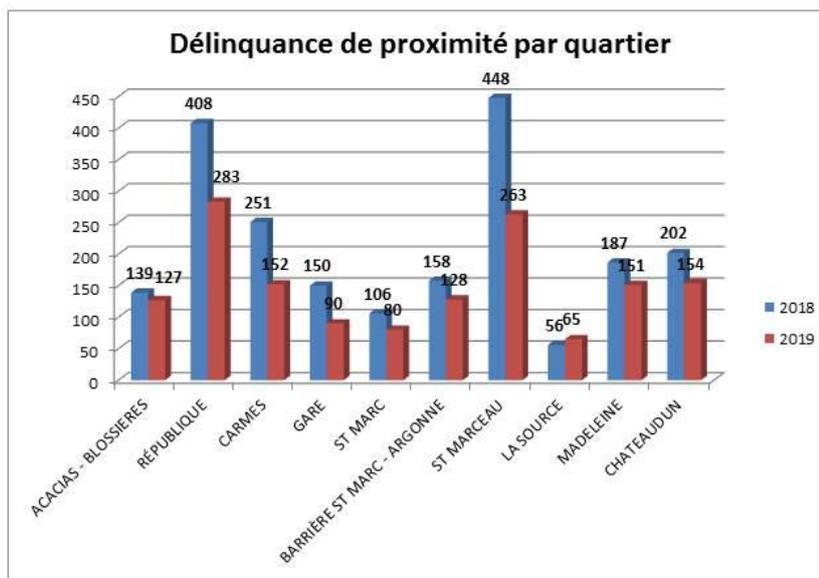
Nous sommes passés d'environ 70 crimes et délits pour 1 000 habitants à 59 aujourd'hui. Donc les choses vont plutôt dans le bon sens.



M. GEFROY – S'agissant de la délinquance de proximité qui là, vous le savez, nous concerne, je dirais, plus directement et qui est véritablement l'agrégat que nous suivons de manière mensuelle avec la D.D.S.P. et la Préfecture, nous sommes en baisse de 12 % par rapport à 2018 avec 2 043 faits constatés enregistrés sur la Ville d'Orléans. A l'échelle du mandat, nous sommes à - 23 %. C'est donc une tendance baissière, qui est plutôt une bonne nouvelle même si elle recouvre, on va le voir à l'intérieur de cet agrégat général, des tendances différentes. Si nous en étions restés aux chiffres que nous constatons en 2013, on aurait eu à peu près sur cette période-là un peu plus de 2 000 plaintes supplémentaires enregistrées. Nous sommes donc passés de 24 crimes et délits pour 1 000 habitants à 17,6 en prenant pour base à peu près 116 000 habitants.

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

DELINQUANCE DE PROXIMITE PAR QUARTIER



Source: DDSP 45

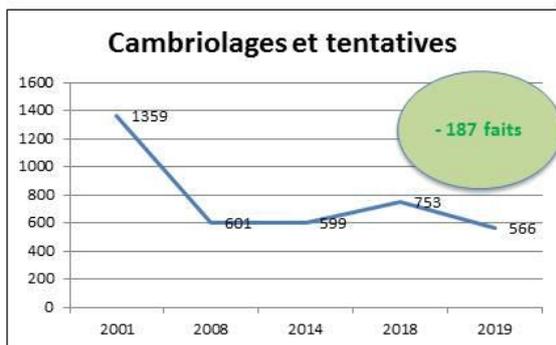


M. GEFFROY – *Qu'en est-il dans les quartiers ? Les deux quartiers qui bénéficient de cette baisse sont le centre-ville – ce que la police nationale appelle République et Carmes – et le quartier Saint-Marceau, je vais y revenir dans quelques instants.*

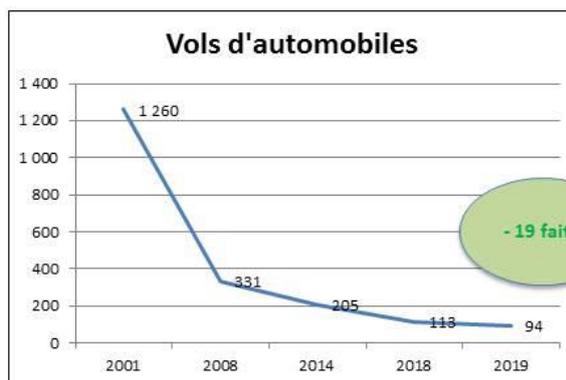
A noter une très légère hausse de 9 faits supplémentaires sur La Source qui reste depuis très longtemps, en nombre de faits constatés, le quartier où on a le moins de faits de délinquance de proximité. Globalement, l'ensemble des quartiers profite de cette baisse.

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

UNE DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ EN BAISSSE (-12%)



Un nombre de cambriolages en 2019 inférieur à celui de 2014 ou 2008.



Les vols d'automobiles divisés par deux depuis 2014, par trois depuis 2008.

Source: DDSP 45

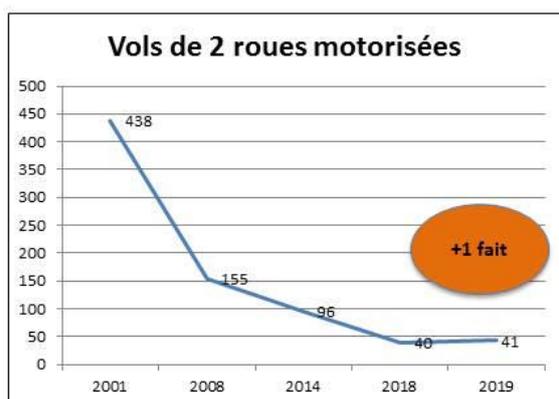


M. GEFFROY - Si on détaille un petit peu en matière d'agrégats sur la délinquance de proximité, c'est d'abord les cambriolages et les tentatives de cambriolages qui connaissent une forte baisse cette année après, je vous le rappelle, avoir connu en 2018 une forte hausse. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire à quel point ces phénomènes-là pouvaient être erratiques – ils le sont toujours d'ailleurs – il y a toujours cette forme de volatilité dans l'évolution des cambriolages. Néanmoins en 2019, et je voudrais vraiment remercier la sûreté départementale qui a fait un gros travail là-dessus, nous sommes revenus à des niveaux qui sont équivalents ou légèrement inférieurs à ce qui a été constaté en 2014 voire en 2008.

Les vols d'automobiles continuent à baisser sur Orléans de manière assez forte et sur une tendance plus longue. On divise par 2 voire par 3, on continue de baisser sur cet agrégat des vols d'automobiles.

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

UNE DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ EN BAISSSE (-12%)



Les vols de deux roues motorisés divisés par deux depuis 2014, par trois depuis 2008.



Les vols roulotte et accessoires en baisse de -27% depuis 2014 et divisés par deux depuis 2008.

Source: DDSP 45



M. GEFFROY – S'agissant des 2 roues motorisés, on est quasiment à l'échelle d'une quarantaine de faits. Là encore, on peut dire que les choses sont à un niveau bas voire très bas.

Concernant les vols roulotte et accessoires, les vols dans ou sur les voitures, là encore nous continuons une baisse amorcée de longue date avec - 27 % depuis 2014 et avec - 170 faits pour cette seule année.

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

UNE DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ EN BAISSÉ (-12%)



Un nombre de vols à main armée en 2019 stable depuis 2014 et divisé par deux depuis 2008.

Source: DDSP 45



32 vols violence supplémentaires en 2019 dans un contexte de forte baisse depuis 2014 (-40%) et 2008 (-35%).

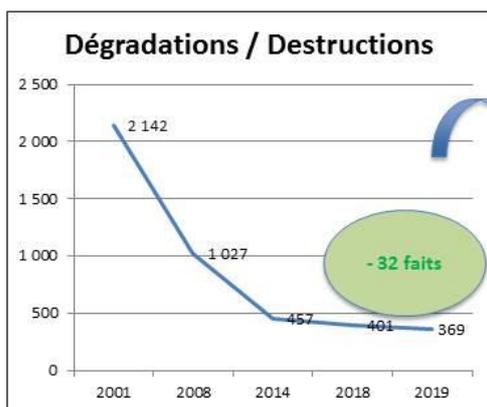


M. GEFFROY – Les vols à main armée remontent très légèrement. En effet et je peux que m'en réjouir, mais de manière assez traditionnelle maintenant depuis de nombreuses années, il y a assez peu de vols à main armée. Il y a un fait supplémentaire cette année enregistré sur la commune. Nous restons sur un nombre très faible.

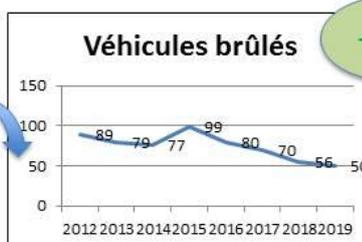
Un autre agrégat, qui lui mérite d'être surveillé, ce sont les vols avec violence. Si nous sommes sur une tendance sur le long terme qui est plutôt baissière, on a connu en 2019 une hausse de 32 faits. C'est vraiment la délinquance d'appropriation et pour moi c'est un agrégat qui fait partie des agrégats à surveiller. On a par exemple arrêté début 2020, une bande de 5 jeunes qui avaient commis un certain nombre de vols avec violence en centre-ville. Cette délinquance laisse évidemment un sentiment d'insécurité qui est tout à fait réel.

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

UNE DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ EN BAISSSE (-12%)



Les dégradations en baisse de -20% depuis 2014 et divisées par 2,5 depuis 2008.



Les véhicules brûlés divisés par 2 depuis 2015.



Les vols à la tire en hausse quasi ininterrompue depuis 2001 mais stabilisés depuis 2014.

Source: DDSP 45



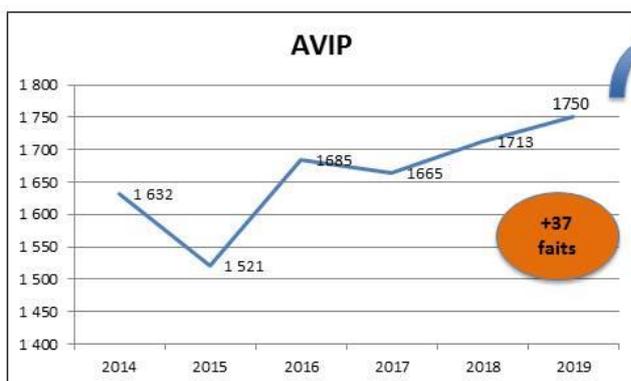
M. GEFFROY – S'agissant des dégradations ou des destructions, nous poursuivons une baisse ancienne. On est sur une dynamique même si la pente est un peu plus faible depuis 2014, mais on a quand même – 20 % de faits et cela continue à baisser.

Parmi ces dégradations, je voulais faire un petit focus sur les véhicules brûlés où nous sommes, je dirais, à un seuil presque d'étiage, qui j'espère peut encore baisser, mais il y en a rarement eu aussi peu. Je vous rappelle d'ailleurs les commentaires qui ont été faits pour la nuit du 31 décembre, certains s'étonnant que c'était calme. Moi, je ne peux que m'en réjouir. Toutes les équipes étaient sur le terrain. C'est toujours très difficile de savoir pourquoi les voitures brûlent, si c'est accidentel ou pas, si c'est de l'escroquerie ou pas, si c'est du vandalisme ou pas, mais en tout cas moi je note simplement que tout cela a été divisé par deux depuis 2015. Donc, c'est plutôt une bonne nouvelle.

S'agissant des vols à la tire, là on est sur un agrégat qui depuis 2001, c'est-à-dire depuis très longtemps, est sur une phase d'augmentation. Depuis 2014, on pourrait considérer qu'il y a une forme de stabilisation, mais moi je reste très prudent là-dessus. C'est un peu comme pour les vols avec violence, on est vraiment sur le vol d'opportunité, d'appropriation et cela veut dire aussi qu'il y a des pratiques qui se sont développées au fil du temps, en fait d'aller s'approprier quelque chose qui n'est pas à soi, et cela dit quelque chose aussi des mentalités. Donc là encore, c'est un agrégat qui pour moi est à surveiller.

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

LES VIOLENCES AUX PERSONNES STABILISEES (+2%)



Les coups et blessures volontaires diminuent pour autant de **-5%** en 2019.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique marquent une légère hausse de 2 % en 2019

Source: DDSP 45



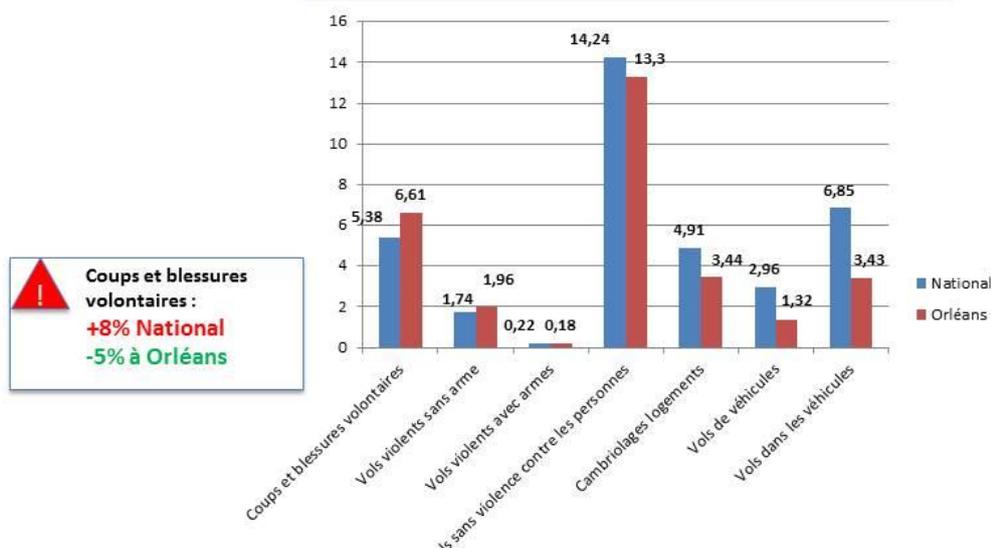
M. GEFFROY – Les vols avec violence s'inscrivent dans un contexte général sur les violences qui, au niveau national, est en hausse. A l'échelle de la Ville, ce qu'on appelle les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique des personnes (A.V.I.P.) sont en hausse légère de 2018 à 2019, mais vous voyez quand même que sur une tendance un peu plus longue, c'est un sujet qui monte. Il monte en raison notamment d'une déclaration plus facile des violences intrafamiliales, et c'est très bien, notamment d'origine sexuelle. Ce n'est donc pas une mauvaise chose. Néanmoins on voit quand même qu'il y a une évolution de la société dans son ensemble qui, de ce point de vue-là, n'est pas bonne et qui tend vers un peu plus de violences.

Dans cet agrégat général des A.V.I.P., je voulais faire un petit focus sur les coups et blessures volontaires qui sont une forme de délinquance qui évidemment marque beaucoup. Globalement, elle a aussi augmenté même si on pourrait noter qu'elle a un peu baissé en 2019 – il faut s'en réjouir – et au niveau national, cela augmente moins vite qu'au niveau local. Ce sont des éléments de relativisation qui n'enlèvent absolument rien à la hausse que l'on peut observer et qui est sans doute due, je dirais, à des comportements de société qui ont tendance à se dégrader.

LES STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ORLEANS EN 2019

ORLEANS RESISTE AU CONTEXTE NATIONAL

NOMBRE DE FAITS CONSTATÉS POUR 1 000 HABITANTS DANS LES VILLES DE 100 000 À 200 000 HABITANTS



M. GEFFROY – Si on se compare rapidement avec les villes de plus de 100 000 habitants, c'est-à-dire de même importance, et sur les agrégats disponibles aujourd'hui en comparaison, tous sauf pour deux d'entre eux, nous sommes en-deçà des ratios constatés dans ces villes.

Les coups et blessures volontaires, j'y reviens. Dans notre catégorie de villes, il y en a plus à Orléans qu'ailleurs. Ce n'est donc pas une bonne nouvelle, même si cette année cela a baissé dans un contexte national où les faits de coups et blessures volontaires ont eux-mêmes augmenté. Nous sommes donc à la fois un peu à contre-courant mais aussi, dans notre catégorie de notre strate, un peu au-dessus comme d'ailleurs les vols avec violence dont j'ai parlés tout à l'heure. Pour le reste, nous nous tenons très bien et je pense notamment aux cambriolages.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE 2019 DE LA POLICE MUNICIPALE



M. GEFROY – *J'en viens maintenant si vous me le permettez à une autre manière d'apprécier les faits de délinquance qui est de parler des indicateurs d'activité de la police municipale. C'est une façon d'appréhender notre délinquance.*

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

UNE POLICE DE PROXIMITE SUR LE TERRAIN

- ➔ Présence quotidienne sur l'ensemble des quartiers
- ➔ Renforcement des patrouilles pédestres
- ➔ Présences aux abords des écoles (952 points école)
- ➔ 3 078 prises de contacts avec les commerçants (+4%)



M. GEFROY – *Un mot sur l'action de proximité sur le terrain de nos policiers municipaux. Vous savez, c'est à peu près la moitié des policiers municipaux qui sont véritablement spécialisés dans l'action de proximité et je voudrais vraiment saluer aujourd'hui leur travail parce qu'il est sans doute*

beaucoup plus discret que celui des équipes plus dédiées à l'intervention, mais ils font un travail vraiment remarquable en profondeur avec les habitants et avec les commerçants. Ils font un travail de renseignements aussi que les forces de police nationale ne cessent de louer. Nous avons évidemment renforcé les patrouilles pédestres. C'est quelque chose de très fort qui revient de manière systématique, à savoir que le sentiment de sécurité est fortement lié au caractère pédestre des patrouilles que font les policiers municipaux.

La présence aussi aux abords des écoles, même si nous avons évidemment le renfort des vacataires, ils ne font pas un travail facile et je les salue. Cette présence, cette visibilité-là est vraiment importante de même que la prise de contacts avec les acteurs des quartiers – j'ai mis ici les commerçants – mais c'est exactement la même chose avec les associations ou les bailleurs sociaux.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

OPÉRATIONS « COUP DE POING » SUR L'ENSEMBLE DES QUARTIERS

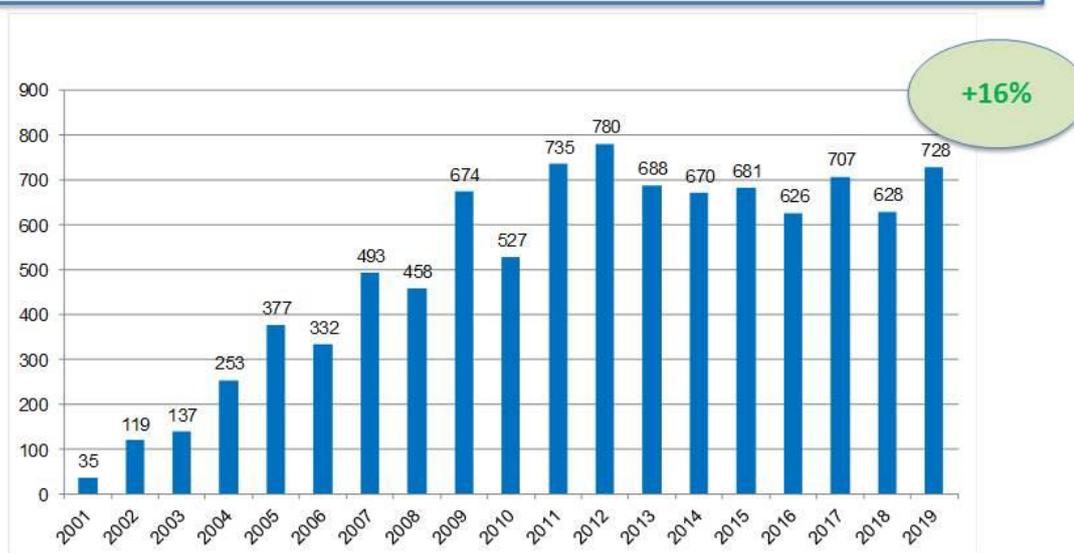
- ➡ Principes : visibilité renforcée sur 1 à 3h, réactivité, actions inter-unités
- ➡ 260 opérations contre 227 en 2018, soit **+15%**
- ➡ 169 opérations conjointes PM/PN contre 73 en 2018, soit **+131%**



M. GEFROY – *S'agissant d'indicateurs d'activité un peu plus tournés vers l'intervention, depuis 3 ans nous organisons ce qu'on appelle des opérations « coup de poing », c'est-à-dire des opérations sur des créneaux horaires ciblés, inter-unités et de plus en plus avec la police nationale. Nous en avons fait 260 en 2019, donc en augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente, et surtout ce qui est important c'est que nous les faisons tendanciellement de plus en plus avec la police nationale. C'est très important pour une question de visibilité, mais aussi pour une question de pouvoir judiciaire puisque la police nationale a des pouvoirs judiciaires que la police municipale n'a pas. Donc on peut comme cela aller véritablement au bout des affaires.*

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

NOMBRE D'INTERPELLATIONS



Depuis 2014, la Police municipale a procédé à 4 040 interpellations, soit 4,6 % de plus que sur la période 2008-2013



M. GEFFROY - Tout cela se traduit notamment par un indicateur qu'est le nombre d'interpellations qui sont faites chaque année par la police municipale : 728 cette année (+ 16 %). C'est très important et cela vous donne l'idée un peu de l'activité. C'est un des indicateurs et ce n'est évidemment pas le seul. Sur l'ensemble du mandat, cela fait un peu plus de 4 000 interpellations, ce qui est tout à fait considérable. On imagine bien ce qui pourrait se passer si demain il n'y avait plus ce niveau d'activité de la police municipale. Que se passerait-il si demain on désarmait d'une manière ou d'une autre cette police municipale qui est très présente sur le terrain ?

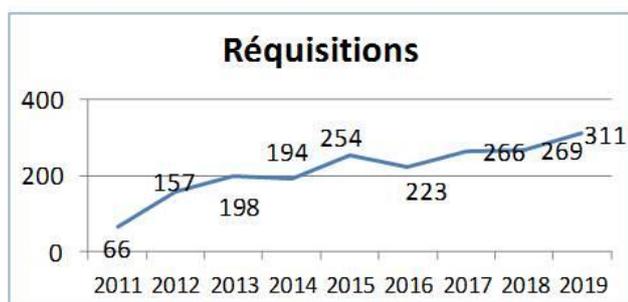
LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LE CENTRE DE SUPERVISION ORLEANAIS

ORLÉANS, 6^{ÈME} VILLE DE
FRANCE AU PALMARÈS
DES 50 PLUS GRANDES
VILLES VIDÉOPROTÉGÉES

Vidéoprotection

- Extension du maillage des caméras :
222 caméras en 2019
- Modernisation en Full HD : **172**
caméras numériques, soit **78%**
- **+15%** du nombre des extractions
judiciaires : **311** en 2019, soit **X5**
depuis 2011



M. GEFFROY – *Egalement quelques mots sur l'activité du centre de supervision orléanais qui travaille beaucoup H 24, vous le savez. C'est notamment le lieu de pilotage de nos caméras de vidéoprotection. Nous en sommes à 222 caméras et ce chiffre est déjà faux, mais il vous donne une idée du nombre parce que cela change tous les jours. Nous sommes quasiment arrivés à la modernisation intégrale du parc avec près de 80 %. De plus et c'est intéressant, les services judiciaires continuent de manière croissante à se servir de nos images à travers des réquisitions, ce qui vous donne aussi une idée de l'activité judiciaire des services notamment en matière de cambriolages ou de trafics de stupéfiants.*

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LES ACTIONS PRIORITAIRES

- ➡ LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS
- ➡ LA PREVENTION DES CAMBRIOLAGES
- ➡ LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS
- ➡ LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ROUTIERE



M. GEFROY – *Je voudrais terminer en vous faisant un petit focus rapide sur 4 sujets qui nous ont beaucoup occupés en 2019. D'abord la lutte contre le trafic de stupéfiants. J'ai souvent l'occasion de dire que c'est la mère de toutes les batailles, mais véritablement au regard de cette année 2019, je confirme et je signe. Pour moi, à la fois en terme de sécurité à proprement parlé et de sentiment de sécurité, c'est évidemment ce que voit le plus nos compatriotes. Le vrai paradoxe c'est qu'une ville, une police municipale, n'a pas tous les moyens juridiques, vous le savez très bien, pour lutter à elle seule contre les trafics de stupéfiants. Néanmoins, nous avons la chance ici, et la volonté surtout, d'aller au plus loin de ce que nous pouvons faire.*

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS



Les interpellations liées aux stupéfiants ont augmenté 50%



M. GEFFROY – Avec 111 interpellations en 2019, cela qui fait une augmentation de 50 %. Si je prends l'année 2016, 41 interpellations étaient liées au trafic de stupéfiants. S'agissant de la police municipale, c'était essentiellement par rapport à de la consommation. C'est donc une activité très forte. On a beaucoup été mobilisés sur le secteur des Blossières, nous le sommes encore d'ailleurs et j'ai d'ailleurs fait venir le Procureur de la République aux Blossières durant le mois de juillet dernier pour qu'il vienne se rendre compte. Nous y sommes absolument tous les jours. Je reçois dans quelques jours des commerçants de la place de Gaulle ou de la place du Cheval Rouge qui ont demandé à me voir et qui ont interpellé également le Préfet et le Procureur de la République. Ces sujets-là ne faiblissent pas et ils demandent une opiniâtreté de tous les jours et un continuum de sécurité extrêmement fort entre nous la police municipale et les services d'enquêtes judiciaires parce qu'au bout du compte, il faut quand même qu'il y ait des condamnations. Et ça c'est sans doute la grande difficulté, y compris pour nos policiers municipaux, car derrière leur travail, il faut absolument qu'il y ait des interpellations et surtout des condamnations.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS : LA MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DE DEPISTAGE

➔ 170 contrôles réalisés

➔ 27 interpellations pour conduite sous l'emprise de stupéfiants



M. GEFROY – *Nous avons poursuivi ce travail en 2019 en dotant la police municipale de kits de détection de stupéfiants afin qu'elle puisse avoir un moyen nouveau pour aller s'attaquer à ce type de problématique. 170 contrôles ont été réalisés et 27 interpellations ont été faites sous la conduite de produits stupéfiants. Cela n'est pas négligeable du tout. J'espère d'ailleurs que dans un avenir proche, la police municipale aura le droit de pouvoir dresser des amendes forfaitaires délictuelles pour consommation de stupéfiants. C'est une disposition légale récente. Je ne sais pas si les polices municipales seront autorisées à dresser ces amendes forfaitaires délictuelles – le montant envisagé est de 200 euros – mais autant vous dire que si elles avaient le droit de faire cela, moi je serai le premier à dire qu'il faut absolument que nous le fassions et nous aurions des résultats, je pense, très intéressants là-dessus.*

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA PREVENTION DES CAMBRIOLAGES : MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN GLOBAL DE PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Information grand public

Diffusion de plus de **6000** flyers de sensibilisation aux bons réflexes et opérations de sensibilisation sur les marchés de la ville par les policiers municipaux

-25% de
cambriolages
en 2019



Prévention du démarchage abusif

Diffusion de **6000** flyers
Arrêté municipal réglementant le démarchage à domicile : **25 signalements de démarcheurs, 11 PV dressés**

Mobilisation des 120 Voisins référents Réunions, mailing, signalements,...

VIGILANCE DÉMARCHAGE QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Demander toujours à voir une carte professionnelle et vérifier sa date de validité, même si la personne est en uniforme. Les pompiers, les postiers et les éboueurs d'Orléans Métropole en sont systématiquement porteurs.
- Vérifier l'identité de la personne qui frappe à votre porte : mettez-vous des deux employés FDI de la Poste, des sociétés de distribution d'eau, des faux policiers ou autres usurpateurs, surtout s'ils sont en groupe. En cas de doute, appelez le service client de la ou les personnes se réclamant sachant que pour certains, toute venue doit être précédée d'un avis de passage (DK, Ergie, ...)
- Être très vigilant envers les personnes susceptibles de proposer des services à domicile (lingage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux, ...)
- Ne pas recevoir de démarcheur si l'on est seul(e).
- Ne jamais laisser la personne seule dans le logement.
- Ne pas se laisser abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne semblent pas clairs, et plus particulièrement :
 - » Ne rien signer avant la conclusion d'un devis qui doit être écrit et comporter l'ensemble des informations concernant l'entreprise (nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, montant HT, montant TTC).
 - » Ne pas verser d'argent ou remettre de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours pendant lequel le consommateur peut se rétracter de délai est de 14 jours en cas de crédit.
 - » Ne pas signer un document ou un chèque non daté ou antérieur.
- Penser à noter les immatriculations ou tout autre élément susceptible d'identifier le ou les individus.

Dans le cadre du démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de



Orléans
Mairie

M. GEFFROY – *Un deuxième chantier qui nous a aussi beaucoup occupés en 2019, c'est la lutte contre les cambriolages et la prévention des cambriolages, c'est-à-dire l'information, la diffusion des bons réflexes. C'est quelque chose que nous faisons maintenant depuis plusieurs années de manière massive, notamment auprès de publics fragiles comme par exemple nos aînés qui peuvent parfois se faire avoir.*

L'arrêté municipal que j'ai pris sur le démarchage à domicile et dont j'ai avancé d'ailleurs la signature l'an dernier, a permis d'avoir 25 signalements de démarcheurs et de dresser 11 procès-verbaux. C'est intéressant parce que le fait de mettre en lumière cet arrêté municipal a permis dans certains quartiers de relever un petit peu le niveau de vigilance collective et ainsi la police municipale a pu se déplacer et aller vérifier sur le terrain. Il faudra donc continuer.

Et puis nos voisins référents qui continuent à jouer leur rôle. Ils sont plus d'une centaine aujourd'hui et j'aurai l'occasion d'ailleurs de les réunir en début du mois de mars, comme je le fais à l'accoutumée, pour leur présenter ces chiffres de la délinquance, dont ils sont naturellement destinataires.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA PREVENTION DES CAMBRIOLAGES: POURSUITE DE L'OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

La Police municipale continue de proposer aux Orléanais quittant quelques jours leur domicile de signaler leur absence pour que les patrouilles intègrent ces habitations dans leurs circuits de surveillance générale.



M. GEFROY – S'agissant de la prévention des cambriolages, l'opération tranquillité vacances est véritablement plébiscitée par les Orléanais qui ne cessent de formuler des demandes supplémentaires en vue de passage chez eux ou à proximité de chez eux lorsqu'ils sont en vacances, en congés, en week-end prolongés. Vous savez que maintenant cela fonctionne toute l'année.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA PREVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES : UN ENJEU METROPOLITAIN EMERGENT

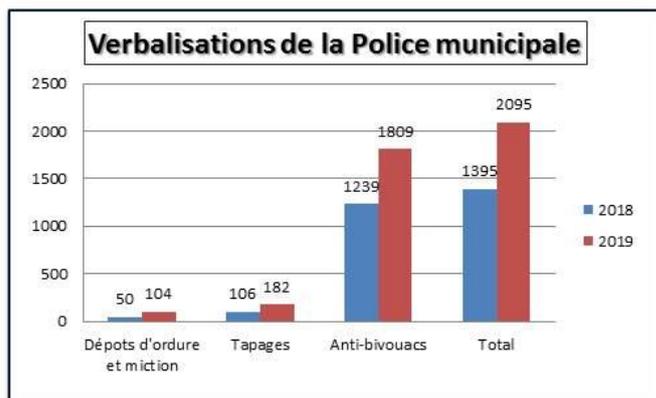
Suite aux échanges d'informations avec la police nationale, **organisation en fin d'année de patrouilles coordonnées** des polices municipales de communes limitrophes de la Métropole



M. GEFFROY - *Et puis une dimension dont j'ai déjà touché quelques mots, celle d'une dimension émergente métropolitaine. Ainsi, j'essaye de mobiliser mes collègues de communes limitrophes à Orléans – on l'a fait au nord en fin d'année – pour que sur des créneaux horaires, nous définissions ensemble chacun sur le territoire de sa commune, la mise en place de cette vigilance ainsi que la prévention. En fait, ce sont des opérations tranquillité vacances mais coordonnées à l'échelle des territoires limitrophes, car bien évidemment la délinquance et les cambrioleurs se jouent des limites communales. Pour moi, c'est quelque chose qui à l'avenir devra être sans doute renforcé.*

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES : L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE



Augmentation de plus de
50% des verbalisations au
titre des incivilités



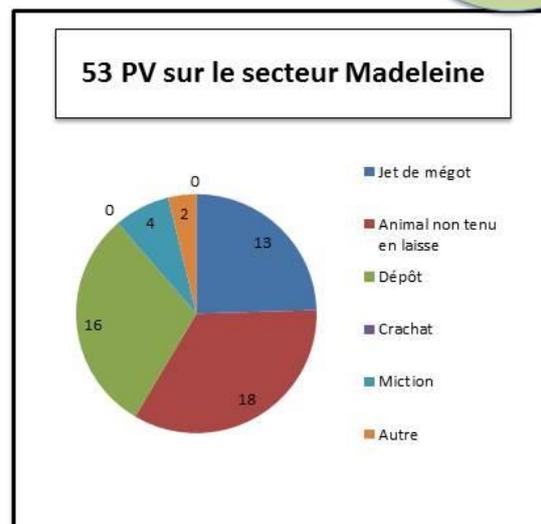
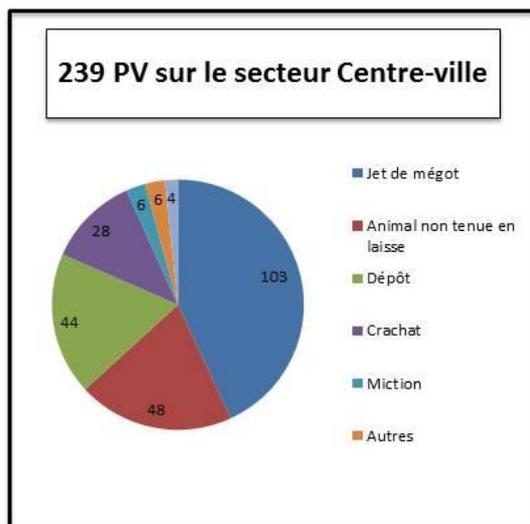
M. GEFFROY – *Un mot également sur les incivilités qui nous ont beaucoup occupées durant l'année 2019. C'est évidemment quelque chose qui touche au quotidien des Orléanais, ce qui explique qu'ils en parlent beaucoup et qu'ils ont des attentes très fortes sur le sujet. Comme vous le savez, les incivilités regroupent beaucoup de choses mais cela se passe sur l'espace public. C'est véritablement le point commun entre un certain nombre d'infractions qui dérangent et qui souillent l'espace public.*

On a plusieurs leviers pour y remédier. La police municipale a elle-même une action, je dirais, plus forte en 2019 là-dessus. D'abord avec les arrêtes anti-bivouacs qui constituent, et je le rappelle, un moyen juridique très intéressant sur la consommation d'alcool sur la voie publique et sur les attroupements. C'est le levier juridique qui permet véritablement aux policiers municipaux d'agir et de faire cesser un trouble. En 2019, il y en a eu un certain nombre, + 50 % quasiment et je pense notamment aux Blossières où ce moyen est utilisé aujourd'hui tous les jours. Il y a également les tapages ou les dépôts d'ordure qui sont des nuisances qui augmentent là encore.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES : LA BRIGADE STOP-INCIVILITES, UNE EXPERIMENTATION CONCLUANTE

292 PV
en 2019



M. GEFFROY – Pour y remédier, tout le monde s’y met, les policiers municipaux comme la brigade stop incivilités, qui a été créée à titre expérimental en 2019 mais qui est pérennisée depuis ce début d’année parce qu’elle a produit des résultats assez intéressants. Globalement un peu moins de 300 procès-verbaux ont été dressés en 2019. Je vous laisse lire la répartition des atteintes à l’environnement qui ont été verbalisées.

Vous voyez une différence assez forte de procès-verbaux dressés sur le centre-ville et sur le quartier Madeleine qui a fait aussi l’expérimentation. On voit bien que sur le centre-ville, il y a une densité de sujets qui est assez forte. Sur un secteur un petit peu plus diffus comme Madeleine – en tout cas c’est l’enseignement que nous tirons au terme de cette année d’expérimentation – on voit qu’il faut travailler sur les points noirs avec la mairie de proximité, là où en centre-ville finalement, à certains endroits à certaines heures – je n’oublie pas les points noirs bien sûr – on peut quasiment gagner à tous les coups et on a besoin de rappeler justement la nécessaire maîtrise de l’espace public. Je note également que globalement nos concitoyens ont tout à fait accepté cette méthode de régulation avec des agents en civil, qui ne sont pas policiers, mais qui ont capacité à verbaliser.

Là encore sur ce sujet-là, une évolution : une loi datant du début du mois de février qui a été votée et qui doit permettre de verbaliser les dépôts sauvages avec la vidéo. On attend les décrets d’application, mais là encore c’est quelque chose qui pourra tout à fait être utile pour répondre au défi de la propreté sur l’espace public.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES : LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES DE RAPPEL À L'ORDRE ET DE LA TRANSACTION

- Deux rappels à l'ordre effectués auprès de commerçants pour lesquels des actions de sensibilisation avaient déjà été effectuées
- Cinq individus convoqués pour une proposition de transaction, deux Travaux Non Rémunérés réalisés (Espaces verts et Balayage)



M. GEFROY – *Toujours s'agissant des incivilités, vous le savez, j'ai signé avec le Procureur de la République un protocole qui nous permet d'agir sur deux leviers : les rappels à l'ordre et les travaux non rémunérés. En gros, ce sont des T.I.G. qui ne disent pas leur nom mais c'est exactement la même logique.*

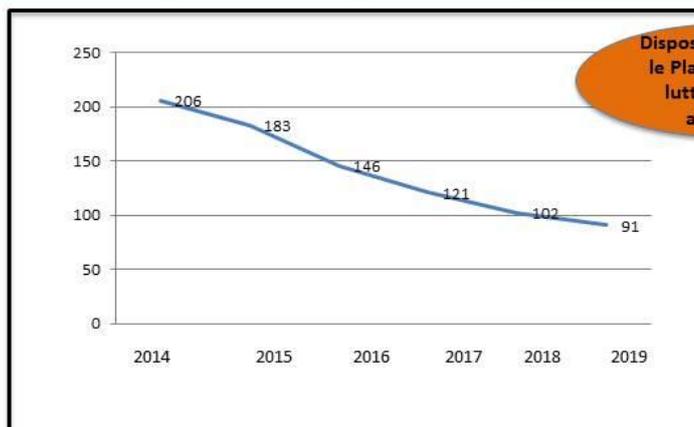
Deux rappels à l'ordre ont été faits auprès de commerçants de centre-ville qui ont plutôt correctement fonctionné. Les restaurateurs ont bien compris la démarche et ils n'ont plus posé de problèmes.

S'agissant de la transaction pénale, c'est un peu plus compliqué à faire parce qu'il faut que les contrevenants soient verbalisés par la police municipale et pas par la brigade stop incivilités, c'est une première condition. Et la deuxième est qu'ils doivent accepter cette transaction, ce qu'ils n'ont pas tous fait et in fine, il y a des conditions de travail dans les services municipaux d'où le fait de passer une visite médicale et d'avoir les équipements de protection individuelle. Ce n'est donc pas toujours très simple. On en a fait deux et cela a correctement fonctionné, on essaiera à nouveau dès que ce sera possible.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES : LES IVRESSES PUBLIQUES ET MANIFESTES

Baisse de **56%**
des IPM entre
2014 et 2019



Dispositif repris dans
le Plan national de
lutte contre les
addictions

- ➔ 20% des consultations prises en charge par SOS Médecin au titre de la Convention tripartite en 2019
- ➔ Renouvellement de la Convention en 2019
- ➔ Actualisation du tarif de facturation en 2019 : 130 euros



M. GEFROY – *Toujours dans le domaine des incivilités, il y a les ivresses publiques et manifestes qui continuent à être en baisse de manière assez forte depuis quelques années. 91 cas cette année contre 102 l'année précédente. Sachez que pour 28 % des cas, on arrive à appliquer la convention avec S.O.S. Médecins qui vient au commissariat, ce qui raccourcit singulièrement le temps de traitement de ce type d'affaire qui peut être parfois assez chronophage. Globalement, cela fonctionne dans un petit tiers des cas, ce qui n'est déjà pas si mal et qui fait gagner quand même pas mal de temps.*

Quant à la facturation, nous avons, je vous le rappelle, actualisé les tarifs : 130 euros, ce qui devrait améliorer là encore le taux de recouvrement qui reste relativement bas.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ROUTIERE : UNE EVOLUTION QUI SUSCITE DES INQUIETUDES

- ➔ Interpellations pour des délits routiers en 2019 : 290 contre 155 en 2018 (x2)
dont :
 - 84 pour défaut d'assurance (x2)
 - 63 pour conduite sous l'emprise d'un état alcoolique (x3)
 - 41 pour défaut de permis (+87%)
- ➔ Lutte contre les rodéos : 90 PV Vidéo-verbalisation
- ➔ 7 201 infractions routières relevées (+20% par rapport à 2018)
- ➔ 349 PV dressés pour excès de vitesse (+73% par rapport à 2018)



M. GEFFROY – Il y a un dernier sujet sur lequel je voulais attirer votre attention, dont je n'avais pas parlé les années précédentes, mais parce que je constate des évolutions défavorables : la délinquance routière.

J'ai un certain nombre d'indicateurs qui se sont mis au rouge cette année et qui me laissent penser que là encore, il y a un certain comportement qui se dérègle dans l'espace public, la route étant évidemment un espace public par excellence. Je suis frappé du nombre de défauts d'assurance et du nombre de conduites sous l'emprise d'un état alcoolique. Je vous ai parlé également des conduites sous état de stupéfiants et les défauts de permis. C'est véritablement un sujet qui pour moi nourrit quelques inquiétudes et sur lequel nous devons évidemment renforcer notre action.

Enfin nous avons poursuivi à lutter contre les rodéos à travers des opérations classiques mais aussi à travers de la vidéo-verbalisation qui produit quand même son petit effet, j'ai pu m'en rendre compte.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ROUTIERE

- ➔ **Education routière** : 3000 écoliers formés au déplacements à vélos, 160 collégiens préparés à l'ASSR1, interventions dans les ASELO, sur le campus, à l'hôpital, etc
- ➔ **Deux intervenantes de la Police municipale médaillées de la sécurité routière**
- ➔ **Installation de 4 radars pédagogiques**



M. GEFROY – Je terminerai par un mot positif quand même sur la sécurité routière. Je voudrais remercier nos policiers municipaux notamment les deux référentes de la prévention routière qui font un travail remarquable dans les écoles et c'est très important. Elles sèment des graines pour l'avenir et heureusement il faut évidemment rester positifs sur ces évolutions-là.

Voilà M. le Maire, mes chers collègues, les éléments pour 2019. Je voudrais simplement en profiter pour remercier toute la police municipale pour le travail formidable qu'elle fait à longueur d'années, les policiers municipaux mais aussi les agents administratifs, les vacataires qui sont à nos côtés et je crois qu'ils ont tous été véritablement à la hauteur des Orléanais en 2019 comme depuis 2014. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci beaucoup M. GEFROY, j'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Mme TRIPET puis M. GRAND.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, chaque année lorsque je prends connaissance de ce compte-rendu, je suis toujours frustrée, je le dis à chaque fois, que les chiffres des violences faites aux femmes n'apparaissent pas. On me répond que c'est la police nationale, vous avez raison. Ceci dit comme la police municipale travaille avec la police nationale, nous pourrions avoir une vision de ce qui se passe dans notre Ville. Vous l'avez dit, sur le plan national, il y a une augmentation des homicides – moi je dirais des féminicides – 151 pour l'année passée et encore, il y a des femmes qui ont disparu et elles seront sans doute retrouvées malheureusement victimes de féminicide ; 12 % de violences sexuelles, tout cela n'apparaît pas.

On a un dispositif S.O.S. femmes qui a accueilli plus de 100 femmes en à peine un an et demi, plus de 150 enfants, cela n'apparaît pas non plus. Je trouve vraiment que cela donne une image biaisée de ce qui se passe dans notre Ville. Ce n'est pas dire que l'on est une ville pire que les autres, mais il ne faut quand même pas se satisfaire de cela. Comment cela se fait-il que l'on passe des conventions avec la police municipale pour mettre des PV pour des crachats ou que quelqu'un va uriner le long du mur ou autres, mais qu'une jeune fille qui est dans la rue, qui se fait insulter, personne n'intervient ! Pourquoi dans les transports en commun, quand une jeune fille, une femme ou qui que ce soit se fait mettre la main aux fesses, personne n'intervient ! Et là on se renvoie la balle entre police municipale et police nationale. N'y aurait-il pas quelque chose, une convention à passer de ce côté-là ? La

semaine dernière, un individu a été arrêté pour des faits de viols et pour une agression la semaine précédente. Or, j'ai l'impression que l'on vit dans une ville où il y a des cambriolages qui sont en baisse, une police municipale qui est sur place, mais en tant que femme, que ce soit moi, mes filles ou autres, la problématique est toute autre et on se fait « enquiquiner » dans la rue quand on rentre le soir, que vous soyez en vélo, que vous ayez 20 ans ou 60 ans. Je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas et cela devrait être visible dans ce compte-rendu. Passez peut-être quelque chose avec la police municipale, dire ce qui est fait de leur côté, mais on n'a pas une vision globale de ce qui se passe dans notre Ville. Merci.

M. le Maire – *La question du harcèlement et notamment à l'égard des femmes est un vrai sujet, Mme TRIPET, vous avez raison.*

M. GRAND – *M. le Maire, mes chers collègues, au-delà de ce qu'exprimait à l'instant Dominique TRIPET, qui doit être en effet une considération importante pour nous tous, j'avais noté en particulier la délinquance routière, un point qui se développe fortement dans notre commune et dans la Métropole d'une manière générale. Il y a de plus en plus de personnes qui utilisent des voies secondaires pour pouvoir se permettre de rouler beaucoup plus vite qu'elles ne le devraient. Ainsi certaines personnes se croient autoriser à dépasser très largement les vitesses autorisées. Il y a donc un focus à mettre là-dessus et en particulier la présence de la police municipale qui doit se déployer sur des itinéraires autres que sur les grands boulevards ou la RD 2020.*

D'une manière générale, on constate qu'il y a une violence, que ce soit les vols à l'étalage chez les commerçants qui s'en plaignent ou des vols à la tire d'une manière générale, liée à la vie quotidienne comme les vols de portables par exemple. Je pense, même si je sais bien évidemment que pour la police municipale comme pour la police nationale, c'est un travail compliqué, dur et quotidien, qu'il y a des points de vigilance à avoir sur ces violences en particulier.

Pour ce qui est des incivilités, on a des degrés différents. Il est évidemment souhaitable de développer d'une manière générale une vigilance de tout ce qui est liée à la dégradation. De plus, on sent bien que les atteintes à l'environnement sont là aussi de plus en plus fréquentes et que l'on doit mettre en œuvre des mesures fortes pour marquer le fait qu'on ne peut agir dans ce domaine-là de manière impunie. Je pense là en particulier du côté du Dhuy où près de 400 kilos de déchets ont été extraits par un citoyen. Il y avait en effet de tout : des machines à laver, des vélos, etc. C'était proprement scandaleux. Avec cet exemple, on voit bien qu'il y a une tendance comme cela à se libérer d'un certain nombre de choses en les jetant dans la nature et je pense qu'il y a aussi un travail à mener de ce côté-là.

De manière très globale, on sent que l'on a des points de tension d'où la nécessité à intervenir fermement dans ces domaines. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci M. GRAND. Je donne la parole à M. SANKHON puis à M. YEHOUESSI.*

M. SANKHON – *M. le Maire, chers collègues, je voudrais évoquer rapidement car cela ne se dit pas forcément ou cela ne se sait pas nécessairement non plus, que la direction des sports travaille énormément avec la police municipale et la police nationale, notamment lorsqu'elle organise des événements de grande envergure avec des volumes de public, des foules et des flux à gérer. J'en profite pour saluer la grande qualité du professionnalisme des équipes lorsque l'on accueille des matchs de foot avec une jauge moyenne de 3 à 4 000 spectateurs au stade de La Source comme la rencontre opposant Orléans au Paris Saint-Germain qui a suscité des cellules de mobilisation des polices nationale et municipale, ainsi que les agents de médiation. Ce fut également le cas lors du match Saint Pryvé versus Monaco. Tout cela nécessite un gros travail effectué de façon concertée dans une très bonne ambiance et avec une sérénité permettant de rassurer tout le monde. C'est important car on sent qu'il y a de la confiance entre les uns et les autres. Je pense aussi à la Course des 3 Ponts avec 3 500 coureurs dans le centre-ville, des rues ou des artères mobilisées durant plusieurs heures. C'est essentiel d'avoir une police municipale qui sait répondre à des événements nationaux et internationaux d'envergure et qui sait surtout garder son sang-froid dans des situations pas toujours simples. Merci à vous.*

M. YEHOUESSI – *M. le Maire et chers collègues, je voudrais juste apporter une contribution au sujet du trafic de drogues, à savoir la recrudescence des incivilités dans les halls et les cages d'escalier par des jeunes qui viennent fumer de la drogue ou des chichas, et ce sur l'ensemble du*

territoire d'Orléans. Aujourd'hui, ce n'est plus forcément dans le quartier de La Source, mais dans les résidences communes partout où ils ont la possibilité de dégrader les entrées, ils occupent les cages d'escalier, les halls et ils ne se cachent plus de consommer de la drogue.

A La Source, je reconnais que la police municipale intervient à chaque appel. Elle vient faire des rondes régulièrement, mais nous avons malheureusement des locataires qui sont certainement complices et qui les préviennent tout de suite. Ainsi ils disparaissent à l'approche de la police et cela devient vraiment le jeu du chat et de la souris dans les escaliers ou dans les sous-sols.

M. le Maire – C'est au tour de M. LAGARDE suivi de M. RICOUD.

M. LAGARDE – *Merci M. le Maire. Je voudrais en premier lieu féliciter tous les agents de la direction de la sécurité et de la tranquillité publique. Je me suis occupé de la police des transports pendant plus de 5 ans et nous avons travaillé avec la police municipale d'Orléans et l'ensemble de ses agents en bonne intelligence au service des habitants d'Orléans, dans un esprit de professionnalisme, d'amour du métier, de conscience professionnelle et d'attachement aux personnes.*

Je rappellerai également, M. le Maire, j'étais intervenu lors d'un précédent Conseil Municipal sur l'agression qu'avaient subie les agents de la police des transports en août dernier au niveau du centre bus. Ceux-ci avaient été, je le rappelle, victimes d'une tentative d'homicide de la part d'un individu le 22 août dernier. Je constate que cet individu est toujours présent au niveau du centre bus. Cet individu a repris ses quartiers et les agents de la police des transports qui ont été agressés croisent tous les jours le même individu depuis 6 mois. Est-il normal qu'un individu comme celui-ci puisse circuler librement dans une ville comme Orléans ? J'évoque ce point parce qu'il existe dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et du droit d'asile toutes les dispositions juridiques qui permettent au Préfet de procéder à l'expulsion de cet individu qui présente une menace grave pour l'ordre public. Je souhaite savoir M. le Maire si vous êtes intervenu auprès de M. le Préfet pour qu'il soit mis fin à la présence de cette personne sur le territoire d'Orléans. Je rappelle que le centre bus est un endroit très fréquenté notamment par les jeunes, et que cet individu, d'après les échos que j'ai, est toujours menaçant, qu'il a un comportement qui pourrait mettre en péril la sécurité des biens et des personnes. Depuis 6 mois, j'estime qu'on aurait dû faire en sorte de le mettre hors d'état de nuire et en tout cas de l'expulser de France.

En dernier lieu, je reviendrai sur un sujet qu'Olivier GEFROY a mentionné : la question de l'armement de la police municipale. Nous avons eu lors du Conseil Municipal de juillet 2015 un débat au cours duquel chacun s'est exprimé sur le principe d'armement des policiers municipaux. Pour ma part, j'ai toujours soutenu ardemment cet armement parce que j'estimais qu'il correspondait à l'évolution des enjeux et à l'évolution des missions de la police municipale. Lors de ce Conseil Municipal, chacun s'est exprimé et j'ai relevé les positions des uns et des autres, et je souhaite savoir si celles-ci ont évolué. J'ai vu notamment M. GRAND que vous aviez pris position de manière très ferme contre l'armement de la police municipale. Vous avez déclaré : « Je pense que plus on va armer, plus on va être dans une situation de tension. Plus on va se retrouver dans le fait que les personnes face aux policiers vont dégainer les premiers et là c'est le western. Et on va se retrouver dans une situation qui va être périlleuse pour tout le monde. Je pense qu'on aura malheureusement des drames dus au fait de l'armement et non l'inverse. » Force est de constater que 5 ans après, cette prédiction s'est avérée totalement inexacte. Et je souhaite savoir tout simplement si vous êtes favorable, aujourd'hui 5 ans après, au désarmement de la police municipale d'Orléans ?

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, quand on regarde dans le rétroviseur cette question de la sécurité, on constate que les choses ont quand même évolué favorablement. Il reste néanmoins des points inquiétants. On a parlé tout à l'heure des problèmes de drogue, c'est vraiment une question que nous estimons primordiale et essentielle, mais qui dit vente dit aussi demande, et je crois que c'est là-dessus qu'il faut que l'on ait une réflexion. Dans le secteur que je connais le mieux, La Source, c'est la vente à ciel ouvert, avec parfois c'est vrai M. GEFROY, une présence policière mais qui ne peut pas être tout le temps-là. C'est un vrai problème et je rejoins ce que disait mon collègue et néanmoins ami et camarade Maxime YEHOUESSI, sur les problèmes de squat dans les entrées d'immeubles que ce soit sur la dalle mais aussi dans le secteur H.L.M. Pour vous alerter régulièrement M. GEFROY, je vous remercie de faire intervenir la police pour que cessent ces trafics avec tout ce que cela comporte comme désordres, bruits, saletés, etc.*

On a parlé tout à l'heure de la mobilisation des police nationale et municipale concernant les manifestations et je rappelle que dans le cadre des manifestations à propos des retraites, il n'y a jamais eu de soucis particuliers du fait que les syndicats ont un service d'ordre et qu'ils assurent tout à fait leur rôle. Je crois qu'il est bien de le dire.

Concernant les dépôts d'ordure, c'est un vrai problème qui entache la vie en collectivité et qui donne une image exécration de certains secteurs. Aussi, je suis favorable à ce que l'on ait une politique beaucoup plus – peut-être que cela va surprendre – répressive par rapport à ces situations. En effet c'est un coût pour les bailleurs et cet argent que l'on dépense pour enlever ces tas d'ordure, c'est autant d'argent qui n'est pas mis pour l'entretien des logements. Cela devient vraiment une priorité dans le cadre des incivilités car à un moment donné, il va falloir faire reculer ces actes absolument inadmissibles.

Autre point qu'il faut voir. On est dans une société fracturée, une société de méfiance et de brutalité. Et bien évidemment, cela rejaillit sur le comportement des uns et des autres. Je crois qu'on a besoin de retisser des liens forts, on a besoin d'aider les associations notamment comme à La Source ou à l'Argonne, l'A.J.L.A. ou ESCALE qui font un travail très important auprès des jeunes et pour échanger avec Sofiane SANKHON, je sais que c'est fait. Il faut redonner de la force au bien vivre ensemble dont tout le monde parle et ce n'est pas toujours facile à mettre en pratique, mais je crois que c'est important. Il y a eu par exemple au 2002 un certain nombre d'initiatives pour occuper le terrain et je crois qu'il faut continuer dans cette voie-là pour justement reprendre le terrain à celles et ceux qui prétendent en être les maîtres.

Par rapport aux arrêtés anti-bivouac, nous sommes contre et ce n'est pas nouveau. C'est vrai que quelque fois, il peut y avoir des débordements au niveau de l'alcoolisme, mais il y a des causes à tout cela et ce sont ces causes qu'il faudrait traiter. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. RICOUD. La parole est à M. LANGLOIS puis à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

M. LANGLOIS – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, je voulais simplement répondre sur plusieurs points. Le premier à propos de ce que Jean-Philippe GRAND a dit tout à l'heure sur les itinéraires de shunt. Je le rejoins complètement, à savoir que les faits routiers ne se font pas forcément que sur la RD 2020 dans le secteur de Saint-Marceau. En effet, lorsque l'on est adjoint de quartier, on a très souvent dans les réunions publiques ou dans nos courriers, des demandes des riverains qui nous indiquent qu'à tel endroit, cela roule vite ou qu'il y a des faits qui se passent dans des rues qui sont souvent des itinéraires de shunt. Et à ce moment-là, nous avons toute la possibilité de saisir la police municipale pour qu'elle intervienne aussi sur ces axes. Je le vois moi de façon très concrète dans les rues du quartier Saint-Marceau. Ce n'est pas uniquement sur la RD 2020, c'est partout où il est nécessaire qu'elle intervienne et je peux vous donner quelques exemples notamment rue des Montées où nous avons un itinéraire de shunt avec une vitesse excessive au niveau des plateaux. Nous avons pu mettre avec les motards un certain nombre de radars en place et un certain nombre de présence qui ont fait grandement diminuer là aussi les faits routiers. Donc je vous rejoins, il n'y a pas que sur la RD 2020, mais je n'ai pas d'inquiétudes puisque les policiers municipaux sont effectivement sur les autres itinéraires eux aussi très utilisés.

Je suis plutôt satisfait, même s'il n'est pas question de faire du triomphalisme aujourd'hui, de la présentation d'Olivier GEFFROY. Déjà parce qu'elle est très détaillée et que cela nous permet d'avoir une situation et une vue claire de la sécurité à Orléans. Et puis parce que l'année dernière, je me souviens bien du fait de voir Saint-Marceau en haut des résultats par rapport aux chiffres liés à la délinquance. Cela avait provoqué ici ou là quelques inquiétudes et donc je suis plutôt satisfait de voir que les résultats, notamment à Saint-Marceau et surtout en ce qui concerne les cambriolages, ont considérablement diminué. Ils sont revenus à une situation normale même si on ne peut pas s'en féliciter car la délinquance reste ce qu'elle est et que c'est toujours une mauvaise chose, mais on revient à une situation normale à Saint-Marceau.

Je veux surtout aussi remercier car comme je vous le disais tout à l'heure, quand on est adjoint de quartier, quand on a avec la mairie de proximité le contact avec les riverains, on a beaucoup de chance de pouvoir compter sur notre police municipale. Je rejoins les félicitations et le remerciement pour

le travail qui a été accompli car on a la chance d'avoir des experts du quartier, des experts de terrain, qui connaissent leur métier, qui l'apprécient et qui respectent énormément les gens et les riverains, et qui sont vraiment dans cette philosophie du bien vivre ensemble. Un adjoint de quartier a besoin de ce regard, de cet appui de la part des policiers municipaux qui connaissent très bien le quartier. Ce fut mon cas durant ces 6 dernières années de pouvoir compter sur eux, sur leur professionnalisme et sur leur connaissance du terrain. Cela permet d'avoir une vision encore plus complète de notre quartier et l'ensemble de la ville. Merci M. le Maire.

M. le Maire – *Avant de laisser la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, y a-t-il d'autres prises de parole ?*

M. GRAND – *Je ne suis pas sûr que vous souhaitiez qu'il y ait un débat qui s'instaure entre M. LAGARDE et moi, mais je suis prêt à répondre à sa question.*

M. le Maire – *Etant donné que vous avez été interpellé, ce serait logique que vous répondiez.*

M. GRAND – *Je veux bien.*

M. le Maire – *D'autres prises de parole ? Donc dans l'ordre Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, M. MONTILLOT et pour finir M. GEFFROY.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. le Maire, mes chers collègues, merci. Je voulais juste d'abord dire que je m'inscrivais complètement dans la continuité de ce que venait de dire Mathieu LANGLOIS dans l'hommage qu'il a rendu au travail de proximité à l'égard des policiers municipaux. Je crois que c'est vraiment essentiel. On ne partage pas forcément tous la même conception de la sécurité, mais on est tous au moins d'accord pour dire qu'une police municipale qui fonctionne bien, comme c'est le cas à Orléans, c'est une police municipale qui rassure et qui est près de nos concitoyens.*

Pour ma part, je vais plutôt poser quelques petites questions par rapport à l'exposé très général et très intéressant que l'on a eu sur les chiffres, M. GEFFROY. Alors cela va être un peu dans tous les sens, je m'en excuse, mais ce sont des choses que j'ai notées à la volée.

A propos des caméras et du travail qui est fait autour de la vidéosurveillance, vous mentionnez 311 réquisitions judiciaires pour 2019. Je voulais savoir s'il y avait eu un ratio qui avait été fait par rapport au nombre d'élucidations que ces réquisitions ont permis d'obtenir, ceci simplement pour aller jusqu'au bout de la démarche et donc mesurer l'efficacité de cette présence des caméras qui est importante sur l'espace public. En effet, 222 caméras cela fait à peu près une caméra pour un peu plus de 500 habitants. Cela représente une présence massive de ces outils de surveillance.

S'agissant de la question douloureuse des coups et blessures volontaires, Dominique TRIPET posait des questions sur les violences faites aux femmes en particulier. Moi je voulais savoir, puisque ces coups et blessures sont en augmentation assez sensibles, si vous aviez des précisions sur les contextes et en particulier sur les acteurs de ces violences. Est-ce des violences intrafamiliales, des violences de groupe ? Ont-elles lieu plutôt la nuit ? Bref ce genre de précisions pour savoir s'il y a des profils types ou s'il y a des situations qui sont génératrices de ce type de violences qui permettraient d'expliquer peut-être la singularité d'Orléans au regard des villes de taille comparable.

Une petite remarque aussi en passant. Moi je comprends tout à fait que l'on souhaite dresser un panorama général de la sécurité à Orléans, pour autant je ne considère pas que les actes d'incivilités, même s'ils perturbent la vie sociale, constituent des actes qui posent problème au regard de la sécurité. Cela pose problème par rapport à la propreté, par rapport au confort social, par rapport aux relations que l'on a les uns avec les autres, donc cela peut être générateur de violences, mais ce ne sont pas pour autant des actes de délinquance stricto sensu. Ne pas tenir son chien en laisse ou jeter un mégot par terre, jusqu'à preuve du contraire, c'est faire preuve d'une méconnaissance des règles de vie en communauté, mais ce n'est pas de la délinquance. Vraiment je tiens à ce que les choses soient quand même assez nettement caractérisées. Ce n'est pas du tout du même ordre qu'un vol ou qu'un coup porté sur une personne physique.

Ma dernière remarque portera sur un chiffre qui m'a vraiment étonné à savoir les montants

financiers accordés aux agents de sécurité privés entre 2017 et 2019. Ainsi j'ai noté une augmentation par 4 avec 403 000 € en 2019. Donc je voulais savoir ce qui avait motivé une telle augmentation. Est-ce des événements particuliers ou alors est-ce une tendance lourde ? Pourquoi passe-t-on autant par des agents de sécurité privés alors que l'on a déjà un travail énorme qui est fait par la police municipale ? Merci pour vos réponses.

M. GRAND – *Je voudrais répondre à M. LAGARDE. Je suis fondamentalement contre l'idée que l'on doit s'armer toujours plus pour pouvoir se défendre. La raison pour laquelle j'ai parlé de western en 2015 n'était pas innocente, c'était tout simplement parce que l'on voit bien les dégâts que cela peut faire quand en particulier aux Etats-Unis, on considère que c'est même un droit d'être armé. Il se trouve que la décision qui a été prise en 2015 était directement liée aux actes terroristes et que cette menace existe encore aujourd'hui comme l'a rappelé tout à l'heure M. GEFROY. Donc, dans ce contexte, je ne souhaite pas que l'on désarme la police municipale et j'ai pu constater que depuis 5 ans, la police municipale avait fait preuve d'un grand professionnalisme et qu'il n'y avait pas ce qui pouvait être une appréhension pour moi à l'époque, mais qui aujourd'hui est bien la démonstration que l'on se doit avec cette menace terroriste de ne pas désarmer la police municipale.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, c'est toujours un point extrêmement important que d'aborder en début d'année les statistiques et les informations sur l'évolution de la délinquance, sur la situation de la sécurité, sur l'intervention des forces de police, qu'elle soit nationale, municipale ou des autres agents, y compris, vous venez de l'évoquer avec les agents de sécurité privés.*

Cette occasion permet effectivement d'évoquer à la fois les chiffres et les faits. Je me félicite d'ailleurs que sur l'ensemble des interventions précédentes, il n'y ait aucune remise en cause de la réalité des chiffres alors que je me souviens d'une époque pas si lointaine, il y a encore 3 ou 4 ans de cela où à chaque fois que nous intervenions sur les questions de sécurité, elles étaient remises en cause. Alors même, je le rappelle, que depuis maintenant 3 à 4 ans, les chiffres sont retraités par la place Beauvau avant d'être transmis au Préfet et que le Premier Ministre a décidé de supprimer l'observatoire national de la délinquance chargé de vérifier l'ensemble des données statistiques. En revanche il est important d'éviter de se tromper sur les chiffres et particulièrement sur les années présentées. J'ai ici un document qui a largement été distribué montrant un bilan notamment de 2015 à 2019 et faisant apparaître en gros caractères - 24,5 % avec un chiffre de 2015 : 2 759 délits de voie publique. Je voudrais ici devant notre honorable assemblée rappeler que ce chiffre de 2 759 n'est pas celui de 2015 mais de 2013, et que celui de 2013 était de 230 faits supérieurs à celui de 2015. Tout le monde aura compris du coup la baisse, lorsqu'on prend en se trompant par une erreur manifeste deux années précédentes, cela permet d'augmenter la diminution. Donc on a, non pas 24 % mais 17 % de diminution, car effectivement on a rajouté artificiellement en 2015 les chiffres de 2013, c'est-à-dire 250 faits supplémentaires, et tout le monde aura compris que cela permet d'améliorer la situation. Je précise pour que cela soit bien clair, le chiffre de 2015, ce n'est pas 2 759, mais 2 520. Ce sont les chiffres que nous avons eus chaque année et que j'ai bien naturellement depuis 1995. Si certains veulent les avoir, je vous les communiquerais.

Deuxième point également important, vous avez évoqué la différence entre d'un côté les chiffres et de l'autre le sentiment d'insécurité ou les faits qui remontaient du terrain. Je voudrais rappeler que nous avons eu l'occasion de l'évoquer, à la fois sur le terrain, mais également dans le cadre d'une consultation citoyenne, et on a été extrêmement surpris des remontées. Et quels en sont les items ? Les violences, les trafics et les incivilités. Ce sont trois items qui, pour la plupart d'entre eux, n'apparaissent pas notamment dans la délinquance dite de proximité. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (A.V.I.P.) sont augmentées entre 2015 et 2019 de 230 faits soit en l'occurrence de + 17 %, c'est-à-dire 20 faits par mois. L'augmentation de ces faits de violence, ce n'est pas un hasard, ce n'est pas quelque chose que nous inventons, c'est une réalité. En revanche cette fois-ci, on peut y rajouter - et cela apparaît dans les chiffres qui ont été communiqués tout à l'heure sur la délinquance de voie publique - bien sûr les vols avec violence, mais là je parlais des A.V.I.P. Deuxièmement, et cela n'apparaît pas non plus dans la délinquance de proximité, ce qu'on appelle les infractions révélées par l'activité des services (I.R.A.S.) notamment en ce qui concerne les trafics de drogue. Cela a été déjà largement évoqué il y a un instant aussi bien d'ailleurs sur la voie publique qu'à l'intérieur de halls d'entrée. C'est effectivement quelque chose qui remonte de façon extrêmement importante et c'est un point sur lequel nous devons être extrêmement vigilants.

Le troisième point, celui des incivilités. Je pense par exemple aux tapages nocturnes, à l'alcool sur la voie publique, etc. Il faut savoir que dans ce domaine, même si cela remonte de façon très importante, cela ne rentre pas dans des statistiques, puisqu'il n'y a pas de dépôts de plainte lorsqu'il y a un tapage nocturne, sauf lorsqu'il y a éventuellement une interpellation en flagrant délit, et donc là très concrètement, on est sur des sujets de préoccupation.

Alors, une fois que j'ai dit cela, que fait-on ? Telle est la question. Pour diminuer en quelque sorte à la fois les violences aux personnes, y compris – et je regrette que Mme TRIPET ne soit pas là – les atteintes faites aux femmes, parce que bien naturellement ce sont elles les premières victimes car en général ce sont les plus fragiles les premières victimes. Que fait-on également pour juguler la question des trafics ou encore les incivilités pour pouvoir être plus réactifs ? J'ai noté dans un document récent plusieurs objectifs qui pouvaient être faits notamment augmenter par exemple la police municipale de 107 à 120 agents. C'est une très bonne idée, mais avant d'augmenter les effectifs, il faut déjà stopper l'hémorragie. Je voudrais rappeler ici un certain nombre de points extrêmement précis que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer. Au cours des deux dernières années, depuis début 2018 jusqu'à début 2020, c'est la perte de + 42 % des gardiens de police municipale de la Ville d'Orléans. Alors, vous me direz que ce n'est pas très grave puisque finalement, ils sont remplacés. Je voudrais ici le dire à la fois pour Mme KERRIEN, M. GRAND, M. GROUARD, M. CARRE, si l'un d'entre vous – et ce sera probablement le cas – sera Maire dans un mois, je voudrais juste vous rappeler que les personnels qui ont été recrutés, à 75 % ne sont pas des policiers municipaux titulaires. Ce sont effectivement des personnels détachés, c'est-à-dire des agents aussi bien publics de l'armée ou autres mais qui ne sont pas des agents de police municipale. Ce qui veut dire qu'entre 2020 et 2021, c'est une trentaine d'agents qui devra de toute façon aller en formation initiale et que durant ces 6 mois de formation, nous n'aurons pas les policiers en question. On a donc évidemment matière en ce domaine à pouvoir être vigilants. Pour ce qui concerne la P.M.I.T. évoquée par M. LAGARDE il y a un instant, ils sont passés de 16 à 13.

Je voudrais juste dire que tout cela relève probablement – je n'en sais rien – d'un problème de gouvernance administrative ou politique. En toute hypothèse, une chose est certaine et je l'ai vécu pendant une quinzaine d'années avec Serge GROUARD, lorsqu'il y a un problème dans la fonction publique territoriale, lorsqu'un agent a commis une erreur, il doit être sanctionné et peut-être encore plus durement lorsqu'il s'agit d'un agent de police municipale, car il a effectivement lui une double responsabilité et il a en plus une assermentation. En revanche, lorsque la police est en cause, il est également de notre devoir à nous élus, de pouvoir défendre l'honneur de la police. Je voudrais rappeler à cet égard que c'est précisément ce que j'avais fait en 2010 lorsque la police municipale d'Orléans avait été attaquée de façon scandaleuse par un responsable associatif et dans cette affaire-là, je rappelle que la personne en question a été condamnée, dans une procédure qui a duré 18 mois, à la fois par le Tribunal correctionnel d'Orléans et par la Cour d'appel d'Orléans. C'est ce qui m'a valu à l'époque de bénéficier d'une protection fonctionnelle pour pouvoir intervenir et défendre l'honneur de la police municipale. Je tiens ici donc solennellement à rappeler pour que cela soit su, entendu et répété, que je n'ai jamais été poursuivi, comme je l'ai entendu ou lu sur un communiqué adressé récemment par la Ville d'Orléans, mais qu'au contraire j'ai poursuivi un individu qui avait diffamé la police municipale, j'en suis fier parce que c'était l'honneur de la police, c'était l'honneur de la Ville d'Orléans que j'avais tenu à défendre en l'espèce.

Vous avez évoqué également le recrutement de nouveaux maîtres-chiens notamment sur les stupéfiants. Je voudrais juste rappeler que la brigade canine d'Orléans est passée de 2015 à 2019 de 26 maîtres-chiens à 12 aujourd'hui. Donc là encore, on est sur le même effet que j'évoquais il y a un instant concernant l'hémorragie.

Dernier point, la mise en œuvre de nouveaux arrêtés. J'ai entendu et lu avec beaucoup d'intérêt l'idée de l'interdiction par un arrêté municipal de la vente d'alcool dans épicerie du centre-ville à partir de 21 heures. Je voudrais juste rappeler que j'ai signé cet arrêté en 2010 interdisant la vente d'alcool dans les épicerie d'Orléans à partir de 21 heures, et pas uniquement du centre-ville d'ailleurs je le précise. D'ailleurs, grâce à la loi Bachelot qui avait été prise trois ou quatre ans auparavant et en l'espèce avec une tolérance exceptionnelle uniquement pour les épicerie qui acceptaient dans le cadre d'une charte de bonnes pratiques que j'avais fait signer avec la fédération nationale des épicerie, permettant que ces épicerie ferment à 23 heures au lieu de perdurer toute la nuit.

Je pense que l'on peut effectivement, comme cela a été dit, se féliciter et remercier l'ensemble des agents à la fois de la police nationale, de la police municipale, des autres agents qui interviennent. Je voudrais juste regretter que l'on n'ait pas parlé un tout petit peu plus, si ce n'est Michel RICOUD qui en a dit un mot, de la prévention de la délinquance. Parce qu'effectivement, à chaque fois que j'intervenais sur ces questions-là, il y avait parfois quelques sourires amusés sur le rôle et l'importance de la prévention de la délinquance ... mais si vous vous en souvenez ! Il y avait effectivement quelques sourires narquois en se disant finalement en quoi cela peut-il conquérir à faire baisser la délinquance. C'est au contraire quelque chose d'extrêmement important et je voudrais que l'on associe dans les remerciements à la fois les 150 parents relais que j'ai pu recruter au cours des dernières années jusqu'au mois de novembre 2019, également les 27 agents de médiation qui ont travaillé à mes côtés jusqu'en novembre 2019 et puis également les éducateurs et vous vous en souvenez certainement, le travail que j'ai pu mener pour faire en sorte non seulement que la seule Ville d'Orléans – je dis bien la seule Ville d'Orléans – puisse maintenir un dispositif d'éducation spécialisée sur son territoire mais qu'également j'ai permis de modéliser au niveau de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019. Je suis d'ailleurs à cet égard extrêmement ravi que je me sens un peu moins seul à être contempteur de ces dispositifs de prévention et de médiation, puisque voici un post récent que je vous lis : « Première réunion du comité technique orléanais de prévention spécialisée. Un bilan très positif de la part des équipes d'éducateurs spécialisés qui oeuvrent depuis un an avec les médiateurs, la mission locale, les proviseurs, les bailleurs, les travailleurs sociaux. Un travail de terrain aussi bien sur les jeunes de 11 à 21 ans que sur les parents. Signé Olivier GEFFROY. » Je voudrais juste rappeler à sa sagacité que le dispositif n'existe pas depuis un an, car je l'ai mis en place depuis à peu près une quinzaine d'années, qu'il fonctionne parfaitement et qu'évidemment les éducateurs, les médiateurs, les parents-relais travaillent en permanence depuis 15 ans avec effectivement les bailleurs sociaux, la mission locale, l'éducation nationale et bien sûr aux côtés des parents. Donc qu'ils en soient remerciés et pour rassurer Michel RICOUD, c'est bien entendu un travail très important, qui compte beaucoup. L'action d'abord en faveur de la parentalité, puisque vous le savez je le rappelle régulièrement, les causes premières sont d'abord socio-éducatives avant d'être socio-économiques et qu'il est absolument indispensable de poursuivre ce travail effectivement dans les années à venir. Je vous remercie.

M. le Maire – *Avant de laisser la parole à M. GEFFROY, je voudrais juste vous rappeler quelque chose, M. MONTILLOT. D'abord, je souhaitais et apparemment nous sommes quelques-uns ici dans la salle mais pas vous, que le débat électoral ne rentre pas dans cette enceinte parce qu'il y a d'autres tribunes pour s'opposer, mais j'observe que vous utilisez celle de la Ville.*

Le deuxième élément qui me frappe beaucoup, c'est l'immodestie par laquelle vous vous attribuez l'ensemble de ce qui a pu être fait alors que vous avez agi sous la conduite de deux Maires, le premier Serge GROUARD jusqu'en 2014 pendant les deux mandatures précédentes où vous étiez en charge de la sécurité et de la prévention, et à partir de 2015 sous ma direction et notamment sur les questions de prévention et de médiation. Et il y a une petite contradiction à saluer tout le travail des services, quels qu'ils soient et je vous rejoins sur la question de la prévention et de la médiation, parce que j'ai souvent souligné ici qu'un des résultats les plus importants duquel la Ville d'Orléans devait s'enorgueillir, c'était la baisse de l'implication des mineurs dans les faits de délinquance. Et que cela illustre toute la pertinence de la stratégie qu'avait été mise sur le long terme entre ces questions de parentalité, de prévention et de répression quand malheureusement les faits doivent être sanctionnés. Mais tous ces éléments-là, ce sont nos fonctionnaires, nos agents publics qui les mettent en œuvre. Nous, on impulse, on est dans une logique de contacts et de relations avec la population pour remonter un certain nombre de choses dont vous m'avez souvent expliqué qu'il y avait parfois un entretien des peurs, parfois il y avait une différence entre les statistiques et la victimisation, et qu'on pouvait en jouer dans les présentations. Je vois que les recommandations sont à l'œuvre ! Mais ceci étant dit, pour ce qui est des faits, moi je rends hommage mais sincèrement à l'implication des fonctionnaires de cette ville et j'appelle nous tous, et je me mets dedans, à beaucoup d'humilité dans ce qui peut être considéré comme effectivement de très bons résultats pour la Ville d'Orléans. La parole est donc à M. GEFFROY.

M. GEFFROY – *Merci M. le Maire. Beaucoup de choses très intéressantes ont été dites, un débat d'une grande qualité sauf peut-être à la fin, mais on y reviendra à la fin bien sûr.*

Mme TRIPET, les violences faites aux femmes. Vous avez raison, il faut peut-être que l'on détaille des statistiques en lien avec la police nationale, car l'appareil statistique est tenu aujourd'hui par

l'Etat. Le Préfet communique des éléments au Maire qui ne sont malheureusement pas toujours exhaustifs. C'est l'éternel sujet les statistiques de police. Mais moi, je ne vois absolument aucun inconvénient bien entendu à ce qu'à l'avenir on ait plus d'éléments statistiques sur les violences faites aux femmes pour venir en appui d'un certain nombre de constats que l'on dresse. Quand vous parlez de harcèlement de rue, je ne vois pas très bien quel accord il devrait y avoir entre la police municipale et la police nationale là-dessus. Le harcèlement est un problème de flagrant délit. C'est le problème qu'ont les forces de police, c'est-à-dire le constat. Ce n'est pas le constat que les femmes dressent elles-mêmes naturellement, mais celui que les forces de police doivent dresser pour pouvoir agir sur ce phénomène et vous savez que ce n'est pas une affaire simple.

M. GRAND, sur la sécurité routière, je vous rejoins mille fois sans aucun problème. D'ailleurs c'est pour cela que cette année j'ai souhaité faire un petit paragraphe là-dessus car pour moi, il y a un vrai sujet sur les routes secondaires, mais vous auriez pu ajouter les vélos par exemple qui est aussi un vrai sujet. On veut absolument développer le vélo et nos concitoyens se saisissent de ce moyen de locomotion, mais pas toujours de manière très civique pour le coup et avec de vraies implications en matière de sécurité routière. Donc oui mille fois. Après, il faut mettre en place des contrôles routiers sur des véhicules à moteur et on sait très bien le faire notamment avec une brigade moto. Pour ce qui est des contrôles sur des vélos, c'est beaucoup plus compliqué à faire, mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les faire.

Vous avez également fait une remarque sur les vols à la tire, oui malheureusement c'est une tendance lourde et cela ne date pas d'hier. J'ai remonté jusqu'à 2001, mais je pense qu'on aurait pu remonter bien avant. C'est une forme de délinquance d'appropriation avec ou sans violence, mais en tout cas c'est un phénomène de société qui malheureusement monte, même s'il est un peu stabilisé chez nous, mais je reste extrêmement prudent sur le constat.

Quant aux incivilités et les atteintes à l'environnement, bien sûr tout à fait. Alors on le fait déjà à travers les atteintes au règlement sanitaire départemental, mais cela ne couvre pas l'intégralité des atteintes à l'environnement qui sera sans doute demain un champ nouveau d'investigation pour la police municipale. Mais là encore, si c'est à effectifs constants, cela pose des questions d'arbitrage. Qu'est-ce qu'ils ne font plus pour faire quoi demain ? Cela renvoie à d'autres débats et moi, je ne mélange pas campagne électorale et présentation en Conseil Municipal.

M. SANKHON, les manifestations sportives comme d'ailleurs les autres manifestations, nous prennent effectivement de plus en plus de temps. C'est parfaitement légitime parce que la Ville a choisi d'être organisatrice ou d'accompagner des organisateurs sur des grands événements sportifs, vous en avez mentionnés un certain nombre. C'est très important pour notre notoriété, notre dynamisme, mais cela prend un temps-agent qui est croissant. C'est une réalité et cela ne veut pas dire qu'on ne fait plus ce qu'on faisait avant. Cela veut dire qu'il faut être d'autant plus efficace pour le reste, mais c'est une nouvelle tâche qui n'existait pas de manière aussi systématique et aussi forte avant 2015, et vous savez bien pourquoi.

M. YEHOUESSI, j'ai bien entendu votre remarque sur la recrudescence d'occupation des halls d'immeubles. Je peux tout à fait partager votre constat. Là où je suis un peu en désaccord, c'est quand vous le généralisez à l'ensemble de la Ville, tout le temps, à toutes heures. Là vous me permettez d'être plus mesuré dans le constat. Vous le savez bien, comme je le fais d'ailleurs avec M. RICOURD de manière régulière y compris les dimanches, n'hésitez surtout pas à me contacter directement pour qu'on puisse mettre en place des actions ciblées sur tel ou tel regroupement, mais je vois bien ceux auxquels vous faites allusion notamment lorsqu'il y a complicité des locataires. C'est un cas qui malheureusement est relativement fréquent.

M. LAGARDE, vous avez salué à juste raison le travail de la P.M.I.T., c'est très bien. Vous nous reprenez à nouveau de cette affaire du 22 août 2019 avec cet individu dont vous regrettez, comme moi d'ailleurs, qu'il soit encore en liberté. Pour être très clair là-dessus, il a été déclaré pénalement irresponsable. Le laissez-passer consulaire de son pays d'origine ne lui a pas été délivré. Il a été examiné en service psychiatrique, il n'y est pas resté. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Et j'ai saisi encore la semaine dernière le Procureur de la République sur cette situation qui, pour moi, est totalement anormale et on est dans une forme d'angle mort administravo-judiciaire et on a plusieurs individus de cette nature-

là – je parle du dossier administratif, judiciaire, psychiatrique – et où on ne trouve pas la solution en droit, parce qu'évidemment il faut une solution en droit. Et là, on a un vrai problème et j'ai demandé au Procureur de la République comment on pouvait aller plus loin dans ce dossier parce qu'il est évident – et là je partage votre constat – que ce monsieur à un moment donné sera à nouveau en rupture d'une manière plus ou moins violente et il faut impérativement que l'on arrive à le mettre hors d'état de nuire et le plus tôt sera le mieux.

Vous avez évoqué l'armement de la police municipale - alors pas à mon endroit - néanmoins je voudrais quand même apporter un petit éclaircissement. S'agissant de la police municipale, moi je me réjouis que nous ayons pris cette décision difficile à prendre en 2015-2016 d'armement des policiers municipaux pour la protection d'eux-mêmes, pour la protection des Orléanais. Je ne sais plus qui l'a dit, et je l'en remercie, ils ont eu un usage extrêmement professionnel et extrêmement parcimonieux de ce moyen nouveau, qui n'est pas l'arme absolue, mais qui donne quand même dans des conditions extrêmes les moyens d'agir et de se défendre. Il y a eu un coup de feu tiré pendant toutes ces années pour un policier sur lequel on fonçait en voiture. Il s'est donc retrouvé sur le capot de la voiture et il a dû tirer dans des conditions qui ont été déclarées parfaitement de légitime défense. C'est vous dire si même dans ces conditions extrêmes et matériellement pas simples, ce policier et comme tous les autres d'ailleurs, j'en suis intimement convaincu, ont respecté le cadre légal strict de la légitime défense. J'espère qu'on aura assez rapidement un procès là-dessus et que les gens qui lui ont fait cela, seront condamnés naturellement parce que s'attaquer à un membre des forces de l'ordre, c'est évidemment pénalement répréhensible et j'espère que cela le sera de la manière la plus dure qui soit.

S'agissant de leur armement et je terminerai la parenthèse là-dessus, le Maire a pris la décision de moderniser cet armement qui était, on va dire, un armement de première intention : les revolvers P 38 de la police nationale. Ils ont permis de se familiariser avec l'armement de catégorie B, c'est ainsi qu'on l'appelle, et en 2020 les policiers municipaux seront progressivement équipés de pistolets semi-automatiques. Aujourd'hui cette arme est plébiscitée par l'intégralité des forces de police pour des questions de sécurité, de maniabilité, etc. Nous sommes donc dans une phase de modernisation qui aura lieu sur un exercice ou deux, mais en tout cas l'opération est lancée.

M. RICOUD, vous nous avez parlé à juste raison des stupéfiants. Vous me trouverez toujours sur ce terrain-là pour être à vos côtés. On a eu beaucoup l'occasion d'en parler sur des cas particuliers. On essaie de travailler main dans la main là-dessus. Moi, je le redis, c'est vraiment pour moi le sujet qui commande le reste. Quand on parle de vols avec violence, quand on parle de cambriolages, quand on parle de vols à la tire, quand on parle de harcèlement, souvent derrière tout cela, quand on creuse un peu et qu'on remonte le fil, il y a un sujet directement ou indirectement en lien avec de la consommation ou du trafic de stupéfiants. Donc pour moi, c'est véritablement le sujet n° 1.

Un petit mot simplement sur les manifestations. Je n'ai jamais dit que les manifestations syndicales n'étaient pas encadrées, absolument pas. Au demeurant à Orléans, elles le sont toujours plutôt bien, mais simplement, ce sont des services qui en second rang mobilisent aussi la police municipale même si elle n'est pas chargée de l'ordre public, mais pour des questions notamment de circulation ou au C.S.O., les équipes sont aussi mobilisées. On ne peut pas faire semblant de ne pas savoir qu'il y a un cortège de 1 000, 2 000 ou 3 000 personnes dans les rues d'Orléans naturellement.

Sur les dépôts d'ordures, j'ai bien noté que vous souhaitiez que ce soit plus répressif. C'est malheureusement une évolution de la société, mais en plus des campagnes de prévention, de sensibilisation qui ont déjà été faites à multiples reprises, on passe un petit peu à la vitesse supérieure et c'est ce que nous essayons de faire.

Vous avez mentionné également, et moi je suis particulièrement attaché à cela, l'occupation positive de l'espace public singulièrement dans les lieux qui sont les plus symboliques. Vous avez fait référence à mots couverts à la dernière manifestation organisée place Renan à l'occasion de la Saint-Valentin. Et bien je peux vous dire qu'il y avait une ambiance qui était vraiment intéressante. Il y avait même, j'avais envie de vous dire, de la poésie dans le spectacle qui était projeté. Les mamans et les enfants étaient là, le spectacle était de qualité, il y avait du monde et ça change, je pense, fondamentalement le regard que l'on doit porter sur cette place. Il faut qu'il y ait à l'avenir très régulièrement une occupation positive de la part, pas uniquement de la Mairie, mais de l'ensemble des

acteurs et on doit les y aider pour se réapproprier cet espace public qui est absolument central et qui a véritablement pour tout le monde valeur de symbole.

M. LANGLOIS, merci pour les mots que vous avez adressés à destination de la police municipale. L'an dernier, je n'ai pas stigmatisé le quartier de Saint-Marceau mais il se trouve que dans un langage de transparence que je dois au Conseil Municipal, il fallait bien caractériser les évolutions dans les différents quartiers et c'est vrai que si Saint-Marceau avait été en 2018, je dirais, sujet à beaucoup de cambriolages, cette année on revient sur des choses qui sont, vous l'avez dit, « normales » - je mets des guillemets sur cet adjectif parce qu'un cambriolage n'est jamais normal.

Puis vous avez dit une chose assez importante à mon sens : les policiers municipaux sont des experts de terrain. C'est véritablement cela et c'est en tout cas ce que nous renvoient les habitants et les services de police nationale. En effet, le renseignement de terrain est véritablement tenu aujourd'hui par les policiers municipaux. C'est comme cela que l'on s'inscrit nous dans une chaîne plus longue, plus vaste qui va jusqu'à l'arrestation, jusqu'à la condamnation. C'est parce qu'au départ il y a un travail de renseignement qui est fait dans les quartiers sur les individus ou sur les secteurs géographiques.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous m'avez posé un certain nombre de questions et je vous en remercie. Sur les réquisitions judiciaires, la question de savoir si nous tenons à jour un registre ou un ratio entre le nombre de réquisitions et le nombre d'affaires élucidées, la réponse est non. Nous n'avons pas le retour de la police nationale systématiquement sur ce point, l'élucidation d'une affaire est sans doute plurifactorielle et l'attribuer à un seul moyen qui serait en l'occurrence un moyen technologique qu'est celui de la vidéoprotection serait peut-être un peu abusif. Je pense que c'est un travail plus complexe que cela. Mais le sous-jacent que vous posez, c'est-à-dire est-ce que tout cela vaut bien la peine de mettre de l'argent, moi je vous réponds malgré tout que oui, cela vaut vraiment le coup et sur tous les registres. Même si certains éléments d'objectivation manquent sans doute aujourd'hui, je ne pense pas un seul instant que les forces de l'ordre, qu'elles soient d'ailleurs police ou gendarmerie, s'ennuieraient à nous faire des réquisitions judiciaires dont le nombre est croissant si cela ne présentait pas un intérêt pour elles. En tout cas, cela n'aurait pas beaucoup de sens.

S'agissant des coups et blessures, vous me demandez une sorte de portrait type en quelque sorte. C'est extrêmement compliqué de vous répondre là-dessus mais je vous répondrais qu'il y a à la fois ce qui va toucher la sphère familiale, on le sait, un phénomène de révélation qui est plus ouvert sur le monde judiciaire et c'est tant mieux. Ce ne sont pas des statistiques, ce serait plutôt un retour de terrain qui est uniquement le mien et qui est donc un peu subjectif j'en conviens, et je reviens sur ce que j'ai dit il y a quelques minutes, je pense qu'un nombre très important de coups et blessures ont un lien direct ou indirect avec les stupéfiants, très honnêtement, et l'alcool.

S'agissant des incivilités, vous me dites qu'il ne faut pas tout mélanger. Alors, je ne le veux pas, simplement dans les incivilités, et cela ne vous aura pas échappé, outre les questions d'atteinte à l'espace public, qui sont quand même très présentes dans la vie de nos compatriotes, il y a aussi des rodéos. Le rodéo est un délit, c'est de l'insécurité routière. Il y a également les ivresses publiques et manifestes qui sont génératrices de coûts et de nombreuses choses, notamment le sentiment d'insécurité. On a beaucoup parlé des rassemblements et je me réjouis encore une fois qu'il y ait un arrêté municipal anti-bivouac car c'est un des moyens d'action. Tout cela fait quand même partie du paysage de la sécurité en général ou de la tranquillité publique parce que suivant la gravité des faits, on est sur ces deux notions-là.

La place de la sécurité privée dans nos événements. Oui, le coût a augmenté, mais tout simplement parce que lorsque vous avez le Préfet qui vous demande pour le marché de Noël ou pour le festival de Loire de prévoir un périmètre de sécurité, il vous impose évidemment le canevas, le niveau de sécurité qu'il attend avec des fouilles aléatoires ou pas, un contrôle visuel des entrants. Tout cela va dans le sens d'une forme de professionnalisation des grands événements sur la voie publique et dont l'une des conséquences est l'augmentation des coûts de sécurité. Ces missions-là ne sont pas des missions de la police municipale, ni même de la police nationale qui a son travail à faire par ailleurs. On est sur des surveillances d'entrées et de sorties de périmètre, et cela a beaucoup été le cas pour les deux événements les plus importants, mais il y a en d'autres également pour lesquels aujourd'hui, c'est une obligation pour pouvoir tenir ces événements.

J'en terminerai avec M. MONTILLOT. Alors, je sais bien que l'on est en campagne électorale mais honnêtement le Conseil Municipal n'est pas à mon sens une enceinte dans laquelle on fait sa campagne électorale. Par ailleurs aucun des chiffres que j'ai pu donner, que ce soit cette année ou les années précédentes, n'ont été des remises en cause de ce qui avait été fait précédemment. A aucun moment, je n'ai fait cela et vous avez l'air de prendre les remarques qui sont faites, les constats qui peuvent être dressés, comme des formes d'attaques personnelles ou des remises en cause. Ce n'est absolument pas le cas, je tiens à vous le dire, même si vous êtes réputé comme le spécialiste intergalactique des questions de sécurité ...

(rires dans l'hémicycle).

M. GEFROY – *Je pense que nous ne sommes pas passés en 2014 de la lumière à l'ombre et qu'un certain nombre d'éléments ont pu être positifs depuis cette date. Pardon, j'en suis vraiment confus !*

M. MONTILLOT – *Ne le soyez pas !*

M. GEFROY – *Alors je vais vous répondre, pas sur les avis, car je suis complètement d'accord avec vous et d'ailleurs je l'ai dit. J'aurais très bien pu en d'autres temps peut-être choisir de ne pas le dire, les éléments que j'ai pu donner dans ma présentation sont tout à fait transparents. Oui bien sûr, les violences physiques sont un vrai sujet. Cela dépasse très largement Orléans, même si on peut se féliciter que certains éléments soient plus favorables, d'autres malheureusement le sont moins. Mais aller dire que c'est parce que la police municipale – car c'est un petit peu entre les lignes – ne ferait pas son travail qu'il y a plus de violence. Tout cela me fait un petit peu rigoler.*

M. MONTILLOT – *Je n'ai jamais dit cela !*

M. GEFROY – *Non, mais j'interprète volontairement comme vous. En revanche, je voudrais vous répondre de manière très claire sur le « sauve qui peut à la police municipale, cela ne va plus du tout, c'est une horreur, il n'y a plus personne ». Vous le savez mieux que personne, il y a d'abord un turnover naturel à la police municipale de l'ordre de 3, 4, 5 % à travers les années. Ce turnover est assez constant et il s'est effectivement accéléré pour une raison très simple : le contexte d'attentats a créé un phénomène de concurrence entre les grandes villes. Ainsi un certain nombre de grandes villes – et je vous invite à vous renseigner sur ce point – se sont armées, faisant monter en quelque sorte les enchères et où sont-elles allées chercher les policiers municipaux ? A des endroits où ils étaient formés, bien formés et où ils étaient connus et reconnus pour cela. C'est un mouvement conjoncturel qui aujourd'hui est derrière nous.*

Après vous évoquez un changement de management politique ou administratif. Il a bien sûr eu lieu en 2014 lorsqu'il y a eu un changement d'adjoint à la sécurité, c'est évident mais le changement, moi je l'assume complètement. Il y a peut-être des policiers municipaux qui sont partis parce qu'ils trouvaient qu'il y avait du changement et d'autres parce qu'il n'y avait pas assez de changement ou parce qu'ils n'allaient pas assez vite.

S'agissant des chiens, l'effectif était à 26 effectivement. Quand je suis arrivé, j'ai demandé à ce que l'on travaille sur ce sujet parce que c'est une vraie spécificité orléanaise dont on doit d'ailleurs plutôt se féliciter. Les questions portaient sur le nombre, l'endroit où ils doivent être et l'heure à laquelle ils doivent être. Et là, ce sont les policiers municipaux eux-mêmes qui ont fait ce travail dans le cadre d'un petit groupe que l'on a appelé « un groupe miroir cyno » pour analyser les horaires du matin, de l'après-midi et de la nuit afin de calibrer au mieux le dispositif. Et là on est arrivé petit à petit à un format qui est à peu près entre 16 et 18 chiens. Aujourd'hui, on est un peu en deçà en raison de deux départs, on a eu deux chiens morts aussi, ça arrive. Il faut donc évidemment les renouveler et cela ne se fait comme cela. Il y a une compétence à faire remonter, il y a des stages à faire, des chiens à faire grandir. Il faut qu'ils arrivent à leur maturité pour qu'ils soient sur la voie publique. Donc, sachez que d'ici la fin du mois de mars, on aura entre 4 et 5 chiens supplémentaires dans les effectifs de police et donc on ne sera pas très loin de la cible. Et un deuxième stage est d'ailleurs déjà programmé au cours du deuxième semestre de l'année 2020.

Un dernier mot quand même pour dire qu'en matière de prévention de la délinquance, je ne nie absolument pas la qualité du dispositif de prévention spécialisée et/ou de médiation, et je suis tout à fait convaincu que c'est un maillon absolument essentiel dans la chaîne globale de sécurité.

Voilà M. le Maire, mes chers collègues, les quelques éléments que je voulais vous donner.
Merci.

M. le Maire – *Merci M. GEFROY. Je ne vais pas rajouter grand-chose parce que beaucoup d'éléments ont été dits. Simplement rappeler parce qu'on la dans les statistiques qui sont ici, que sans bricoler tous les chiffres dans tous les sens, entre 2014 et 2017 on a bien – 23 % sur la délinquance de proximité. Ce n'était pas – 24,5 %, je crois, c'était le chiffre auquel vous faisiez référence, mais c'est vrai il y a une erreur.*

(réaction hors micro de M. MONTILLOT).

M. le Maire – *Oui j'ai compris toute la démonstration très compliquée.*

M. MONTILLOT – *Vous parlez de 2014 et dans votre document, vous avez parlé de 2015.*

M. le Maire – *Entre - 23 et - 24,5 %. Simplement pour dire qu'on est à moins un quart, c'est cela qui compte et c'est à quelques centièmes de point près. C'est – 23 % entre 2014 et 2015, et – 24,5 % entre 2015 et 2019, mais ce n'est pas grave.*

Je crois qu'on peut tous se féliciter de ses résultats. On est dans une période où pendant ces dernières années, on a eu une société qui a été de plus en plus violente. On le voit au niveau national, on l'a vu au niveau local avec des faits de délinquance qui n'ont pas cessé de régresser. On a parlé du trafic de stupéfiants et on pourrait rajouter depuis un an avec ce que l'on peut appeler les « gilets jaunes » une violence qui s'est autorisée dans l'espace public. Si elle n'est pas complètement et directement mesurable dans les chiffres, elle a au moins certainement libéré des intentions de nuire, pas par rapport aux personnes, les « gilets jaunes » eux-mêmes, mais par rapport à l'ensemble de l'atmosphère que cela peut donner et qui individuellement peut laisser faire passer le message que tout est permis, que finalement puisqu'ils font cela et qu'on le voit à la télévision, pourquoi pas d'autres ? A ce titre d'ailleurs par exemple, le fait de brûler des voitures - un élément classique dans ces phénomènes - a plutôt régressé à Orléans et globalement l'ordre a été tenu. Pour différentes raisons que je n'expliquerai pas dans cette enceinte, la Ville a plutôt été « épargnée » par ce que d'autres villes comparables ont connu, ne serait-ce que dans notre région lors des épisodes les plus violents du printemps dernier par justement cette crise sociale, sociétale, crise tout court, comme vous voulez mais qui en tout cas était extrêmement violente dans les centres-villes.

Alors oui, il reste beaucoup à faire. Oui, il ne faut rien lâcher. Oui, on a des personnels à Orléans dont on peut s'enorgueillir du professionnalisme et c'est vrai, comme cela a été rappelé dans les débats, pour la police municipale, pour tous ceux qui aident au maintien de l'ordre public dans ce qu'il a de plus général, dans la bienséance dans la ville. Et là je pense à tout ce qui a pu être dit sur la prévention à propos des parents-relais, tous ces dispositifs qui se complètent mais qui aussi doivent évoluer au regard de l'évolution à la fois des quartiers eux-mêmes, certains sont devenus sérieusement beaucoup plus calmes, d'autres ont des visiteurs du soir qui finissent par perturber l'ambiance alors qu'ils n'étaient pas là auparavant. Bref tous ces éléments-là bougent et nécessitent qu'on ait un maillage très fin, très précis, très en amont et en profondeur notamment avec toute la chaîne de la famille et des acteurs de l'éducation des enfants. Ce sont tous ces éléments-là qui doivent être pris en compte et qui aujourd'hui sont tenus dans notre Ville avec des résultats qui ont été rappelés et qui font que sur toute cette période, les tendances qui étaient excellentes précédemment ont continué de se poursuivre, et cela me paraît absolument essentiel pour les fondamentaux tels que je les perçois sur notre Ville. C'était tout l'intérêt de cette dernière communication de la mandature, de bien montrer que les choses ont été tenues.

FINANCES

N° 8 – Finances. Fiscalité locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2020.

M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues. Nous devons fixer les taux d'imposition pour l'année 2020. Il est indiqué dans la délibération que ces taux d'imposition seront sans changement, identiques à l'année 2019 et je peux même ajouter qu'ils seront sans changement depuis l'année 1996. C'est-à-dire que depuis 1996, soit plus de vingt ans, la Ville d'Orléans a tenu le cap qui avait été fixé, a respecté ses principes de gestion et a donc pu maintenir ses taux d'imposition sans aucune évolution. Je rappelle que les taux d'imposition concernent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.*

Pour vous illustrer les éléments qui permettent de soutenir cette délibération, je fais référence au palmarès financier des grandes villes qui a été publié ces jours-ci dans le journal LE MONDE. Pour qualifier le palmarès financier des villes de plus de 100 000 habitants – dont fait partie la Ville d'Orléans puisqu'il y a 42 villes de plus de 100 000 habitants en France – ce journal a pris trois indices. Le premier indice est donc le taux d'investissement et la Ville d'Orléans présente le onzième meilleur taux. Deuxième indice, la capacité de désendettement, c'est-à-dire le rapport entre la richesse produite et notre niveau de dettes, et là nous sommes classés septième, le classement s'améliore encore. Le troisième indice est le taux d'épargne brut, c'est le taux de résultats sur nos charges de fonctionnement et là la Ville d'Orléans est classée première. Donc moi j'en suis très fière, bravo. C'était bien sûr un travail d'équipe mais aussi un travail de long terme. Rien n'est possible en cette matière s'il n'y a pas la tendance du long terme, on ne peut pas redresser des taux si rapidement que de les améliorer et c'est le plus difficile.

Si j'ai fait ce commentaire c'est pour bien sûr vous inciter à voter la délibération, ce dont je ne doute pas, mais aussi un remerciement, puisque c'est la dernière délibération sur la fiscalité, au directeur général des services, à tous mes collègues et puis surtout à la direction des finances, car lorsque les choses sont bien tenues, lorsque l'on voit clair et bien cela permet de faire une bonne gestion et c'est ce que nous avons pu faire. Mes remerciements vont donc à ces personnes. Je vous remercie.

M. le Maire – *M. GROUARD.*

M. GROUARD – *Merci M. le Maire et mes chers collègues. M. MARTIN ne le dira pas bien sûr mais je vais le dire et je vais ajouter à ses remerciements à l'ensemble des services mes remerciements à son égard, pour avoir effectivement pendant toutes ces années, porté cette rigueur budgétaire qui a permis à Orléans d'investir pendant toutes ces années.*

Et puis si vous me le permettez, il a été question aussi tout à l'heure de l'ensemble de ce mandat, dont j'ai l'honneur de présider les premières séances et nous sommes – M. MARTIN l'a rappelé aussi - à la dernière séance de cette mandature. Donc je voudrais en profiter pour remercier tous les élus qui sont ici présents, tous les élus qui ont siégé pendant ces six années et ceci quelques soient nos différences et parfois nos divergences. Et je voudrais tout particulièrement saluer les élus qui, pour des raisons différentes, ont choisi, ont décidé de ne pas se représenter et donc pour qui, c'est effectivement encore plus la dernière séance. Et si vous me le permettez – je ne peux pas citer les uns et les autres, bien sûr ce serait fastidieux – je vais citer deux élus qui me semble-t-il, illustrent ce que doit être un élu local au service de ses concitoyens. Je vais citer Thérèse SUIRE, car c'est un long et beau parcours que tu as accompli, avec beaucoup de discrétion mais beaucoup d'efficacité et sur des sujets difficiles, du logement et notamment du logement social. Et puis je voudrais citer Martine GRIVOT, qui va également s'arrêter, qui a marqué tous nos mandats, avec le dynamisme qu'on lui connaît et avec ce souci véritablement du service de nos concitoyens. Encore une fois, je ne peux pas citer tout le monde mais je le fais vraiment en les remerciant et en leurs noms pour toutes les deux c'est pour l'ensemble des élus, avec une pointe d'émotion.

Et puis je voudrais terminer, pour ne pas abuser du temps de paroles, en saluant et en remerciant également l'ensemble des agents de la Ville Métropole, pour leur engagement pour Orléans bien sûr, même lorsque les périodes sont difficiles et pour la manière. Et j'en ai été témoin pendant de

nombreuses années, la manière avec laquelle ils servent et la manière avec laquelle ils donnent corps au quotidien à cette belle idée de service public. M. le directeur général des services, M. le Maire, si pouvez les remercier en notre nom et si vous me le permettez mes chers collègues, en notre nom à tous.

M. le Maire – C'est prévu mais dans 38 délibérations.

M. GROUARD – J'ai de l'avance.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – Ça peut arriver.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – Mais l'important est d'arriver à l'heure. M. RICOUD puis M. de BELLABRE.

M. RICOUD – On ne pas finir cette mandature M. MARTIN, sans évoquer les valeurs locatives sur La Source.

(Brouhaha dans l'hémicycle.)

M. RICOUD – Bien sûr, je partage ce que vous avez dit, tout en regrettant quand même que cette question n'ait pu être solutionnée pendant ces six dernières années. On va repartir au combat, on ne lâche rien, comme cela a été dit, il me semble que c'était M. le Maire.

M. le Maire – Merci. M. de BELLABRE. Y aura-t-il d'autres interventions avant que j ne laisse la parole à M. MARTIN ? Non. M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année, évidemment les taxes et la fiscalité locale ne vont pas augmenter, enfin les taux, mais comme je l'ai rappelé à de nombreuses reprises, Orléans avait beaucoup d'avance, avait des taux très élevés par rapport aux villes de la même catégorie. L'addition est lourde pour nos concitoyens et donc nous voterons non à cette délibération parce que nous demandons une baisse. Il est grand temps que les impôts baissent dans ce pays, si personne ne fait un effort, où va-t-on aller ?

D'ailleurs, lors de la dernière séance du Conseil Municipal de janvier, vous nous avez fait une présentation très avantageuse du chômage qui était pour Orléans d'un taux présenté d'environ 8 %. Le lendemain de cette présentation, un grand média national – FRANCEINFO pour ne pas le citer – a publié une enquête sur l'infographie municipale 2020 : « quel est le taux de chômage dans votre commune ? ». Alors par curiosité j'ai cliqué sur Orléans et j'ai trouvé le taux de chômage de 16,9 %, ce qui n'a rien à voir avec les 8 % présentés lors du conseil Municipal de janvier. Je vous remercie.

(Brouhaha dans l'hémicycle.)

M. le Maire – Je ne sais pas où ces chiffres-là ont été trouvés. Il y a peut-être quelques quartiers où ces taux étaient jadis à 25 % et aujourd'hui dans les ratios que vous évoquez mais franchement ce n'est pas la tonalité de la Ville. Et par ailleurs, en dehors de cela, il faut regarder l'emploi à l'aulne de l'ensemble du bassin d'emplois et c'est le bassin d'emplois où sont les tensions sur l'emploi en règle générale. Par contre, pour aller un peu dans votre sens, ne jamais oublier que la Ville d'Orléans est la deuxième commune de la Métropole dont les revenus sont les plus bas après Saint-Jean-de-la-Ruelle. D'autres remarques ? Un commentaire M. MARTIN.

M. MARTIN – Sur le taux de chômage bien sûr, chacun aura compris et apprécié. Concernant les taux de fiscalité, c'est en 1996 que l'équipe qui nous précédait a décidé d'augmenter les taux de fiscalité et c'est la dernière fois qu'ils ont été augmentés. Il y avait une habitude un peu curieuse qui consistait, l'année suivante des élections, alors que l'on n'en n'avait jamais parlé avant, à remettre une petite louche – comme on dit – c'est-à-dire à remettre 5 % d'augmentation. Depuis 1996, cette politique-là est finie, les taux n'ont jamais été modifiés. Vous vous rappelez que malgré tout, les impôts augmentent

un peu chaque année, c'est l'indice national, c'est-à-dire que les valeurs locatives - et là je fais le lien avec l'intervention de M. RICOUD – en ce moment comme l'inflation est à peu près de 1 %, elles augmentent de cet indice. L'impôt augmente donc très légèrement du taux de l'inflation.

Concernant les valeurs locatives, je répète à nouveau, c'est vrai que l'on a eu des débats, qui ont été de qualité je pense car nous avons mis les éléments sur la table mais malgré tout, les valeurs locatives ne sont pas fixées par les communes et fort heureusement parce que sinon, cela amènerait une foire d'empoigne vraiment ingérable. C'est géré par l'Etat. Les valeurs locatives doivent être réformées depuis 1970, elles l'ont été pour les entreprises et ce sont maintenant des valeurs qui s'approchent de la réalité des loyers. En ce qui concerne les biens d'habitation, ce n'est pas fait, ça va venir, mais pas tout de suite. Vous avez vu les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation, tout le monde pensait que de la supprimer donnerait des tapes dans les mains et des bravos. En fait ce n'est pas du tout ce qui s'est passé, parce que pour financer la suppression de la taxe d'habitation, certains ont imaginé d'augmenter la taxe des produits pétroliers, et là « patatrac », cela a quand même amené des réactions excessivement vives. Autrement dit, on ne peut pas toucher à la fiscalité comme cela, ce n'est pas possible. Il y a des habitudes, il y a des usages, il y a aussi des équilibres financiers à tenir. Et bien sûr les valeurs locatives cela viendra, mais pas maintenant. Et si on est toujours là, on en parlera ensemble, on verra.

M. le Maire – *Sur la fiscalité des produits pétroliers cela a été voté en 2000. Simplement, je me réjouis que l'on ait effectivement les résultats financiers que M. MARTIN évoquaient. C'est vrai que c'est un travail d'ensemble, comme il l'a souvent dit. Tout le monde connaît sa maestria à avoir piloté les budgets et leur exécution. Et puis c'est surtout un grand remerciement comme il l'a fait et je me joins à lui sur les collaborateurs de l'administration des finances, parce que j'évoquais tout à l'heure et je pense que Serge GROUARD a dû vivre la même chose, quand on a les questions de sécurité qui sont tenues et lorsque que l'on sait que les finances sont tenues, on est un Maire qui peut penser davantage aux projets, tout en restant vigilant sur ces deux points, et c'est une très grande sécurité pour nos concitoyens de savoir cela.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à la stratégie financière définie pour le mandat, le budget primitif 2020 a été établi sur la base d'un maintien des taux de fiscalité locale à leur niveau 2019.

Le produit fiscal a été inscrit pour 85 370 000 € (hors rôles complémentaires et supplémentaires), les allocations compensatrices pour 3 102 000 €, correspondant à un produit total de 88 472 000 €.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour 2020 à leur niveau 2019, soit :

- **taxe d'habitation : 20,99 %,**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,81 %,**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,60 %. »**

ADOPTÉ PAR 51 VOIX CONTRE 2.

N° 9 – Finances. Exercice 2020. Budget principal. Décision modificative n° 1. Approbation.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du budget principal, pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 548 809,95 €.

Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	48 809,95 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 000 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000 000,00 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		48 809,95 €
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 548 809,95 €	3 548 809,95 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 3 548 809,95 €, dont 1 048 809,95 € de recettes réelles et 2 500 000,00 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 3 548 809,95 €, dont 1 048 809,95 € de dépenses réelles et 2 500 000,00 € de dépenses d'ordre.

Recettes d'investissement :

○ Inscription de 3 500 000 € équilibrés en dépenses / recettes dans le cadre de la comptabilisation des avances sur marchés.

Dépenses d'investissement :

○ Inscription de 48 809,95 € au titre du remboursement d'un trop perçu de la taxe d'aménagement.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 48 809,95 €. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 2.

N° 10 – **Finances. Transferts de compétences. Procès-verbaux de transfert en pleine propriété des biens et subventions relatifs aux compétences transférées. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Aux termes de l'article L. 5217-5 du code général des collectivités territoriales, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier situés sur le territoire de la métropole et utilisés pour l'exercice des compétences obligatoires transférées sont transférés en pleine propriété et de plein droit à la métropole par les communes membres.

Un procès-verbal établi contradictoirement précise la consistance et la situation juridique de ces biens et droits.

Dans ce contexte, les biens mobiliers ou immobiliers situés sur le territoire de la métropole aménagés et utilisés pour l'exercice des compétences transférées inscrits au bilan (actif et passif) de chacun des budgets communaux ont vocation à être intégrés au bilan du budget d'Orléans Métropole par opérations d'ordre non budgétaire, à l'appui du procès-verbal susvisé.

S'agissant du passif, l'ensemble des contrats de prêt ont été transférés par délibération n° 6622 du 12 décembre 2017 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2018.

La présente délibération a pour objet le transfert des autres postes du bilan à savoir : actif immobilisé et subventions d'équipement.

Ce transfert comptable est réalisé par opérations d'ordre non budgétaires sur la base du procès-verbal établi par la commune, étant précisé que les biens qui seront intégrés dans le budget de la Métropole et issus du budget de la commune sont parfois soumis à une nomenclature différente, ainsi les natures comptables d'intégration sont-elles susceptibles de différer de celles figurant aux procès-verbaux.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de transférer au bilan d'Orléans Métropole, par opérations d'ordre non budgétaires, les biens tel qu'apparaissant au procès-verbal joint à la présente délibération ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires et notamment pour signer tout document utile à l'application de la présente délibération. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 2.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens en pleine propriété - Communes d'Orléans

Nature opération	Compétence à l'origine de la décision	N° d'opération	Objet	Libellé / Programme	Date de décision	Devis public / d'initiative privée	Durée d'investissement	Valeur d'origine	Coût des aménagements à l'origine	Valeur nette à l'origine	Statut d'actif
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013000181	Attribution en régie de 10022	99-VORIE AMELIORATION	07/11/2002	Domanes Public	0	69.124	0,00	69.124	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013001204	Seche de Bourdillon	99-VORIE AMELIORATION	08/12/2002	Domanes Public	0	68.202.624	0,00	68.202.624	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013002614	Remplacement des supports métalliques des RR 403	99-VORIE AMELIORATION	14/11/2002	Domanes Public	0	1.671.054	0,00	1.671.054	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013002627	Remplacement des supports métalliques des RR 403	99-VORIE AMELIORATION	14/11/2002	Domanes Public	0	3.388.544	0,00	3.388.544	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003347	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	10/11/2002	Domanes Public	0	56.034.394	0,00	56.034.394	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003578	Aménagement d'abris pour les supports RRV	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	2.695.794	0,00	2.695.794	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003584	Aménagement d'abris pour les supports RRV	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	18.004.704	0,00	18.004.704	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003589	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	67.994.214	0,00	67.994.214	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003643	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	29.853.744	0,00	29.853.744	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003647	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	95.724.074	0,00	95.724.074	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003681	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	68.101.104	0,00	68.101.104	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003683	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	1.678.654	0,00	1.678.654	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003684	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	1.678.654	0,00	1.678.654	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003693	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	448.962.364	0,00	448.962.364	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003694	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	128.052.174	0,00	128.052.174	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003695	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	04/12/2002	Domanes Public	0	1.701.464	0,00	1.701.464	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003697	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	04/12/2002	Domanes Public	0	8.948.424	0,00	8.948.424	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003698	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	04/12/2002	Domanes Public	0	63.614.854	0,00	63.614.854	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003699	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	04/12/2002	Domanes Public	0	98.128.454	0,00	98.128.454	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003748	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	04/12/2002	Domanes Public	0	64.387.394	0,00	64.387.394	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013003952	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	04/12/2002	Domanes Public	0	139.628.734	0,00	139.628.734	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004015	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/12/2002	Domanes Public	0	24.697.164	0,00	24.697.164	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004019	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/12/2002	Domanes Public	0	31.648.614	0,00	31.648.614	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004020	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/12/2002	Domanes Public	0	279.014.644	0,00	279.014.644	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004021	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/12/2002	Domanes Public	0	64.943.284	0,00	64.943.284	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004086	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/12/2002	Domanes Public	0	3.399.384	0,00	3.399.384	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004104	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/12/2002	Domanes Public	0	2.691.794	0,00	2.691.794	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004149	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	06/12/2002	Domanes Public	0	2.695.794	0,00	2.695.794	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004201	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	06/12/2002	Domanes Public	0	6.114.034	0,00	6.114.034	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004218	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	06/12/2002	Domanes Public	0	1.119.464	0,00	1.119.464	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004221	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	06/12/2002	Domanes Public	0	2.869.674	0,00	2.869.674	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004223	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	06/12/2002	Domanes Public	0	1.135.774	0,00	1.135.774	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004234	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	06/12/2002	Domanes Public	0	12.462.324	0,00	12.462.324	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004040	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	15/02/2002	Domanes Public	0	159.431.214	0,00	159.431.214	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004012	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	19/08/2002	Domanes Public	0	1.494.384	0,00	1.494.384	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004013	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	19/08/2002	Domanes Public	0	6.070.714	0,00	6.070.714	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004014	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	14/12/2002	Domanes Public	0	1.048.324	0,00	1.048.324	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004029	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	21/05/2002	Domanes Public	0	3.217.244	0,00	3.217.244	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004031	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/05/2002	Domanes Public	0	27.004.204	0,00	27.004.204	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004032	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/05/2002	Domanes Public	0	29.188.624	0,00	29.188.624	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004033	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	05/05/2002	Domanes Public	0	1.509.384	0,00	1.509.384	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004034	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	19/08/2002	Domanes Public	0	12.183.464	0,00	12.183.464	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004035	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	11/07/2002	Domanes Public	0	4.161.884	0,00	4.161.884	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004038	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	21/07/2002	Domanes Public	0	11.108.714	0,00	11.108.714	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004041	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	21/07/2002	Domanes Public	0	5.928.194	0,00	5.928.194	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004042	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	29/07/2002	Domanes Public	0	2.127.464	0,00	2.127.464	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004043	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	13/12/2002	Domanes Public	0	24.114.434	0,00	24.114.434	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004044	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	10/03/2002	Domanes Public	0	3.300.084	0,00	3.300.084	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004045	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/11/2002	Domanes Public	0	18.941.434	0,00	18.941.434	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004049	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/03/2002	Domanes Public	0	862.714	0,00	862.714	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004050	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	26/03/2002	Domanes Public	0	7.433.274	0,00	7.433.274	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004059	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	03/04/2002	Domanes Public	0	11.519.694	0,00	11.519.694	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004065	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	04/04/2002	Domanes Public	0	12.778.464	0,00	12.778.464	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004086	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	09/09/2002	Domanes Public	0	3.272.744	0,00	3.272.744	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004079	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	21/09/2002	Domanes Public	0	819.464	0,00	819.464	BN COMMUNA
2151	SEPAI2 P PUBLIC	2013004077	SEPAI2 P PUBLIC	99-VORIE AMELIORATION	15/04/2002	Domanes Public	0	132.862.084	0,00	132.862.084	BN COMMUNA

Mairie d'Orléans

- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procsés de budégetaire de biens en pleine propriété - Commune d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité simplifiée	N° d'investissement	Désignation	Libellé / Programme	Date de dépôt	Dernier public / directeur privé	Durée d'investissement	Valeur d'origine	Coût des aménagements 21/12/2019	Valeur nette 21/12/2019	Etat: d'ibm
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600145	KYREN BOGE 281005 DE LA ROUTE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	149 601,94	0,00	149 601,94	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600146	KYREN BOGE 281005 ARGENSINE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	130 807,19	0,00	130 807,19	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600147	AMELIORATION DES ARGENCES ET L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 827 524,97	0,00	1 827 524,97	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600148	AMELIORATION VAREULE ANDOINNE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	300 877,02	0,00	300 877,02	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600149	AMELIORATION VAREULE ANDOINNE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	31 923,74	0,00	31 923,74	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600150	AMELIORATION VAREULE ANDOINNE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	712,13	0,00	712,13	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600151	PASSAGE COMMERCIAL PLACE MOULINET GPV	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	8 254,63	0,00	8 254,63	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600152	OP RATION DES SAUX	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 623,43	0,00	1 623,43	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600153	OP RATION DES SAUX	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	785,79	0,00	785,79	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600154	INTERSTATION DES TRAMIS DE FURE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 705,46	0,00	1 705,46	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600155	AMELIORATION DES TRAMIS DE FURE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	867,79	0,00	867,79	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600156	AMELIORATION DES TRAMIS DE FURE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	10 817,16	0,00	10 817,16	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600157	AMELIORATION DES TRAMIS DE FURE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	12 523,49	0,00	12 523,49	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600158	OP RATION DES SAUX	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 867,96	0,00	1 867,96	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600159	OP RATION DES SAUX	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	2 306,24	0,00	2 306,24	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600160	VOIRIE	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	2 345 101,34	0,00	2 345 101,34	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600161	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	124 993,32	0,00	124 993,32	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600162	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	72 253,35	0,00	72 253,35	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600163	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	18 148,67	0,00	18 148,67	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600164	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 470,83	0,00	1 470,83	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600165	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 273,53	0,00	1 273,53	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600166	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	334,18	0,00	334,18	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600167	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	404,66	0,00	404,66	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600168	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	277,80	0,00	277,80	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600169	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	17,08	0,00	17,08	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600170	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	86,58	0,00	86,58	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600171	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	301,13	0,00	301,13	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600172	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	32 013,52	0,00	32 013,52	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600173	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	7 944,74	0,00	7 944,74	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600174	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 270,76	0,00	1 270,76	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600175	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	311,70	0,00	311,70	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600176	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	235 231,49	0,00	235 231,49	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600177	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	105 944,58	0,00	105 944,58	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600178	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	70 627,79	0,00	70 627,79	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600179	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	69 492,91	0,00	69 492,91	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600180	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	41 758,99	0,00	41 758,99	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600181	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	38 021,12	0,00	38 021,12	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600182	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	20 073,45	0,00	20 073,45	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600183	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	3 354,42	0,00	3 354,42	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600184	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	8 042,59	0,00	8 042,59	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600185	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	9 596,48	0,00	9 596,48	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600186	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 938,48	0,00	1 938,48	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600187	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	3 578,12	0,00	3 578,12	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600188	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	4 697,96	0,00	4 697,96	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600189	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	703,22	0,00	703,22	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600190	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	290,77	0,00	290,77	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600191	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	152,45	0,00	152,45	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600192	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	54 217,10	0,00	54 217,10	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600193	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	9 359,76	0,00	9 359,76	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600194	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	5 675,56	0,00	5 675,56	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600195	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	2 662,08	0,00	2 662,08	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600196	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	467,99	0,00	467,99	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600197	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	452,98	0,00	452,98	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600198	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	152,19	0,00	152,19	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600199	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	301,33	0,00	301,33	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600200	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	1 190,58	0,00	1 190,58	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600201	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	11 758,58	0,00	11 758,58	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600202	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	852,96	0,00	852,96	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600203	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	30 126,99	0,00	30 126,99	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600204	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	46,86	0,00	46,86	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600205	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	235 368,21	0,00	235 368,21	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600206	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	151 303,32	0,00	151 303,32	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600207	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	46 361,42	0,00	46 361,42	BEN COMMARNA
2151	SEPAZ P PUBLIC	201600208	Contrat de ville Andoune	PA-ZACH 100	01/02/2010	Données Public	0	14 614,12	0,00	14 614,12	BEN COMMARNA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de la séance de bilan en plaine publique - Communauté d'Orléans

Nature opérationnelle	Complexité / Impact / Niveau d'efficacité	N° d'investissement	Colégialité	Libellé / Programme	Date de réalisation	Durée d'exécution / Durée de réalisation	Montant public / Montant privé			
2152	ESPACE PUBLIC	2014000118	COOP. RECONSTRUC. FONTAINE BOULEV. BOUASSE	LENTRETIEN COURAGES D'ART	11/03/2016	0	148 000,00 €	0,00 €	148 000,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000121	ACTEURS DE LA RUE BOULEVARD VILLIERS	SECURISATION SÉCURITÉS	18/03/2016	0	2 296 800,00 €	0,00 €	2 296 800,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000122	REPASSE PNEUS BOULEVARD VILLIERS	SECURISATION SÉCURITÉS	18/03/2016	0	1 807 864,00 €	0,00 €	1 807 864,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000123	CREATION GELÉE D'AVANT COCCONBERT	SECURISATION SÉCURITÉS	24/03/2016	0	2 076 877,40 €	0,00 €	2 076 877,40 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000124	REPASSE COBRETT CARAVANES RUE DU COQ	SECURISATION SÉCURITÉS	18/03/2016	0	2 351,98 €	0,00 €	2 351,98 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000125	REPASSE DE CHARGES IMPASSE DE JOJA	SECURISATION SÉCURITÉS	18/03/2016	0	12 904,64 €	0,00 €	12 904,64 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000127	CANALISATION GELÉE STADE COMTE PORT	SECURISATION SÉCURITÉS	25/03/2016	0	10 060,18 €	0,00 €	10 060,18 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000130	PONT JORRE - GARAGE COMTE	SECURISATION SÉCURITÉS	07/04/2016	0	5 476,00 €	0,00 €	5 476,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000131	SEIGNALISATION VERTICALE - H&P PNEUS STOCK	SECURISATION SÉCURITÉS	07/04/2016	0	273 482,40 €	0,00 €	273 482,40 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000132	REPASSE APARTEMENT RUE PRESSON NEUF	SECURISATION SÉCURITÉS	28/03/2016	0	4 028,95 €	0,00 €	4 028,95 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000133	SECURISATION BOULEVARD LORRAINE	SECURISATION SÉCURITÉS	28/03/2016	0	4 381,80 €	0,00 €	4 381,80 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000134	REPASSE DE TROTTOIR RUE SAINT MARIE	SECURISATION SÉCURITÉS	02/03/2016	0	2 108,17 €	0,00 €	2 108,17 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000135	REPASSE DE TROTTOIR RUE ANTOINE	SECURISATION SÉCURITÉS	02/03/2016	0	3 985,22 €	0,00 €	3 985,22 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000136	REPASSE DE TROTTOIR RUE ANTOINE	SECURISATION SÉCURITÉS	02/03/2016	0	6 172,40 €	0,00 €	6 172,40 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000137	SEIGNALISATION VERTICALE RUE SAINT MARIE	SECURISATION SÉCURITÉS	07/03/2016	0	1 524,26 €	0,00 €	1 524,26 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000138	SEIGNALISATION VERTICALE RUE SAINT MARIE	SECURISATION SÉCURITÉS	07/03/2016	0	1 324,26 €	0,00 €	1 324,26 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000139	SEIGNALISATION VERTICALE RUE SAINT MARIE	SECURISATION SÉCURITÉS	07/03/2016	0	864,00 €	0,00 €	864,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000140	SEIGNALISATION VERTICALE RUE SAINT MARIE	SECURISATION SÉCURITÉS	14/03/2016	0	3 619,37 €	0,00 €	3 619,37 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000141	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	26/03/2016	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000142	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	26/03/2016	0	20 062,79 €	0,00 €	20 062,79 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000143	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	26/03/2016	0	24 744,18 €	0,00 €	24 744,18 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000144	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	04/04/2016	0	701,59 €	0,00 €	701,59 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000145	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	05/04/2016	0	6 170,28 €	0,00 €	6 170,28 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000146	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	05/04/2016	0	19 283,93 €	0,00 €	19 283,93 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000147	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	05/04/2016	0	4 028,95 €	0,00 €	4 028,95 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000148	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	05/04/2016	0	1 152,64 €	0,00 €	1 152,64 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000149	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	06/04/2016	0	2 082,67 €	0,00 €	2 082,67 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000150	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	10/04/2016	0	23 124,00 €	0,00 €	23 124,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000151	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	19/04/2016	0	3 124,83 €	0,00 €	3 124,83 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000152	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	19/04/2016	0	3 124,83 €	0,00 €	3 124,83 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000153	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	26/04/2016	0	3 449,20 €	0,00 €	3 449,20 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000154	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	27/04/2016	0	533,84 €	0,00 €	533,84 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000155	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	27/04/2016	0	184,80 €	0,00 €	184,80 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000156	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	27/04/2016	0	714,43 €	0,00 €	714,43 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000157	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	26/03/2016	0	211,02 €	0,00 €	211,02 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000158	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	30/03/2016	0	510,97 €	0,00 €	510,97 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000159	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	30/03/2016	0	257,12 €	0,00 €	257,12 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000161	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	02/07/2016	0	691,20 €	0,00 €	691,20 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000162	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	03/07/2016	0	1 888,04 €	0,00 €	1 888,04 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000163	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	10/07/2016	0	665,91 €	0,00 €	665,91 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000164	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	10/07/2016	0	674,37 €	0,00 €	674,37 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000165	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	21/07/2016	0	477,12 €	0,00 €	477,12 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000166	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	23/07/2016	0	4 104,01 €	0,00 €	4 104,01 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000167	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	24/07/2016	0	4 104,01 €	0,00 €	4 104,01 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000168	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	24/07/2016	0	371,11 €	0,00 €	371,11 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000169	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	24/07/2016	0	296,28 €	0,00 €	296,28 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000170	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	24/07/2016	0	311,59 €	0,00 €	311,59 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000171	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	26/07/2016	0	1 062,40 €	0,00 €	1 062,40 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000172	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	29/07/2016	0	13 624,00 €	0,00 €	13 624,00 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000173	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	29/07/2016	0	1 885,17 €	0,00 €	1 885,17 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000174	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	30/07/2016	0	2 402,35 €	0,00 €	2 402,35 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000175	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	01/08/2016	0	1 718,28 €	0,00 €	1 718,28 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000176	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	01/08/2016	0	48 158,32 €	0,00 €	48 158,32 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000177	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	04/08/2016	0	56 116,81 €	0,00 €	56 116,81 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000178	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	04/08/2016	0	107 967,40 €	0,00 €	107 967,40 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000179	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	04/08/2016	0	10 152,13 €	0,00 €	10 152,13 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000180	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	06/08/2016	0	4 158,38 €	0,00 €	4 158,38 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000181	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	06/08/2016	0	3 008,39 €	0,00 €	3 008,39 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000182	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	12/08/2016	0	414,80 €	0,00 €	414,80 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000183	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	12/08/2016	0	329,16 €	0,00 €	329,16 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000184	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	12/08/2016	0	95,86 €	0,00 €	95,86 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000185	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	12/08/2016	0	3 069,34 €	0,00 €	3 069,34 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000186	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	13/08/2016	0	803,23 €	0,00 €	803,23 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000187	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	13/08/2016	0	684,79 €	0,00 €	684,79 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000188	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	13/08/2016	0	92,63 €	0,00 €	92,63 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000189	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	14/08/2016	0	1 661,81 €	0,00 €	1 661,81 €	0,00 €
2152	ESPACE PUBLIC	2014000190	SECURISATION SÉCURITÉS	SECURISATION SÉCURITÉS	14/08/2016	0	121,87 €	0,00 €	121,87 €	0,00 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal en vue de la mise en œuvre des compétences transférées - Commune d'Orléans

Nature opérationnelle	Complexité / Impact / Niveau d'efficacité	N° d'investissement	Colégialité	Libellé / Programme	Date de signature	Montant public / Montant privé	Durée d'investissement	Valeur de capital	Coût des aménagements	Valeur nette amortissable	Statut de bilan
2132	ESPACE PUBLIC	2014000304		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	115,934	115,934	115,934	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000301		REGRANDISSEMENT DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	3,704,054	3,704,054	3,704,054	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000302		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,785,024	1,785,024	1,785,024	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000306		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	96,284	96,284	96,284	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000305		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	10,784	10,784	10,784	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000308		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,923,824	1,923,824	1,923,824	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000307		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	937,384	937,384	937,384	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000308		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	14,549,064	14,549,064	14,549,064	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000309		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	2,778,044	2,778,044	2,778,044	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000310		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	8,926,214	8,926,214	8,926,214	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000311		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	472,694	472,694	472,694	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000312		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	383,134	383,134	383,134	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000313		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	207,484	207,484	207,484	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000314		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	34,174	34,174	34,174	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000315		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	34,174	34,174	34,174	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000316		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	4,827,004	4,827,004	4,827,004	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000317		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	3,296,964	3,296,964	3,296,964	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000318		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	4,906,244	4,906,244	4,906,244	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000319		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,264,944	1,264,944	1,264,944	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000320		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	202,134	202,134	202,134	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000321		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	29,394	29,394	29,394	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000322		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	849,384	849,384	849,384	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000323		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	852,194	852,194	852,194	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000324		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	2,771,984	2,771,984	2,771,984	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000325		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,408,884	1,408,884	1,408,884	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000326		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	2,083,784	2,083,784	2,083,784	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000327		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	4,151,284	4,151,284	4,151,284	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000328		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	4,213,334	4,213,334	4,213,334	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000329		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,370,074	1,370,074	1,370,074	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000330		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,171,494	1,171,494	1,171,494	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000331		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	212,284	212,284	212,284	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000332		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	408,284	408,284	408,284	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000333		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	463,254	463,254	463,254	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000334		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	213,714	213,714	213,714	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000335		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	5,628,674	5,628,674	5,628,674	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000336		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	900,704	900,704	900,704	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000337		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	81,004	81,004	81,004	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000338		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	798,084	798,084	798,084	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000339		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	86,074	86,074	86,074	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000340		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	79,074	79,074	79,074	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000341		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	33,004	33,004	33,004	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000342		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	364,074	364,074	364,074	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000343		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	38,324	38,324	38,324	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000344		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,371,494	1,371,494	1,371,494	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000345		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	21,004	21,004	21,004	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000346		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	319,164	319,164	319,164	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000347		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	8,796,204	8,796,204	8,796,204	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000348		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,617,204	1,617,204	1,617,204	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000349		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	7,417,684	7,417,684	7,417,684	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000350		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	10,620,004	10,620,004	10,620,004	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000351		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	9,070,314	9,070,314	9,070,314	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000352		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	960,704	960,704	960,704	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000353		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	921,214	921,214	921,214	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000354		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	490,704	490,704	490,704	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000355		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,791,564	1,791,564	1,791,564	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000356		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	2,796,724	2,796,724	2,796,724	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000357		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	2,083,044	2,083,044	2,083,044	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000358		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	12,799,444	12,799,444	12,799,444	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000359		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	7,901,204	7,901,204	7,901,204	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000360		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	908,784	908,784	908,784	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000361		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,020,174	1,020,174	1,020,174	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000362		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	1,363,664	1,363,664	1,363,664	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000363		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	15,266,064	15,266,064	15,266,064	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000364		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	17,703,144	17,703,144	17,703,144	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000365		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	3,216,704	3,216,704	3,216,704	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000366		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	13,548,044	13,548,044	13,548,044	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000367		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	4,702,684	4,702,684	4,702,684	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2014000368		REPENSES DE LA RUE DE LA CALLE DE GUILLEMIN	07/12/2018	0	0	3,485,314	3,485,314	3,485,314	REN COM MAR ANA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procsés de budgétisation de dépenses planifiées - Communauté d'Orléans

Nature opérationnelle	Complexité / Impact / Niveau d'affecté	N° d'investissement	Colégation	Libellé / Programme	Date de réalisation	Durée de réalisation	Montant public / Montant privé	Montant de l'opération	Montant des engagements 2017-2020	Valeur nette imputée 2017-2020	Statut de bilan
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001769	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	11/09/2015	0	0,00	24,56	24,56	24,56	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001770	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	11/09/2015	0	0,00	2,96	2,96	2,96	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001766	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	11/09/2015	0	0,00	2,02	2,02	2,02	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001767	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	11/09/2015	0	0,00	46,68	46,68	46,68	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001781	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	7,07	7,07	7,07	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001762	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	2,51	2,51	2,51	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001763	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	3,67	3,67	3,67	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001764	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	2,87	2,87	2,87	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001765	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	9,18	9,18	9,18	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001766	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	2,17	2,17	2,17	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001767	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	2,17	2,17	2,17	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001768	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	3,70	3,70	3,70	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001769	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	4,62	4,62	4,62	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001770	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	3,94	3,94	3,94	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001771	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	2,79	2,79	2,79	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001772	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	2,93	2,93	2,93	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001773	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	11,96	11,96	11,96	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001774	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	3,94	3,94	3,94	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001775	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	3,77	3,77	3,77	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001776	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	14,98	14,98	14,98	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001777	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	112,68	112,68	112,68	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001778	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	629,62	629,62	629,62	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001779	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	1,76	1,76	1,76	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001780	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	867,46	867,46	867,46	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001781	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	595,04	595,04	595,04	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001782	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	3,75	3,75	3,75	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001783	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	1,33	1,33	1,33	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001784	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	262,90	262,90	262,90	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001785	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	792,04	792,04	792,04	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001786	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	526,82	526,82	526,82	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001787	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	319,04	319,04	319,04	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001788	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	1,70	1,70	1,70	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001789	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	767,80	767,80	767,80	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001790	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	867,36	867,36	867,36	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001791	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	273,04	273,04	273,04	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001792	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	48,92	48,92	48,92	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001793	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	800,84	800,84	800,84	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001794	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	767,45	767,45	767,45	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001795	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	3,55	3,55	3,55	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001796	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	267,88	267,88	267,88	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001797	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	275,76	275,76	275,76	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001798	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	13,79	13,79	13,79	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019001799	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	13/09/2015	0	0,00	303,68	303,68	303,68	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002026	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	1,02	1,02	1,02	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002027	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	716,64	716,64	716,64	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002028	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	142,08	142,08	142,08	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002029	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	394,24	394,24	394,24	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002030	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	813,36	813,36	813,36	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002031	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	267,70	267,70	267,70	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002032	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	136,24	136,24	136,24	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002033	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	134,16	134,16	134,16	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002034	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	799,36	799,36	799,36	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002035	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	357,04	357,04	357,04	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002036	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	1,06	1,06	1,06	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002037	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	722,88	722,88	722,88	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002038	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	343,68	343,68	343,68	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002039	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	210,36	210,36	210,36	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002040	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	18,62	18,62	18,62	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002041	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	7,63	7,63	7,63	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002042	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	1,04	1,04	1,04	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002043	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	8,58	8,58	8,58	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002044	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	11,70	11,70	11,70	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002045	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	661,20	661,20	661,20	REN COM MAR ANA
2132	SEPAPE P. PUBLIC	2019002046	REPENSE DE TROITRIET VORRE	TRAVAIL COM. REGLEMENT VORRE	14/09/2015	0	0,00	172,80	172,80	172,80	REN COM MAR ANA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens et places programmés - Communauté d'Orléans

Nature opérationnelle	Complexité / Impact / Niveau de risque	N° d'inventaire	N° d'immatriculation	Désignation	Libellé / Programme	Date de réalisation	Durée (mois/parts)	Volume de copie	Coût des amortissements	Valeur nette à 31/12/2019	Statut d'actif
2132	ESPACE PUBLIC	2013000136		157 RUE DU MÊCHON - OBSERVATOIRE EN MAJ	REHABILITATION OBSERV.	02/12/2015	0	9 000,12 €	0,00 €	9 000,12 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000137		30 RUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	464,32 €	0,00 €	464,32 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000138		141 RUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	96,70 €	0,00 €	96,70 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000139		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	14 616,46 €	0,00 €	14 616,46 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000140		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	2 254,97 €	0,00 €	2 254,97 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000141		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	56,16 €	0,00 €	56,16 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000142		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	40 147,20 €	0,00 €	40 147,20 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000143		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	11 949,12 €	0,00 €	11 949,12 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000144		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	9 712,20 €	0,00 €	9 712,20 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000145		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	514,91 €	0,00 €	514,91 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000146		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	2 270,00 €	0,00 €	2 270,00 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000147		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	361,08 €	0,00 €	361,08 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000148		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	403,73 €	0,00 €	403,73 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000149		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	3 792,24 €	0,00 €	3 792,24 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000150		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	3 607,99 €	0,00 €	3 607,99 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000151		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	2 662,06 €	0,00 €	2 662,06 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000152		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	924,00 €	0,00 €	924,00 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000153		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	823,71 €	0,00 €	823,71 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000154		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	696,64 €	0,00 €	696,64 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000155		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	3 901,12 €	0,00 €	3 901,12 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000156		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	1 000,65 €	0,00 €	1 000,65 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000157		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	436,20 €	0,00 €	436,20 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000158		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	739,41 €	0,00 €	739,41 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000159		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	657,85 €	0,00 €	657,85 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000160		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	372,80 €	0,00 €	372,80 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000161		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	40 693,30 €	0,00 €	40 693,30 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000162		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	1 399,80 €	0,00 €	1 399,80 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000163		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	3 651,36 €	0,00 €	3 651,36 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000164		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	12 923,68 €	0,00 €	12 923,68 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000165		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	616,96 €	0,00 €	616,96 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000166		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	56 177,09 €	0,00 €	56 177,09 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000167		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	403 846,77 €	0,00 €	403 846,77 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000168		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	391 309,50 €	0,00 €	391 309,50 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000169		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	181 364,13 €	0,00 €	181 364,13 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000170		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	136 158,37 €	0,00 €	136 158,37 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000171		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	140 183,44 €	0,00 €	140 183,44 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000172		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	58 999,07 €	0,00 €	58 999,07 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000173		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	47 549,54 €	0,00 €	47 549,54 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000174		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	59 061,79 €	0,00 €	59 061,79 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000175		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	25 005,27 €	0,00 €	25 005,27 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000176		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	18 107,81 €	0,00 €	18 107,81 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000177		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	27 325,81 €	0,00 €	27 325,81 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000178		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	13 573,35 €	0,00 €	13 573,35 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000179		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	2 696,79 €	0,00 €	2 696,79 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000180		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	67 474,42 €	0,00 €	67 474,42 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000181		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	893,41 €	0,00 €	893,41 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000182		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	1 064,44 €	0,00 €	1 064,44 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000183		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	3 861,84 €	0,00 €	3 861,84 €	REN COM MAR ANA
2132	ESPACE PUBLIC	2013000184		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	0	9 288 898,10 €	0,00 €	9 288 898,10 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000177		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	2 622,21 €	2 622,21 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000178		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	10	15 334,32 €	10 867,11 €	4 667,21 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000179		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	10	7 079,18 €	5 045,64 €	2 033,54 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000180		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	10	6 306,24 €	4 564,14 €	1 742,10 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000181		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	10	5 174,78 €	3 623,36 €	1 551,42 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000182		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	769,95 €	769,95 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000183		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	100,72 €	100,72 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000184		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	1 341,92 €	1 341,92 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000185		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	1 405,63 €	1 405,63 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000186		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	1 465,63 €	1 465,63 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000187		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	322,32 €	322,32 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000188		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	2 298,77 €	2 298,77 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000189		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	564,69 €	564,69 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000190		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	4 005,78 €	4 005,78 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000191		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	5 375,69 €	5 375,69 €	0,00 €	REN COM MAR ANA
2138	ESPACE PUBLIC	2013000192		AVENUE DE LA GUERRE - BÈRES	TRAVAUX COM. REGIMENT VARE	02/12/2015	1	694,36 €	694,36 €	0,00 €	REN COM MAR ANA

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compléments - Procses de bud et de fact de dépenses de biens et de services - Communaux d'Orléans

Nature comptable	Complément à répartir le bien et affecté	N° Prioritaire	N° d'investissement	Libellé 1 : Programme	Date de dépenses	Devis public / Divulgué privé	Durée d'investissement	Valeur de capital	Coût des amortissements	Valeur nette amortissement	Etat du bien
2188	Espaces verts	2012000193	2012000193	PARKING BIEN ETRE 2504 LIGNE EN PARCOIR	18/11/2012	Données publiques	1	378,54	378,54	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000588	2012000588	Remplacement des bancs et tables	18/11/2012	Données publiques	1	35,88	35,88	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000589	2012000589	Remplacement des bancs et tables	18/11/2012	Données publiques	1	283,65	283,65	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000630	2012000630	Éclairage public des allées d'accès	08/06/2012	Données publiques	1	131,87	131,87	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000747	2012000747	Éclairage public des allées d'accès	07/06/2012	Données publiques	1	645,00	645,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000748	2012000748	Éclairage public des allées d'accès	04/12/2012	Données publiques	1	1.251,48	1.251,48	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000810	2012000810	Éclairage public des allées d'accès	07/06/2012	Données publiques	1	2.460,00	2.460,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000811	2012000811	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	3.466,00	3.466,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000812	2012000812	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	776,00	776,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000813	2012000813	Éclairage public des allées d'accès	14/06/2012	Données publiques	1	708,88	708,88	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000814	2012000814	Éclairage public des allées d'accès	29/06/2012	Données publiques	1	434,00	434,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000815	2012000815	Éclairage public des allées d'accès	14/06/2012	Données publiques	1	1.410,48	1.410,48	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000816	2012000816	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	3.466,00	3.466,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000817	2012000817	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	67,99	67,99	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000818	2012000818	Éclairage public des allées d'accès	22/06/2012	Données publiques	1	1.814,24	1.814,24	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000819	2012000819	Éclairage public des allées d'accès	01/06/2012	Données publiques	1	402,14	402,14	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000820	2012000820	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	56,36	56,36	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000821	2012000821	Éclairage public des allées d'accès	10/11/2012	Données publiques	1	1.898,00	1.898,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000822	2012000822	Éclairage public des allées d'accès	30/06/2012	Données publiques	1	839,61	839,61	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000823	2012000823	Éclairage public des allées d'accès	29/06/2012	Données publiques	1	12.927,14	12.927,14	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000824	2012000824	Éclairage public des allées d'accès	24/06/2012	Données publiques	1	317,00	317,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000825	2012000825	Éclairage public des allées d'accès	31/06/2012	Données publiques	1	45.218,00	45.218,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000826	2012000826	Éclairage public des allées d'accès	14/06/2012	Données publiques	1	4.431,00	4.431,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000827	2012000827	Éclairage public des allées d'accès	22/06/2012	Données publiques	1	29.662,57	29.662,57	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000828	2012000828	Éclairage public des allées d'accès	01/06/2012	Données publiques	1	1.223,31	1.223,31	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000829	2012000829	Éclairage public des allées d'accès	13/06/2012	Données publiques	1	3.966,44	3.966,44	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000830	2012000830	Éclairage public des allées d'accès	13/06/2012	Données publiques	1	13.415,24	13.415,24	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000831	2012000831	Éclairage public des allées d'accès	14/11/2012	Données publiques	1	977,46	977,46	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000832	2012000832	Éclairage public des allées d'accès	24/11/2012	Données publiques	1	10.865,78	10.865,78	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000833	2012000833	Éclairage public des allées d'accès	03/06/2012	Données publiques	1	90.220,27	90.220,27	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000834	2012000834	Éclairage public des allées d'accès	26/06/2012	Données publiques	1	401,19	401,19	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000835	2012000835	Éclairage public des allées d'accès	17/06/2012	Données publiques	1	1.407,36	1.407,36	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000836	2012000836	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	599,35	599,35	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000837	2012000837	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	273,03	273,03	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000838	2012000838	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	4.077,30	4.077,30	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000839	2012000839	Éclairage public des allées d'accès	05/12/2012	Données publiques	1	824,14	824,14	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000840	2012000840	Éclairage public des allées d'accès	13/06/2012	Données publiques	1	1.968,00	1.968,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000841	2012000841	Éclairage public des allées d'accès	01/06/2012	Données publiques	1	2.455,01	2.455,01	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000842	2012000842	Éclairage public des allées d'accès	30/06/2012	Données publiques	1	461,20	461,20	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000843	2012000843	Éclairage public des allées d'accès	30/06/2012	Données publiques	1	417,89	417,89	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000844	2012000844	Éclairage public des allées d'accès	26/06/2012	Données publiques	1	684,00	684,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000845	2012000845	Éclairage public des allées d'accès	26/06/2012	Données publiques	1	693,39	693,39	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000846	2012000846	Éclairage public des allées d'accès	26/06/2012	Données publiques	1	1.130,34	1.130,34	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000847	2012000847	Éclairage public des allées d'accès	22/06/2012	Données publiques	1	116.010,00	116.010,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000848	2012000848	Éclairage public des allées d'accès	22/06/2012	Données publiques	1	13.695,44	13.695,44	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000849	2012000849	Éclairage public des allées d'accès	20/06/2012	Données publiques	1	4.798,94	4.798,94	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000850	2012000850	Éclairage public des allées d'accès	06/07/2012	Données publiques	1	397,65	397,65	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000851	2012000851	Éclairage public des allées d'accès	13/06/2012	Données publiques	1	5.024,08	5.024,08	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000852	2012000852	Éclairage public des allées d'accès	27/06/2012	Données publiques	1	966,47	966,47	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000853	2012000853	Éclairage public des allées d'accès	05/12/2012	Données publiques	1	1.099,20	1.099,20	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000854	2012000854	Éclairage public des allées d'accès	05/12/2012	Données publiques	1	267,38	267,38	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000855	2012000855	Éclairage public des allées d'accès	06/06/2012	Données publiques	1	1.690,30	1.690,30	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000856	2012000856	Éclairage public des allées d'accès	09/06/2012	Données publiques	1	798,36	798,36	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000857	2012000857	Éclairage public des allées d'accès	29/06/2012	Données publiques	1	116.010,00	116.010,00	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000858	2012000858	Éclairage public des allées d'accès	13/06/2012	Données publiques	1	2.839,39	2.839,39	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000859	2012000859	Éclairage public des allées d'accès	27/06/2012	Données publiques	1	69.112,46	69.112,46	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000860	2012000860	Éclairage public des allées d'accès	27/06/2012	Données publiques	1	1.001,01	1.001,01	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000861	2012000861	Éclairage public des allées d'accès	20/06/2012	Données publiques	1	3.062,66	3.062,66	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000862	2012000862	Éclairage public des allées d'accès	07/06/2012	Données publiques	1	9.190,35	9.190,35	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000863	2012000863	Éclairage public des allées d'accès	22/07/2012	Données publiques	0	2.368.986,64	2.368.986,64	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000864	2012000864	Éclairage public des allées d'accès	22/07/2012	Données publiques	0	2.198,17	2.198,17	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000865	2012000865	Éclairage public des allées d'accès	22/07/2012	Données publiques	0	2.261,74	2.261,74	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000866	2012000866	Éclairage public des allées d'accès	22/07/2012	Données publiques	0	2.695,70	2.695,70	0,00	EN COMMUNAUX
2188	Espaces verts	2012000867	2012000867	Éclairage public des allées d'accès	22/07/2012	Données publiques	0	1.963,15	1.963,15	0,00	EN COMMUNAUX

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens et de matériels - Commune d'Orléans

Nature comptable	Comptes de la partie le vers affecté	N° d'investissement	Libélation	Date de signature	Date de publicité / D'annonce publique	Durée d'exécution	Montant des engagements au 31/12/2019	Montant des engagements au 31/12/2020	Montant des engagements au 31/12/2021
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001529	3000001529	BELLA POTEAU INCEINDE	DEP0001	01/12/2019	0	875,644	875,644	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001530	3000001530	POTEAU INCENDE INCEINDE INCEINDE	DEP001	26/05/2005	0	1.623,224	1.623,224	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001531	3000001531	MISE A MALAUXINE BOULIE INCENDE EN	DEP001	26/05/2005	0	683,714	683,714	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001532	3000001532	BOULIE INCENDE N°2121 IMPACEMENT	DEP001	26/05/2005	0	1.925,294	1.925,294	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001533	3000001533	MISE A MALAUXINE INCENDE	DEP001	26/05/2005	0	683,714	683,714	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001534	3000001534	POTEAU INCENDE N°2071 IMPACEMENT 113	DEP001	14/05/2005	0	2.546,474	2.546,474	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001535	3000001535	POTEAU INCENDE N°2071 IMPACEMENT 114	DEP001	14/05/2005	0	3.025,824	3.025,824	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001536	3000001536	POTEAU INCENDE N°0671 IMPACEMENT 115	DEP001	27/11/144	0	2.721,144	2.721,144	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001537	3000001537	POTEAU INCENDE N°0671 IMPACEMENT 116	DEP001	08/09/2005	0	2.831,484	2.831,484	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001538	3000001538	STAMP EN PLAT POTEAU INCENDE 284	DEP001	21/09/2005	0	1.170,114	1.170,114	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001539	3000001539	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE 147	DEP001	21/09/2005	0	2.935,184	2.935,184	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001540	3000001540	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE 148	DEP001	04/10/2005	0	2.900,524	2.900,524	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001541	3000001541	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE 149	DEP001	28/10/2005	0	2.899,284	2.899,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001542	3000001542	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE 150	DEP001	29/10/2005	0	2.911,184	2.911,184	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001543	3000001543	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE 151	DEP001	31/11/2005	0	3.021,144	3.021,144	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001544	3000001544	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE 152	DEP001	02/12/2005	0	2.911,144	2.911,144	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001545	3000001545	MISE A MALAUXINE INCENDE INCENDE	DEP001	02/12/2005	0	2.911,144	2.911,144	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001546	3000001546	STAMP EN PLAT POTEAU INCENDE 724	DEP001	19/01/2006	0	1.145,534	1.145,534	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001547	3000001547	BOULIE INCENDE 481	DEP001	20/01/2006	0	2.103,064	2.103,064	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001548	3000001548	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	19/05/2006	0	2.833,284	2.833,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001549	3000001549	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	19/05/2006	0	2.673,184	2.673,184	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001550	3000001550	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	19/05/2006	0	1.997,054	1.997,054	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001551	3000001551	POTEAU INCENDE N°2031 IMPACEMENT 115	DEP001	07/05/2006	0	2.968,084	2.968,084	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001552	3000001552	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	14/05/2006	0	2.969,814	2.969,814	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001553	3000001553	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	14/05/2006	0	1.838,794	1.838,794	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001554	3000001554	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	14/05/2006	0	2.749,314	2.749,314	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001555	3000001555	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	14/05/2006	0	2.616,964	2.616,964	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001556	3000001556	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	21/06/2006	0	1.001,134	1.001,134	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001557	3000001557	STAMP INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	07/08/04	0	875,684	875,684	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001558	3000001558	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	09/10/2006	0	2.616,964	2.616,964	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001559	3000001559	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	28/10/2006	0	3.127,284	3.127,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001560	3000001560	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	03/11/2006	0	2.981,484	2.981,484	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001561	3000001561	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	10/12/2006	0	2.609,614	2.609,614	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001562	3000001562	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	01/12/2006	0	2.762,574	2.762,574	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001563	3000001563	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	01/12/2006	0	3.038,654	3.038,654	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001564	3000001564	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	01/12/2006	0	3.038,654	3.038,654	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001565	3000001565	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	01/12/2006	0	2.969,784	2.969,784	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001566	3000001566	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP001	01/12/2006	0	3.038,614	3.038,614	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001567	3000001567	SEC CHATEAUX IMPOTEAU INCENDE NABEL	DEP000M	01/12/2006	0	3.167,114	3.167,114	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001568	3000001568	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	24/07/2007	0	2.217,884	2.217,884	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001569	3000001569	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	28/07/2007	0	3.215,284	3.215,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001570	3000001570	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	05/12/2007	0	3.055,424	3.055,424	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001571	3000001571	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	07/12/2007	0	3.171,144	3.171,144	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001572	3000001572	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	05/12/2007	0	3.215,284	3.215,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001573	3000001573	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	05/12/2007	0	2.988,484	2.988,484	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001574	3000001574	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	05/12/2007	0	3.288,724	3.288,724	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001575	3000001575	INSTANTANEOUS INCENDE	DEP000M	10/03/2007	0	8.383,284	8.383,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001576	3000001576	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	21/05/2008	0	8.383,284	8.383,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001577	3000001577	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	21/05/2008	0	3.171,974	3.171,974	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001578	3000001578	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	21/05/2008	0	3.111,884	3.111,884	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001579	3000001579	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	29/05/2008	0	3.803,754	3.803,754	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001580	3000001580	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	29/05/2008	0	2.964,784	2.964,784	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001581	3000001581	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	02/07/2008	0	3.803,524	3.803,524	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001582	3000001582	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	02/07/2008	0	2.964,784	2.964,784	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001583	3000001583	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	09/10/2008	0	2.138,214	2.138,214	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001584	3000001584	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	09/10/2008	0	1.674,064	1.674,064	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001585	3000001585	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	09/10/2008	0	8.167,344	8.167,344	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001586	3000001586	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	01/11/2008	0	3.801,584	3.801,584	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001587	3000001587	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	04/11/2008	0	2.978,084	2.978,084	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001588	3000001588	BOULIE INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	08/11/2008	0	2.748,054	2.748,054	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001589	3000001589	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	20/05/2009	0	4.611,584	4.611,584	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001590	3000001590	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	20/05/2009	0	3.721,284	3.721,284	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001591	3000001591	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	22/04/2009	0	3.451,314	3.451,314	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001592	3000001592	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	22/04/2009	0	2.825,484	2.825,484	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001593	3000001593	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	22/04/2009	0	3.451,314	3.451,314	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001594	3000001594	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	22/04/2009	0	3.844,484	3.844,484	0
2315 DÉPENSE INCENDE	3000001595	3000001595	POTEAU INCENDE INCENDE INCENDE	DEP000M	22/04/2009	0	3.288,614	3.288,614	0

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de la séance de bilan des plans programmés - Communauté d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité implicite de la séance affectée	N° d'inventaire	N° d'immatriculation	Designation	Libellé 2 : Programme	Date d'acquisition	Durée de la prestation / Durée de l'investissement	Montant des versements (M) (21/12/2019)	Montant des versements (M) (31/12/2019)	Statut du bien
2315 ESPACE PUBLIC	2000002016	2000002016		Mission SP3 (voir l'annexe 2017)		15/10/2003	0	3.008,00€	3.008,00€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002131	2000002131		Achat de matériel de nettoyage		21/06/08	0	21.000,00€	21.000,00€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002136	2000002136		Abonnement à la presse		20/10/2003	0	20.758,31€	20.758,31€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002138	2000002138		Abonnement à la presse		11/05/35	0	11.005,35€	11.005,35€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002146	2000002146		Contrat de location de matériel		22/10/2003	0	7.804,59€	7.804,59€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002233	2000002233		Contrat de location de matériel		22/10/2003	0	2.062,06€	2.062,06€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002469	2000002469		Contrat de location de matériel		04/06/2003	0	590,12€	590,12€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002474	2000002474		Contrat de location de matériel		25/04/2003	0	3.462,49€	3.462,49€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002478	2000002478		Contrat de location de matériel		25/04/2003	0	3.956,03€	3.956,03€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002480	2000002480		Contrat de location de matériel		28/01/34	0	8.154,31€	8.154,31€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002491	2000002491		Contrat de location de matériel		27/06/2003	0	7.540,34€	7.540,34€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002492	2000002492		Contrat de location de matériel		07/06/2003	0	1.008,99€	1.008,99€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002493	2000002493		Contrat de location de matériel		21/05/2003	0	1.500,90€	1.500,90€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002539	2000002539		Contrat de location de matériel		05/08/2003	0	605,32€	605,32€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002539	2000002539		Contrat de location de matériel		05/08/2003	0	605,32€	605,32€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002540	2000002540		Contrat de location de matériel		04/08/2003	0	2.128,54€	2.128,54€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002563	2000002563		Contrat de location de matériel		14/05/2003	0	29.026,31€	29.026,31€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002570	2000002570		Contrat de location de matériel		10/06/2003	0	6.463,21€	6.463,21€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002573	2000002573		Contrat de location de matériel		15/06/2003	0	7.023,33€	7.023,33€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002629	2000002629		Contrat de location de matériel		17/04/2004	0	714,20€	714,20€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002642	2000002642		Contrat de location de matériel		19/05/2003	0	2.997,80€	2.997,80€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002647	2000002647		Contrat de location de matériel		07/04/2003	0	402,06€	402,06€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002649	2000002649		Contrat de location de matériel		10/06/04	0	108,96€	108,96€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002654	2000002654		Contrat de location de matériel		11/05/2003	0	7.008,20€	7.008,20€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002730	2000002730		Contrat de location de matériel		17/12/2003	0	4.656,46€	4.656,46€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002739	2000002739		Contrat de location de matériel		10/10/04	0	30.100,00€	30.100,00€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002764	2000002764		Contrat de location de matériel		10/10/2004	0	10.100,25€	10.100,25€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002771	2000002771		Contrat de location de matériel		11/02/12	0	11.025,12€	11.025,12€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002801	2000002801		Contrat de location de matériel		29/11/2003	0	3.203,08€	3.203,08€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002801	2000002801		Contrat de location de matériel		29/11/2003	0	3.203,08€	3.203,08€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002802	2000002802		Contrat de location de matériel		27/11/2003	0	131.109,29€	131.109,29€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002809	2000002809		Contrat de location de matériel		01/12/2003	0	103,95€	103,95€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000002807	2000002807		Contrat de location de matériel		01/12/2003	0	20.254,64€	20.254,64€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003154	2000003154		Contrat de location de matériel		02/12/2003	0	9.262,64€	9.262,64€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003156	2000003156		Contrat de location de matériel		01/08/2004	0	40.006,70€	40.006,70€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003166	2000003166		Contrat de location de matériel		25/01/2004	0	25.614,29€	25.614,29€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003169	2000003169		Contrat de location de matériel		4/02/2004	0	4.242,69€	4.242,69€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003233	2000003233		Contrat de location de matériel		24/06/2003	0	24.861,28€	24.861,28€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003234	2000003234		Contrat de location de matériel		11/01/2004	0	11.016,79€	11.016,79€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003242	2000003242		Contrat de location de matériel		03/12/2003	0	84.181,66€	84.181,66€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003243	2000003243		Contrat de location de matériel		16/06/04	0	16.906,66€	16.906,66€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003248	2000003248		Contrat de location de matériel		7/04/2004	0	7.043,70€	7.043,70€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003275	2000003275		Contrat de location de matériel		2/07/2004	0	7.247,97€	7.247,97€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003276	2000003276		Contrat de location de matériel		13/12/2003	0	13.126,14€	13.126,14€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003296	2000003296		Contrat de location de matériel		31/10/07	0	311.301,07€	311.301,07€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003297	2000003297		Contrat de location de matériel		15/03/04	0	15.036,96€	15.036,96€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003297	2000003297		Contrat de location de matériel		15/03/04	0	15.036,96€	15.036,96€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003307	2000003307		Contrat de location de matériel		2/08/2004	0	2.008,21€	2.008,21€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003308	2000003308		Contrat de location de matériel		05/12/2003	0	12.202,20€	12.202,20€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003473	2000003473		Contrat de location de matériel		20/08/2004	0	20.088,92€	20.088,92€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003475	2000003475		Contrat de location de matériel		5/06/03	0	5.006,03€	5.006,03€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003479	2000003479		Contrat de location de matériel		12/04/2004	0	12.042,74€	12.042,74€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003479	2000003479		Contrat de location de matériel		05/12/2003	0	3.898,96€	3.898,96€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003480	2000003480		Contrat de location de matériel		34/09/2004	0	34.009,26€	34.009,26€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003492	2000003492		Contrat de location de matériel		03/10/04	0	63.744,99€	63.744,99€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003496	2000003496		Contrat de location de matériel		11/2004	0	11.208,64€	11.208,64€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003517	2000003517		Contrat de location de matériel		9/20/04	0	9.270,89€	9.270,89€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003527	2000003527		Contrat de location de matériel		30/2/24	0	302,32€	302,32€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003578	2000003578		Contrat de location de matériel		4/06/2004	0	4.061,74€	4.061,74€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003585	2000003585		Contrat de location de matériel		30/8/2004	0	308,20€	308,20€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003585	2000003585		Contrat de location de matériel		30/8/2004	0	308,20€	308,20€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003599	2000003599		Contrat de location de matériel		15/02/04	0	1.502,01€	1.502,01€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003599	2000003599		Contrat de location de matériel		15/02/04	0	1.502,01€	1.502,01€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003766	2000003766		Contrat de location de matériel		2/06/04	0	2.295,06€	2.295,06€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000003802	2000003802		Contrat de location de matériel		1/2003/24	0	1.203,27€	1.203,27€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000004030	2000004030		Contrat de location de matériel		10/15/2004	0	10.151,05€	10.151,05€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000004036	2000004036		Contrat de location de matériel		2/09/2004	0	2.099,37€	2.099,37€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000004044	2000004044		Contrat de location de matériel		31/07/04	0	31.077,98€	31.077,98€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000004112	2000004112		Contrat de location de matériel		6/4/2004	0	6.477,03€	6.477,03€	EN COMMUNAL
2315 ESPACE PUBLIC	2000004029	2000004029		Contrat de location de matériel		30/10/2004	0	303.278,64€	303.278,64€	EN COMMUNAL

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Projets de budget et de plan de dépenses - Communes d'Orléans

Nature comptable	Complexion à l'appui de la note d'affecté	N° d'investissement	Collocation	Libellé 2 - Programme	Date de dépense	Débit public / dépense publique	Durée d'investissement	Valeur de capital	Coût des amortissements 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Statut débit
2315	ESPACE PUBLIC	2000001038	2000000008	POLE CONCESSIONS RUE DE LA VILLE	GAUP 702	16 495,02	0	2 000,01	0	14 495,01	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001111	2000000011	LES BAINS MARAIS DE LA RUE BOUJAY	GAUP 609	47 817,85	0	4 805,96	0	42 981,89	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001069	2000001069	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	9 322,31	0	9 322,31	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001030	2000001030	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	37 762,70	0	37 762,70	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001090	2000001090	SIGNALISATION ROUTIERE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	883,08	0	883,08	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001040	2000001040	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	2 095,34	0	2 095,34	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001062	2000001062	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	2 962,62	0	2 962,62	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001063	2000001063	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	2 529,16	0	2 529,16	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001064	2000001064	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	1 981,81	0	1 981,81	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001068	2000001068	PLATEAU ANNEXE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	6 219,20	0	6 219,20	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001069	2000001069	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	376,74	0	376,74	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001070	2000001070	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	208,30	0	208,30	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001101	2000001101	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	908,90	0	908,90	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001114	2000001114	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	19 028,52	0	19 028,52	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001115	2000001115	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	14 645,34	0	14 645,34	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001116	2000001116	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	26 840,21	0	26 840,21	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001117	2000001117	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	49 575,46	0	49 575,46	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001118	2000001118	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	39 696,21	0	39 696,21	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001140	2000001140	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	1 019,18	0	1 019,18	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001162	2000001162	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	10 243,74	0	10 243,74	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001199	2000001199	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	20 648,34	0	20 648,34	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001223	2000001223	SECTION RUE DE LA VILLE RUE DE LA VILLE	GAUP 609	4 708,38	0	4 708,38	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001324	2000001324	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	2 157,34	0	2 157,34	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001325	2000001325	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	1 853,30	0	1 853,30	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001326	2000001326	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	717,40	0	717,40	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001329	2000001329	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	12 841,45	0	12 841,45	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001373	2000001373	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	3 671,02	0	3 671,02	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001421	2000001421	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	1 308,21	0	1 308,21	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001428	2000001428	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	18 141,45	0	18 141,45	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001440	2000001440	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	16 492,32	0	16 492,32	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001471	2000001471	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	87 427,96	0	87 427,96	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001472	2000001472	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	8 340,84	0	8 340,84	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001490	2000001490	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	1 431,03	0	1 431,03	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001510	2000001510	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	11 032,80	0	11 032,80	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001512	2000001512	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	4 018,96	0	4 018,96	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001547	2000001547	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	1 301,37	0	1 301,37	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001549	2000001549	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	5 745,08	0	5 745,08	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001551	2000001551	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	12 899,13	0	12 899,13	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001552	2000001552	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	12 899,13	0	12 899,13	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001562	2000001562	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	41 001,91	0	41 001,91	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001563	2000001563	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	3 344,72	0	3 344,72	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001564	2000001564	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	17 114,23	0	17 114,23	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001565	2000001565	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	90 659,34	0	90 659,34	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001566	2000001566	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	16 019,54	0	16 019,54	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001567	2000001567	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	878,34	0	878,34	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001568	2000001568	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	477,12	0	477,12	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001569	2000001569	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	2 108,45	0	2 108,45	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001571	2000001571	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	3 990,40	0	3 990,40	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001572	2000001572	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	2 996,81	0	2 996,81	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001573	2000001573	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	17 996,15	0	17 996,15	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001574	2000001574	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	2 999,03	0	2 999,03	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001575	2000001575	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	14 906,34	0	14 906,34	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001576	2000001576	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	7 701,86	0	7 701,86	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001586	2000001586	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	718,01	0	718,01	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001592	2000001592	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	11 804,52	0	11 804,52	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001594	2000001594	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	9 023,90	0	9 023,90	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001596	2000001596	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	12 684,09	0	12 684,09	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001624	2000001624	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	1 347,07	0	1 347,07	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001625	2000001625	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	3 762,40	0	3 762,40	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001626	2000001626	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	9 895,27	0	9 895,27	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001726	2000001726	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	20 619,04	0	20 619,04	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001729	2000001729	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	5 695,13	0	5 695,13	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001731	2000001731	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	6 152,06	0	6 152,06	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001862	2000001862	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	39 656,64	0	39 656,64	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001874	2000001874	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	37 859,92	0	37 859,92	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001876	2000001876	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	9 252,94	0	9 252,94	0	0	REN COM MAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2000001880	2000001880	MARQUAIS COMMUNAL	GAUP 609	61 267,78	0	61 267,78	0	0	REN COM MAR ANA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens et plateaux programmés - Communes d'Orléans

Nature comptable	Complexité / niveau d'affecté	N° d'inventaire	N° d'immatriculation	Désignation	Libellé 2 : Programme	Date de départition	Durée d'investissement	Valeur d'origine	Coût des amortissements 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Statut de bien
2315 ESPACE PUBLIC		2000002807	3000000006	SIGNA TOILE		22/11/2006	0	1 375,374		1 375,374	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002802	3000000006	MARQUAIS CHARLES DE SAUMPTZ ELISE BOUJOU		22/11/2006	0	588,264		588,264	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002805	3000000006	COMPLÈMENT RUE BERGÈSE SUE		22/11/2006	0	2 148,264		2 148,264	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002806	3000000006	AMÉNAGEMENT RUE D'ATTA RUE MULLINS		22/11/2006	0	13 271,004		13 271,004	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002809	3000000006	MODIFICATION BOULEVARD JACQUES COEUR		22/11/2006	0	1 608,054		1 608,054	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002900	3000000006	RUE DE BOUQUOINE EMMAUS TRESAUX		22/11/2006	0	32 652,654		32 652,654	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002902	3000000006	RUE THIBAUD		22/11/2006	0	99 624,454		99 624,454	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002903	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		22/11/2006	0	302 847,054		302 847,054	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002979	3000000006	COMPLÈMENT MARQUAIS CHARLES BOUJOU		22/11/2006	0	4 678,774		4 678,774	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002982	3000000006	SIGNALISATION VERTICALE RUE BRÉE PANU		22/11/2006	0	2 869,614		2 869,614	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002987	3000000006	PARC ANTONIO BOQUELE		22/11/2006	0	5 063,274		5 063,274	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002988	3000000006	MANDUQUE TUE CONDUITE GAI		22/11/2006	0	2 697,194		2 697,194	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002989	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		22/11/2006	0	8 997,594		8 997,594	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002990	3000000006	AMÉNAGEMENT RUE HENRI DORTCHON NEUF		22/11/2006	0	1 105,104		1 105,104	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200002941	3000000006	RUE DES LOUËS DISPARITION ESERAIL		26/11/2006	0	2 666,614		2 666,614	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003009	3000000006	MANDUQUE AVENUE DE PARIS		27/11/2006	0	2 990,054		2 990,054	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003010	3000000006	DIRECTION BOITOUR		27/11/2006	0	1 072,814		1 072,814	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003022	3000000006	BOULEVARD AGITATION LOT		27/11/2006	0	2 388,414		2 388,414	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003024	3000000006	PARKING PÉRIPHÉRIQUE VESTAUX LOT		27/11/2006	0	2 653,054		2 653,054	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003026	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		27/11/2006	0	8 469,734		8 469,734	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003073	3000000006	CONSTRUCTION BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE		28/11/2006	0	717,064		717,064	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003080	3000000006	SÉPARATIONS BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE		28/11/2006	0	10 999,994		10 999,994	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003082	3000000006	SPRINT BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE		28/11/2006	0	32 144,124		32 144,124	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003083	3000000006	RUE CHANZY ET COTÉ MIROUX		28/11/2006	0	1 257,014		1 257,014	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003108	3000000006	MANDUQUE CHARLOTTE ELIABERT		29/11/2006	0	5 008,964		5 008,964	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003111	3000000006	AMÉNAGEMENT RUE DE LA FORGE ET PATRINE		29/11/2006	0	4 187,754		4 187,754	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003123	3000000006	RESTITUTION DE BOULEVARD MOUSSE		29/11/2006	0	14 417,794		14 417,794	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003124	3000000006	RUE DE LA FORGE ET PATRINE		29/11/2006	0	1 008,414		1 008,414	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003172	3000000006	CONSTRUCTION BOULEVARD DE LA FORGE ET PATRINE		29/11/2006	0	17 961,354		17 961,354	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003178	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	20 661,424		20 661,424	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003200	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	90 016,114		90 016,114	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003206	3000000006	DIRECTION BOULEVARD DE LA FORGE ET PATRINE		30/11/2006	0	9 166,094		9 166,094	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003240	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	3 166,364		3 166,364	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003257	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	9 852,014		9 852,014	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003258	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	4 14,164		4 14,164	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003259	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	2 742,374		2 742,374	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003261	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	1 117,524		1 117,524	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003266	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	38 177,624		38 177,624	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003270	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	1 791,414		1 791,414	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003272	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	1 036,614		1 036,614	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003274	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	2 742,374		2 742,374	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003277	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	2 742,374		2 742,374	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003280	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	3 166,364		3 166,364	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003281	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	2 848,414		2 848,414	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003283	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	3 166,364		3 166,364	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003284	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	3 166,364		3 166,364	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003287	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	10 613,474		10 613,474	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003288	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	1 662,334		1 662,334	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003291	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	4 569,694		4 569,694	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003295	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	4 001,364		4 001,364	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003307	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	5 999,924		5 999,924	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003319	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	19 798,064		19 798,064	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003333	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	78 894,014		78 894,014	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003343	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	213 147,014		213 147,014	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003344	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	113 334,814		113 334,814	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003345	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	148 459,694		148 459,694	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003346	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	20 957,484		20 957,484	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003347	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	39 771,414		39 771,414	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003349	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	1 666,914		1 666,914	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003348	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	3 511,844		3 511,844	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003346	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	11 946,704		11 946,704	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003341	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	48 274,754		48 274,754	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003342	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	14 509,584		14 509,584	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003340	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	11 284,084		11 284,084	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003339	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	20 723,054		20 723,054	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC		200003345	3000000006	RENOUVEAU PASSERELLE FAJAK		30/11/2006	0	24 634,714		24 634,714	EN COMMUNA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de compétences plates programmées - Communauté d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité d'affectation	N° d'investissement	Libellé 2 : Programme	Date de réalisation	Montant public / Montant privé	Montant investissement	Montant investissement 2021-2023	Montant débiteur
2315	ESPACE PUBLIC	3007001078	PUBLICATION PLANS RUE ANGOULÊME	05/07/2007	0	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001080	AS INSER TON MARCHE RUE ANGOULÊME	05/07/2007	0	4 807,48 €	4 807,48 €	4 807,48 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001086	P ARRANGIEMENTS PARRAIRES	22/06/2007	0	2 481,70 €	2 481,70 €	2 481,70 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001090	P ARRANGIEMENTS PARRAIRES	22/06/2007	0	3 609,70 €	3 609,70 €	3 609,70 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001099	P ARRANGIEMENTS PARRAIRES	22/06/2007	0	5 704,36 €	5 704,36 €	5 704,36 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001105	COMPTE RENDU LOT ETIFRUE TON ENVOIES	25/06/2007	0	6 510,09 €	6 510,09 €	6 510,09 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001106	CARTE ROUTE L'AMBIT / P A L I M B L E	20/04/2007	0	20 147,91 €	20 147,91 €	20 147,91 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001107	MISE EN PLACE DE BARRES DE SECURITE	29/06/2007	0	79 029,19 €	79 029,19 €	79 029,19 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001148	MANUTENANCE DES BARRIÈRES INDUSTRIELLES	30/06/2007	0	1074,44 €	1074,44 €	1074,44 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001154	VOIE PARRAIRES MARCHE MÜNSTER	29/06/2007	0	132 629,21 €	132 629,21 €	132 629,21 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001195	TRANCHES PARRAIRES MARCHE MÜNSTER	29/06/2007	0	297 600,29 €	297 600,29 €	297 600,29 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001196	BOULEVARD ANGOULÊME	05/07/2007	0	32 301,72 €	32 301,72 €	32 301,72 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001197	BOULEVARD ANGOULÊME	05/07/2007	0	3 212,01 €	3 212,01 €	3 212,01 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001208	BOULEVARD ANGOULÊME	05/07/2007	0	3 212,01 €	3 212,01 €	3 212,01 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001217	BOULEVARD ANGOULÊME	05/07/2007	0	3 212,01 €	3 212,01 €	3 212,01 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001248	AS INSER TON MARCHE MÜNSTER	05/07/2007	0	4 645,12 €	4 645,12 €	4 645,12 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001251	RACCORDS MARCHE MÜNSTER	05/07/2007	0	1 621,46 €	1 621,46 €	1 621,46 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001253	SIGNAL JONCTION DE RUE ANGOULÊME	05/07/2007	0	1 669,26 €	1 669,26 €	1 669,26 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001254	SIGNAL JONCTION DE RUE ANGOULÊME	05/07/2007	0	706,47 €	706,47 €	706,47 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001306	AMENAGEMENT RUE DE LA COUÛNE	11/07/2007	0	3 323,04 €	3 323,04 €	3 323,04 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001311	REPLACEMENT DE LA RUE DES COCHERIS	20/03/2007	0	131 923,37 €	131 923,37 €	131 923,37 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001322	VANILLE RENOUVEAU	12/07/2007	0	102 826,04 €	102 826,04 €	102 826,04 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001334	P ARRANGIEMENTS PARRAIRES	16/07/2007	0	1 606,33 €	1 606,33 €	1 606,33 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001390	ARRANGIEMENTS PARRAIRES	16/07/2007	0	9 867,03 €	9 867,03 €	9 867,03 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001364	DIRECTION SIGNALISATION HORIZONTALE	17/07/2007	0	1 168,49 €	1 168,49 €	1 168,49 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001365	DIRECTION SIGNALISATION HORIZONTALE	17/07/2007	0	30 295,76 €	30 295,76 €	30 295,76 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001366	DIRECTION SIGNALISATION HORIZONTALE	17/07/2007	0	603,20 €	603,20 €	603,20 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001367	DIRECTION SIGNALISATION HORIZONTALE	17/07/2007	0	1 467,29 €	1 467,29 €	1 467,29 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001384	BOULEVARD ANGOULÊME	24/07/2007	0	2 676,43 €	2 676,43 €	2 676,43 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001385	BOULEVARD ANGOULÊME	24/07/2007	0	2 676,43 €	2 676,43 €	2 676,43 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001431	DIRECTION SIGNALISATION HORIZONTALE	26/07/2007	0	106 800,24 €	106 800,24 €	106 800,24 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001434	P ARRANGIEMENTS PARRAIRES	05/07/2007	0	308,26 €	308,26 €	308,26 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001522	SIGNALISATION	22/06/2007	0	16 900,15 €	16 900,15 €	16 900,15 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001561	AS INSER TON MARCHE MÜNSTER	08/06/2007	0	1 011,46 €	1 011,46 €	1 011,46 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001569	P ARRANGIEMENTS PARRAIRES	30/03/2007	0	30 743,22 €	30 743,22 €	30 743,22 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001601	EMPLACEMENT ANTI-TERRAPLAN	20/03/2007	0	3 001,95 €	3 001,95 €	3 001,95 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001605	AD VOIE DE DESERTE NOUVELLES PARCELLES	09/05/2007	0	1 414,66 €	1 414,66 €	1 414,66 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001667	EMPLACEMENT ANTI-TERRAPLAN	20/03/2007	0	5 577,08 €	5 577,08 €	5 577,08 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001712	FABRICATION ET POSAGE DES BARRES	05/06/2007	0	903,38 €	903,38 €	903,38 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001816	MISSION DE MAINTENANCE DES BARRES	05/06/2007	0	1 825,03 €	1 825,03 €	1 825,03 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001896	EMPLACEMENT ANTI-TERRAPLAN	13/06/2007	0	1 026,52 €	1 026,52 €	1 026,52 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001897	EMPLACEMENT ANTI-TERRAPLAN	13/06/2007	0	3 012,44 €	3 012,44 €	3 012,44 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001910	VOIE SIGNALISATION HORIZONTALE	14/06/2007	0	10 035,70 €	10 035,70 €	10 035,70 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007001975	TRAVAUX DE MAINTENANCE	17/06/2007	0	10 113,38 €	10 113,38 €	10 113,38 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002046	MAINTENANCE DES BARRES	18/06/2007	0	12 825,14 €	12 825,14 €	12 825,14 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002048	MAINTENANCE DES BARRES	19/06/2007	0	14 817,41 €	14 817,41 €	14 817,41 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002049	MAINTENANCE DES BARRES	31/06/2007	0	841,39 €	841,39 €	841,39 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002057	MAINTENANCE DES BARRES	31/06/2007	0	608,15 €	608,15 €	608,15 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002058	MAINTENANCE DES BARRES	31/06/2007	0	376,17 €	376,17 €	376,17 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002059	MAINTENANCE DES BARRES	31/06/2007	0	823,53 €	823,53 €	823,53 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002074	MAINTENANCE DES BARRES	31/06/2007	0	4 923,93 €	4 923,93 €	4 923,93 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002075	TRAVAUX DE MAINTENANCE	20/06/2007	0	2 019,46 €	2 019,46 €	2 019,46 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002076	TRAVAUX DE MAINTENANCE	31/06/2007	0	3 564,08 €	3 564,08 €	3 564,08 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002077	TRAVAUX DE MAINTENANCE	31/06/2007	0	4 304,03 €	4 304,03 €	4 304,03 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002083	AS INSER TON MARCHE MÜNSTER	11/06/2007	0	696,20 €	696,20 €	696,20 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002085	TRAVAUX DE MAINTENANCE	11/06/2007	0	22 994,51 €	22 994,51 €	22 994,51 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002106	DIRECTION DE LA CHAUSSEE DE TROTTORIS	21/06/2007	0	2 994,10 €	2 994,10 €	2 994,10 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002180	AMENAGEMENT RUE HENRI DUNANT	01/07/2007	0	1 347,41 €	1 347,41 €	1 347,41 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002181	AMENAGEMENT RUE HENRI DUNANT	01/07/2007	0	404,98 €	404,98 €	404,98 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002182	SECURISATION DE BARRIÈRES	01/07/2007	0	4 662,50 €	4 662,50 €	4 662,50 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002184	SECURISATION DE BARRIÈRES	01/07/2007	0	13 065,30 €	13 065,30 €	13 065,30 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002185	SECURISATION DE BARRIÈRES	01/07/2007	0	3 076,31 €	3 076,31 €	3 076,31 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002186	SECURISATION DE BARRIÈRES	01/07/2007	0	706,28 €	706,28 €	706,28 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002187	SECURISATION DE BARRIÈRES	01/07/2007	0	1 893,35 €	1 893,35 €	1 893,35 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002189	MAINTENANCE DES BARRES	01/07/2007	0	962,62 €	962,62 €	962,62 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002191	REPLACEMENT ANTI-TERRAPLAN	01/07/2007	0	7 988,45 €	7 988,45 €	7 988,45 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002192	AMENAGEMENT RUE COMMANDANT POI	01/07/2007	0	3 504,99 €	3 504,99 €	3 504,99 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002194	VEGETALISATION PARRAIRES RUE DE BICOUREL	01/07/2007	0	3 384,60 €	3 384,60 €	3 384,60 €
2315	ESPACE PUBLIC	3007002195	PAISE MÜNSTER	01/07/2007	0	3 384,60 €	3 384,60 €	3 384,60 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de séance de la commission de suivi des réalisations - Commune d'Orléans

Nature opérationnelle	Compétence à laquelle le service affecté	N° d'investissement	Désignation	Libellé 2 : Programme	Date de signature	Durée de fonctionnement	Montant des investissements à l'12/31/2019	Montant des investissements à l'12/31/2020	Etat du bien
2315 ESPACE PUBLIC		3007002197	PASSEUR MONTIER		01/10/2017	0	14 619,294	14 619,294	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002198	AMENAGEMENT PLACE MARCOLE MONTIER		01/10/2017	0	20 036,784	20 036,784	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002200	SIGNIFICATION RUE PIERRE BLOD		01/10/2017	0	9 815,274	9 815,274	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002203	AMENAGEMENT RUE D'ARSON		01/10/2017	0	10 688,054	10 688,054	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002205	CARTEAU ALERTE VALLEVOINEL		01/10/2017	0	12 409,354	12 409,354	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002214	RUE DU PRESEPTIER		07/06/2017	0	19 366,424	19 366,424	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002225	TR. VAREZ 2017 RUE MARCEL POULLET		31/05/2017	0	132 294,084	132 294,084	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002242	PISCINE CLAUDE B. RUE LAURENTE		27/06/2017	0	9 862,904	9 862,904	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002247	REUNION MAISONNES PATES CYGARES		27/06/2017	0	4 682,784	4 682,784	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002285	SIGNIFICATION RECOMBE RUE D'ARTHUR		08/10/2017	0	993,084	993,084	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002287	TRAVAIL VAREZ 2017 RUE MARCEL POULLET		31/05/2017	0	33 133,644	33 133,644	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002351	DIRECTION CHASSIE RUE TROUSSEAU		11/09/2017	0	43 791,654	43 791,654	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002392	TR. VAREZ 2017 TROUSSEAU QUARTIER ALLA		29/04/2017	0	83 271,874	83 271,874	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002504	AMENAGEMENT PLACE FLETTERIEUS D'HALES		29/04/2017	0	19 913,484	19 913,484	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002528	TR. VAREZ 2017 RUE D'ARTHEMISE		27/06/2017	0	12 666,384	12 666,384	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002529	TR. VAREZ 2017 RUE D'ARTHEMISE		27/06/2017	0	11 596,274	11 596,274	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002530	AMENAGEMENT AV. ANNEBOUY		22/10/2017	0	24 817,944	24 817,944	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002531	AMENAGEMENT AV. ROUGERIE SCENTROUVE		22/10/2017	0	25 644,874	25 644,874	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002533	AMENAGEMENT RUE DES CHARLIERES		22/10/2017	0	6 261,134	6 261,134	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002534	AMENAGEMENT PAVILLON / BOIS M. D'AVANT		22/10/2017	0	6 010,474	6 010,474	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002535	CREATION VOIE D'ANE MARIELE JOE D'AVANT		22/10/2017	0	189 862,344	189 862,344	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002521	TR. VAREZ 2017 RUE P. PORTAIS		30/06/2017	0	2 059,084	2 059,084	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002623	REUVE D'ANGONNE RUE CORNE DE CIEP		11/02/2017	0	3 854,354	3 854,354	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002671	TRAVAIL VAREZ 2017 RUE MARCEL POULLET		27/06/2017	0	24 896,484	24 896,484	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002680	SIGNIFICATION RECOMBE RUE D'ARTHUR		08/10/2017	0	993,084	993,084	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002693	SEPARATION RECOMBE RUE D'ARTHUR		08/10/2017	0	33 147,344	33 147,344	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002883	TRAVAIL RUE DE L'ANGONNE (REPORT)		09/11/2017	0	36 193,384	36 193,384	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002886	PURIFICATION MARCOLE RUE ANGOINE		09/11/2017	0	1 895,384	1 895,384	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002928	RUE DU THOUVEUR RUE DE L'ANGONNE		15/01/2017	0	1676,304	1676,304	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002954	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		27/06/2017	0	13 545,324	13 545,324	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002956	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		27/06/2017	0	14 722,444	14 722,444	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002977	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		15/02/2017	0	16 521,544	16 521,544	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002996	PASSEUR P. TONS - MARCOLE - RUE D'ARTHUR		26/10/2017	0	895,034	895,034	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007002998	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		11/02/2017	0	208 109,704	208 109,704	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003007	REPRISE JONTS CENTRE VILLE -		16/09/2017	0	16 099,954	16 099,954	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003018	AMENAGEMENT DES VAREZ LOUAS MARCOLE REPORT		16/11/2017	0	21 149,424	21 149,424	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003040	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		11/02/2017	0	11 863,724	11 863,724	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003051	AVENUE PRESEPTIER KENNEDY		19/11/2017	0	7 381,384	7 381,384	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003052	AMENAGEMENT RUE JAQUETTE DUBOIS		19/11/2017	0	6 633,344	6 633,344	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003064	AMENAGEMENT RUE DES FLORES ET VICTOIR		09/12/2017	0	26 628,914	26 628,914	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003065	RUE DE MARAIS / COLUMBIERE		19/11/2017	0	1 512,494	1 512,494	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003067	RUE DU DOUBRON DUD		19/11/2017	0	1 069,324	1 069,324	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003068	RUE CHARLE / JECHOUVE		19/11/2017	0	13 908,334	13 908,334	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003069	RUE HONORE DE BALZAC		19/11/2017	0	14 463,304	14 463,304	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003070	RUE DU CHATELAIN		19/11/2017	0	3 024,304	3 024,304	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003071	RUE DES CHATELAINES / ROBERTES		19/11/2017	0	7 882,364	7 882,364	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003072	AMENAGEMENT RUE COMAILL		19/11/2017	0	898,564	898,564	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003073	AMENAGEMENT PLACE JACQUES CHARBON		16/11/2017	0	2 753,794	2 753,794	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003081	RUE CROIX DE BOIS		19/11/2017	0	6 181,224	6 181,224	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003084	RUE DES GRANDES CHAMPS		19/11/2017	0	9 798,714	9 798,714	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003097	AMENAGEMENT TRITTOIRIE LE CHARLES PROUY		19/11/2017	0	4 504,284	4 504,284	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003100	AMENAGEMENT SIGNIFICATION		19/11/2017	0	13 654,424	13 654,424	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003104	RUE DE LA SAULAZAINE		30/11/2017	0	59 401,674	59 401,674	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003110	RUE CHARLE / JECHOUVE		20/11/2017	0	29 170,834	29 170,834	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003111	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		19/11/2017	0	4 691,524	4 691,524	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003166	HONNEUR LANTIER - LA CAMPAS / LA SOURCE		17/11/2017	0	11 338,084	11 338,084	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003245	RUE DE LA SOURCE / RUE ANTOINETTE DE LA		15/11/2017	0	13 754,024	13 754,024	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003246	RUE DE LA SOURCE / RUE ANTOINETTE DE LA		22/11/2017	0	13 754,024	13 754,024	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003248	REPRISE RUE DES CORNETS / CIEP		23/11/2017	0	17 102,884	17 102,884	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003249	REPRISE RUE DES CORNETS / CIEP		23/11/2017	0	17 102,884	17 102,884	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003250	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		14/11/2017	0	6 865,264	6 865,264	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003256	SEPARATION D'ANGONNE / RUE CHARBON		06/11/2017	0	1 133,264	1 133,264	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003263	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		14/11/2017	0	893,414	893,414	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003276	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		14/11/2017	0	893,414	893,414	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003276	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		14/11/2017	0	893,414	893,414	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003282	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		14/11/2017	0	893,414	893,414	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003284	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		14/11/2017	0	893,414	893,414	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003285	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		29/11/2017	0	13 831,624	13 831,624	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		3007003286	TR. VAREZ 2017 RUE DE L'ANGONNE		14/11/2017	0	893,414	893,414	BEN COMMARNA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens en pleine propriété - Commune d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité liée à affecté	N° d'investissement	Désignation	Libellé 2 : Programme	Date de réalisation	Devis public / divulgué privé	Durée d'exécution	Valorisation 2012/2019	Valorisation 2020/2020	Statut décliné
2315	ESPACE PUBLIC	3007003268	TX BORNE MARQUES 2 AV. DES PAINS FORT 3		14/11/2007	Données public	0	893,41 €	893,41 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003269	TX BORNE MARQUES 2 AV. DES PAINS FORT 3		14/11/2007	Données public	0	893,41 €	893,41 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003270	REPASSE SABLON 15 AMENAGEMENT D'UN ARBRE		12/11/2007	Données public	0	1,603,36 €	1,603,36 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003271	RESECTION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	300,00 €	300,00 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003272	RESECTION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	55,963,46 €	55,963,46 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003273	RESECTION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	17,404,80 €	17,404,80 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003274	AVENUE ROCHERIE (RECHERIE) / AVENUE		26/11/2007	Données public	0	3,142,00 €	3,142,00 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003275	RESECTION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	3,348,00 €	3,348,00 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003276	MISSION COORDINATION DE RUE ET VALLEE		22/11/2007	Données public	0	1,698,36 €	1,698,36 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003277	MISSION COORDINATION DE RUE ET VALLEE		22/11/2007	Données public	0	1,695,64 €	1,695,64 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003278	AVS ATTRIBUTION MARCHE D'OPERA ET STATION		31/10/2007	Données public	0	138,72 €	138,72 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003279	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	4,078,68 €	4,078,68 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003280	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	36,038,01 €	36,038,01 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003281	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	14,173,58 €	14,173,58 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003282	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	3,243,84 €	3,243,84 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003283	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	1,304,29 €	1,304,29 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003284	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	4,862,76 €	4,862,76 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003285	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	1,306,76 €	1,306,76 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003286	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	7,777,26 €	7,777,26 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003287	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	7,065,76 €	7,065,76 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003288	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	5,015,36 €	5,015,36 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003289	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	34,400,36 €	34,400,36 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003290	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	4,243,72 €	4,243,72 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003291	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	13,738,83 €	13,738,83 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003292	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	303,119,49 €	303,119,49 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003293	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	20,290,42 €	20,290,42 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003294	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	7,869,68 €	7,869,68 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003295	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	1,074,89 €	1,074,89 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003296	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	1,133,38 €	1,133,38 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003297	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	1,124,17 €	1,124,17 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003298	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	26,118,29 €	26,118,29 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003299	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	633,36 €	633,36 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003300	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	3,226,45 €	3,226,45 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003301	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	999,05 €	999,05 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003302	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	12,162,46 €	12,162,46 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003303	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	10,144,47 €	10,144,47 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003304	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		03/12/2007	Données public	0	864,33 €	864,33 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003305	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		15/11/2007	Données public	0	16,699,32 €	16,699,32 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003306	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		04/12/2007	Données public	0	14,143,81 €	14,143,81 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003307	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		04/12/2007	Données public	0	19,883,91 €	19,883,91 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003308	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		04/12/2007	Données public	0	7,869,68 €	7,869,68 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003309	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	10,817,72 €	10,817,72 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003310	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	4,269,24 €	4,269,24 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003311	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		26/11/2007	Données public	0	2,278,23 €	2,278,23 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003312	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		05/12/2007	Données public	0	9,108,12 €	9,108,12 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003313	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		05/12/2007	Données public	0	7,330,88 €	7,330,88 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003314	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		05/12/2007	Données public	0	1,208,32 €	1,208,32 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003315	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		05/12/2007	Données public	0	7,476,79 €	7,476,79 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003316	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		05/12/2007	Données public	0	95,300,25 €	95,300,25 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003317	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		14/09/2007	Données public	0	11,912,16 €	11,912,16 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003318	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		08/09/2007	Données public	0	1,361,38 €	1,361,38 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003319	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		29/02/2007	Données public	0	494,36 €	494,36 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003320	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		22/02/2007	Données public	0	22,898,88 €	22,898,88 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003321	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		16/02/2007	Données public	0	174,95 €	174,95 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003322	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		01/01/2008	Données public	0	701,44 €	701,44 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003323	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		01/01/2008	Données public	0	2,294,38 €	2,294,38 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003324	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		16/01/2008	Données public	0	7,147,28 €	7,147,28 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003325	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		16/01/2008	Données public	0	3,833,07 €	3,833,07 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003326	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		01/01/2008	Données public	0	645,10 €	645,10 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003327	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		01/01/2008	Données public	0	2,919,10 €	2,919,10 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003328	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		31/01/2008	Données public	0	1,885,68 €	1,885,68 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003329	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		08/02/2008	Données public	0	903,34 €	903,34 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003330	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		01/01/2008	Données public	0	1,896,37 €	1,896,37 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003331	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		27/02/2008	Données public	0	95,921,21 €	95,921,21 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003332	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		27/02/2008	Données public	0	121,06 €	121,06 €	REN COMM FNA
2315	ESPACE PUBLIC	3007003333	SEGMENTATION DE L'AVENUE DE LA BOURDONNE		07/03/2008	Données public	0	7,683,10 €	7,683,10 €	REN COMM FNA

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de la séance de l'Assemblée plénière - Commune d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité d'origine	N° d'investissement	Désignation	Date de réalisation	Montant public / d'investissement					
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000135	SIGNALISATION REGULARISANT	04/03/2008	0,00	1.835,33	0,00	1.835,33	0,00	1.835,33
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000136	STUDES BUDGETAIRES	04/03/2008	0,00	38.803,40	0,00	38.803,40	0,00	38.803,40
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000137	REVALENTS	11/03/2008	0,00	2.076,40	0,00	2.076,40	0,00	2.076,40
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000138	CESSION PASSEPORTS	10/03/2008	0,00	608,15	0,00	608,15	0,00	608,15
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000139	AMENAGEMENT RUE DU LUTIN	10/03/2008	0,00	1.076,47	0,00	1.076,47	0,00	1.076,47
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000140	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	10/03/2008	0,00	704,32	0,00	704,32	0,00	704,32
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000141	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	14/02/2008	0,00	31.249,59	0,00	31.249,59	0,00	31.249,59
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000142	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	21/03/2008	0,00	7.284,05	0,00	7.284,05	0,00	7.284,05
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000143	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	18/03/2008	0,00	1.034,54	0,00	1.034,54	0,00	1.034,54
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000144	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	19/03/2008	0,00	881,20	0,00	881,20	0,00	881,20
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000145	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	09/03/2008	0,00	38.133,97	0,00	38.133,97	0,00	38.133,97
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000146	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	08/03/2008	0,00	4.637,36	0,00	4.637,36	0,00	4.637,36
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000147	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	08/03/2008	0,00	3.103,32	0,00	3.103,32	0,00	3.103,32
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000148	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	19/03/2008	0,00	19.835,28	0,00	19.835,28	0,00	19.835,28
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000149	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	19/03/2008	0,00	9.170,46	0,00	9.170,46	0,00	9.170,46
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000150	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	19/03/2008	0,00	2.781,37	0,00	2.781,37	0,00	2.781,37
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000151	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	17/03/2008	0,00	11.948,46	0,00	11.948,46	0,00	11.948,46
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000152	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	31/03/2008	0,00	24.926,17	0,00	24.926,17	0,00	24.926,17
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000153	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	24/03/2008	0,00	16.214,33	0,00	16.214,33	0,00	16.214,33
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000154	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	3.897,10	0,00	3.897,10	0,00	3.897,10
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000155	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	10.074,07	0,00	10.074,07	0,00	10.074,07
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000156	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	22/03/2008	0,00	4.724,20	0,00	4.724,20	0,00	4.724,20
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000157	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	30/03/2008	0,00	8.023,16	0,00	8.023,16	0,00	8.023,16
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000158	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	15/03/2008	0,00	5.779,07	0,00	5.779,07	0,00	5.779,07
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000159	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	853,20	0,00	853,20	0,00	853,20
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000160	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	357,22	0,00	357,22	0,00	357,22
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000161	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	16/03/2008	0,00	3.943,21	0,00	3.943,21	0,00	3.943,21
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000162	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	16/03/2008	0,00	1.211,94	0,00	1.211,94	0,00	1.211,94
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000163	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	06/03/2008	0,00	2.084,27	0,00	2.084,27	0,00	2.084,27
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000164	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	15/03/2008	0,00	31.442,27	0,00	31.442,27	0,00	31.442,27
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000165	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	15/03/2008	0,00	1.912,24	0,00	1.912,24	0,00	1.912,24
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000166	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	05/03/2008	0,00	4.102,26	0,00	4.102,26	0,00	4.102,26
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000167	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	26/03/2008	0,00	29.186,84	0,00	29.186,84	0,00	29.186,84
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000168	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	26/03/2008	0,00	102,10	0,00	102,10	0,00	102,10
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000169	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	79.110,07	0,00	79.110,07	0,00	79.110,07
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000170	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	597,22	0,00	597,22	0,00	597,22
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000171	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	658,15	0,00	658,15	0,00	658,15
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000172	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	26/03/2008	0,00	646,84	0,00	646,84	0,00	646,84
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000173	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	2.335,52	0,00	2.335,52	0,00	2.335,52
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000174	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	10/03/2008	0,00	1.061,76	0,00	1.061,76	0,00	1.061,76
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000175	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	10/03/2008	0,00	19.968,21	0,00	19.968,21	0,00	19.968,21
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000176	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	19/03/2008	0,00	7.893,61	0,00	7.893,61	0,00	7.893,61
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000177	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	12/03/2008	0,00	253,00	0,00	253,00	0,00	253,00
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000178	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	12/03/2008	0,00	3.428,29	0,00	3.428,29	0,00	3.428,29
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000179	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	05/03/2008	0,00	3.985,32	0,00	3.985,32	0,00	3.985,32
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000180	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	06/03/2008	0,00	1.788,22	0,00	1.788,22	0,00	1.788,22
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000181	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	06/03/2008	0,00	2.177,03	0,00	2.177,03	0,00	2.177,03
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000182	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	30/03/2008	0,00	9.722,34	0,00	9.722,34	0,00	9.722,34
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000183	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	30/03/2008	0,00	6.258,95	0,00	6.258,95	0,00	6.258,95
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000184	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	30/03/2008	0,00	8.704,75	0,00	8.704,75	0,00	8.704,75
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000185	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	30/03/2008	0,00	608,15	0,00	608,15	0,00	608,15
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000186	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	01/03/2008	0,00	2.279,00	0,00	2.279,00	0,00	2.279,00
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000187	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	01/03/2008	0,00	4.817,46	0,00	4.817,46	0,00	4.817,46
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000188	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	05/03/2008	0,00	15.748,14	0,00	15.748,14	0,00	15.748,14
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000189	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	05/03/2008	0,00	1.379,89	0,00	1.379,89	0,00	1.379,89
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000190	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	10/03/2008	0,00	30.200,74	0,00	30.200,74	0,00	30.200,74
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000191	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	13/03/2008	0,00	323,22	0,00	323,22	0,00	323,22
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000192	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	13/03/2008	0,00	13.978,37	0,00	13.978,37	0,00	13.978,37
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000193	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	07/03/2008	0,00	2.204,28	0,00	2.204,28	0,00	2.204,28
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000194	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	07/03/2008	0,00	2.948,34	0,00	2.948,34	0,00	2.948,34
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000195	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	04/03/2008	0,00	15.512,32	0,00	15.512,32	0,00	15.512,32
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000196	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	31/03/2008	0,00	9.882,46	0,00	9.882,46	0,00	9.882,46
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000197	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	28/03/2008	0,00	1.469,92	0,00	1.469,92	0,00	1.469,92
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000198	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	28/03/2008	0,00	10.542,86	0,00	10.542,86	0,00	10.542,86
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000199	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	04/03/2008	0,00	89.253,07	0,00	89.253,07	0,00	89.253,07
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000200	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	5.777,33	0,00	5.777,33	0,00	5.777,33
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000201	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	29/03/2008	0,00	4.698,33	0,00	4.698,33	0,00	4.698,33

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de la séance de l'ensemble des commissions - Communes d'Orléans

Nature comptable	Complexion à laquelle elle est affectée	N° d'imputation	Libellé 2 : Programme	Date de saisie	Devis public / Devis privé	Durée d'exécution	Valorisation	Coût des amortissements	Valorisation	Statut d' bilan
2315	ESPACE PUBLIC	200002309	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	26/07/2008	Contrats publics	0	18 908,00	0,00	18 908,00	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002360	AVANT ÉGOUT DES RUE SAINTE-ÉPESSE	31/08/2008	Contrats publics	0	11 360,00	0,00	11 360,00	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002361	AVANT ÉGOUT RUE DE L'ÉGLISE ALLEES	31/08/2008	Contrats publics	0	11 316,24	0,00	11 316,24	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002367	FOURNEUR RUE POÛLET/AUSOUVILLE	31/08/2008	Contrats publics	0	30 770,77	0,00	30 770,77	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002368	BUD DE VERMOREL/PANSAUL/ARTIST 30 ANN	31/08/2008	Contrats publics	0	633,88	0,00	633,88	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002369	FOURNEUR RUE POÛLET/AUSOUVILLE ARTIST 30 ANN	27/07/2008	Contrats publics	0	6 423,32	0,00	6 423,32	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002391	CREATION D'UN POINT LUMIÈRE	04/02/2008	Contrats publics	0	234,42	0,00	234,42	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002394	CREATION D'UN POINT LUMIÈRE	28/08/2008	Contrats publics	0	1 333,34	0,00	1 333,34	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002395	REPARATION D'UN POINT LUMIÈRE	08/08/2008	Contrats publics	0	4 104,67	0,00	4 104,67	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002396	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	08/08/2008	Contrats publics	0	236,81	0,00	236,81	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002404	ÉLUSE BOULANGERIE AU DES CARMES	21/11/2008	Contrats publics	0	90 332,04	0,00	90 332,04	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002451	AVANT ÉGOUT - AMBROISE - DE LAIGNEVILLE	28/08/2008	Contrats publics	0	897,00	0,00	897,00	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002452	AVANT ÉGOUT - AMBROISE - DE LAIGNEVILLE	28/08/2008	Contrats publics	0	3 734,72	0,00	3 734,72	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002453	AVANT ÉGOUT - AMBROISE - DE LAIGNEVILLE	28/08/2008	Contrats publics	0	1 895,79	0,00	1 895,79	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002454	AVANT ÉGOUT - AMBROISE - DE LAIGNEVILLE	28/08/2008	Contrats publics	0	1 467,20	0,00	1 467,20	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002455	AVANT ÉGOUT - AMBROISE - DE LAIGNEVILLE	28/08/2008	Contrats publics	0	1 617,52	0,00	1 617,52	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002462	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	27/07/2008	Contrats publics	0	16 606,20	0,00	16 606,20	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002502	RUE DES SAUDES-CHAMPS	16/08/2008	Contrats publics	0	4 681,67	0,00	4 681,67	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002578	ÉPIQUELLE D'ÉLUSE ROND	16/08/2008	Contrats publics	0	1 765,32	0,00	1 765,32	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002585	MESSON ET ÉLUSE ROND	04/09/2008	Contrats publics	0	11 720,80	0,00	11 720,80	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002587	RUE CHAMPS AUX ANS - AMBROISES/PANSAUL	11/09/2008	Contrats publics	0	12 869,93	0,00	12 869,93	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002618	MARQUAIS PASSAGES PIETONS	29/08/2008	Contrats publics	0	96 206,50	0,00	96 206,50	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002746	RUE BASSE D'ÉPIQUELLE	08/10/2008	Contrats publics	0	9 918,03	0,00	9 918,03	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002747	RUE BASSE D'ÉPIQUELLE	08/10/2008	Contrats publics	0	1 796,32	0,00	1 796,32	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002748	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	09/10/2008	Contrats publics	0	1 497,27	0,00	1 497,27	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002765	MARQUAIS RUE BRISTOL/AVANCE DE JAR	14/10/2008	Contrats publics	0	4 663,67	0,00	4 663,67	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002834	ÉLUSE AMBROISE	15/10/2008	Contrats publics	0	1 435,20	0,00	1 435,20	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002854	AMBIANCEMENT PIETONNAGE	20/10/2008	Contrats publics	0	20 700,60	0,00	20 700,60	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002864	TRAVAIL DE PEINTURE SUR ÉLUSE	17/10/2008	Contrats publics	0	3 241,04	0,00	3 241,04	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002867	PANORAMA D'ÉLUSE (BASSE ROUTE) - PONT DESER	01/02/2008	Contrats publics	0	1 110,20	0,00	1 110,20	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002884	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	11/02/2008	Contrats publics	0	11 145,24	0,00	11 145,24	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200002922	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	18/10/2008	Contrats publics	0	16 603,13	0,00	16 603,13	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003005	AVANT ÉGOUT - AMBROISE - DE LAIGNEVILLE	06/11/2008	Contrats publics	0	3 807,48	0,00	3 807,48	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003006	MARQUAIS BOUTE STOP PASSAGES PIETONS	30/09/2008	Contrats publics	0	40 999,64	0,00	40 999,64	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003072	MARQUAIS BOUTE STOP PASSAGES PIETONS	01/09/2008	Contrats publics	0	41 979,60	0,00	41 979,60	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003073	MARQUAIS BOUTE STOP PASSAGES PIETONS	01/09/2008	Contrats publics	0	31 966,39	0,00	31 966,39	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003106	CONDOMINIUM TUNNEL BOULANGERIE	27/10/2008	Contrats publics	0	70 636,42	0,00	70 636,42	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003137	CONDOMINIUM TUNNEL BOULANGERIE	27/10/2008	Contrats publics	0	1 435,20	0,00	1 435,20	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003141	ÉLUSE PIETONNAGE	28/08/2008	Contrats publics	0	1 383,69	0,00	1 383,69	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003159	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	14/09/2008	Contrats publics	0	32 078,45	0,00	32 078,45	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003165	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	20/11/2008	Contrats publics	0	7 496,09	0,00	7 496,09	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003400	MARQUAIS ÉLUSE	20/10/2008	Contrats publics	0	29 699,94	0,00	29 699,94	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003466	MARQUAIS PÉTE CYCLABLE RUE DE LA CHOUON	17/11/2008	Contrats publics	0	5 601,67	0,00	5 601,67	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003468	ÉLUSE BOULEVARD MURIN CANALIER	19/11/2008	Contrats publics	0	30 641,88	0,00	30 641,88	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003471	ÉLUSE BOULEVARD MURIN CANALIER	19/11/2008	Contrats publics	0	26 403,09	0,00	26 403,09	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003472	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	19/11/2008	Contrats publics	0	8 378,00	0,00	8 378,00	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003541	REPERE DE JARVIS	26/11/2008	Contrats publics	0	19 028,67	0,00	19 028,67	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003602	ENTRÉE COURANT COURAGES D'ART	19/11/2008	Contrats publics	0	5 990,16	0,00	5 990,16	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003605	MESSON COORDINATION PONT HENRI PASSEUR	19/11/2008	Contrats publics	0	1 696,36	0,00	1 696,36	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003606	MESSON COORDINATION TUNNEL GEORGES V	19/11/2008	Contrats publics	0	1 696,36	0,00	1 696,36	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003607	MESSON COORDINATION TUNNEL GEORGES V	19/11/2008	Contrats publics	0	1 104,04	0,00	1 104,04	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003706	PANORAMA TUNNEL GEORGES V	20/11/2008	Contrats publics	0	840,36	0,00	840,36	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003721	FOURNEUR RUE POÛLET/AUSOUVILLE ARTIST 30 ANN	26/11/2008	Contrats publics	0	3 388,00	0,00	3 388,00	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003723	MARQUAIS RUE BRISTOL/AVANCE DE JAR	26/11/2008	Contrats publics	0	1 136,20	0,00	1 136,20	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003763	TRAVAIL D'ÉLUSE - IMPASSE CHÉROT	24/11/2008	Contrats publics	0	20 883,54	0,00	20 883,54	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003764	TRAVAIL D'ÉLUSE - IMPASSE CHÉROT	24/11/2008	Contrats publics	0	18 015,76	0,00	18 015,76	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003765	IMPASSE POISSONNIÈRE - TAYOIR	24/11/2008	Contrats publics	0	18 657,24	0,00	18 657,24	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003766	TRAVAIL D'ÉLUSE - IMPASSE CHÉROT	24/11/2008	Contrats publics	0	32 273,88	0,00	32 273,88	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003774	RUE DE LA SÈVE - IMPASSE CHÉROT	25/11/2008	Contrats publics	0	24 905,62	0,00	24 905,62	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003775	TRAVAIL D'ÉLUSE - IMPASSE CHÉROT	25/11/2008	Contrats publics	0	19 333,84	0,00	19 333,84	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003776	TRAVAIL D'ÉLUSE - IMPASSE CHÉROT	25/11/2008	Contrats publics	0	19 588,40	0,00	19 588,40	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003777	FOURNEUR RUE POÛLET/AUSOUVILLE ARTIST 30 ANN	21/11/2008	Contrats publics	0	9 044,08	0,00	9 044,08	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003779	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	16/11/2008	Contrats publics	0	1 653,87	0,00	1 653,87	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003781	SEMI-CENTRÉ BERNARD CLOUPEAU ROND-POINT BOUÉE	17/11/2008	Contrats publics	0	3 908,54	0,00	3 908,54	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003800	TRAVAIL D'ÉLUSE - IMPASSE CHÉROT	28/11/2008	Contrats publics	0	3 468,72	0,00	3 468,72	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003803	MARQUAIS PÉTE CYCLABLE	26/11/2008	Contrats publics	0	1 303,44	0,00	1 303,44	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003804	MARQUAIS PÉTE CYCLABLE	26/11/2008	Contrats publics	0	840,36	0,00	840,36	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003809	CONDOMINIUM TUNNEL BOULANGERIE	20/11/2008	Contrats publics	0	16 146,00	0,00	16 146,00	BT COMMUNALE
2315	ESPACE PUBLIC	200003809	CONDOMINIUM TUNNEL BOULANGERIE	20/11/2008	Contrats publics	0	16 146,00	0,00	16 146,00	BT COMMUNALE

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens et places programmés - Communauté d'Orléans

Nature comptable	Complexité / niveau d'affecté	N° d'investissement	Libellé 2 : Programme	Date de décaissement	Dotations publiques / privées	Durée d'investissement	Valeur originelle	Coût des amortissements 31/12/2019	Valeur nettes 31/12/2019	Statut d'actif
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000714	RUE CONDORCET	13/10/2009	Dotations publiques	0	4 616,564	0	4 616,564	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000714	RUE CONDORCET	13/10/2009	Dotations publiques	0	19 285,404	0	19 285,404	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000730	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	30/09/2009	Dotations publiques	0	105 507,004	0	105 507,004	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000732	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	30/09/2009	Dotations publiques	0	16 573,634	0	16 573,634	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000739	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	30/09/2009	Dotations publiques	0	37 324,774	0	37 324,774	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000754	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	13/10/2009	Dotations publiques	0	49 998,784	0	49 998,784	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000754	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	13/10/2009	Dotations publiques	0	24 694,324	0	24 694,324	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000754	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	13/10/2009	Dotations publiques	0	47 602,004	0	47 602,004	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000822	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	30/09/2009	Dotations publiques	0	259 336,664	0	259 336,664	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000827	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	30/09/2009	Dotations publiques	0	393 215,684	0	393 215,684	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000836	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	14/10/2009	Dotations publiques	0	7 671,124	0	7 671,124	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000869	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	22/10/2009	Dotations publiques	0	5 124,084	0	5 124,084	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000876	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	23/10/2009	Dotations publiques	0	32 704,304	0	32 704,304	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000890	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	05/11/2009	Dotations publiques	0	21 983,284	0	21 983,284	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000894	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	11/11/2009	Dotations publiques	0	20 138,544	0	20 138,544	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000896	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	30/11/2009	Dotations publiques	0	364 625,984	0	364 625,984	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000907	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	03/11/2009	Dotations publiques	0	815,004	0	815,004	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000909	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	21/10/2009	Dotations publiques	0	6 038,564	0	6 038,564	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000910	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	09/11/2009	Dotations publiques	0	55 694,734	0	55 694,734	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000913	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	24/10/2009	Dotations publiques	0	2 966,084	0	2 966,084	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000914	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	12/11/2009	Dotations publiques	0	134 367,604	0	134 367,604	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000917	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	13/11/2009	Dotations publiques	0	63 346,364	0	63 346,364	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000922	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	13/11/2009	Dotations publiques	0	139 469,174	0	139 469,174	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000927	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	28/10/2009	Dotations publiques	0	61 958,864	0	61 958,864	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000928	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	31/10/2009	Dotations publiques	0	57 201,094	0	57 201,094	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000933	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	19/11/2009	Dotations publiques	0	12 621,124	0	12 621,124	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000934	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	19/11/2009	Dotations publiques	0	387,004	0	387,004	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000935	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	19/11/2009	Dotations publiques	0	1 025,894	0	1 025,894	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000936	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	19/11/2009	Dotations publiques	0	1 473,474	0	1 473,474	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000937	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	19/11/2009	Dotations publiques	0	5 619,104	0	5 619,104	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000938	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	24/11/2009	Dotations publiques	0	69 938,124	0	69 938,124	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000939	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	105 126,024	0	105 126,024	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000940	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	5 669,664	0	5 669,664	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000943	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	24/11/2009	Dotations publiques	0	2 965,424	0	2 965,424	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000945	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	24/11/2009	Dotations publiques	0	5 902,264	0	5 902,264	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000947	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	24/11/2009	Dotations publiques	0	7 759,204	0	7 759,204	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000948	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	24/11/2009	Dotations publiques	0	7 759,204	0	7 759,204	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000949	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	4 697,894	0	4 697,894	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000950	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	4 170,924	0	4 170,924	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000952	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	02/07/2009	Dotations publiques	0	10 204,684	0	10 204,684	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000954	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	2 451,894	0	2 451,894	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000957	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	2 857,114	0	2 857,114	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000958	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	28 300,374	0	28 300,374	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000959	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	4 024,684	0	4 024,684	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000960	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	2 925,424	0	2 925,424	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000961	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	6 300,164	0	6 300,164	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000962	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	81 969,654	0	81 969,654	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000963	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	19 646,894	0	19 646,894	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000964	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	7 705,354	0	7 705,354	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000965	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	179 025,704	0	179 025,704	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000966	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	701,934	0	701,934	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000967	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	7 851,214	0	7 851,214	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000968	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	562,424	0	562,424	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000969	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	2 085,784	0	2 085,784	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000970	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	45 213,184	0	45 213,184	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000971	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	2 463,764	0	2 463,764	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000972	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	26/11/2009	Dotations publiques	0	2 046,484	0	2 046,484	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000973	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	313,024	0	313,024	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000974	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	7 223,844	0	7 223,844	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000975	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	3 962,794	0	3 962,794	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000976	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	3 113,924	0	3 113,924	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000977	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	6 458,464	0	6 458,464	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000978	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	3 013,924	0	3 013,924	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000979	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	779,794	0	779,794	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000980	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	20 062,804	0	20 062,804	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000981	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	1 219,924	0	1 219,924	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000982	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	9 667,664	0	9 667,664	EN COMMUNA
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	200000983	AVENUE DU PONT NEUF - BOUTERLIN	27/11/2009	Dotations publiques	0	5 301,664	0	5 301,664	EN COMMUNA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens et places programmés - Communes d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité d'origine	N° d'investissement	Libellé 2 : Programme	Date de réalisation	Devis public / d'investissement	Durée d'investissement	Valeur de origine	Coût des aménagements du 12/12/2019	Valeur nette du 12/12/2019	Statut du bien
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000521	RUE CHARLES DE GAULLE - SECTION CHAUSSEE	26/11/2011	Données public	0	15 072,40 €	15 072,40 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000522	AMENAGEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	11 034,40 €	11 034,40 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000523	MISSION P.T.S. RUE MONTELEMBERT	26/11/2011	Données public	0	1 254,17 €	1 254,17 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000524	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	32 166,88 €	32 166,88 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000525	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	364,18 €	364,18 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000526	PROJET POUR LA RUE DE LA VILLE	29/11/2011	Données public	0	720,00 €	720,00 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000527	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	3 631,05 €	3 631,05 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000528	AMENAGEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	50 345,42 €	50 345,42 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000529	AMENAGEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	489,16 €	489,16 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000530	AMENAGEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	7 701,35 €	7 701,35 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000531	AMENAGEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	4 515,71 €	4 515,71 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000532	MICHELLE D'ORVILLE - RUE DE LA VILLE	29/11/2011	Données public	0	81 005,02 €	81 005,02 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000533	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	1 722,24 €	1 722,24 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000534	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	31 000,12 €	31 000,12 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000535	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	3 740,19 €	3 740,19 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000536	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	17 201,96 €	17 201,96 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000537	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	1 803,64 €	1 803,64 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000538	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	655,41 €	655,41 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000539	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	26/11/2011	Données public	0	5 708,64 €	5 708,64 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000540	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	6 798,00 €	6 798,00 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000541	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	18 307,90 €	18 307,90 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000542	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	3 994,64 €	3 994,64 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000543	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	2 444,02 €	2 444,02 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000544	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	3 261,29 €	3 261,29 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000545	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	13 815,01 €	13 815,01 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000546	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	2 936,06 €	2 936,06 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000547	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	17/11/2011	Données public	0	9 007,20 €	9 007,20 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000548	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	32 408,31 €	32 408,31 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000549	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	14 251,04 €	14 251,04 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000550	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	3 450,10 €	3 450,10 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000551	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	29/11/2011	Données public	0	7 608,18 €	7 608,18 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000552	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	30/11/2011	Données public	0	86 432,22 €	86 432,22 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000553	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	30/11/2011	Données public	0	11 079,67 €	11 079,67 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000554	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	30/11/2011	Données public	0	10 902,14 €	10 902,14 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000555	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	14 207,20 €	14 207,20 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000556	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	20 007,42 €	20 007,42 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000557	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	366 162,20 €	366 162,20 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000558	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	140 000,00 €	140 000,00 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000559	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	139 008,14 €	139 008,14 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000560	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	145 678,79 €	145 678,79 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000561	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	87 729,95 €	87 729,95 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000562	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	2 028,86 €	2 028,86 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000563	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	0,00 €	0,00 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000564	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	2 333,13 €	2 333,13 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000565	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	20 802,10 €	20 802,10 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000566	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	01/12/2011	Données public	0	20 213,97 €	20 213,97 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000567	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	02/12/2011	Données public	0	2 607,08 €	2 607,08 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000568	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	02/12/2011	Données public	0	3 744,15 €	3 744,15 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000569	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	02/12/2011	Données public	0	7 079,25 €	7 079,25 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000570	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	29 316,74 €	29 316,74 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000571	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	28 212,27 €	28 212,27 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000572	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	6 016,20 €	6 016,20 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000573	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	11 653,56 €	11 653,56 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000574	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	28 376,52 €	28 376,52 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000575	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	31 831,52 €	31 831,52 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000576	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	2 284,25 €	2 284,25 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000577	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	11 748,00 €	11 748,00 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000578	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	2 744,32 €	2 744,32 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000579	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	3 706,37 €	3 706,37 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000580	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	1 533,74 €	1 533,74 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000581	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	05/12/2011	Données public	0	11 800,40 €	11 800,40 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000582	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	06/12/2011	Données public	0	2 954,98 €	2 954,98 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000583	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	07/12/2011	Données public	0	11 865,52 €	11 865,52 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000584	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	08/12/2011	Données public	0	1 213,14 €	1 213,14 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000585	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	09/12/2011	Données public	0	37 407,39 €	37 407,39 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000586	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	09/12/2011	Données public	0	15 655,64 €	15 655,64 €	EN COMMUNE	
2315 ESPACE PUBLIC	2315 ESPACE PUBLIC	2011000587	RENOUVELLEMENT DES BACS BOUTES	09/12/2011	Données public	0	10 887,05 €	10 887,05 €	EN COMMUNE	

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de la séance de la commission de gestion - Commune d'Orléans

Nature comptable	Compétence / service affecté	N° d'inventaire	N° d'identification	Désignation	Libellé 2 : Programme	Statut de propriété / Droits de propriété	Durée d'investissement	Valeur d'origine	Coût des amortissements 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Statut du bien
2315	ESPACE PUBLIC	2013000156	2013000156	REANIMATION DE BELLEFONTAINE DES MARAIS		12/12/2011	0	4 985,00€		4 985,00€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000162	2013000162	ROUTE CLAUDE BERNIER DE CHASSE		12/12/2011	0	10 174,62€		10 174,62€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000164	2013000164	ROUTE CLAUDE BERNIER DE CHASSE		12/12/2011	0	3 805,17€		3 805,17€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000213	2013000213	REANIMATION ACCES ECOLE ROMAIN D'ORLAND		12/12/2011	0	17 996,36€		17 996,36€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000232	2013000232	REANIMATION MARIE ETUARD 2		12/12/2011	0	19 067,09€		19 067,09€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000433	2013000433	CELEBRATION DES FETES DE MARDINE		13/12/2011	0	11 932,90€		11 932,90€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000439	2013000439	AGE INFERIEUR BOULVARD AMILOU		13/12/2011	0	900,10€		900,10€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000434	2013000434	REANIMATION KORTSAL - SECTEUR EST		13/12/2011	0	1 640,77€		1 640,77€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000436	2013000436	REANIMATION SAINT CHARLES		13/12/2011	0	5 412,38€		5 412,38€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000468	2013000468	REPASSEMENT DE LA RUE JEANNE D'ARC		13/12/2011	0	272,49€		272,49€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000470	2013000470	CHAUVEILLIERE WEST HAT MARINE		13/12/2011	0	34 587,66€		34 587,66€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000473	2013000473	CHAUVEILLIERE WEST HAT MARINE		13/12/2011	0	179 959,10€		179 959,10€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000474	2013000474	CHAUVEILLIERE WEST HAT MARINE		13/12/2011	0	29 073,71€		29 073,71€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000489	2013000489	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		13/12/2011	0	10 048,79€		10 048,79€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000490	2013000490	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		13/12/2011	0	4 174,43€		4 174,43€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000492	2013000492	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		13/12/2011	0	10 663,24€		10 663,24€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000493	2013000493	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		13/12/2011	0	14 085,26€		14 085,26€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000497	2013000497	REANIMATION DES FETES DE BOUTIERES		16/12/2011	0	94 594,86€		94 594,86€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000507	2013000507	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		16/12/2011	0	369 868,33€		369 868,33€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000510	2013000510	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		17/12/2011	0	8 999,64€		8 999,64€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000520	2013000520	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		17/12/2011	0	4 411,68€		4 411,68€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000530	2013000530	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		07/02/2012	0	1 711 579,27€		1 711 579,27€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000546	2013000546	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		07/02/2012	0	374 554,35€		374 554,35€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000563	2013000563	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		09/02/2012	0	6 471,96€		6 471,96€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000568	2013000568	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		09/02/2012	0	2 138,18€		2 138,18€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000578	2013000578	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		10/05/2012	0	119 658,09€		119 658,09€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000579	2013000579	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		10/05/2012	0	1 479 033,94€		1 479 033,94€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000590	2013000590	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		01/05/2012	0	4 701,46€		4 701,46€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000610	2013000610	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		09/05/2012	0	10 070,97€		10 070,97€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000648	2013000648	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		15/05/2012	0	4 105,64€		4 105,64€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000682	2013000682	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		15/05/2012	0	4 906,78€		4 906,78€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000683	2013000683	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		16/05/2012	0	3 704,17€		3 704,17€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000686	2013000686	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		18/05/2012	0	2 204,04€		2 204,04€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000693	2013000693	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		08/05/2012	0	269,34€		269,34€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000694	2013000694	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		08/05/2012	0	203 863,11€		203 863,11€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000696	2013000696	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		25/05/2012	0	2 896,48€		2 896,48€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000699	2013000699	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		26/05/2012	0	2 857,27€		2 857,27€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000708	2013000708	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		04/05/2012	0	8 222,90€		8 222,90€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000709	2013000709	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		26/05/2012	0	1 004 813,43€		1 004 813,43€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000710	2013000710	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		18/05/2012	0	517,33€		517,33€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000715	2013000715	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		18/05/2012	0	16 867,26€		16 867,26€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000716	2013000716	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		18/05/2012	0	46 165,09€		46 165,09€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000719	2013000719	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		30/05/2012	0	15 708,45€		15 708,45€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000720	2013000720	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		01/06/2012	0	20 522,84€		20 522,84€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000723	2013000723	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		01/06/2012	0	6 024,24€		6 024,24€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000726	2013000726	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		01/06/2012	0	2 133,90€		2 133,90€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000731	2013000731	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		26/06/2012	0	15 528,29€		15 528,29€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000732	2013000732	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		26/06/2012	0	17 968,10€		17 968,10€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000736	2013000736	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		26/07/2012	0	4 444,81€		4 444,81€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000737	2013000737	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		14/06/2012	0	14 901,74€		14 901,74€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000738	2013000738	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		04/08/2012	0	7 205,06€		7 205,06€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000739	2013000739	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		14/08/2012	0	316 966,32€		316 966,32€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000740	2013000740	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		20/08/2012	0	2 476,92€		2 476,92€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000741	2013000741	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		21/08/2012	0	22 763,45€		22 763,45€	BEN COMPAR ANA
2315	ESPACE PUBLIC	2013000742	2013000742	REANIMATION CARTEOISERIE DE BONNEVAL CHATEAU		21/08/2012	0	16 738,33€		16 738,33€	BEN COMPAR ANA

Transfert de compétences - Procès verbal et suivi de l'exécution des lettres patentes assignées - Communauté d'Orléans

Nature opérationnelle	Complexité / Impact / Niveau de difficulté	N° d'investissement	N° d'immatriculation	Désignation	Libellé 2 : Programme	Dates de réalisation	Données public / Données privé	Durée d'immatriculation	Valeur d'origine	Coût des aménagements 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Statut dit bin
2315 ESPACE PUBLIC		2013002141	2013002141	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	92 714,40		92 714,40	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002142	2013002142	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 804,56		7 804,56	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002143	2013002143	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 201,04		7 201,04	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002144	2013002144	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 803,96		7 803,96	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002145	2013002145	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	38 037,04		38 037,04	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002146	2013002146	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	13 997,97		13 997,97	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002147	2013002147	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	9 099,46		9 099,46	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002148	2013002148	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	6 107,36		6 107,36	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002149	2013002149	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	56 907,04		56 907,04	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002150	2013002150	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	6 658,83		6 658,83	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002151	2013002151	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	903,03		903,03	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002152	2013002152	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	590,03		590,03	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002153	2013002153	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	30 324,96		30 324,96	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002154	2013002154	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	4 721,92		4 721,92	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002155	2013002155	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	3 162,96		3 162,96	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002156	2013002156	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	8 692,73		8 692,73	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002157	2013002157	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 796,16		7 796,16	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002158	2013002158	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	8 807,37		8 807,37	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002159	2013002159	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	902,42		902,42	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002160	2013002160	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	6 699,76		6 699,76	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002161	2013002161	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 144,96		7 144,96	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002162	2013002162	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	41 294,29		41 294,29	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002163	2013002163	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	51 499,96		51 499,96	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002164	2013002164	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	16 176,16		16 176,16	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002165	2013002165	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	4 628,32		4 628,32	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002166	2013002166	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	375 909,31		375 909,31	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002167	2013002167	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	717,60		717,60	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002168	2013002168	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	8 338,17		8 338,17	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002169	2013002169	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	2 895,03		2 895,03	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002170	2013002170	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	13 520,30		13 520,30	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002171	2013002171	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	13 038,37		13 038,37	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002172	2013002172	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	15 985,24		15 985,24	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002173	2013002173	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	8 690,66		8 690,66	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002174	2013002174	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	51 216,23		51 216,23	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002175	2013002175	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	24 467,67		24 467,67	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002176	2013002176	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	14 960,33		14 960,33	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002177	2013002177	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	1 644,66		1 644,66	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002178	2013002178	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	1 646,20		1 646,20	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002179	2013002179	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	963,89		963,89	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002180	2013002180	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	2 794,91		2 794,91	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002181	2013002181	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	493,56		493,56	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002182	2013002182	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	267,04		267,04	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002183	2013002183	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	14 951,16		14 951,16	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002184	2013002184	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	9 098,24		9 098,24	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002185	2013002185	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	19 128,40		19 128,40	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002186	2013002186	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	2 649,03		2 649,03	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002187	2013002187	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	2 676,46		2 676,46	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002188	2013002188	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	1 210,04		1 210,04	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002189	2013002189	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 478,89		7 478,89	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002190	2013002190	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	1 769,92		1 769,92	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002191	2013002191	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	4 915,78		4 915,78	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002192	2013002192	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	412,62		412,62	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002193	2013002193	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	3 272,21		3 272,21	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002194	2013002194	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	661,74		661,74	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002195	2013002195	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	101 003,73		101 003,73	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002196	2013002196	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	2 104,34		2 104,34	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002197	2013002197	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 919,82		7 919,82	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002198	2013002198	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	135 994,42		135 994,42	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002199	2013002199	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	7 094,83		7 094,83	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002200	2013002200	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	3 110,03		3 110,03	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002201	2013002201	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	306 492,90		306 492,90	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002202	2013002202	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	3 901,78		3 901,78	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002203	2013002203	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	1 499 024,66		1 499 024,66	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002204	2013002204	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	15 163,96		15 163,96	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002205	2013002205	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	2 462,04		2 462,04	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002206	2013002206	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	130 496,73		130 496,73	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002207	2013002207	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	2 262,64		2 262,64	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002208	2013002208	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	692 099,30		692 099,30	BEN COMMARNA
2315 ESPACE PUBLIC		2013002209	2013002209	PARADISE MOUSSE ROULEUR EN LAURENCE		26/09/2012	Dont ne publie	0	1 076,46		1 076,46	BEN COMMARNA

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétence - Procès verbal de transfert de biens et places programmés - Communes d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité de base affectée	N° d'inventaire	N° d'immatriculation	Désignation	Date de départ	Devis public / divulgué	Durée d'immatriculation	Valeur de origine	Coût des amortissements	Valeur nette 31/12/2019	Etat d'abien
2315	ESPACE PUBLIC	201400002	201400002	AJOUT D'ARRETS	26/11/2013	0	0	26 322,974	0	26 322,974	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400004	201400004	ALIMENTATION	26/11/2013	0	0	46 006,544	0	46 006,544	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400006	201400006	ALIMENTATION	22/11/2013	0	0	50 909,794	0	50 909,794	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400008	201400008	ALIMENTATION	05/12/2013	0	0	3 274,524	0	3 274,524	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400022	201400022	PANNEAUX ALIMENTATION	05/12/2013	0	0	5 006,004	0	5 006,004	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400026	201400026	ALIMENTATION	05/12/2013	0	0	8 640,204	0	8 640,204	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400042	201400042	ALIMENTATION	05/12/2013	0	0	22 613,374	0	22 613,374	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400044	201400044	ALIMENTATION	05/12/2013	0	0	401,524	0	401,524	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400046	201400046	ALIMENTATION	10/01/2014	0	0	968 652,544	0	968 652,544	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400048	201400048	ALIMENTATION	14/01/2014	0	0	798,014	0	798,014	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400050	201400050	ALIMENTATION	22/01/2014	0	0	3 063,794	0	3 063,794	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400052	201400052	ALIMENTATION	22/01/2014	0	0	762 856,894	0	762 856,894	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400054	201400054	ALIMENTATION	24/01/2014	0	0	34 328,284	0	34 328,284	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400056	201400056	ALIMENTATION	27/01/2014	0	0	7 910,914	0	7 910,914	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400058	201400058	ALIMENTATION	28/01/2014	0	0	64 636,294	0	64 636,294	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400060	201400060	ALIMENTATION	04/02/2014	0	0	74 631,864	0	74 631,864	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400062	201400062	ALIMENTATION	04/02/2014	0	0	80 654,144	0	80 654,144	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400064	201400064	ALIMENTATION	17/02/2014	0	0	112 073,594	0	112 073,594	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400066	201400066	ALIMENTATION	17/02/2014	0	0	130 869,934	0	130 869,934	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400068	201400068	ALIMENTATION	21/02/2014	0	0	3 752,464	0	3 752,464	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400070	201400070	ALIMENTATION	24/02/2014	0	0	148 796,054	0	148 796,054	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400072	201400072	ALIMENTATION	24/02/2014	0	0	682 341,334	0	682 341,334	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400074	201400074	ALIMENTATION	24/02/2014	0	0	24 367,494	0	24 367,494	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400076	201400076	ALIMENTATION	24/02/2014	0	0	9 154,204	0	9 154,204	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400078	201400078	ALIMENTATION	27/02/2014	0	0	5 055,624	0	5 055,624	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400080	201400080	ALIMENTATION	27/02/2014	0	0	601 395,254	0	601 395,254	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400082	201400082	ALIMENTATION	01/03/2014	0	0	1 017 262,714	0	1 017 262,714	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400084	201400084	ALIMENTATION	11/03/2014	0	0	2 908,424	0	2 908,424	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400086	201400086	ALIMENTATION	11/03/2014	0	0	2 908,424	0	2 908,424	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400088	201400088	ALIMENTATION	11/03/2014	0	0	69 401,914	0	69 401,914	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400090	201400090	ALIMENTATION	13/03/2014	0	0	5 108,164	0	5 108,164	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400092	201400092	ALIMENTATION	16/03/2014	0	0	84 266,864	0	84 266,864	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400094	201400094	ALIMENTATION	21/03/2014	0	0	13 263,364	0	13 263,364	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400096	201400096	ALIMENTATION	26/03/2014	0	0	50 799,654	0	50 799,654	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400098	201400098	ALIMENTATION	01/04/2014	0	0	8 121,024	0	8 121,024	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400100	201400100	ALIMENTATION	07/04/2014	0	0	905,294	0	905,294	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400102	201400102	ALIMENTATION	07/04/2014	0	0	298 769,024	0	298 769,024	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400104	201400104	ALIMENTATION	08/04/2014	0	0	24 175,284	0	24 175,284	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400106	201400106	ALIMENTATION	09/04/2014	0	0	30 996,914	0	30 996,914	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400108	201400108	ALIMENTATION	16/05/2014	0	0	1 039 028,294	0	1 039 028,294	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400110	201400110	ALIMENTATION	20/05/2014	0	0	7 525,084	0	7 525,084	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400112	201400112	ALIMENTATION	20/05/2014	0	0	2 905,204	0	2 905,204	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400114	201400114	ALIMENTATION	28/05/2014	0	0	3 653,054	0	3 653,054	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400116	201400116	ALIMENTATION	02/06/2014	0	0	2 174,004	0	2 174,004	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400118	201400118	ALIMENTATION	02/06/2014	0	0	2 928,284	0	2 928,284	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400120	201400120	ALIMENTATION	13/06/2014	0	0	2 928,284	0	2 928,284	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400122	201400122	ALIMENTATION	16/06/2014	0	0	1 033,344	0	1 033,344	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400124	201400124	ALIMENTATION	16/06/2014	0	0	1 865,174	0	1 865,174	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400126	201400126	ALIMENTATION	24/07/2014	0	0	669,084	0	669,084	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400128	201400128	ALIMENTATION	24/07/2014	0	0	1 763,794	0	1 763,794	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400130	201400130	ALIMENTATION	24/07/2014	0	0	1 577,084	0	1 577,084	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400132	201400132	ALIMENTATION	24/07/2014	0	0	1 464,034	0	1 464,034	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400134	201400134	ALIMENTATION	24/07/2014	0	0	2 415,924	0	2 415,924	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400136	201400136	ALIMENTATION	24/07/2014	0	0	1 548,174	0	1 548,174	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400138	201400138	ALIMENTATION	24/07/2014	0	0	3 122,414	0	3 122,414	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400140	201400140	ALIMENTATION	29/07/2014	0	0	969,014	0	969,014	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400142	201400142	ALIMENTATION	01/08/2014	0	0	3 021,204	0	3 021,204	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400144	201400144	ALIMENTATION	04/08/2014	0	0	101,224	0	101,224	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400146	201400146	ALIMENTATION	10/08/2014	0	0	308 862,874	0	308 862,874	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400148	201400148	ALIMENTATION	10/08/2014	0	0	137 762,404	0	137 762,404	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400150	201400150	ALIMENTATION	11/08/2014	0	0	27 588,484	0	27 588,484	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400152	201400152	ALIMENTATION	16/08/2014	0	0	6 908,134	0	6 908,134	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400154	201400154	ALIMENTATION	21/08/2014	0	0	20 804,404	0	20 804,404	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400156	201400156	ALIMENTATION	21/08/2014	0	0	6 511,464	0	6 511,464	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400158	201400158	ALIMENTATION	04/11/2014	0	0	1 608,034	0	1 608,034	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400160	201400160	ALIMENTATION	04/11/2014	0	0	2 899,764	0	2 899,764	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400162	201400162	ALIMENTATION	05/11/2014	0	0	9 029,174	0	9 029,174	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400164	201400164	ALIMENTATION	05/11/2014	0	0	211 526,064	0	211 526,064	EN COMMUNE
2315	ESPACE PUBLIC	201400166	201400166	ALIMENTATION	10/11/2014	0	0	1 408,694	0	1 408,694	EN COMMUNE

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Projets de budget et de plan de dépenses - Communes d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité à affecter	N° d'inventaire	N° d'immatriculation	Désignation	Date de décaissement	Durée d'amortissement	Valeur d'origine	Coût des amortissements 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Statut du bien
2315	ESPACE PUBLIC	201900017	201900017	RUE BAINO	10/11/2018	0	14 590,704	0	14 590,704	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900018	201900018	TRAVAILLOIR LES GRENES VILLE	18/11/2018	0	6 833,674	0	6 833,674	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900019	201900019	REPRISE TRITAIRE RUE LASQUOIS	13/11/2018	0	6 777,274	0	6 777,274	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900020	201900020	BLOC PORTE RUE COPERNIC RUE PANGLOSS	10/11/2018	0	4 701,564	0	4 701,564	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900021	201900021	BENVOISANT CLAIR PUBLIC RUE GERARDUM	10/11/2018	0	1 982,974	0	1 982,974	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900022	201900022	REP DE TRAVAUX REPARATION PAVES GARE	10/11/2018	0	10 300,004	0	10 300,004	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900023	201900023	TRAVAIL SIGNALISATION ROUTE LA SERRA	25/11/2018	0	1 438,424	0	1 438,424	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900024	201900024	USUALISATION RUE LA LOUANE	25/11/2018	0	12 590,144	0	12 590,144	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900025	201900025	HOKAN FUSTON RUE DE VALOIS	01/01/2019	0	548 801,484	0	548 801,484	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900026	201900026	HOKAN FUSTON RUE DE VALOIS	15/01/2019	0	709 852,834	0	709 852,834	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900027	201900027	HOKAN FUSTON RUE DE VALOIS LOT 2	15/01/2019	0	268 034,694	0	268 034,694	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900028	201900028	AGE PENSION TRAMP INGOUVERNEMENT	22/01/2019	0	864,004	0	864,004	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900029	201900029	EMPLOIEMENT COFFRE ALUMINIUM CANTON	26/01/2019	0	36 024,314	0	36 024,314	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900030	201900030	SPACEMENT CANTONNEMENTS RUE DESSE	29/01/2019	0	29 588,704	0	29 588,704	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900031	201900031	REPARATION CANTONNEMENTS RUE DESSE	01/02/2019	0	8 758,834	0	8 758,834	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900032	201900032	MAINTENANCE CANTONNEMENTS RUE DESSE	05/02/2019	0	59 100,204	0	59 100,204	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900033	201900033	MAINTENANCE CANTONNEMENTS RUE DESSE	09/02/2019	0	1 021 268,314	0	1 021 268,314	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900034	201900034	TRAVAILLOIR LES GRENES VILLE	17/02/2019	0	1 262 308,374	0	1 262 308,374	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900035	201900035	HOKAN FUSTON CLAIR GARE LOT 3/CL	16/02/2019	0	1 232 704,294	0	1 232 704,294	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900036	201900036	MISE EN PLACE BARRE BLEUE LOBBAN	04/03/2019	0	438,124	0	438,124	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900037	201900037	TRAVAILLOIR SIGNALISATION ROUTE DESSE	02/03/2019	0	3 906,054	0	3 906,054	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900038	201900038	TRAVAILLOIR SIGNALISATION ROUTE DESSE	02/03/2019	0	7 690,004	0	7 690,004	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900039	201900039	MOBILISATION PAVES ANTOINE	14/03/2019	0	14 023,284	0	14 023,284	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900040	201900040	MOBILISATION PAVES ANTOINE	16/03/2019	0	8 412,464	0	8 412,464	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900041	201900041	HOKAN FUSTON RUE DESSE LOT 4/LOT 5/LOT 6	16/03/2019	0	150 088,014	0	150 088,014	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900042	201900042	HOKAN FUSTON RUE DESSE LOT 4/LOT 5/LOT 6	16/03/2019	0	338 341,314	0	338 341,314	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900043	201900043	HOKAN FUSTON RUE DESSE LOT 4/LOT 5/LOT 6	16/03/2019	0	48 379,294	0	48 379,294	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900044	201900044	PROGRAMME ANNUEL OPERATIONS VOIRIE	02/06/2019	0	1 074,604	0	1 074,604	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900045	201900045	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	13/06/2019	0	13 798,284	0	13 798,284	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900046	201900046	PROGRAMME ANNUEL OPERATIONS VOIRIE OPC	16/06/2019	0	2 900,004	0	2 900,004	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900047	201900047	OPérations de maintenance des voiries	02/07/2019	0	2 102,284	0	2 102,284	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900048	201900048	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	11/08/2019	0	1 024,264	0	1 024,264	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900049	201900049	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	13/08/2019	0	1 306,264	0	1 306,264	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900050	201900050	OPérations de maintenance des voiries	26/08/2019	0	6 333,604	0	6 333,604	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900051	201900051	CONCOMPTAGE BOMBE ESCAMOT DE MONTPELLIER	29/08/2019	0	3 723,284	0	3 723,284	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900052	201900052	CONCOMPTAGE BOMBE ESCAMOT DE MONTPELLIER	29/08/2019	0	6 660,364	0	6 660,364	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900053	201900053	EMPLOIEMENT PAVES ANTOINE	02/09/2019	0	22 900,084	0	22 900,084	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900054	201900054	TRAVAILLOIR SIGNALISATION ROUTE DESSE	09/09/2019	0	69 318,064	0	69 318,064	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900055	201900055	TRAVAILLOIR SIGNALISATION ROUTE DESSE	09/09/2019	0	26 620,874	0	26 620,874	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900056	201900056	HOKAN FUSTON RUE DESSE LOT 4/LOT 5/LOT 6	10/11/2019	0	27 612,174	0	27 612,174	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900057	201900057	HOKAN FUSTON RUE DESSE LOT 4/LOT 5/LOT 6	10/11/2019	0	35 221,864	0	35 221,864	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900058	201900058	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	10/11/2019	0	30 025,364	0	30 025,364	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900059	201900059	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	12/11/2019	0	20 377,804	0	20 377,804	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900060	201900060	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	12/11/2019	0	10 088,794	0	10 088,794	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900061	201900061	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	29/11/2019	0	2 133,284	0	2 133,284	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900062	201900062	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	30/11/2019	0	46 706,964	0	46 706,964	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900063	201900063	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	30/11/2019	0	2 807,104	0	2 807,104	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900064	201900064	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	30/11/2019	0	18 037,124	0	18 037,124	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900065	201900065	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	30/11/2019	0	56 931,604	0	56 931,604	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900066	201900066	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	30/11/2019	0	13 940,164	0	13 940,164	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900067	201900067	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	30/11/2019	0	3 101,044	0	3 101,044	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900068	201900068	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	30/11/2019	0	4 824,764	0	4 824,764	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900069	201900069	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	03/12/2019	0	12 025,934	0	12 025,934	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900070	201900070	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	03/12/2019	0	394,254	0	394,254	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900071	201900071	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	04/12/2019	0	5 628,004	0	5 628,004	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900072	201900072	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	04/12/2019	0	12 037,014	0	12 037,014	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900073	201900073	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	04/12/2019	0	42 467,124	0	42 467,124	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900074	201900074	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	11/12/2019	0	108,004	0	108,004	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900075	201900075	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	16/12/2019	0	2 139,104	0	2 139,104	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900076	201900076	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	16/12/2019	0	11 569,214	0	11 569,214	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900077	201900077	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	26/01/2020	0	700,004	0	700,004	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900078	201900078	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	05/02/2020	0	6 003,654	0	6 003,654	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900079	201900079	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	02/03/2020	0	461 729,394	0	461 729,394	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900080	201900080	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	02/03/2020	0	329 596,794	0	329 596,794	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900081	201900081	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	02/03/2020	0	15 826,314	0	15 826,314	EN COMMUNAUX
2315	ESPACE PUBLIC	201900082	201900082	REPRISE TRITAIRE CEGALIN	02/03/2020	0	8 768,474	0	8 768,474	EN COMMUNAUX

Transfert de compétence - Procès verbal de séance de l'équipe de gestion des finances - Commune d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité implicite à titre affecté	N° d'intervention	Désignation	Libellé 2 : Programme	Date de réalisation	Devis public / désistement	Durée d'investissement	Valeur de capital	Coût des investissement 21/12/2019	Valeur nette 21/12/2019	Etat d'abat
2315 ESPACES PUBLICS		201600019	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		04/10/2016	Dossier public	0	315,50 €	315,50 €	215,50 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600021	REALISATION CLAVIERE SENS 120		04/10/2016	Dossier public	0	1.096.133,21 €		1.096.133,21 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600045	TRAVAIL MAIRIE ET ANNEX		15/10/2016	Dossier public	0	1.681.548,53 €		1.681.548,53 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600088	AUGMENTATION STRUCTURE AGRICOLE LIANSE		29/10/2016	Dossier public	0	123.665,07 €		123.665,07 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600097	TRAV MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		03/10/2016	Dossier public	0	732.352,00 €		732.352,00 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600105	TRAV MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		09/10/2016	Dossier public	0	69.974,64 €		69.974,64 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600167	REALISATION RUE DE ANVALEONS		11/02/2016	Dossier public	0	308.604,53 €		308.604,53 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600171	TRAV MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		22/07/2016	Dossier public	0	22.876,95 €		22.876,95 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600174	MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		15/10/2016	Dossier public	0	1.022.152,20 €		1.022.152,20 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600273	MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		21/07/2016	Dossier public	0	751.936,29 €		751.936,29 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600381	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		01/03/2016	Dossier public	0	672.876,94 €		672.876,94 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600382	MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		16/10/2016	Dossier public	0	16.024,90 €		16.024,90 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600383	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		01/03/2016	Dossier public	0	493.303,47 €		493.303,47 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600385	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		04/03/2016	Dossier public	0	4.876,14 €		4.876,14 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600386	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		23/10/2016	Dossier public	0	12.071,47 €		12.071,47 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600387	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		29/10/2016	Dossier public	0	252.174,28 €		252.174,28 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600388	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		23/10/2016	Dossier public	0	188.294 €		188.294 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600389	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		08/03/2016	Dossier public	0	13.521,34 €		13.521,34 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600390	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		03/03/2016	Dossier public	0	40.631,74 €		40.631,74 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600391	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		13/03/2016	Dossier public	0	69.698,10 €		69.698,10 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600392	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		16/03/2016	Dossier public	0	232.741,48 €		232.741,48 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600393	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		27/03/2016	Dossier public	0	9.518,38 €		9.518,38 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600394	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		14/03/2016	Dossier public	0	42.364,00 €		42.364,00 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600395	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		20/03/2016	Dossier public	0	4.678,77 €		4.678,77 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600411	MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		20/10/2016	Dossier public	0	318,84 €		318,84 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600429	RUE DES TRÉS ORSANTS ENTRETIEN 2016		02/11/2016	Dossier public	0	1.624,28 €		1.624,28 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		2016002596	ENTRETIEN DE LA RUE DE ANVALEONS		17/11/2016	Dossier public	0	180.125,71 €		180.125,71 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		2016002335	RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		17/11/2016	Dossier public	0	2.863,47 €		2.863,47 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600143	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		11/02/2016	Dossier public	0	9.374,39 €		9.374,39 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600354	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		12/03/2016	Dossier public	0	32.108,90 €		32.108,90 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600355	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		01/11/2016	Dossier public	0	80.838,00 €		80.838,00 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600169	MAIRES DE ANVALEONS ENTRETIEN 2017		27/11/2016	Dossier public	0	499.550,31 €		499.550,31 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600168	MAIRES DE ANVALEONS ENTRETIEN 2017		04/12/2016	Dossier public	0	34.102,34 €		34.102,34 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600060	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		18/03/2016	Dossier public	0	941.412,34 €		941.412,34 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600061	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		10/12/2016	Dossier public	0	101.510,87 €		101.510,87 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600062	RUE DES JACQUES		15/03/2016	Dossier public	0	10.510,85 €		10.510,85 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600063	PPPP PARCHEMENT ESPACE PUBLIC		23/02/2016	Dossier public	0	2.897,07 €		2.897,07 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600129	AMENAGEMENT PLACE DU CHEVAL ROUGE		19/10/2016	Dossier public	0	16.290,85 €		16.290,85 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600180	AMENAGEMENT RUE LA COLLEBOISERIE		26/06/2016	Dossier public	0	16.549,66 €		16.549,66 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600181	AMENAGEMENT RUE LA COLLEBOISERIE		16/07/2016	Dossier public	0	1.898,08 €		1.898,08 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600187	PROJET DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		21/03/2016	Dossier public	0	4.674,93 €		4.674,93 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600184	MAIRIE DE CLAVIERE SENS 120		09/10/2016	Dossier public	0	0,00 €		0,00 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600185	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		08/10/2016	Dossier public	0	0,00 €		0,00 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600186	AMENAGEMENT PLACE DU CHEVAL ROUGE		10/10/2016	Dossier public	0	6.659,84 €		6.659,84 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600187	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		10/10/2016	Dossier public	0	4.674,93 €		4.674,93 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600188	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		31/03/2016	Dossier public	0	2.978,31 €		2.978,31 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600189	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		28/11/2016	Dossier public	0	1.898,08 €		1.898,08 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600190	CHEVAL ROUGE ESPACE PUBLIC		01/02/2016	Dossier public	0	87.264,32 €	0,00 €	87.264,32 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600191	PROJET DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		01/02/2016	Dossier public	0	1.684,36 €		1.684,36 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600192	CHEVAL ROUGE ESPACE PUBLIC		01/02/2016	Dossier public	0	311,32 €		311,32 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600193	CHEVAL ROUGE ESPACE PUBLIC		28/01/2016	Dossier public	0	20.807,95 €		20.807,95 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600194	AMENAGEMENT PLACE DU CHEVAL ROUGE		30/11/2016	Dossier public	0	5.788,64 €		5.788,64 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600223	AMENAGEMENT PLACE DU CHEVAL ROUGE		07/12/2016	Dossier public	0	79.023,03 €		79.023,03 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600274	AMENAGEMENT RUE LA COLLEBOISERIE		28/03/2016	Dossier public	0	3.877,05 €		3.877,05 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600169	PANORAMA MAIRIE DE ANVALEONS		11/03/2016	Dossier public	0	9.479,14 €		9.479,14 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600021	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		27/11/2016	Dossier public	0	30.371,56 €		30.371,56 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600087	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		05/11/2016	Dossier public	0	13.667,14 €		13.667,14 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600106	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		28/06/2016	Dossier public	0	16.759,27 €		16.759,27 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600111	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		21/07/2016	Dossier public	0	21.555,64 €		21.555,64 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600183	AMENAGEMENT RUE MARIE MAGRE		22/03/2016	Dossier public	0	2.883,34 €		2.883,34 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600095	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		12/10/2016	Dossier public	0	793,28 €		793,28 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600168	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		08/07/2016	Dossier public	0	27.629,90 €		27.629,90 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600167	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		08/07/2016	Dossier public	0	19.276,88 €		19.276,88 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600038	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		01/03/2016	Dossier public	0	12.636,27 €		12.636,27 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600090	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		22/03/2016	Dossier public	0	2.662,61 €		2.662,61 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600127	AMENAGEMENT PLACE DU CHEVAL ROUGE		07/06/2016	Dossier public	0	1.226,20 €		1.226,20 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600169	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		23/07/2016	Dossier public	0	12.628,21 €		12.628,21 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600113	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		30/03/2016	Dossier public	0	8.987,04 €		8.987,04 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600148	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		19/06/2016	Dossier public	0	1.466,04 €		1.466,04 €	EN COMMUNALE
2315 ESPACES PUBLICS		201600158	TRAVAIL DE RECOUVERTURE RUE MARIE MAGRE		29/07/2016	Dossier public	0	9.265,73 €		9.265,73 €	EN COMMUNALE

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal en annexe de l'émission plénière programmée - Communauté d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité imputable à la collectivité	N° d'investissement	Colégislation	Libellé / Programme	Dates de dépenses	Devis publics / devis privés	Durée d'investissement	Valeur de capital	Coût des amortissements 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Statut début
2153	SPACES VERTS	2013000192	COMPLÈTEMENT PLANTATIONS BULBES MASSES 2013	CONCOMBRE	04/12/2013	Données publiques	0	8 703,324	0	8 703,324	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000193	CONCOMBRE	CONCOMBRE	26/05/2013	Données publiques	0	1 008,004	0	1 008,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000194	CONCOMBRE	CONCOMBRE	22/11/2013	Données publiques	0	7 079,324	0	7 079,324	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000195	CONCOMBRE	CONCOMBRE	17/12/2013	Données publiques	0	15 000,004	0	15 000,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000196	CONCOMBRE	CONCOMBRE	10/02/2014	Données publiques	0	466,004	0	466,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000197	CONCOMBRE	CONCOMBRE	17/02/2014	Données publiques	0	7 267,004	0	7 267,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000198	CONCOMBRE	CONCOMBRE	22/02/2014	Données publiques	0	1 023,174	0	1 023,174	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000199	CONCOMBRE	CONCOMBRE	14/02/2014	Données publiques	0	12 894,394	0	12 894,394	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000200	CONCOMBRE	CONCOMBRE	04/01/2015	Données publiques	0	1 008,004	0	1 008,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000201	CONCOMBRE	CONCOMBRE	28/03/2015	Données publiques	0	885,004	0	885,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000202	CONCOMBRE	CONCOMBRE	29/03/2015	Données publiques	0	1 008,004	0	1 008,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000203	CONCOMBRE	CONCOMBRE	13/05/2015	Données publiques	0	7 624,404	0	7 624,404	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000204	CONCOMBRE	CONCOMBRE	13/11/2015	Données publiques	0	1 310,784	0	1 310,784	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000205	CONCOMBRE	CONCOMBRE	04/02/2016	Données publiques	0	314,004	0	314,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000206	CONCOMBRE	CONCOMBRE	01/12/2016	Données publiques	0	528,244	0	528,244	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000207	CONCOMBRE	CONCOMBRE	11/05/2017	Données publiques	0	835,424	0	835,424	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000208	CONCOMBRE	CONCOMBRE	11/03/2018	Données publiques	0	703,344	0	703,344	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000209	CONCOMBRE	CONCOMBRE	27/05/2018	Données publiques	0	508,364	0	508,364	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000210	CONCOMBRE	CONCOMBRE	12/06/2018	Données publiques	0	720,004	0	720,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000211	CONCOMBRE	CONCOMBRE	08/11/2018	Données publiques	0	17 132,704	0	17 132,704	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000212	CONCOMBRE	CONCOMBRE	09/02/2019	Données publiques	0	131 560,014	0	131 560,014	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000213	CONCOMBRE	CONCOMBRE	17/03/2019	Données publiques	0	31 459,074	0	31 459,074	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000214	CONCOMBRE	CONCOMBRE	28/03/2019	Données publiques	0	7 932,504	0	7 932,504	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000215	CONCOMBRE	CONCOMBRE	15/06/2019	Données publiques	0	6 168,004	0	6 168,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000216	CONCOMBRE	CONCOMBRE	04/07/2019	Données publiques	0	351,404	0	351,404	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000217	CONCOMBRE	CONCOMBRE	24/07/2019	Données publiques	0	600,004	0	600,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000218	CONCOMBRE	CONCOMBRE	24/08/2019	Données publiques	0	1 267,784	0	1 267,784	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000219	CONCOMBRE	CONCOMBRE	24/09/2019	Données publiques	0	597,004	0	597,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000220	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	7 588,384	0	7 588,384	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000221	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	451,004	0	451,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000222	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	68 848,004	0	68 848,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000223	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	22 616,004	0	22 616,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000224	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	17 625,004	0	17 625,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000225	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	32 395,004	0	32 395,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000226	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	65 701,114	0	65 701,114	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000227	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	540,004	0	540,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000228	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	468,004	0	468,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000229	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	158,004	0	158,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000230	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 112,004	0	1 112,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000231	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	31 140,004	0	31 140,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000232	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	291,404	0	291,404	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000233	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	216,004	0	216,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000234	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	328,104	0	328,104	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000235	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	481,004	0	481,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000236	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	44 246,004	0	44 246,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000237	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	279 348,004	0	279 348,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000238	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	11 078,294	0	11 078,294	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000239	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	8 893,904	0	8 893,904	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000240	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	24 028,114	0	24 028,114	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000241	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 992,774	0	1 992,774	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000242	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	13 474,804	0	13 474,804	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000243	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	7 777,004	0	7 777,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000244	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	11 662,204	0	11 662,204	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000245	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	8 997,304	0	8 997,304	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000246	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	46 314,944	0	46 314,944	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000247	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	3 045,154	0	3 045,154	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000248	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	614,004	0	614,004	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000249	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	2 011,474	0	2 011,474	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000250	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 378,434	0	1 378,434	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000251	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 315,654	0	1 315,654	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000252	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 348,814	0	1 348,814	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000253	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 348,204	0	1 348,204	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000254	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 019,654	0	1 019,654	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000255	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	367,864	0	367,864	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000256	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	15 466,384	0	15 466,384	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000257	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	19 921,594	0	19 921,594	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000258	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	2 678,894	0	2 678,894	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000259	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 271,714	0	1 271,714	EN COMPARAISON
2153	SPACES VERTS	2013000260	CONCOMBRE	CONCOMBRE	07/10/2019	Données publiques	0	1 008,684	0	1 008,684	EN COMPARAISON

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal et analyse de dépenses planifiées 2019-2020 - Communauté d'Orléans

Nature opérationnelle	Complexion de l'appel de biens et affectés	N° d'investissement	Collocation	Libellé / Programme	Date de dépense	Dotations public / Dotations privé	Durée d'exécution	Valor de capital	Coût des amortissements	Valor media amortissement	Statut dit bon
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000489	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	2 508,364	2 508,364	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000490	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 826,424	1 826,424	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000491	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 525,164	1 525,164	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000492	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	948,354	948,354	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000493	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	7 803,604	7 803,604	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000494	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	25 088,474	25 088,474	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000495	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 354,364	3 354,364	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000496	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	31 100,014	31 100,014	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000497	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 690,004	1 690,004	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000498	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 254,114	1 254,114	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000499	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	38 017,254	38 017,254	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000500	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	925,004	925,004	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000501	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	19 197,274	19 197,274	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000502	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	19 197,274	19 197,274	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000503	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	25 624,254	25 624,254	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000504	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	16 348,914	16 348,914	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000505	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 807,564	1 807,564	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000506	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	4 838,624	4 838,624	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000507	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	773,034	773,034	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000508	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	2 800,004	2 800,004	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000509	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 059,974	3 059,974	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000510	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 623,704	3 623,704	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000511	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	7 740,454	7 740,454	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000512	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	2 159,154	2 159,154	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000513	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	901,934	901,934	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000514	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	5 049,304	5 049,304	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000515	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	9 671,194	9 671,194	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000516	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	4 004,334	4 004,334	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000517	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	4 314,354	4 314,354	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000518	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 655,114	1 655,114	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000519	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 902,264	3 902,264	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000520	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	15 018,014	15 018,014	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000521	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	6 884,154	6 884,154	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000522	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 151,464	3 151,464	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000523	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	5 201,914	5 201,914	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000524	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	6 454,594	6 454,594	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000525	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	11 109,084	11 109,084	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000526	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	6 694,044	6 694,044	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000527	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	934,144	934,144	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000528	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	9 152,674	9 152,674	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000529	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 801,454	3 801,454	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000530	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	2 549,934	2 549,934	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000531	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 424,454	3 424,454	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000532	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	3 231,144	3 231,144	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000533	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	9 804,204	9 804,204	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000534	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	8 844,204	8 844,204	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000535	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	2 723,074	2 723,074	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000536	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	2 549,364	2 549,364	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000537	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 526,694	1 526,694	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000538	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 526,694	1 526,694	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000539	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 444,774	1 444,774	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000540	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 444,774	1 444,774	0,00	EN COMMUNE
21828	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	3010000541	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	SEPARATION DE BIENS ET AFFECTÉS	16/12/2017	Dotations public	7	1 218,044	1 218,044	0,00	EN COMMUNE

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procès verbal de transfert de biens et places programmés - Commune d'Orléans

Nature opérationnelle	Compétence transférée	N° d'investissement	Collocation	Libellé / Programme	Date de réalisation	Durée d'investissement	Valeur de capital	Coût des amortissements	Valeur nette amortissements	Statut de bilan
21828	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14518 - 606	17/12/2015	7	372.804	372.804	0,00€	REN COM MAR ANA
21829	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14519 - 606	18/12/2015	7	1.788.294	1.788.294	0,00€	REN COM MAR ANA
21830	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14520 - 606	19/12/2015	7	7.400.754	7.400.754	0,00€	REN COM MAR ANA
21831	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14521 - 606	20/12/2015	7	2.724.514	2.724.514	0,00€	REN COM MAR ANA
21832	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14522 - 606	21/12/2015	7	809.084	809.084	0,00€	REN COM MAR ANA
21833	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14523 - 606	22/12/2015	7	749.054	749.054	0,00€	REN COM MAR ANA
21834	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14524 - 606	23/12/2015	7	418.914	418.914	0,00€	REN COM MAR ANA
21835	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14525 - 606	24/12/2015	7	763.244	763.244	0,00€	REN COM MAR ANA
21836	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14526 - 606	25/12/2015	7	4.181.544	4.181.544	0,00€	REN COM MAR ANA
21837	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14527 - 606	26/12/2015	7	101.137.874	101.137.874	0,00€	REN COM MAR ANA
21838	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14528 - 606	27/12/2015	7	6.915.464	6.915.464	0,00€	REN COM MAR ANA
21839	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14529 - 606	28/12/2015	7	3.034.354	3.034.354	0,00€	REN COM MAR ANA
21840	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14530 - 606	29/12/2015	7	1.659.484	1.659.484	0,00€	REN COM MAR ANA
21841	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14531 - 606	30/12/2015	7	1.659.484	1.659.484	0,00€	REN COM MAR ANA
21842	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14532 - 606	31/12/2015	7	1.659.484	1.659.484	0,00€	REN COM MAR ANA
21843	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14533 - 606	01/01/2016	7	877.354	877.354	0,00€	REN COM MAR ANA
21844	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14534 - 606	02/01/2016	7	214.194	214.194	0,00€	REN COM MAR ANA
21845	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14535 - 606	03/01/2016	7	620.084	620.084	0,00€	REN COM MAR ANA
21846	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14536 - 606	04/01/2016	7	702.014	702.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21847	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14537 - 606	05/01/2016	7	1.000.374	1.000.374	0,00€	REN COM MAR ANA
21848	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14538 - 606	06/01/2016	7	316.214	316.214	0,00€	REN COM MAR ANA
21849	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14539 - 606	07/01/2016	7	4.539.864.284	4.539.864.284	0,00€	REN COM MAR ANA
21850	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14540 - 606	08/01/2016	10	1.600.014	1.600.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21851	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14541 - 606	09/01/2016	10	2.076.204	2.076.204	0,00€	REN COM MAR ANA
21852	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14542 - 606	10/01/2016	10	1.695.214	1.695.214	0,00€	REN COM MAR ANA
21853	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14543 - 606	11/01/2016	10	1.074.014	1.074.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21854	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14544 - 606	12/01/2016	10	351.984	351.984	0,00€	REN COM MAR ANA
21855	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14545 - 606	13/01/2016	10	134.324	134.324	0,00€	REN COM MAR ANA
21856	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14546 - 606	14/01/2016	10	2.200.014	2.200.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21857	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14547 - 606	15/01/2016	10	1.582.484	1.582.484	0,00€	REN COM MAR ANA
21858	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14548 - 606	16/01/2016	10	408.304	408.304	0,00€	REN COM MAR ANA
21859	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14549 - 606	17/01/2016	10	67.621.864	67.621.864	0,00€	REN COM MAR ANA
21860	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14550 - 606	18/01/2016	10	4.945.014	4.945.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21861	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14551 - 606	19/01/2016	10	66.096.014	66.096.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21862	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14552 - 606	20/01/2016	10	500.564	500.564	0,00€	REN COM MAR ANA
21863	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14553 - 606	21/01/2016	10	1.453.294	1.453.294	0,00€	REN COM MAR ANA
21864	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14554 - 606	22/01/2016	10	767.564	767.564	0,00€	REN COM MAR ANA
21865	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14555 - 606	23/01/2016	10	194.114	194.114	0,00€	REN COM MAR ANA
21866	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14556 - 606	24/01/2016	10	817.204	817.204	0,00€	REN COM MAR ANA
21867	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14557 - 606	25/01/2016	10	798.794	798.794	0,00€	REN COM MAR ANA
21868	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14558 - 606	26/01/2016	10	4.417.864	4.417.864	0,00€	REN COM MAR ANA
21869	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14559 - 606	27/01/2016	10	2.155.874	2.155.874	0,00€	REN COM MAR ANA
21870	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14560 - 606	28/01/2016	10	1.256.714	1.256.714	0,00€	REN COM MAR ANA
21871	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14561 - 606	29/01/2016	10	1.124.754	1.124.754	0,00€	REN COM MAR ANA
21872	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14562 - 606	30/01/2016	10	1.598.194	1.598.194	0,00€	REN COM MAR ANA
21873	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14563 - 606	31/01/2016	10	421.914	421.914	0,00€	REN COM MAR ANA
21874	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14564 - 606	01/02/2016	10	269.464	269.464	0,00€	REN COM MAR ANA
21875	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14565 - 606	02/02/2016	10	2.451.864	2.451.864	0,00€	REN COM MAR ANA
21876	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14566 - 606	03/02/2016	10	307.434	307.434	0,00€	REN COM MAR ANA
21877	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14567 - 606	04/02/2016	10	1.877.464	1.877.464	0,00€	REN COM MAR ANA
21878	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14568 - 606	05/02/2016	10	5.625.674	5.625.674	0,00€	REN COM MAR ANA
21879	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14569 - 606	06/02/2016	10	465.244	465.244	0,00€	REN COM MAR ANA
21880	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14570 - 606	07/02/2016	10	465.244	465.244	0,00€	REN COM MAR ANA
21881	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14571 - 606	08/02/2016	10	2.858.244	2.858.244	0,00€	REN COM MAR ANA
21882	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14572 - 606	09/02/2016	10	1.654.814	1.654.814	0,00€	REN COM MAR ANA
21883	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14573 - 606	10/02/2016	10	3.648.014	3.648.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21884	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14574 - 606	11/02/2016	10	1.654.814	1.654.814	0,00€	REN COM MAR ANA
21885	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14575 - 606	12/02/2016	10	1.654.814	1.654.814	0,00€	REN COM MAR ANA
21886	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14576 - 606	13/02/2016	10	1.654.814	1.654.814	0,00€	REN COM MAR ANA
21887	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14577 - 606	14/02/2016	10	209.304	209.304	0,00€	REN COM MAR ANA
21888	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14578 - 606	15/02/2016	10	569.114	569.114	0,00€	REN COM MAR ANA
21889	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14579 - 606	16/02/2016	10	2.200.174	2.200.174	0,00€	REN COM MAR ANA
21890	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14580 - 606	17/02/2016	10	1.655.564	1.655.564	0,00€	REN COM MAR ANA
21891	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14581 - 606	18/02/2016	10	12.977.594	12.977.594	0,00€	REN COM MAR ANA
21892	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14582 - 606	19/02/2016	10	317.064	317.064	0,00€	REN COM MAR ANA
21893	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14583 - 606	20/02/2016	10	1.456.014	1.456.014	0,00€	REN COM MAR ANA
21894	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14584 - 606	21/02/2016	10	1.935.144	1.935.144	0,00€	REN COM MAR ANA
21895	PROPOSETEUR BARNE	2010000210	2010000210	SEMAI 14585 - 606	22/02/2016	10	950.194	950.194	0,00€	REN COM MAR ANA

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Transfert de compétences - Procsés de budégetaire de biens et plans progrésés - Commune d'Orléans

Nature comptable	Comptabilité système affecté	N° d'inventaire	N° d'immatriculation	Désignation	Libellé 2 : Programme	Date de début	Date de fin	Durée d'exécution	Value de origine	Value de annulation	Value de annulation 2012/2019	Value de annulation 2020	Statut d'abon
215731	PR OPELLE URBAINE	20000016 70	2010001576	INTERSECTION AV. JEAN CALVIN ET RUE C.A.	070041	10/07/2012	09/07/2012	1	442,304	442,304	442,304	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000016 70	2010001577	INTERSECTION AV. JEAN CALVIN ET RUE C.A.	070041	10/07/2012	09/07/2012	1	441,934	441,934	441,934	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000025 42	2010001578	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	11/05/2015	09/07/2012	10	3.116,494	3.116,494	3.116,494	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000025 42	2010001585	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	07/07/2012	09/07/2012	1	673,354	673,354	673,354	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000025 42	2010001586	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	07/07/2012	09/07/2012	1	305,194	305,194	305,194	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000025 42	2010001587	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	07/07/2012	09/07/2012	1	2.480,954	2.480,954	2.480,954	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001588	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	19/12/2014	09/07/2012	10	2.480,004	2.480,004	2.480,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001589	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	10/07/2012	09/07/2012	10	4.170,664	4.170,664	4.170,664	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001590	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	17/06/2012	09/07/2012	10	1.668,004	1.668,004	1.668,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001591	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	02/07/2012	09/07/2012	10	1.673,974	1.673,974	1.673,974	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001592	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	24/03/2014	09/07/2012	10	2.851,344	2.851,344	2.851,344	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001593	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	14/06/2012	09/07/2012	10	2.004,114	2.004,114	2.004,114	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001594	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	30/07/2012	09/07/2012	10	307,264	307,264	307,264	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001595	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	10/07/2012	09/07/2012	10	1.228,004	1.228,004	1.228,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001596	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	29/03/2012	09/07/2012	10	1.042,114	1.042,114	1.042,114	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001597	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	07/07/2012	09/07/2012	10	971,404	971,404	971,404	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001598	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	21/10/2012	09/07/2012	10	371,304	371,304	371,304	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001599	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	09/08/2012	09/07/2012	10	4.168,314	4.168,314	4.168,314	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001600	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	15/12/2012	09/07/2012	10	88.576,404	88.576,404	88.576,404	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001601	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	11/06/2012	09/07/2012	10	3.108,424	3.108,424	3.108,424	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001602	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	07/10/2012	09/07/2012	10	904,634	904,634	904,634	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001603	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	30/07/2012	09/07/2012	10	796,564	796,564	796,564	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001604	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	22/02/2012	09/07/2012	10	1.031,034	1.031,034	1.031,034	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001605	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	19/04/2012	09/07/2012	10	18.445,494	18.445,494	18.445,494	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001606	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	20/09/2012	09/07/2012	10	18.445,494	18.445,494	18.445,494	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001607	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	16/12/2012	09/07/2012	10	18.445,494	18.445,494	18.445,494	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001608	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	21/06/2012	09/07/2012	10	15.093,374	15.093,374	15.093,374	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001609	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	11/06/2012	09/07/2012	10	1.180,004	1.180,004	1.180,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001610	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	27/06/2012	09/07/2012	10	694,474	694,474	694,474	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001611	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	06/08/2012	09/07/2012	10	4.173,384	4.173,384	4.173,384	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001612	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	29/07/2012	09/07/2012	10	112.068,084	112.068,084	112.068,084	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001613	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	11/07/2012	09/07/2012	10	1.184,104	1.184,104	1.184,104	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001614	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	08/10/2012	09/07/2012	10	3.876,404	3.876,404	3.876,404	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001615	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	05/12/2012	09/07/2012	10	1.725,104	1.725,104	1.725,104	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001616	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	08/10/2012	09/07/2012	10	1.807,964	1.807,964	1.807,964	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001617	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	18/11/2012	09/07/2012	10	39.546,104	39.546,104	39.546,104	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001618	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	21/11/2012	09/07/2012	10	6.665,364	6.665,364	6.665,364	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001619	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	16/12/2012	09/07/2012	10	1.104,704	1.104,704	1.104,704	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001620	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	12/12/2012	09/07/2012	10	2.250,004	2.250,004	2.250,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001621	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	09/06/2012	09/07/2012	10	2.136,874	2.136,874	2.136,874	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001622	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	19/06/2012	09/07/2012	10	1.496,304	1.496,304	1.496,304	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001623	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	17/02/2012	09/07/2012	10	1.704,014	1.704,014	1.704,014	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001624	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	04/07/2012	09/07/2012	10	1.807,404	1.807,404	1.807,404	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001625	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	05/07/2012	09/07/2012	10	1.000,004	1.000,004	1.000,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001626	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	19/07/2012	09/07/2012	10	792,484	792,484	792,484	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001627	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	11/04/2012	09/07/2012	10	700,004	700,004	700,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001628	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	11/07/2012	09/07/2012	10	1.174,084	1.174,084	1.174,084	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001629	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	07/08/2012	09/07/2012	10	974,084	974,084	974,084	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001630	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	14/06/2012	09/07/2012	10	262,004	262,004	262,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001631	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	07/07/2012	09/07/2012	10	364,404	364,404	364,404	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001632	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	08/07/2012	09/07/2012	10	644,404	644,404	644,404	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001633	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	04/06/2012	09/07/2012	10	507,164	507,164	507,164	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001634	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	04/06/2012	09/07/2012	10	571,294	571,294	571,294	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001635	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	02/12/2012	09/07/2012	10	417,284	417,284	417,284	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001636	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	02/05/2012	09/07/2012	10	205,624	205,624	205,624	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001637	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	17/06/2012	09/07/2012	10	265,404	265,404	265,404	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001638	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	12/06/2012	09/07/2012	10	205,004	205,004	205,004	0,000	EN COMMUNA
215731	PR OPELLE URBAINE	20000031 62	2010001639	TRAVAIL DE BUNGE L'AVENUE DE LA RANGEE	070041	09/06/2012	09/07/2012	10	4.698,294	4.698,294	4.698,294	0,000	EN COMMUNA

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 11 – **Espace aqualudique l'O. Contrat de concession. Approbation du choix du concessionnaire. Approbation du contrat à passer avec la société VERT MARINE.**

M. le Maire – *Nous passons au traité de concession concernant le centre aqualudique l'O, la piscine qui se construit aujourd'hui dans le quartier Gare.*

M. SANKHON – *Oui M. le Maire et à ce sujet je vais vous présenter un powerpoint.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. SANKHON

*
* *
*



M. SANKHON – *Il s'agit d'approuver le contrat de concession à passer avec la société VERT MARINE qui fait suite au dialogue compétitif qui a été conduit pendant plusieurs mois. Je souhaite d'ailleurs en profiter pour remercier les élus qui ont participé, ainsi que l'excellent travail des services de la Ville qui ont traité ce dossier de façon remarquable.*

Un complexe aqualudique à la place d'une friche urbaine



L'O au cœur d'un parc paysager



4 volumes correspondant chacun à un programme spécifique et bien identifiable par les usagers (vestiaire, bassin sportif, espace ludique et bien être)



M. SANKHON – *Pour ceux qui passent un peu par le boulevard Guy Marie Riobé ou rue Emile Zola, vous aurez eu l'occasion de vous rendre compte que les travaux avancent grandement. L'objectif de ces travaux est de construire un centre aqualudique, avec une surface de 1 700 m², qui comprendra un bassin de nage de 25 mètres avec 6 couloirs pour les nageurs, un bassin ludique, un simulateur de vagues de surf, un pentaglisse avec 3 couloirs de 20 mètres de long, des jeux aquatiques pour les enfants notamment sous la dénomination de Splash pad et un parc paysager.*

Les volumes présentés proposeront bien évidemment des vestiaires pour accueillir le public, un bassin sportif dont je viens de vous faire la présentation, l'espace ludique et également un espace bien-être très attendu dont je vous détaillerai quelles seront les prestations délivrées à l'intérieur de cet équipement hors-norme.

Rappel des attentes de la collectivité

- **Satisfaire les besoins des clubs et associations** et leur mettre à disposition un équipement neuf disposant d'un cadre agréable et idoine permettant de pratiquer dans les meilleures conditions.
- **Satisfaire les besoins des établissements scolaires** : écoles primaires et établissements secondaires du territoire ;
- **Répondre à la demande centrée sur les pratiques sportives, de remise en forme, de loisirs et de santé** pour tous les habitants du territoire, depuis la petite enfance jusqu'aux séniors ;



M. SANKHON – *Les attentes de la collectivité de la Ville d'Orléans étaient bien évidemment de satisfaire les besoins des clubs et des associations. C'était une condition sine qua none qui a été proposée aux différents candidats dont l'objectif est d'optimiser la condition de pratique dans l'eau et dans la nage.*

Ensuite satisfaire les besoins des établissements scolaires puisque les établissements primaires et secondaires de tout le territoire seront invités à faire l'usage de ce magnifique équipement.

Enfin répondre à la demande centrée sur la remise en forme, donc les loisirs et la santé.

Tout cela avec des ouvertures publiques notamment multipliées par deux pour ce qui est de la période scolaire. On va passer de 24 à 58 heures, ce qui fait 34 heures de plus par semaine. Et durant les périodes de vacances, on passera de 35 à 72 heures d'ouverture de créneaux, soit plus de 37 heures, ce qui est énorme.

Points forts de l'offre de Vert Marine

- Un savoir-faire et une expérience de 27 ans au service des collectivités (exploitation de plus de 80 établissements aquatiques dont l'Odyssee)
- Des horaires simples, permanents et facilement mémorisables (2 matinales et des fermetures quotidiennes à 21h la semaine)
- Un programme d'animation ambitieux et innovant (jardin d'enfants, aquacycling, lagon tonic, nage avec palmes, E-natation...)
- Des moyens humains et techniques garantissant une hygiène et une sécurité optimale
- Une démarche environnementale en phase avec le label Biodiversity
- Un site sécurisé (avec un agent de surveillance et un système de vidéo protection)
- Des propositions favorisant l'accessibilité à l'équipement (gestion du parking, mode doux, transports en commun, covoiturage)
- Le respect des conditions tarifaires imposées par la collectivité



M. SANKHON – *Voici maintenant les points forts de Vert Marine, la société qui se voit confier la délégation de la gestion de cet équipement. Vous avez bien évidemment le savoir-faire de 27 ans d'expérience, comme c'est indiqué dans les huit points proposés là, comme des horaires simples et faciles à comprendre par les utilisateurs en fonction des créneaux d'ouverture, surtout deux matinales et une fermeture quotidienne à 21 heures la semaine.*

Des animations qui se veulent ambitieuses et innovantes avec une démarche ayant vocation à répondre notamment aux attentes des familles et des enfants, mais également des pratiquants de sports nautiques comme l'aquacycling et un lagon tonic.

Des moyens techniques garantissant une hygiène et une sécurité optimale attendues dans un espace comme celui-ci.

Une démarche environnementale qui répond au label Biodiversity et qui était aussi une condition sine qua non.

Un site sécurisé avec un agent de surveillance et un système de vidéo protection.

Un environnement propice à l'accessibilité notamment vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Enfin le respect des conditions tarifaires qui a été imposé par la collectivité, de façon à faire en sorte que l'O soit accessible à tous.

Animations et prestations

LES ESPACES AQUATIQUES

- Les services en libre accès
- La découverte et l'apprentissage de la natation pour les enfants
- La natation sport santé pour les adultes
- Le programme E-natation
- La dynamique aquagym, aquacycling
- Une nouvelle dynamique : le cross training
- Le parcours santé
- Fitéo, pour les séniors
- Simulateur de glisse



L'ÉTÉ

- Un temps unique avec Anim' été
- Un snack été innovant et sécurisé

LES PRESTATIONS ENTREPRISES

- Les comités d'entreprise
- Les soirées all inclusives
- Les séminaire incentive
- Le club des entreprises
- La locations des équipements



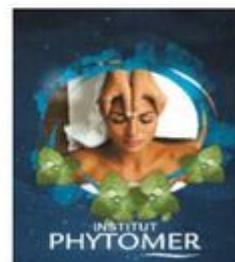
M. SANKHON – Il vous est présenté la liste de quelques-unes des animations et des prestations avec des services en libre accès comme l'apprentissage de la natation pour les enfants bien évidemment, le sport santé qui est une grande dominante sur laquelle nous sommes positionnés, le programme E-natation, l'aquagym, l'aquacycling, le cross training et des ateliers qui seront proposés pour les séniors et le simulateur de glisse.

D'autres animations seront également proposées pendant les périodes estivales ainsi que la proposition de prestations pour les entreprises.

Espace bien être

L'ESPACE BIEN-ÊTRE

- Une approche globale
- Des soirées zen
- Le lit hydromassant
- Démarquer et vitaliser l'espace
- L'offre de soins Phytomer®



M. SANKHON – *L'espace bien-être sera doté de singularités mais également d'une approche globale. Ces singularités correspondent à des soirées zen, un lit hydromassant qui est une technique de massage avec eau projetée. Ce sont des technologies innovantes. Egalement une offre de soins Phytomer avec les produits marins.*



M. SANKHON – Une démarche environnementale forte avec le label Biodiversity qui valide que l'équipement respecte éminemment l'environnement. Merci de votre attention.

M. le Maire – Qui souhaite prendre la parole ?

(M. le Maire énumère la liste.)

M. le Maire – Mme TRIPET.

Mme TRIPET – M. le Maire, mes chers collègues, beaucoup à dire quant à cette délibération. D'une part le recours à la délégation de service public est pour nous un grand non. On pense qu'une régie publique communale serait véritablement une très bonne chose pour tous les Orléanais et les Orléanaises.

D'autre part je suis un peu déçue par rapport au projet. On le sait tous, il y a un déficit de piscines dans la Métropole et la création d'une piscine – je lis ce qui a été inscrit dans la délibération – un univers sportif comprenant un bassin de nage de 25 mètres et ses couloirs, un univers divertissant doté d'un bassin ludique, un simulateur de vague de surf, un pentagliss, trois couloirs de 20 mètres avec une pente à 20 %, une zone de jeux aquatiques pour les enfants et un espace bien-être d'une surface de 800 m². En gros dans tout cela, il y a tout juste un tiers pour la natation et pour un bassin qui sera effectivement dédié à tous publics.

Je regardais les tarifs, car lorsque nous en avons parlé, je vous avais dit que je serais extrêmement vigilante sur ce point : 4,90 € l'entrée et un tarif réduit à 3,90 €, mais on ne nous dit pas pour qui, ni jusqu'à quel âge et la gratuité pour les moins de trois ans ? Concernant l'espace bien-être, l'entrée est à 19 € les deux heures et on voit tout de suite que ce ne sont plus du tout les mêmes tarifs. Quant à l'école de natation, c'est très bien, 260 € l'année pour un enfant et 221 € pour le deuxième, soit environ 500 € si vous avez deux enfants auxquels vous voulez apprendre à nager. D'abord je trouve que ces tarifs ne correspondent pas à la réalité de tout public sur Orléans. Comme on le disait tout à l'heure, il y a un taux de chômage plutôt bas, les travailleurs pauvres représentent 21 % de la population en-dessous du seuil de pauvreté. J'aimerais donc savoir dans le quartier populaire où cette piscine est construite, qui va pouvoir y accéder ?

Ensuite, j'ai regardé les répartitions dans la semaine et j'ai pris les heures d'ouverture au public, parce que j'ai vu que les calculs horaires qui – excusez-moi – m'ont fait rire. On a calculé le nombre d'ouverture par couloir pour la piscine pour dire qu'il y avait des plages horaires. Je suis désolée, c'est 61 heures par semaine pour la piscine, 73 heures pour l'espace de glisse et 73 heures pour l'espace soin. Cela ne correspond absolument pas aux demandes et à ce que l'on pourrait vouloir pour toute la population. Je ne suis pas contre l'espace soin, chacun fait ce qu'il veut, mais cela ne peut pas être au détriment du restant. Quant à l'espace glisse, les jeux et autres, oui d'accord, mais à côté, juste un espace de 25 mètres. Cela aurait été une piscine de 50 mètres pouvant être relevée avec deux espaces de 25 mètres je ne dis pas, mais franchement, je trouve cela décevant et je voulais vous le dire.

Pour le restant, tout ce que vous avez présenté est très bien. C'est joli, c'est bien, rien à dire. Mais quand même, cela ne couvre pas les besoins de piscine pour chacun des Orléanais. On a un déficit d'enfants qui ne savent pas nager. M. SANKHON, quand je vous disais que les enfants ne peuvent même pas aller à l'île Charlemagne pendant les vacances parce qu'il y a une interdiction de s'y baigner, vous m'aviez répondu que ce n'était pas une piscine. Je ne vois pas comment on pourra accueillir les enfants allant habituellement à l'île Charlemagne dans cette piscine-là en particulier. 4,90 ou 3,90 €, je suis désolée, même pour une famille avec deux enfants, cela ne va pas. Merci.

M. le Maire – Il y a aussi tous les scolaires. On va répondre, il n'y a pas de soucis. Mme de QUATREBARBES puis Mme GRIVOT.

Mme de QUATREBARBES – Je ne vais pas revenir sur la piscine puisqu'effectivement il n'y a rien à dire. Moi, je voudrais évoquer cet immense jardin qui va entourer la piscine. Le jury a lui aussi été extrêmement sensible à cette végétalisation que l'on recherche et faire de la Ville une ville jardin. J'ai moi-même rencontré une personne d'un certain âge, il n'y a pas longtemps, qui m'a dit : « Mais madame, cela fait des dizaines d'années que j'ai le mur de la prison devant moi, j'habite au rez-de-chaussée de l'immeuble et là cela va transformer ma vie ». Et on peut imaginer aussi toute la transformation du quartier que l'on a déjà effectivement beaucoup végétalisé et qui va continuer à l'être. C'est vraiment important pour les habitants et pour nous tous.

M. le Maire – Tout à fait, cela transforme un quartier. Mme GRIVOT puis M. de BELLABRE.

Mme GRIVOT – M. le Maire, mes chers collègues, j'avais trois questions et une remarque. Ma première question est : y avait-il urgence à désigner le concessionnaire lors de ce dernier Conseil Municipal de la mandature ? Ne pouvait-on pas attendre deux à trois mois qu'une nouvelle équipe municipale soit aux commandes de cette Ville et puisse décider en toute connaissance de cause ?

Ma deuxième question – et cela a été évoqué par Mme TRIPET – est le prix d'entrée de cet équipement sportif qui est très attendu par l'ensemble des Orléanais et de la Métropole. Est-ce que le prix d'entrée sera suffisamment raisonnable pour l'ensemble de notre public d'Orléans et surtout ce prix sera-t-il bien raisonnable les années à venir ? Quelques fois la première année d'une ouverture, il y a un prix et puis ensuite cela galope au niveau de la tarification.

Ma troisième question : y aura-t-il suffisamment de lignes d'eau mises à disposition pour l'ensemble des associations sportives orléanaises afin qu'elles ne soient pas pénalisées au détriment des entrées payantes ?

Ma remarque est qu'en tant qu'habitante de ce quartier – je suis un peu émue c'est mon dernier Conseil Municipal – riveraine de cet équipement, il y a 100 places de parking prévues. Alors bien entendu le tramway n'est pas très loin, le centre bus non plus, mais 100 places pour un équipement qui va avoir une grande superficie de sport détente, avec des horaires d'ouverture en soirée également, pour un quartier qui n'a déjà pas suffisamment de places de stationnement avec la gare qui est proche, n'allons-nous pas être nous, les riverains, être envahis de voitures et d'où un mécontentement qui sera très important ? C'est une question que l'on me pose tous les jours depuis que l'on parle de cette piscine.

Enfin, c'est une petite note d'humour, il y a déjà des affiches qui fleurissent un peu partout, des panneaux directionnels pour la piscine aquatique. Nous sommes quand même à près de deux ans de l'ouverture, je trouve que c'est un peu tôt pour mettre toute cette signalétique.

M. le Maire – *Oui mais il faut que les personnes allant sur le chantier sachent où elles vont, ce sont des panneaux de chantier. Je pense que ce ne sera pas la signalétique pour les nageurs, je l'espère en tout cas pour eux, mais cela n'a pas dû vous échapper. M. de BELLABRE puis Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Je rejoindrai l'avis de Mme GRIVOT, est-il bien raisonnable de lancer cette consultation juste en fin de mandat ? Ne fallait-il pas la réserver à l'équipe qui viendrait par la suite ?*

Je rejoindrais également Mme TRIPET sur la question des tarifs qui me paraissent totalement disproportionnés pour être accessibles à tous. Quand on entend dire que ce sont des tarifs adaptés à nos concitoyens, je rêve ! Personnellement, quand je vois les tarifs bien-être avec des prestations qui peuvent atteindre jusqu'à 163 € voir plus, je m'inquiète. Même le tarif de 4,90 € pour entrer uniquement à la piscine, en calculant bien son horaire puisqu'il faut presque prendre rendez-vous, c'est à mon avis un projet qui est magnifique en théorie mais qui va vite faire « flop ». Je vous remercie.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *S'agissant de cette piscine, enfin ce n'est pas une piscine d'ailleurs mais un centre aqualudique, ce n'est pas pareil, nous y sommes a priori favorables – et pardonnez-moi d'évoquer les municipales, celles de 2014, pas celles de 2020 – puisque c'était dans notre programme. On avait effectivement repéré le manque d'équipement de ce type à Orléans alors que le besoin existe autour de ces pratiques ludiques de la natation. Moi je trouve très bien que l'on ait un lieu au sein de la Métropole où précisément on mêle à la fois la natation et des usages un peu différents, vraiment pour le plaisir. Et je suis sûre que ce complexe aura beaucoup de succès.*

Alors je rejoins un peu ce qui a été dit sur les tarifs avec une inquiétude certaine. On voit très bien ce qu'il peut se passer, c'est-à-dire augmenter assez vite les prix. C'est aussi un peu dans le même esprit que j'ai été surprise par les amplitudes horaires différenciées, moins importantes pour la piscine que pour les usages de détente et de plaisir. Clairement, le prestataire attend de ces usages de faire des bénéfices et donc évidemment, cela se fait un peu au détriment de la piscine elle-même dont vraisemblablement les profits seront moins importants. C'est dommage, parce que je pense vraiment que la piscine correspond à un besoin. C'est un peu là-dessus que je voudrais aussi insister. Comme l'a dit Dominique TRIPET tout à l'heure, l'ouverture de ce centre aqualudique ne résoudra pas le déficit de piscines dans notre Ville. On en restera toujours à trois, sauf erreur de ma part, avec Victor Fouillade, La Source et le futur centre aqualudique. Je pense que l'on aurait besoin de plus d'équipements de piscines pour tout simplement répondre à l'envie de nos concitoyens, mais aussi aux spécifications des programmes scolaires, puisque les enfants sont censés savoir nager.

Je voudrais évoquer un point en complément, car à mon avis il faut penser à la piscine de La Source et au centre aqualudique en parallèle. Cela fait deux centres, un au nord et l'autre au sud, et c'est regrettable que la piscine de La Source qui est refaite, ne réponde pas finalement aux spécifications de bassin olympique puisqu'il n'y a, je crois, que huit couloirs d'eau alors qu'il en faudrait dix et de plus il n'y a pas de gradins, ce qui pose problème en cas de compétitions. Donc une certaine déception par rapport aux ambitions de natation de la Ville d'Orléans. Encore une fois, je trouve le centre aqualudique super, je ne vais pas le décrier, mais s'agissant de la pratique de la natation, je pense vraiment que l'on aurait vraiment pu aller au-delà et profiter justement de la réfection du complexe nautique de La Source pour proposer un outil au top pour les sportifs, en complément de l'outil plus d'agrément qui va ouvrir sur le site de l'ancienne prison.

M. le Maire – *D'autres prises de paroles ? Mme ANTON.*

Mme ANTON – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je tenais vraiment à souligner l'ambition de ce nouvel équipement, le parti pris architectural qui a été majeur en matière d'exemplarité mais également en matière d'implantation, puisque cette piscine sera une véritable piscine à ciel ouvert dans un écrin de verdure, comme l'a souligné Mme de QUATREBARBES. Elle sera également un bâtiment à haute qualité environnementale, un bâtiment vertueux qui sera alimenté par la chaufferie biomasse, un bâtiment sur lequel on récupérera les calories générées de l'eau et de l'air, qui aura une consommation d'eau de moins de 90 litres par baigneur. De plus, on pourra communiquer sur toutes les données du bâtiment avec un suivi précis de tous les travaux et une maintenance simplifiée. Bref un*

bâtiment qui se veut vraiment vertueux. Et puis au-delà de tout cela, une démarche justement qui est récompensée par l'acquisition du label Biodiversity, un label qui est quand même le premier label international pour la prise en compte de la biodiversité, donc une démarche que l'on a fait en amont et qui prouve bien l'importance que l'on octroie à la préservation de cette biodiversité sous toutes les formes et au développement de la nature dans notre Ville. Je vous remercie.

M. le Maire – M. SANKHON.

M. SANKHON – *Merci M. le Maire. Je vais tâcher de répondre aux nombreuses questions posées. Je rejoins Stéphanie ANTON, c'est-à-dire qu'il y a un parti pris, celui de se dire que l'on souhaite proposer un service qui soit de grande qualité et moderne pour les Orléanais et surtout que tout le monde s'y retrouve dans sa pratique, que ce soit de loisirs, de natation, de nage ou encore les pratiques de canoë-kayak. Puisque le centre nautique de La Source a été évoqué, cela fait partie aussi de ce qui est pratiqué aujourd'hui dans les piscines orléanaises. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'y a pas qu'à Orléans où se trouvent des piscines, il y a aussi les autres communes de la Métropole. L'équipement l'O est donc un centre aqua ludique, comme cela a été très justement précisé par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Il y a également le centre nautique de La Source qui doit sortir très prochainement et qui répond aussi à une logique de pratique de la natation y compris pour les scolaires.*

Pour ce qui est du propos de Mme TRIPET concernant l'Île Charlemagne, effectivement ce site n'a pas vocation à être une piscine puisque c'est un lieu naturel et que les cyanobactéries, comme je l'avais dit lors d'un précédent Conseil Municipal, sont là depuis plusieurs milliards d'années et le seront encore lorsque nous ne serons plus là. Aspirer à ce qu'elles disparaissent, c'est un peu prétentieux. Aujourd'hui on parle de l'O, et au passage je souhaite juste rappeler et évoquer un peu le centre nautique de La Source où l'on passe de 10 à 26 lignes d'eau, ce qui est juste énorme, notamment avec les ailerons mobiles. Le bassin de 50 mètres est un bassin olympique, sauf qu'il a 8 lignes au lieu de 10. Cependant, il ne faut perdre de vue non plus qu'il y a l'Odyssée à quelques kilomètres d'Orléans et cela n'aurait absolument pas été opportun d'aller concurrencer un équipement qui est juste un « monstre » européen répondant à toutes les normes nationales et internationales de pratiques de compétitions en France, en Europe et dans le monde. La raison nous a amenés à faire des arbitrages en phase et en cohérence avec la réalité de notre territoire, la réalité de ce que l'on souhaite impulser dans l'hexagone avec un équipement de grande qualité et de haut standing.

Je souhaite en profiter pour préciser que les tarifs proposés sont tout simplement en-dessous des standards de ce qui se pratiquent en France, ainsi que le choix d'être également en-dessous de ce qui se fait dans les piscines neuves et modernes de notre Métropole.

Concernant le stationnement, je voudrais préciser que le parking est réservé à la piscine et que là-dessus il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Les périodes d'ouverture de créneaux et de lignes d'eau sont effectivement calculées de façon à répondre à la demande. Lorsque l'on regarde les tableaux de distribution de lignes d'eau aux clubs, aux écoles, aux collèges, aux lycées, aux universités, aux pratiquants de loisirs et ceux qui veulent faire de la plongée en piscine, je peux vous assurer que c'est vraiment compliqué à lire. Aujourd'hui, et je l'ai précisé tout à l'heure lors de la présentation, on passe de 24 à 58 heures de lignes d'eau disponibles en périodes scolaires pour le grand public, ce qui est plus du double et de 35 à 72 heures pendant les périodes de vacances. Les propositions qui ont été faites sont étroitement travaillées en corrélation avec les attentes et les demandes de l'utilisateur. Tous les clubs rencontrés s'y retrouvent totalement et cela a été validé par les clubs, donc il n'y a pas de soucis et pas d'ambiguïté là-dessus. La concession est pour quatre ans, on aura l'occasion aussi d'y revenir très rapidement si les choses ne nous conviennent pas. Je crois que c'est à peu près tout pour les réponses que j'avais à donner aux questions posées.

M. le Maire – Mme SAUVEGRAIN va apporter quelques précisions quand même.

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Je voulais répondre notamment aux questions de Martine GRIVOT et revenir sur le « pourquoi maintenant ». On a délibéré dans ce même Conseil Municipal le 8 juillet 2019 sur le fait qu'on lançait la Délégation de Service Public (D.S.P.) pour l'attribuer maintenant, pour une raison simple qui est que ce centre aqua ludique ouvrira début 2021 et qu'il y a neuf mois de préfiguration prévus au contrat depuis le début. Ainsi, le délégataire va être associé*

aux choix d'un certain nombre d'équipements pour pouvoir faire fonctionner la piscine, d'où la nécessité de délibérer. La délibération est de juillet et en regardant les dates, on a fait la première commission avec Michel MARTIN, Stéphanie ANTON, Soufiane SANKHON et d'autres en septembre dernier et l'audition des trois candidats retenus. Voilà pourquoi cela arrive maintenant, sinon cela oblige à reporter l'ouverture du centre aqua ludique et je crois que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il est attendu, quelles que soient les remarques des uns et des autres.

Quant aux tarifs, le ticket est à 4,90 € et le tarif réduit de 3,90 € s'applique aux moins de 12 ans et aux plus de 65 ans, ce qui fait quand même du monde. Je rappelle que les tarifs de tous nos équipements, qu'ils soient gérés en régie ou en D.S.P., sont votés par le Conseil Municipal et donc ce n'est pas le délégataire qui chaque année augmente ou diminue les tarifs. Je précise quand même, et on a beaucoup insisté là-dessus avec Soufiane SANKHON, la mise en place d'une carte famille, ce qui veut dire au maximum deux adultes - pas forcément un papa, une maman - et deux enfants, c'est au sens large. Ainsi, vous venez à deux adultes accompagnés de deux enfants pour 13,60 €. Voilà pour donner un ordre de grandeur et cela a fait partie des éléments importants sur lesquels il y a eu une négociation.

Dernière chose, une fois que le centre nautique sera rénové et que le centre aqua ludique sera ouvert, situons-nous vers avril 2021, quelle est finalement l'offre de piscines sur le territoire ? Les trois candidats ayant postulé nous ont fait des analyses pour justement voir quel devait être notre positionnement, notamment en nombre d'heures d'ouverture, par rapport à tout ce qui existait. Tous ont conclu qu'au mois d'avril 2021, on sera au bon niveau d'offre de piscines pour répondre à la fois aux trois publics différents en la matière : les clubs pour lesquels – Soufiane SANKHON le disait tout à l'heure – on a maintenu pour qu'ils puissent faire leurs propres activités et donc leurs propres cours de natation, les scolaires car c'est le seul sport obligatoire à l'école et que l'on est censé savoir nager en sortant de l'école et enfin le public de loisirs. C'est un équilibre à trouver pour augmenter le nombre d'heures pouvant satisfaire ces trois types de public et c'est cela qui est important.

M. le Maire – *Merci bien. Je veux juste vous rappeler deux choses. La première est que sur l'ensemble de l'agglomération, lorsque l'on a analysé les besoins d'équipements, les spécialistes – car on fait toujours appel à des experts – ont conclu sur le fait que l'offre qui existait sur l'ensemble de l'agglomération était satisfaisante dès lors que l'on se lançait dans deux équipements ayant une capacité d'accueil sensiblement plus importante que ce qui existent aujourd'hui. Dont acte. Ainsi avec les élus en charge à la fois du sport, mais aussi de la santé, de l'environnement, de l'accompagnement des seniors, on cible les besoins qui sont en train d'émerger - c'est le cas de le dire pour une piscine – et sur le plan sportif et au regard de l'évolution des normes, on sait que l'on n'arrivera jamais sur l'ensemble de la Région au niveau de Chartres pour l'organisation des qualifications et autres. Par contre, il manque par exemple des éléments pour avoir les premiers niveaux concernant les diplômes en plongée, etc. Tous ces éléments-là, on les recense et on décide de faire ces deux équipements, parce que financièrement on a de nouvelles capacités qui se sont offertes, notamment de pouvoir lancer un des équipements sur l'ancien site de la prison dans le quartier Gare.*

On va donc avoir deux équipements. Le Conseil Municipal sera responsable collectivement des tarifs. On a ainsi une offre très diverse lorsque l'on fait la somme de tout ce qui va être fait dans ces équipements car aussi bien pour les scolaires qu'un certain nombre de clubs, les usagers, voir plus de créneaux disponibles par rapport à ce qui existait auparavant et pour des montants globaux - je le dis aussi ici – qui à ce jour sont estimés, une fois la D.S.P. en place, cela coûtera un peu plus cher que l'ensemble de ce que coûtait le Palais des sports et la piscine de La Source mais dans des proportions aujourd'hui estimées à près de 70 000 euros. C'est une somme mais qui n'est pas de nature à déstabiliser le budget de la Ville, alors que pour les Orléanais les équipements vont être considérablement améliorés et donc évidemment, les pratiques, les usages, etc.

Deuxième point, je suis très attentif à ce que vous avez dit et dieu sait que je l'ai répété lors de ces différentes réunions qui nous ont amenés à configurer la D.S.P., la question de l'accès au plus grand nombre qui est évidemment essentielle. Ce n'est pas que en payant, c'est aussi notamment, puisque que vous avez parlé des enfants qui doivent apprendre à nager, tout l'environnement scolaire, puisqu'on prête nos équipements évidemment aux scolaires. Et c'est dans ce cadre-là et en conjugaison avec les plans de l'Education nationale qu'il faut offrir des capacités aux plus jeunes et cela dans des conditions économiques de gratuité, en tout cas pour eux. Je tenais à le rappeler par rapport au débat

qu'il a pu y avoir. Et je pense que beaucoup de remarques ou de préventions qui ont été faites, comme le stationnement du côté de la Gare qui a toujours été un sujet, il est à traiter en plus des 80 ou 100 places qui vont être construites, notamment avec le parking Münster mais encore faut-il que ce parking soit un peu plus agréable que ce qu'il est aujourd'hui. Il est en effet à deux pas du futur centre aqualudique.

Et puis je rappelle qu'aujourd'hui, beaucoup d'acteurs vont au Palais des sports et question stationnement, c'est un peu juste. Et donc là il y en aura beaucoup plus parce qu'encore une fois, il y a plus d'espaces. Je ne parle pas des voitures autour de la piscine mais notamment sur le parking Münster où l'on a encore des capacités à pouvoir accueillir des véhicules. Et puis les transports s'organiseront. Donc je pense qu'il n'y aura pas trop de problèmes d'accessibilité.

Je vous consulte sur cette D.S.P.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie a décidé de se doter d'un nouveau centre aqualudique sur le site de l'ancienne maison d'arrêt. Ce projet prévoit la création d'un équipement de 4 000 m² proposant des activités de nage, de jeux et de bien-être pour toutes les générations.

Il comprendra :

- une « halle bassin » et des plages couvertes d'une surface de l'ordre de 1 700 m² avec :
 - un univers sportif comprenant un bassin de nage de 25 mètres et 6 couloirs,
 - un univers divertissant doté d'un bassin ludique, un simulateur de vague de surf, un pentagliss 3 couloirs de 20 m avec une pente à 20 % et une zone de jeux aquatiques pour les enfants (splashpad).
- un espace-bien être d'une surface de l'ordre de 800 m² avec une zone d'accueil spécifique et une offre complète de services comprenant un bassin de balnéothérapie, des espaces humides (hammams, saunas, jacuzzi), des salles de prestations (soins, massages) et des espaces de convivialités.

Les aménagements extérieurs, sur environ 8 000 m² comprendront :

- un parc paysager, des solariums et un parvis pour le public sur environ 5 000 m²,
- une zone de réception / terrasse sur une toiture végétalisée accessible,
- un parking d'une capacité maximale de 100 places.

Le planning prévisionnel prévoit que ce centre soit mis en service en début de l'année 2021.

La collectivité a défini précisément les caractéristiques attendues d'exécution du service public en déterminant notamment :

- les orientations de la politique tarifaire et la fixation des tarifs,
- les principes cadres des plannings d'utilisation par les différentes catégories d'utilisateurs,
- les conditions d'accueil, d'encadrement et d'animation pédagogique.

Par délibération n° 15 du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal a :

- approuvé le principe de l'exploitation sous la forme d'une concession du centre aqualudique L'O, dans le cadre d'un contrat d'une durée de 5 ans (s'agissant d'une concession sans investissement) ;
- approuvé les principales caractéristiques du futur contrat correspondant ;
- autorisé M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession, étant rappelé qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'Orléans ou à son représentant de la signer après délibération du Conseil Municipal ;

Suite à la procédure initiée par le vote du Conseil Municipal, il est proposé désormais d'approuver le contrat avec le concessionnaire afin qu'il assure l'exploitation du centre aqualudique L'O.

I. Rappel de la procédure

Un avis de concession a été envoyé à la publication dans les supports suivants le 26 juillet 2019 :

- le JOUE,
- le BOAMP,
- Le site acheteur AWS,
- La revue Centres Aquatiques.

La date limite de remise des candidatures étant fixée au 20 septembre 2019. Les 3 candidats suivants ont déposé un pli :

- EQUALIA,
- VERT MARINE,
- UCPA.

La commission de délégation de service public du 23 septembre 2019, après avoir procédé à l'ouverture des candidatures ainsi qu'au recensement des pièces demandées a décidé de retenir les 3 candidats pour l'analyse de la candidature.

La commission de délégation de service public du 7 octobre 2019, a admis les trois candidats à remettre une offre initiale. Les dossiers d'offres initiales ont alors été ouverts.

Conformément à l'article L.1411.5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public du 4 novembre 2019, a émis un avis favorable sur les offres des 3 candidats au vu duquel il a été décidé d'entrer en négociation avec les 3 candidats.

Deux sessions de négociation, complétées d'échanges de questions et de réponses ont eu lieu avec les 3 candidats aux dates suivantes :

- le 13 novembre 2019
- le 27 novembre 2019.

Les date et heure limites de remise des offres finales ont été fixées au 20 décembre 2019 à 12h00. Les candidats ont remis, chacun, une offre finale dans les délais impartis.

Les critères de jugement des offres, mentionnés au sein du règlement de candidature et de consultation, sont les suivants :

Critère 1 : Moyens affectés à l'exécution du contrat sous les aspects suivants (20 points) :

- Sous-critère 1 : les moyens techniques affectés à l'exécution du service (équipements et matériels) - 50 %
- Sous-critère 2 : l'organisation des moyens humains affectés à l'exécution du service - 50 %

Critère 2 : Qualité et dynamisme du service proposé en exploitation et envisagé sous les aspects suivants (30 points) :

- Sous-critère 1 : les modalités d'entretien, de maintenance et de renouvellement des ouvrages, équipements, installations, et matériels intégrés dans le périmètre de la délégation - 20 %
- Sous-critère 2 : les plannings d'ouverture et d'occupation – 30 %
- Sous-critère 3 : activités, animations, services aux usagers et accessibilité au complexe - 50 %

Critère 3 : Conditions économiques et financières sous les aspects suivants (40 points) :

Sous-critère 1 : le moindre recours aux contributions publiques - 70 %

Sous-critère 2 : la politique tarifaire applicable aux différentes catégories d'usagers - 15 %

Sous-critère 3 : la cohérence du compte prévisionnel d'exploitation et de la formule d'indexation, et le caractère redistributif et adapté de la formule d'intéressement - 15 %

Critère 4 : Niveau des engagements juridiques, à savoir le degré d'acceptation et d'amélioration par le candidat, dans le sens des intérêts de la Ville, du projet de contrat ou, au contraire, modifications du projet de contrat de nature à limiter les risques pris par ledit candidat (10 points)

C'est à l'issue de cette procédure que le choix proposé est présenté à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport de Monsieur le Maire ainsi que du rapport d'analyse des offres finales.

Les principales caractéristiques du contrat de concession dont l'économie générale est détaillée dans le rapport sont présentées ci-dessous :

- **Objet du contrat** : la Mairie confie au concessionnaire l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'équipement. L'exploitation de l'équipement consiste notamment dans sa gestion, son animation, sa promotion et sa commercialisation. Le concessionnaire s'engage également à optimiser la gestion de l'équipement. Le concessionnaire s'engage - par ailleurs - à assurer le bon fonctionnement, l'entretien, la continuité, la qualité ainsi que la bonne organisation du service aux usagers.

Il est à noter que la collectivité a opté - pour la construction et l'exploitation technique de l'équipement - pour la conclusion d'un marché public global de performances d'une part et de la future concession de services d'autre part. Les opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement mais également de nettoyage et d'hygiène sont donc partagées entre le futur concessionnaire et le titulaire du marché public global de performances, dans le respect des modalités décrites au sein du projet de contrat de concession de services.

- **Durée du futur contrat** : la durée du contrat est fixée à 60 mois, décomposée en deux périodes :
 - ❖ une période de préfiguration de 9 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date d'ouverture de l'équipement au public intégrant une période de préouverture de 20 jours, à compter de la date de mise à disposition de l'équipement jusqu'à la date d'ouverture au public dudit équipement ;
 - ❖ une période d'exploitation effective de 51 mois, à compter de la fin de la période de préouverture et donc de la date d'ouverture au public de l'équipement.

➤ **Caractéristiques économiques et financières** :

- **Tarifs** : Les tarifs sont ceux figurant dans la grille tarifaire constituant l'annexe 7 du projet de contrat.
- **Compensation pour sujétions de service public et compensations pour contraintes institutionnelles versées par la collectivité.**

La collectivité verse au concessionnaire une compensation pour sujétions de service public. Cette compensation est destinée à couvrir les contraintes particulières de fonctionnement imposées par la collectivité au concessionnaire en raison des exigences de service public. Elle permet d'assurer l'équilibre général du contrat. Cette compensation pour sujétions de service public correspond aux montants annuels figurant en annexe 9B du projet de contrat.

En sus, la collectivité s'acquitte de compensations pour contraintes institutionnelles liées à l'obligation faite au Concessionnaire de mettre l'Équipement à disposition pour satisfaire aux usages réservés annuellement par la Collectivité et payés par les soins de cette dernière.

Ces compensations pour contraintes institutionnelles correspondent aux montants annuels figurant en annexe 9B également.

- Clause de retour à meilleure fortune : le concessionnaire versera à la collectivité, à titre d'intéressement, une redevance variable correspondant à 10 % de l'excédent entre le chiffre d'affaires prévisionnel figurant en annexe 9B et le chiffre d'affaires effectivement réalisé pour l'année considérée.
- **Entretien, maintenance et renouvellement des biens** : le concessionnaire a l'obligation de mettre en œuvre les opérations de nettoyage, d'entretien, maintenance renouvellement mises à sa charge au sein du projet de contrat.
- **Droits et obligations du concessionnaire** : le projet de contrat est exhaustif sur l'ensemble des droits et obligations du concessionnaire. Le concessionnaire poursuivra l'exploitation du service à ses risques et périls. Le concessionnaire devra notamment assurer :
 - la prise en charge de la période de préfiguration ;
 - l'exploitation complète de l'équipement, au terme de cette période de préfiguration et lors de sa mise à disposition effective ;
 - la gestion administrative et financière de l'équipement (y compris élaboration des règlements et conventions) ;
 - la mise en place de la billetterie pour l'accès à l'équipement (volet numérique, billetterie en ligne, fréquentation en temps réel, etc.) ;
 - une offre de stationnement avec les parkings existants (tickets d'entrée, cartes d'abonnements etc.), ainsi qu'avec le parc de stationnement sécurisé (tickets d'entrée, cartes d'abonnements etc.) ;
 - la perception des recettes auprès des usagers ;
 - l'accueil du public, la promotion, l'information aux usagers, la commercialisation et le développement commercial de l'équipement ;
 - l'accueil des établissements scolaires selon les conditions définies par la collectivité ;
 - l'accueil des associations et autres institutions utilisatrices selon les conditions définies par la collectivité ;
 - la sécurité des installations et des usagers ;
 - le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
 - le parfait état de propreté des ouvrages confiés ;
 - l'entretien général, la maintenance courante et le renouvellement des ouvrages confiés, étant précisé que cette mission sera partagée avec le titulaire du marché public global de performances et que le programme d'objectifs de ce marché figure en annexe 1D ;
 - le développement des activités ;
 - une qualité de service dans toutes les missions dont le concessionnaire devra rendre compte à la collectivité ;
 - la fourniture de rapports d'activité conformément aux obligations contractuelles.
- **Comité de gestion** : un Comité de gestion sera créé dès l'entrée en vigueur du contrat. Il aura pour mission d'assurer le suivi de l'exploitation. Il sera composé de représentants de la collectivité et du concessionnaire.
- **Responsabilité** : dès la prise en charge des installations, le concessionnaire sera responsable du bon fonctionnement du service dans le cadre des dispositions du contrat. Il fera son affaire de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son exploitation. La responsabilité de la collectivité ne pourra être recherchée à ce titre.

Le concessionnaire sera seul responsable vis à vis des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient, résultant de son exploitation. Il lui appartient de souscrire, auprès d'une ou de plusieurs compagnies d'assurances, les garanties qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'exploitation.

- **Garanties et sanctions** : le concessionnaire fournira une garantie bancaire sous la forme d'une caution bancaire d'un montant de 50 000 € porté à 80 000 € en dernière année d'exploitation.

Elle sera appelée notamment pour le paiement des pénalités qui n'auraient pas été réglées par le concessionnaire.

Elle sera également appelée pour garantir les dépenses faites en raison des mesures prises aux frais du concessionnaire, pour assurer la sécurité publique, la reprise de l'exploitation en cas de mise en régie provisoire ou la remise en bon état d'entretien des ouvrages et équipements en fin de contrat en cas de non-respect par le concessionnaire de ses obligations.

Le contrat prévoit par ailleurs un dispositif de sanction du concessionnaire comprenant le paiement de pénalités pour des manquements précisément désignés, la mise en régie provisoire (si la continuité du service n'est pas assurée) ou la résiliation pour faute (déchéance en cas de faute d'une particulière gravité).

Il est précisé, qu'au-delà de son pouvoir de sanction, la collectivité pourra toujours résilier la convention pour un motif d'intérêt général, en respectant le droit et la jurisprudence applicables en la matière.

- **Clause de rencontre** : le contrat prévoit que les parties peuvent se rencontrer dans certains cas afin, le cas échéant, de faire évoluer le contrat et d'en réexaminer les conditions financières.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique rendu le 7 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 17 juin 2019,

Vu la délibération n° 15 en date du 8 juillet 2019 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le principe du recours à la concession de services pour la gestion du centre aquatique, ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire,

Vu les rapports de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures et sur les offres initiales remises par les candidats,

Vu le rapport du Maire, établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat VERT MARINE et l'économie générale du contrat,

Dans ces conditions, au vu du rapport du Maire établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le choix de retenir comme concessionnaire, le candidat VERT MARINE ;

2°) approuver le contrat de concession de services et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec ledit candidat ;

3°) autoriser la prise en charge par la Mairie des dépenses issues des contraintes de service public ;

4°) autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la finalisation de la procédure, notamment pour signer le contrat de concession de services et l'ensemble de ses annexes ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : chapitre 011, fonction 323, nature 6042, opération SB1P038, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE PAR 49 VOIX CONTRE 4.

N° 12 – **Sport. Approbation d'une convention à passer avec l'association ALLIANCE ORLEANS NATATION. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis juin 2012, les associations sportives « le Cercle des Nageurs d'Orléans La Source » et les « Enfants de Neptune d'Orléans » ont officiellement fusionné sous le nom d'« ALLIANCE ORLEANS NATATION ». Regroupant désormais 900 membres, 132 licenciés dont 62 Orléanais, les actions et les activités menées par ALLIANCE ORLEANS NATATION contribuent assurément à l'intérêt public local.

Par courrier reçu en Mairie le 25 novembre 2019, l'association ALLIANCE ORLEANS NATATION a sollicité le soutien de la Mairie pour mener à bien ses différentes activités.

En effet, suite à la fermeture du Centre Nautique de La Source pour une totale reconstruction, le club a perdu des heures de pratique et donc des revenus nécessaires à la bonne santé financière de l'association.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 48 000 € à l'association ALLIANCE ORLEANS NATATION au titre de l'année 2020, et de définir les droits et obligations correspondant dans une convention cadre.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à passer avec l'association ALLIANCE ORLEANS NATATION ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 48 000 € à l'association ALLIANCE ORLEANS NATATION au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SB2H005, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Sport. Pratique amateur. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs espoir passée avec l'U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Etat, les associations et leurs fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau avec le concours des collectivités territoriales et leurs groupements.

Par délibération en date 13 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs espoir 2017 – 2020 à passer avec l'association U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL.

Le centre de formation de l'U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL a ouvert en juillet 2018 pour le début de la saison 2018-2019. Afin d'être conforme au cahier des charges imposé par la direction technique nationale de la Fédération Française de Football, le club a dû mettre en place toute une organisation et recruter plusieurs personnels, de direction, de surveillance et socio-éducatif.

Les coûts de gestion du centre de formation sont importants et le club n'a pas encore perçu l'ensemble des aides des instances footballistiques nationales.

Il est donc proposé d'accompagner l'U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL pour le soutien au centre de formation par le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 000 €. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du budget ci-annexé.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 3 à la convention à passer avec l'U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL afin de soutenir le fonctionnement du centre de formation ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 100 000 € à l'association l'U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Sport. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Union Pétanque Argonnaise. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 11 décembre 2017 la convention de partenariat sportif et social 2018 - 2021 à passer avec l'association Union Pétanque Argonnaise.

Par courrier en date du 9 janvier 2020, l'Union Pétanque Argonnaise (U.P.A.), sollicite auprès de la Mairie une subvention complémentaire afin de poursuivre le développement de ses actions sportives et sociales.

Forte de ses 377 licenciés dont 260 jeunes de moins de 18 ans, l'U.P.A. constitue un acteur essentiel du dynamisme de la zone géographique de l'Argonne et d'insertion sociale, puisque cette dernière axe toutes ses priorités sur l'accueil des jeunes. Ce club participe directement, grâce à ses installations situées sur la plaine du Belneuf, à l'animation sportive et sociale de ce secteur. En organisant

ou en s'associant à diverses manifestations sportives ou centres d'accueil, elle contribue grandement à tisser du lien social au sein de l'Argonne et de sa périphérie directe.

Considérant que les actions et les activités menées par l'association contribuent à l'intérêt public local, la Mairie d'Orléans apporte son soutien financier, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle de référence de 27 000 € et la mise à disposition de bâtiments de type boulodrome couvert et extérieur dont la valorisation de référence inscrite dans la convention 2018 -2021 est de 51 678 € par saison.

Les actions de l'association connaissent depuis plusieurs années un fort développement conformément à l'article « 3-4 Moyens à mettre œuvre par l'association » de la convention en cours. L'U.P.A. a mis en place dans le cadre de ses actions :

- un pôle animation, des stages multi-activités, sports et loisirs créatifs durant toutes les vacances scolaires, un espace animation jeunes les mercredis après-midi ;
- un pôle socio-éducatif, des chantiers éducatifs pour les adolescents ;
- un pôle sportif, une école de pétanque, des entraînements dirigés pour chaque catégorie, la participation et l'organisation de rencontres sportives.

Ces actions ont nécessité l'embauche d'une équipe d'encadrants supplémentaires et des charges financières en hausse constante, essentiellement liées aux déplacements en compétitions inter-régionales et nationales ainsi que par l'organisation de deux grands tournois de pétanque nationaux au boulodrome du Belneuf. Pour la saison 2020, un stage de cohésion et d'apprentissage à la vie en collectivité est programmé en Auvergne avec un budget prévisionnel spécifique de 11 000 €.

Afin de développer l'ensemble de ses missions sportives et sociales, l'U.P.A. sollicite une subvention complémentaire de 25 000 €, nécessaire à l'organisation des stages vacances, aux contraintes d'entraînement et de compétition, ainsi qu'au maintien des différents emplois permanents et saisonniers indispensables à l'accueil de plus en plus nombreux des jeunes du quartier, conformément au budget prévisionnel de la saison 2019 – 2020 fourni par l'association ci-annexé.

Compte tenu de l'intérêt de cette demande, il est proposé :

- de soutenir le développement de ces actions par le versement d'une subvention complémentaire, pour un montant total de 25 000 € au titre de l'année 2020 ;
- de modifier la convention par avenant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse, Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 3 à la convention de partenariat sportif et social 2018 - 2021 à passer avec l'association Union Pétanque Argonnaise ;

2°) dans ce cadre, attribuer au titre de l'année 2020 une subvention complémentaire de 25 000 € à l'association Union Pétanque Argonnaise ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SB2H005, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – **Sport. Orléans Masters Badminton 2020. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association C.L.T.O. Badminton Event. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'ORLEANS MASTERS BADMINTON 2020 organisé par le C.L.T.O. Badminton Event est un tournoi international placé sous l'égide de la Badminton World Fédération, et se tiendra à Orléans du 24 au 29 mars prochain. Cette compétition est le 2^{ème} tournoi français après l'Open de France à Paris et fait partie des 36 meilleurs tournois au monde. Près de 300 joueurs dont ceux du Top 20 mondial et représentant plus de 40 pays se rencontreront sur 6 jours de compétition.

L'association C.L.T.O. Badminton Event s'est donc rapprochée de la Mairie pour être accompagnée dans l'accueil d'un tel événement. La Mairie souhaitant accompagner la pratique sportive de haut niveau et profiter de l'organisation de grandes compétitions sur son territoire pour développer sa notoriété à l'international, a donc donné une suite favorable à cette demande. Il est ainsi proposé ainsi de soutenir l'association pour l'organisation de cet événement par le versement d'une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2020.

Une convention définit les engagements respectifs des parties et les conditions de versement de la subvention

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association C.L.T.O. Badminton Event dans le cadre de l'organisation de l'ORLEANS MASTERS BADMINTON 2020 ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 40 000 € à l'association au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 326, nature 65748, opération SB1H058, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Sport. Soutien à l'investissement. Approbation de conventions à passer avec les associations U.S.O. Kendo Laïdo, Budokan Karaté Orléans, Saint Vincent Sport et Culture, E.C.O.- C.J.F. Athlétisme et U.S.O. Echecs. Attribution de subventions.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations U.S.O. Kendo Laïdo, Budokan Karaté Orléans, Saint Vincent Sport et Culture, U.S.O. Echecs et l'E.C.O.-C.J.F. Athlétisme ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'investissements.

A la lecture des plans de financement adressés par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement de subventions, dont le détail figure dans le tableau annexé.

Une convention à passer avec les associations U.S.O. Kendo Laïdo, Budokan Karaté Orléans, Saint Vincent Sport et Culture, U.S.O. Echecs et l'E.C.O.-C.J.F. Athlétisme, définit les responsabilités et les obligations des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les associations U.S.O. Kendo Laïdo, Budokan Karaté Orléans, Saint Vincent Sport et Culture, U.S.O. Échecs et l'E.C.O.-C.J.F. Athlétisme pour l'année 2020 ;

2°) dans ce cadre, attribuer les subventions telles que détaillées dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 25 950 € à ces associations au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30 nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT			
<p>U.S.O. Kendo Laïdo</p>	<p>Acquisition de matériel d'entraînement Saison 2020</p> <p>Cette association met à disposition de ses licenciés les différentes armes d'entraînement nécessaires à la pratique du kendo et plus particulièrement du laïdo. Ces prêts entraînent une usure de ce matériel spécifique. L'accueil de jeunes licenciés implique également un investissement de tenue et de matériel d'entraînement nécessaires à leur morphologie. De plus, le club souhaite renouveler l'armure nécessaire au Sensei.</p>	<p>3 750 €</p>	<p>3 000 € (80 %)</p>
<p>Budokan Karaté Orléans</p>	<p>Acquisition de matériel pédagogique Saison 2020</p> <p>L'association met à la disposition de ses nouveaux licenciés et des scolaires accueillis, l'ensemble des protections nécessaires à la pratique de la discipline. Celui-ci est fort sollicité tout au long de la saison et nécessite un renouvellement régulier.</p>	<p>7 045 €</p>	<p>4 500 € (64 %)</p>
<p>Saint Vincent Sport et Culture</p>	<p>Acquisition de matériel d'entraînement et soutien aux travaux de mise en conformité de la salle d'entraînement Saison 2020</p> <p>L'association souhaite procéder au renouvellement d'une partie du matériel d'entraînement gymnique. Ce matériel vieillissant n'offre plus des conditions de sécurité optimales pour l'entraînement des jeunes licenciés du club. De même, suite au passage de la commission de sécurité, une rénovation complète du plafond de la salle d'entraînement doit être effectuée dans les plus brefs délais.</p>	<p>13 972 €</p>	<p>8 000 € (57 %)</p>

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
U.S.O. Échecs	<p>Acquisition de matériel pédagogique pour intervention dans les écoles</p> <p>Depuis plusieurs saisons, le club d'échecs développe ses actions avec en particulier des interventions en milieu et sur le temps scolaire, afin de promouvoir cette discipline. Afin d'optimiser le contenu de ces actions, l'acquisition d'un matériel spécifique et adapté à la pratique est nécessaire.</p>	525 €	<p>450 €</p> <p>(85 %)</p>
E.C.O.-C.J.F. Athlétisme	<p>Acquisition d'un minibus 9 places</p> <p>Afin d'optimiser ses déplacements compétitifs, le club souhaite acquérir un véhicule de type minibus de 9 places, afin de remplacer un véhicule existant n'offrant plus des conditions de fiabilité optimales et au coût d'entretien mécanique assez important. Ce dernier permettra aux membres de l'E.C.O.-C.J.F. des déplacements en toute sécurité.</p>	29 900 €	<p>10 000 €</p> <p>(33 %)</p>
Total			25 950 €

N° 17 – **Jeunesse. Organisation du Hip Hop International France. Approbation d'un avenant n° 4 à la convention de soutien à passer avec les associations OP 45 et France Hip Hop Dance Championship. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Originales Passions 45 (OP 45) et H.H.I. France, renommée France Hip Hop Dance Championship depuis le mois de novembre 2017, organisent à Orléans les demi-finales de la Zone Nord du « Hip Hop International France » jusqu'en 2020. Cette manifestation rencontre un vif succès auprès du public.

Suite à l'organisation couplée des qualifications et de la finale nationale au Zénith depuis 2018, France Hip Hop Dance Championship, OP 45 et la Mairie se sont rencontrés pour définir les modalités de la reconduction de cet évènement pour 2020. France Hip Hop Dance Championship et OP 45 ont sollicité un soutien de la Mairie pour l'édition 2020 du Hip Hop International France.

Il est ainsi proposé un avenant n° 4 à la convention modifiant le montant de la subvention et ses modalités de versement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 4 à la convention à passer avec Originales Passions 45 et France Hip Hop Dance Championship ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 40 000 € à l'association OP 45 au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 422, nature 6574, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Jeunesse. Attribution de trois bourses projets jeunes 2020.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de 3 types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés et ont fait l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Trois projets répondent aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer trois bourses projets Jeunes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer trois bourses projets jeunes présentées en annexe pour un montant total de 3 300 € au titre de l'année 2020 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65131, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 24 février 2020 -

Nom du porteur de projet	Objet	Type BPJ	Budget global du projet (en €)	Montant de la bourse (en €)
	<p>La boulangerie éphémère : un four en métal posé sur un châssis, capable de produire 20 kg de pain par fournée.</p> <p>L'objectif est de proposer des ateliers de fabrication de pain tout public et de créer un lieu de vente de pains et autres idées culinaires fabriqués entièrement à la main avec uniquement des produits naturels du territoire où la roulotte sera implantée.</p> <p>Un spectacle tout public, « Gestes contés & chantés de la fée du pain » sera aussi proposé afin de créer de l'échange et du partage.</p>	Création d'entreprise	50 000	1 300
	<p>Depuis septembre 2019, se tiennent régulièrement des ateliers d'éloquence et de prise de parole en public au C.R.I.J. A travers ces séances, un engouement s'est fait ressentir et a eu pour conséquence la création d'un collectif de jeunes de 11 à 30 ans.</p> <p>Dans une démarche de sensibilisation à la parole, l'objectif est la création d'une soirée au C.R.I.J. De la plaidoirie au simple « talk », du théâtre au stand-up, cette soirée prendra la forme d'un show, où une dizaine de prestations individuelles oratoires seront présentées au grand public.</p>	Spectacle vivant	2 000	1 000
	<p>Création d'un spectacle jeune public « les aventures de la famille Félice ».</p> <p>Ce projet va nécessiter la création d'un décor en bois et l'achat de nombreux costumes.</p> <p>Les objectifs du projet sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants de découvrir le spectacle vivant. - Appliquer un tarif raisonnable pour que ce spectacle soit accessible pour tous. - Contribuer à la diversité culturelle des spectacles sur Orléans. 	Création d'un spectacle jeune public	2 000	1 000
Total				3 300

N° 19 – **Politique de la ville. Approbation de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2020-2022 à passer avec les associations Ligue de l'enseignement, Union Pétanque Argonnaise, Compagnons bâtisseurs et Un Terre Action. Attribution de subventions.**

M. LELOUP, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques qui prolonge le Contrat de Ville jusqu'en 2022, les signataires ont convenu de l'opportunité de conventionner pendant plusieurs années avec quelques associations dont les actions dans les quartiers prioritaires sont reconnues pertinentes et pérennes. De son côté, l'Etat devrait conventionner également courant 2020 avec chacune des associations :

- La Ligue de l'enseignement propose des ateliers d'apprentissage de la langue française (compréhension et production écrites et orales) à destination de parents allophones au sein d'écoles maternelles des quartiers de l'Argonne, des Blossières et Dauphine, en lien avec l'équipe enseignante des écoles concernées. Ces ateliers intègrent des interventions autour des notions citoyennes (préjugés, stéréotypes, discriminations, laïcité), d'échanges avec les Conseils Citoyens des quartiers concernés et avec les différents personnels des écoles.
- L'association Union Pétanque Argonnaise propose un Prévent' Urban Tour afin de mettre en avant le sport comme « outil » d'insertion et d'inclusion sociale favorisant la mixité sociale, l'égalité Hommes/Femmes et de sensibiliser les personnes au handicap.
- L'association Compagnons Bâtisseurs met en place en lien avec les bailleurs sociaux l'action Mutations Solidaires qui propose un double accompagnement technique (transmission de savoir-faire) et social (veille sociale) via la mise en œuvre de chantier d'auto réhabilitation accompagnée afin de favoriser la mutation de certains locataires vers un logement plus adapté en mobilisant un réseau de solidarité et d'entraide, joignant bénévoles et volontaires en services civiques.
- Le projet Cyclo'Citoyenneté et mobilité sociale de l'association Un Terre Action favorise la mobilité active de tous, y compris les plus fragiles en recherche d'emploi, dans une démarche économique sanitaire et écologique. Le vélo peut être utilisé dans des lieux d'éducation populaire comme support pédagogique vers des jeunes en décrochage ou qui préparent une sortie. Il favorise des échanges intergénérationnels et solidaires et permet à des parents de vivre un temps d'échange privilégié avec leur enfant. L'activité économique produite et les emplois maintenus dans les quartiers prioritaires constituent également un atout majeur.

Compte tenu des actions conduites par ces associations, il est proposé que la Mairie soit signataire des conventions pluriannuelles précitées, pour un financement conditionné chaque année par des bilans satisfaisants des années écoulées.

	Structure	Actions proposées pour un conventionnement 2020-2022	Aide financière 2020 (€)	Aide financière 2021 (€)	Aide financière 2022 (€)
Cohésion sociale	Ligue de l'enseignement	La maternelle ouverte à tous les parents	5 000	5 000	5 000
	Union pétanque Argonnaise	Prévent' Urban Tour	3 000	3 000	3 000
Cadre de vie et renouvellement urbain	Compagnons bâtisseurs	Mutations solidaires	6 600	6 600	6 600
	Un Terre Action	Cyclo'Citoyenneté et mobilité sociale	4 000	4 000	4 000

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec la Ligue de l'enseignement pour 2020-2022, pour un montant annuel de subvention de 5 000 € ;

2°) approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Union pétanque Argonnaise pour 2020-2022, pour un montant annuel de subvention de 3 000 € ;

3°) approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Compagnons bâtisseurs pour 2020-2022 pour un montant annuel de subvention de 6 600 € ;

4°) approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Un Terre Action pour 2020-2022 pour un montant annuel de subvention de 4 000 € ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits dans les budgets de la Mairie : fonction 824, nature 6574, service gestionnaire POL. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – Réussite éducative. Mécénat. Approbation d'une convention de reversement à passer avec la Fondation Orléans pour le dispositif "Club Coup de pouce Clé" 2019-2020.

Mme LECLERC – Cette convention permet l'ouverture de quatre « Clubs Coup de pouce Clé » supplémentaires.

M. le Maire – M. MONTILLOT puis Mme TRIPET.

M. MONTILLOT – Uniquement en raison de mon immodestie intergalactique, je voudrais simplement me féliciter, en tant que président national du réseau des villes des « Clubs Coup de pouce Clé », de ce dispositif car effectivement la fondation le soutient depuis plusieurs années maintenant. Cela nous aura permis sur les quinze dernières années d'avoir fait bénéficier 1 500 enfants de ce dispositif à Orléans. Et on rappelle les 95 % de réussite à la fin de l'année, alors que ce sont des enfants en grande fragilité en début d'année. Voilà ce que je tenais à préciser.

M. le Maire – C'est un très bon dispositif et je vous suis. Mais je vois que les recommandations de modestie arrivent puisqu'il s'agit d'un président national. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Je souhaitais juste un renseignement. Y a-t-il toujours Mc Donald dans cette fondation qui parraine les « Clubs Coup de pouce Clé » comme les autres années ?

Mme LECLERC – A la Fondation Orléans ?

Mme TRIPET – Effectivement les autres années, il y avait Mc Donald qui parrainait également ce genre de choses.

Mme LECLERC – Ce n'était pas pour les « Clubs Coup de pouce Clé », je ne crois pas.

Mme TRIPET – J'ai ma réponse, merci.

M. le Maire – Je vous consulte.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le « Coup de pouce Clé » est un dispositif périscolaire et péri-familial de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture. Il permet à un groupe de 5 élèves de C.P., « un club », d'être accompagné pour réussir à apprendre à bien lire et écrire.

Ce dispositif comprend deux volets complémentaires et indissociables :

- une action d'accompagnement de certains enfants de cours préparatoire et de leurs parents ;
- une ingénierie de terrain experte et innovante constituée de professionnels du monde éducatif.

Les résultats obtenus sont très probants, avec 95 % de réussite en fin d'année.

La Fondation Orléans, abritée par la Fondation FACE, a pour objet de contribuer au développement de son territoire en mobilisant tous les acteurs pour stimuler les initiatives dans les domaines culturel et patrimonial, éducatif et académique, économique et social, et faire de l'Orléanais un territoire de réussite privilégiant la coopération, l'innovation et la performance économique et sociale.

La Fondation Orléans a souhaité apporter son soutien au dispositif des « Clubs Coup de pouce Clé », par l'aide au financement de 4 clubs.

La Mairie s'engage, en contrepartie, à préciser dans les supports de communication le soutien de la Fondation Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la commission Education, Prévention – Réussite éducative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mécénat à passer avec la Fondation Orléans et la Fondation FACE au titre des « Clubs Coup de pouce Clé » 2019 / 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : nature 74788, opération 0000829, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET – *Il est décidé ce mois-ci d'attribuer des subventions pour un montant de 226 952 euros et dont vous trouverez le détail dans la délibération. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Mme MATET de RUFFRAY.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire. Une fois n'est pas coutume pour ce dernier Conseil Municipal, une longue liste de subventions qui vont être versées à un certain nombre d'associations. Je voulais juste citer trois associations que beaucoup d'Orléanais ne connaissent pas et qui font un travail remarquable dans le silence et la discrétion et pourtant si utiles pour nos concitoyens et autres non concitoyens en grande difficulté. Ce sont les trois associations de la délibération de Mme LECLERC : la Maison Saint Euverte, la Halte et Parentèle, aidées à hauteur de 15 000 euros. On ne parle jamais de ce travail si discret de ces associations, un travail très ingrat. Merci.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 226 952,40 € pour l'exercice 2020.

A - ASSOCIATIONS

- M. MOITTIE **Mémoire**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
I - Commémorations exceptionnelles		
Union Nationale des Combattants du Loiret	Organiser un concours dans l'objectif de transmettre la Mémoire des conflits, dont notamment la Grande Guerre. Les élèves des établissements scolaires participants au projet pourront faire le lien entre leur filière de formation (métier), de la 1 ^{ère} Guerre mondiale à nos jours sur le plan local et/ou national en étudiant les évolutions, y compris dans les domaines « social » et « familial ». Le projet se concrétise en 2020 avec une forte participation d'élèves des lycées professionnels du territoire.	1 000
Randonnée de la Mémoire Thomas DENZEL	Associer des jeunes au devoir de mémoire et les conduire à s'engager physiquement et à rechercher à se dépasser par l'effort. L'association poursuit en 2020 son engagement et accompagne plusieurs jeunes orléanais dans un parcours mémoriel.	1 000

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 24 février 2020 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
ADIRP 45 Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes - Association Départementale du Loiret	Présenter une exposition intitulée « Une mémoire pour l'oubli. Des dessins pour l'Histoire ». Cette exposition s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 75 ^{ème} anniversaire de la libération du camp de Buchenwald le 11 avril 1945 et, d'une manière plus générale, de la libération de l'ensemble des camps de concentration nazis à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation le 26 avril 2020. L'exposition a pour objectif de permettre à un public large (notamment les établissements scolaires de proximité) de connaître le témoignage par l'art de l'expérience concentrationnaire et la résistance par l'art à la déshumanisation à l'intérieur des camps. La Ville d'Orléans poursuit en 2020 son soutien pour la mise en œuvre de cette exposition.	1 000
Sous-total		3 000
II - Monde combattant		
France Etats Unis	Mener des actions pour mieux faire connaître la culture américaine sous son aspect historique et militaire. Faire le lien entre les forces armées américaines, françaises et le public à l'occasion des événements majeurs de la Mairie (8 mai, 16 août notamment). Organisation d'une exposition « Pourquoi 16 années de présence américaine à Orléans et dans le Loiret ? » au cours du second semestre 2020 ainsi que l'organisation d'un concert en 2020 en la Cathédrale avec la chorale d'étudiants de Santa Monica High School.	1 300
Sous-total		1 300
TOTAL		4 300

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opérations 11C001 et 0000501, service gestionnaire REP.

- M. MOITTIE

Arts et économie créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Médialogue	Projet portant sur un échange culturel entre des étudiants français de l'Université d'Orléans et des jeunes algériens. Une des restitutions aura lieu dans le cadre de la 5 ^{ème} édition des Voix d'Orléans qui se tiendra du 9 au 11 avril 2020.	3 000
TOTAL		3 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

- Mme GRIVOT

Relations internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Association Orléans-Münster	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour linguistique pour 20 collégiens et lycéens d'Orléans et de Münster dans le cadre du jumelage entre les deux villes (séjour des Orléanais à Münster du 15 au 29 février 2020 / séjour des Münsterois à Orléans du 4 au 18 avril 2020).	1 600
Lycée des Métiers Paul Gauguin	Attribution d'une subvention pour 2020 pour la création de tableaux de plis pour symboliser les pays des 13 villes jumelles d'Orléans par 11 élèves en classe de seconde CAP pressing. Les œuvres réalisées seront exposées pendant les Fêtes de Jeanne d'Arc de 2020 (tableau de Münster dans le cadre de la célébration des 60 ans du jumelage) et 2021 (pour les autres tableaux).	2 000
TOTAL		3 600

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire REI.

- Mme ODUNLAMI

Evènementiel

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Club d'Hypnose d'Orléans	Deuxième édition de leur festival « FestiCHO » au jardin de l'Evêché du 26 au 28 juin 2020, festival gratuit ouvert à tous proposant notamment de l'hypnose thérapeutique, de l'hypnose spectacle, des conférences et des concerts.	1 000
Blues Boom	Festival de danse blues « Absolute Beginners » au château de Charbonnière du 21 au 24 mai 2020.	2 000
Fusion Estivale	Festival de musique électronique « Fusion Estivale » au jardin de l'Evêché les 29 et 30 mai 2020, festival gratuit et ouvert à tous.	3 000
Famous Art	En 2020, l'association souhaite proposer deux événements : - Au mois de juin 2020, dans le cadre de l'année culturelle de l'Afrique en France, l'association souhaiterait proposer un défilé de mode haute couture, dans la serre du Jardin des Plantes, sur le thème de l'Afrique afin de mettre en avant la culture africaine. A cette occasion, l'association a sollicité la gratuité de la location de la serre du Jardin des Plantes dont le coût s'élève à 2 500 € en contrepartie de la mise à disposition d'invitations pour assister au défilé. - En octobre 2020, l'association envisage de nouveau d'être présente lors de la Fashion Week à la Nouvelle Orléans afin de : o promouvoir la mode à la française avec le concours de designers orléanais, o valoriser le rayonnement à l'international d'Orléans, o mettre en avant le jumelage qui nous lie à la Nouvelle Orléans.	7 000
TOTAL		13 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XA2P004, service gestionnaire EVE.

- M. GABELLE

Fêtes de Jeanne d'Arc

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
ESCALE	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	150
Secours Catholique	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	200
Les Amis du Tramway d'Orléans	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	150
Les Ateliers de La Source	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	600
Qualité de Vie à La Source	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	350
Les Chardons d'Orléans	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	500
La Mesnie des Leus du Val de Loire	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	1 000
Les Hauts Coeurs	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 2 mai 2020 à La Source.	450
Choeur de l'Université d'Orléans	Participation aux cérémonies des 7 et 8 mai dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020.	900
Union des Amicales Régionaliste du Loiret	Participation aux cérémonies des 7 et 8 mai dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020.	2 100
Sainte Jeanne, hier, aujourd'hui et demain	Participation aux cérémonies des 7 et 8 mai dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020.	700
Université d'Orléans	Participation aux cérémonies des 7 et 8 mai dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020.	2 500
TOTAL		9 600

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
 Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XB1H001, service gestionnaire EVE.

- Mme LOEILLET

Vie Associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Union des Amicales Régionalistes du Loiret (U.A.R.L.)	Aide au fonctionnement de l'association composée de 12 amicales dont l'objectif est de promouvoir les arts et traditions populaires et soutien aux différentes activités annuelles : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de diverses manifestations culturelles et ethnographiques. - Recherche de coutumes et de traditions ancestrales (contes, récits, chants traditionnels...) - Organisation d'activités « arts et traditions » (stage annuel, expositions ...) Mise en place et suivi de groupes d'arts et traditions. Animation d'ateliers « Vieux Métiers »	9 120
France Bénévolat Loiret	Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif de développer le bénévolat associatif par l'organisation de formations et la participation à des forums.	1 800
	Aide au projet « AIRE 21 : Action intergénérationnelles pour la Réussite Educative au 21ème siècle » qui a pour objectif d'aider des jeunes de 16 à 25 ans en recherche de missions bénévoles et de mobiliser les associations pour les accueillir ainsi que de valoriser le passeport bénévole.	200
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Jargeau	Attribution d'une subvention pour la prise en charge du matériel pédagogique, du renouvellement d'effets sportifs, des coûts d'entretien des matériels et du financement d'activités diverses pour une Jeune Sapeur-Pompier résidant à Orléans (forfait de 180€/jeune pour la durée de la formation).	180
TOTAL		11 300

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire REP.

- M. LELOUP

Politique de la Ville - Contrat de Ville

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Accès aux Clés de la Modernité Formation	Ateliers savoirs de base	5 000
Atlas être et savoir	2 674 heures pour comprendre la France	3 900
Initiatives et Développement	Parcours individualisé et collectif d'accès à l'insertion socio-professionnelle	10 000
Pass Emploi Service	Parcours vers un emploi durable	9 576
Animation Sociale, Educative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans	Egalité des chances	15 000
Jeunesse et Arts Martiaux	Insertion par le sport	3 000
Jeunesse et Arts Martiaux	Prévention des comportements déviants par le sport	4 000
Unis Cité	Animer et développer un programme de service civique	3 000
Vivre & l'écrire	Rencontre familles : livres et histoires pour grandir	5 000
Action	Le DIGILAB	25 000
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Pôle d'accès aux droits Orléans	3 500
Aide à l'Équipement Scolaire et Culturel d'Orléans	Maths en jeux	6 000
Association de Jeunes du Laos et leurs Amis	Action famille	5 000
Association de Jeunes du Laos et leurs Amis	Récré famille	2 000
Citizen Carmes	Cinéma dans les quartiers	1 000
Comité des fêtes de La Source	Carnaval d'Orléans La Source 2020	1 000
Culture du Cœur du Loiret	La fabrique culturelle et citoyenne	1 500
DEFI	Quartiers en scène	2 500
Escale	Animation de rue	8 000
Escale	Lieu jeune	3 000
Escale	Sport et bien être	4 000
Libre de mots	Remobiliser ses compétences	1 000
Rugby club Orléans	Partage ton ovalie	1 000
Accorderie	Création d'une accorderie	6 000
Saveurs sucrées salées	Soutien à l'activité	4 000
Lien social et médiation	Gestion des conflits de voisinage par la médiation	4 000
TOTAL		136 976

(avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville)

Imputation : fonction 824, nature 6574, service gestionnaire POL.

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
I - Soutien à l'organisation des manifestations sportives		
A.L.L.S. Cyclotourisme	Rallye des Bourgeons 8 mars 2020 Orléans la Source Cette saison marquera la 40 ^{ème} édition de ce regroupement régional de cyclotouristes. Cet évènement est ouvert à tous et offre la possibilité d'effectuer des circuits de 33, 64, 87 et 105 kilomètres à parcourir sans chronométrage.	500
Ligue du Centre de Volley Ball	Tournée des sables et Open de Beach Volley 6 juin 2020 Base de l'Île Charlemagne Cette année encore, Orléans accueillera une étape de la « Tournée des Sables », sous l'égide de la Fédération Française de Volley. Des animations permettront de découvrir le sport, tout en se sensibilisant au développement durable. L'open de Beach Volley, avec près de 50 équipes, clôturera ce rendez-vous, sous la forme d'une compétition internationale.	2 800
Sous-total		3 300
II – Soutien au développement des activités du club		
Orléans La Source Rugby	Soutien aux actions de développement du club Saison sportive 2020 Depuis plusieurs années, les dirigeants et entraîneurs multiplient différentes actions menées sur le territoire d'Orléans La Source. Des interventions en milieu scolaire, et auprès des structures, sont développées afin de permettre une pratique sportive auprès des plus jeunes, filles et garçons.	2 500
Sous-total		2 500
TOTAL		5 800

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonction 30, nature 65748, opérations SB2H008 et SC2H011, service gestionnaire SPO.

- M. SANKHON

Jeunesse

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Vivre & l'Écrire Fédération	"Salon du livre écrit par les jeunes...les jeunes tiennent salon" Thème " ART ET ENVIRONNEMENT " Année 2020 Cette action se déroule sur l'année, avec l'organisation du salon, temps fort du dispositif, au mois de mai. Ce dernier mobilise une trentaine d'acteurs pour l'accueil de groupes de jeunes sur le temps scolaire et post-scolaire avec des animations autour de l'écriture, de la lecture à haute voix, des passages sur scène, des temps de restitution et d'échanges regroupant acteurs et spectateurs en bord de scène. Le reste de l'année, des animations d'écriture et de lecture à haute voix sont proposées auprès des structures fréquentées par les jeunes et leurs parents.	5 000
TOTAL		5 000

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonction 338, nature 65748, service gestionnaire JEU.

- Mme de QUATREBARBES

Proximité et Cadre de vie

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Comité des Fêtes de La Source	Subvention de fonctionnement.	3 610
Blossières Initiatives	Subvention de fonctionnement.	1 900
Corporation de Saint-Fiacre	Organisation des fêtes de Saint-Fiacre des 28, 29, 30 et 31 août 2020.	6 000
TOTAL		11 510

(avis de la Commission Proximité et Cadre de vie)
Imputations : fonctions 020 et 824, natures 6574 et 65748, service gestionnaire DVQ.

- Mme LECLERC

Social

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Maison Saint Euverte	Subvention de fonctionnement.	2 000
La Halte	Subvention de fonctionnement.	12 000
Parentèle	Subvention de fonctionnement.	1 000
TOTAL		15 000

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 420, nature 65748, service gestionnaire CAS.

- M. NOUMI KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Ecole Seon Rang	Subvention de fonctionnement.	400
France Alzheimer Loiret	Subvention de fonctionnement.	500
Bulles de Sons	Subvention de fonctionnement.	600
TOTAL		1 500

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme LECLERC **Education**

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Maternelle Bastié Boucher	Spectacle "PLUME" au Théâtre Gérard Philipe	50
Ecoles De La Source	Carnaval : achat de matériel	1 400
Maternelle Flora Tristan	Cinématernelles - visionnage de 3 films	151,50
Elémentaire Gutenberg	Initiation à la pratique du Poney - 2 séances	240
	Réalisation d'une fresque sous le préau de l'école Gutenberg "petits"	1 500
Maternelle Jolibois	Spectacle EUGENIO au Théâtre Gérard Philipe	76
	Spectacle JMF au Théâtre Gérard Philipe	45
	Visite du Musée du cirque et de l'illusion à Dampierre en Burly	546
	Journée découverte au cirque Gruss	250
Maternelle/Elémentaire La Cigogne	Visite du Musée du Théâtre Forain à Artenay	195
Maternelle La Cigogne	Visite du zoo de Beauval	88
Elémentaire Les Aydes	Spectacle JMF "OLLE DROM" au Théâtre Gérard Philipe	48,60
Elémentaire Louis Guilloux	Manifestation "Lire, ça nous chante" dans le cadre de la nuit de la lecture à l'initiative du Ministère de la Culture	305
Maternelle Louis Pasteur	Découverte des animaux de la ferme au Grand Liot	574
Elémentaire Pierre Ségelle	Découverte de la faune forestière dans la forêt de Charbonnière	70
	Ecole et cinéma : visionnage de 3 films	96
Maternelle Pierre Ségelle	Cinématernelles - visionnage de 3 films	219
	Visite du zoo de Beauval	276
Maternelle Roger Secrétain	Journée découverte équestre	212
	Spectacle musical des JMF au Théâtre Gérard Philipe	24,30
TOTAL		6 366,40

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)
Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 220 586 €
- Subventions aux autres organismes : 6 366,40 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 226 952,40 € pour l'exercice 2020 ;

2°) accorder à l'association Famous Art la mise à disposition à titre gratuit de la serre du Jardin des Plantes pour l'organisation du défilé dans le cadre de l'année culturelle de l'Afrique en France ;

3°) procéder au retrait de l'attribution de la subvention octroyée à l'association Bulles de Sons approuvée par délibération n° 20 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 22 – Nouveau programme national de renouvellement urbain (N.P.N.R.U.). Mission égalité Femmes-Hommes. Communication.

M. le Maire – Mme CHERADAME, pour une délibération un peu particulière car vous n'allez pas complètement nous parler d'urbanisme, mais de renouvellement urbain, de renouvellement humain, comme dirait M. RICOUD, et d'égalité femmes/hommes.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme CHERADAME

*
* *
*



Mme CHERADAME – Merci M. le Maire. Je vais me mettre dans la droite ligne de Mme MATET de RUFFRAY, en vous parlant d'humilité et de la façon discrète dont on peut agir.

Effectivement ce n'est pas toujours quelque chose de partager mais il n'empêche que j'ai souhaité, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (N.P.R.U.) au travers du contrat de ville, et à ce titre je remercie M. LELOUP pour sa participation notamment financière à cette mission égalité femmes/hommes. L'objectif était de donner la parole à des femmes et des hommes qui s'interrogent sur la mise en œuvre des politiques publiques, le poids des femmes dans la décision et particulièrement le poids des budgets alloués aux femmes dans les politiques publiques. C'est une vision globale et j'avais trouvé ce sujet particulièrement intéressant notamment dans le cadre de la ville de Paris qui avait travaillé sur ce sujet-là et sur la sécurité des femmes sur l'espace public.

Vous en parlez tout à l'heure Mme TRIPET, c'est un sujet éminemment important. Il ressort aussi qu'il y a aujourd'hui des études portant notamment sur les budgets, sur la façon dont on peut mettre en œuvre des politiques paritaires et faire en sorte que les femmes puissent prendre la parole.

Une dynamique collective pour renforcer l'égalité Femmes / Hommes

En collaboration avec l'association Villes au Carré

Une **expérimentation menée sur le quartier de la Source**, duplicable sur d'autres quartiers.

Une trentaine de femmes déjà mobilisées et réunies à plusieurs reprises.



Objectifs :

- Donner **des outils** aux acteurs du nouveau programme de rénovation urbaine pour favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans l'aménagement de l'espace
- Mobiliser et accompagner la **participation des habitantes** du quartier de la Source dans les actions du projet de renouvellement urbain

Soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Coût initial : 1200 € financés par le CPER et par la Métropole dans le cadre du Contrat de ville.



2

Mme CHERADAME – *Dans les quartiers, très souvent pour les femmes, au-delà du simple fait de parler de parité femmes-hommes, c'est aussi de pouvoir se rencontrer entre elles. C'est souvent plus une sensation de mixité dans les rencontres qu'uniquement une sensation de diversité au regard des sexes eux-mêmes.*

Donc dans le cadre de cette expérimentation, on a travaillé à La Source avec Villes au Carré qui a mené cette étude et l'ensemble du service renouvellement urbain, afin de pouvoir trouver et définir des outils pouvant être mis en place. Un groupe de femmes s'est organisé dans le quartier de La Source et l'objectif était de trouver ces différentes femmes qui venaient de milieux divers pour avoir une représentativité. Ce ne sont pas forcément des femmes du même âge, ni de la même origine, ainsi que des hommes d'âges différents qui ont eux-mêmes travaillé sur le sujet.

Une dynamique collective pour renforcer l'égalité Femmes / Hommes

Des réflexions axées sur 4 sites :

- * l'avenue de la Bolière
- * la dalle 2002
- * le centre commercial Bolière III
- * le futur parc urbain (îlot 12)

**SE RASSEMBLER ET
PENSER ENSEMBLE**

6 ateliers

2 thématiques :

- * Femmes dans l'espace public
- * Femmes dans la gouvernance du quartier



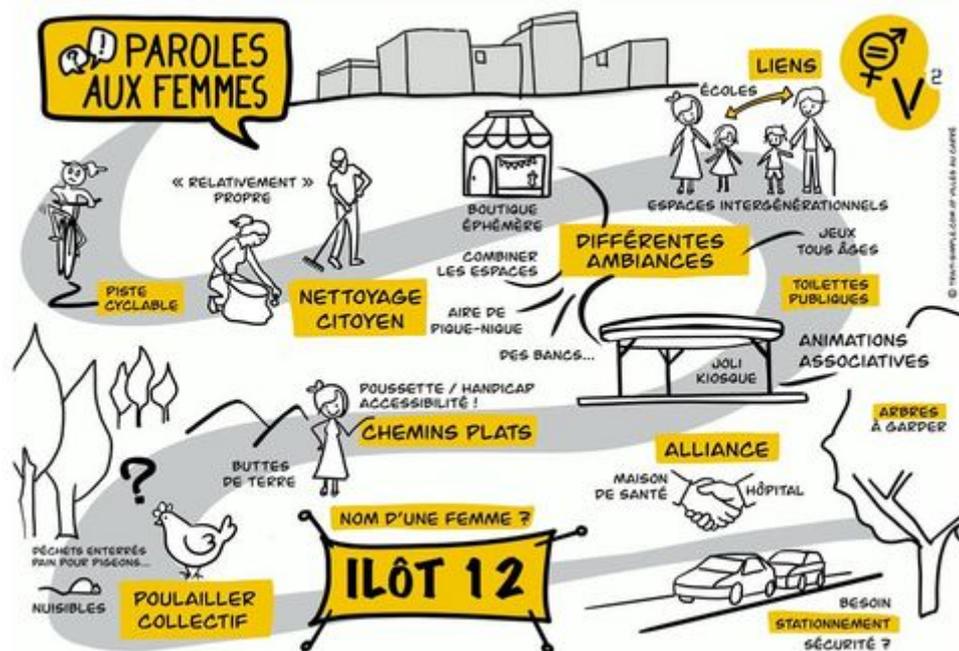
**1 réunion de restitution :
le 15 novembre 2019**

Ces ateliers ont permis de :

- Favoriser les échanges entre femmes sur leurs expériences et usages de l'espace public
- Partager et comprendre leur vision des problématiques d'égalité femmes/hommes à l'échelle du quartier
- Proposer des solutions pour le projet de rénovation urbaine

Mme CHERADAME – Alors bien évidemment on a eu les mêmes écueils que l'on a parfois dans des réunions publiques, c'est-à-dire pas forcément de très jeunes femmes, d'étudiantes, de femmes actives, mais on en a quand même trouvé afin de pouvoir monter ses ateliers. Ils se sont organisés autour des thématiques de l'espace public et de la gouvernance du quartier. Une réunion constitutive s'est donc mise en œuvre de façon à voir ce que l'on en tirera pour l'avenir, car l'objectif est effectivement d'être dans une expérimentation mais que celle-ci puisse être reproductible à d'autres endroits.

> Exemple du futur parc urbain (îlot 12) : premières pistes et idées



Mme CHERADAME – Je voulais vous montrer comment on peut se rassembler pour penser car en fait c'est ce qui parfois manquait : prendre le temps de penser collectivement les projets au travers de diverses réunions de concertation auxquelles forcément, tout le monde ne peut pas accéder ou aller. L'exemple de l'îlot 12 vous montre bien la façon dont ces travaux ont été reconstitués.

L'îlot 12 est le parc urbain qui est attendu par les habitants du quartier de La Source entre la maison de santé, l'école et la mosquée, ces trois espaces étant des lieux de vie et puis la salle de sport Minouflet et la médiathèque. Il était question de trouver comment pouvait s'organiser cette interface à la croisée de plusieurs équipements publics. Et donc ces femmes se sont exprimées en ayant des convergences sur certains sujets, des divergences aussi, en disant : « Voilà comment nous on aimerait cette ambiance. ». Et cette ambiance, elle est souhaitée sécuritaire et propre. Côté déplacements, ils sont pris en compte notamment ce que l'on appelle les déplacements actifs, donc les vélos mais également les déplacements en poussette. On a parlé de pouvoir travailler également sur le stationnement, sur le kiosque, sur les liens et donc montrer que cette façon de travailler reflète finalement ce qui peut être mis en place dans un cahier des charges qui va ensuite être utilisé par les aménageurs pour pouvoir travailler sur le système.

La conclusion a été de dire qu'en donnant la parole aux femmes, elles ont la possibilité de donner leur point de vue ce que parfois elles ont dû mal à faire, notamment dans des réunions publiques. D'ailleurs on le voit aussi dans cette assemblée, les femmes prennent souvent la parole mais ce sont très souvent les hommes qui concluent, ce sont très souvent les hommes qui ont un temps de parole plus important. Ces femmes souhaitent donc trouver ces temps d'échanges afin de pouvoir s'approprier divers sujets. C'était ce point que je souhaitais mettre en avant parce que c'est un travail qui était assez long, qui s'est tenu sur toute l'année dernière. On a commencé au mois de janvier, la réunion de restitution s'est faite au mois de novembre. Elles ont émis plus d'attentes que de craintes, je le souligne, mais elles ont parfois des sentiments d'intimidation dans des espaces qui sont dédiés aux hommes, ce qui justifie une implication très en amont dans les projets.

M. le Maire – Très bien.

(Mme TRIPET demande la parole.)

M. le Maire – Ne vous inquiétez pas Mme TRIPET. Vous n'auriez pas levé le doigt, je vous aurais donné la parole, je ne sais pas pourquoi.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – Allez-y, je vous en prie.

Mme TRIPET – Tout d'abord je voulais vous remercier. C'est un projet qui me tenait à cœur et que j'avais évoqué à de nombreuses reprises dans cette enceinte. Je vous remercie aussi d'avoir évoqué la mairie de Paris, ainsi que l'adjointe à l'égalité femmes/hommes, qui se trouve être une amie et une camarade, Mme Hélène BIDARD. Elle a beaucoup travaillé sur ces sujets et en particulier la sécurité des femmes se déplaçant dans la ville.

Juste une chose par rapport au projet que vous nous avez présenté sur l'îlot 12, je ne vois rien concernant l'éclairage le soir. Cela n'a pas été évoqué et pourtant c'est souvent un sujet qui revient en liens avec les déplacements le soir en hiver avec différentes problématiques. Donc juste cette question-là mais autrement merci, je vois que les choses progressent, je voulais le dire. C'est bien il faut continuer.

M. le Maire – Je partage. D'autres remarques ? Mme RICARD.

Mme RICARD – Déjà merci pour l'initiative et je suis assez frappée parce qu'il y a quelques années déjà dans le comité de quartier du centre-ville, une jeune femme faisant partie du comité m'avait parlé de la place de la femme dans le milieu urbain. J'avais été interloquée, pourquoi plus que l'homme ou la femme, par rapport à cette définition ? Du coup la discussion avait été assez intéressante car il y avait aussi des hommes autour de la table qui disaient que eux aussi pouvaient se sentir moins bien ou mieux parce qu'ils étaient des hommes. Ce n'est pas si simple. Par contre, là où je vous retrouve c'est justement par rapport à l'éclairage, cette espèce d'ambiance qui fait que si on veut rentrer tard du cinéma le soir et bien lorsque l'on est une femme, c'est un peu moins facile.

Dans les parcs urbains, les aménagements sont souvent pensés par des hommes, et même s'ils ont plein de qualités et qu'ils font autant de choses que les femmes, c'est un peu différent, cette petite chose en plus et quelque fois cela peut jouer à pas grand-chose. Et franchement, cela a fait évoluer nos pratiques en mairie de proximité pour dire les choses comme ce que l'on vient de parler. Merci.

M. le Maire – C'est certain. M. GRAND.

M. GRAND – Simplement beaucoup de femmes ont pris la parole et il me paraît important qu'un homme puisse la prendre sur ce sujet.

M. le Maire – Ce n'est pas fini M. GRAND.

M. GRAND – Sincèrement aujourd'hui, l'appropriation de l'espace public par les femmes pose un certain nombre de questions bien précises et il me paraît important que l'on s'en saisisse tous. C'est uniquement en ce sens que je souhaitais prendre la parole, pour dire que ce travail qui a été fait est un excellent travail. Il est important pour l'avenir et nous devons nous saisir de ces sujets, car il y a en effet – comme l'a dit Mme RICARD à l'instant – des différences réelles entre l'appropriation de l'espace public que l'on soit un homme ou une femme. Légitimement, c'est la réalité, les femmes peuvent s'apercevoir régulièrement que l'espace public ne leur est pas forcément dédié et n'est pas pensé pour elles. Je vous remercie.

M. le Maire – On est bien d'accord. Plus de prise de parole ? Mme CHERADAME voulez-vous ajouter quelque chose ? Simplement pour aller dans le sens de ce qui a été dit, on a parlé du harcèlement tout à l'heure sur le volet sécurité et notamment parce qu'il y avait eu cette interpellation faite par Mme TRIPET sur cette question, on est typiquement là-dedans. Lorsqu'avec Soufiane SANKHON par exemple, on a imaginé d'aménager complètement les boucles de running autour de la Loire, la première question était de pouvoir avoir un éclairage adapté afin que les femmes se sentent en sécurité lorsqu'elles courent. Je me souviens d'un exercice qui avait été fait à La Source dans le cadre du Grand Projet de

Ville, où l'on avait demandé à des enfants de CM1 et de CM2 de participer à l'élaboration du cahier des charges du square devenu, je crois, le square Aliocha près de la rue Henri Troyat. Je me souviens très bien d'une phrase : « On ne veut pas que les grands si sentent bien, on veut que ce soit à nous. ». Cela voulait tout dire. Et quand les paysagistes ont fait leur travail et que les enfants l'ont validé, on a construit quelque chose d'adapté. Et donc ce regard de l'usager, par rapport aux données techniques – on a d'excellents techniciens à la Ville – est fondamental et il est impératif que tout le monde s'y sente bien, et a fortiori les plus fragiles et celles qui se sentent menacées notamment dans certain quartier sur ces points-là. Il faut dire par exemple que l'avenue de la Bolière perd en commercialité parce que les femmes ne s'y sentent pas à l'aise, pour ne pas dire parfois bloquées. Et ça, ce n'est pas acceptable. C'est une question à la fois de sécurité, ce que l'on a vu avec Olivier GEFFROY et surtout – comme le souffle Mme CHERADAME – une question d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes est fondamentale. Je parlais des effets collatéraux. Tous ces éléments-là sont des éléments de société à prendre en compte et sur lesquels tout ce qui peut faire avancer les choses est bien vu. C'est un autre regard, un regard complémentaire de ce que l'on a fait jadis avec ce que l'on appelait les analyses préventionnelles de l'espace public. Cela doit absolument participer à la création de la Ville, cela me paraît certain.

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La place des femmes dans l'espace public n'est pas un sujet récent mais il est de plus en plus documenté et interrogé, dans la recherche, la presse et à travers quelques expérimentations urbaines.

Cette approche permet de penser la ville autrement. Garantir la place et une participation équitable des femmes dans l'espace public est un levier important pour la justice sociale et l'efficacité des politiques publiques.

En France, suite à plusieurs dispositifs légaux, notamment la loi Lamy du 21 février 2014 relative aux contrats de ville, les politiques urbaines abordent de plus en plus la thématique des femmes dans l'espace public. C'est un sujet en émergence dans les quartiers de la Politique de la ville.

Fin 2018, Orléans Métropole s'est engagée pour que le nouveau programme national de renouvellement urbain (N.P.N.R.U.) puisse contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a demandé à l'association Villes au Carré de l'accompagner dans cette nouvelle démarche.

Le but est de créer les conditions favorables à une nouvelle dynamique collective pour renforcer l'écosystème de l'égalité femmes-hommes (EFH) qui accueillerait la parole des habitantes.

Villes au Carré a donc proposé de réaliser une expérimentation sur le quartier prioritaire de La Source, à Orléans, qui soit duplicable. Celle-ci bénéficie du soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, dans le cadre d'une mission égalité femmes-hommes dans les Contrats de Ville, financée par le Contrat de plan État-région.

Un double objectif a été fixé pour le projet, dénommé « La Re-Source des femmes » :

- donner des outils aux acteurs du N.P.N.R.U. sur l'égalité femmes-hommes dans l'espace public ;
- mobiliser et accompagner la participation des habitantes du quartier de La Source dans le projet de renouvellement urbain.

Après la constitution d'une équipe pilote, et sa sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, l'identification d'un réseau d'allié.es relayant cette démarche a permis la constitution d'un groupe d'une trentaine de femmes du quartier de La Source.

Plusieurs ateliers ont été organisés regroupant de 16 à 25 femmes. Ils étaient axés sur des opérations de renouvellement urbain : l'Avenue de la Bolière, la dalle, le centre commercial Bolière 3 et le futur parc urbain.

Ces ateliers ont favorisé les échanges des femmes sur leurs expériences et usages de l'espace public du quartier de La Source, leurs visions des problématiques de l'égalité femmes-hommes et leurs demandes et solutions pour le nouveau projet de renouvellement urbain (N.P.R.N.U). Les échanges ont aussi porté sur leur intérêt à participer à ce processus et les compétences à mobiliser et/ou acquérir pour cela.

Une mise en commun des résultats des différents échanges et pistes d'actions s'est déroulée le 15 novembre 2019, en présence d'élus d'Orléans Métropole et du réseau des alliés.es.

Une évaluation de l'expérimentation sur le quartier de La Source est en cours. Elle sera documentée pour être transposable à d'autres programmes ou quartiers de la Métropole.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication relative la mission égalité femmes-hommes, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (N.P.R.N.U.) sur le quartier de La Source à Orléans. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

N° 23 – **Action foncière. Quartier Saint Marceau. Terrains à bâtir de part et d'autre de la nouvelle voie de liaison entre la rue des Jacinthes et la rue des Anguignis. Cession après déclassement à FRANCE LOIRE en exécution partielle d'une dation en paiement. Accord des parties pour modifier le protocole d'accord signé le 25 juin 2012.**

Mme CHERADAME – *C'est une délibération technique. Il s'agit en fait d'une convention passée avec FRANCE LOIRE depuis 2011 et qui concerne tout le renouvellement urbain du quartier Dauphine. Je vous rappelle que sur ce quartier, ce sont plus de 8 millions d'euros investis, à la fois par la Ville et par FRANCE LOIRE, et encore 4 millions d'euros par FRANCE LOIRE uniquement sur le patrimoine acheté dans le quartier.*

Dans le cadre de cette convention, il s'avère qu'aujourd'hui il était prévu une dation – il s'agit d'un paiement en « nature » - d'une partie des terrains désaffectés suite à la construction de l'école Georges Chardon. Ces terrains avaient été estimés avec une valeur foncière supérieure en fait à la valeur d'usage qui va en être faite. Il était prévu de construire des collectifs et nous avons travaillé avec FRANCE LOIRE pour pouvoir y construire des maisons en accession sociale et donc la valeur des terrains étant diminuée du fait qu'il n'y aura pas la même valeur au demeurant.

Il s'agit donc de modifier cette convention afin de pouvoir s'approcher des nouvelles valeurs foncières. Dans ce cadre-là, il faudra envisager avec FRANCE LOIRE dans les quatre ans à venir, une nouvelle dation de terrains pour compléter ce qui va être fait.

Je tiens à souligner que FRANCE LOIRE a travaillé avec ses locataires notamment dans les derniers mois, au regard des problématiques qui avaient été évoquées suite à divers articles. Plusieurs réunions ont eu lieu et les problèmes de gestion y ont été traités. D'autres réunions vont se tenir à partir du mois de mars avec le bailleur notamment en lien étroit avec la mairie de proximité et Matthieu LANGLOIS.

Je souhaitais juste faire un point sur ces différents sujets.

M. le Maire – *Merci beaucoup. Des remarques par rapport à cela. Je vous consulte.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis son rachat par le bailleur social FRANCE LOIRE, l'ensemble dénommé Résidence Dauphine a bénéficié d'un important programme de réhabilitation avec des travaux de résidentialisation, démolition et de reconstruction de logements.

Ces actions ont été menées dans le cadre d'une démarche partenariale avec la Mairie qui a mis en œuvre une démolition-reconstruction d'un groupe scolaire et d'un gymnase, la valorisation d'espaces publics, la réorganisation du maillage viaire et la réalisation de nouveaux espaces publics cohérents et structurés permettant notamment de désenclaver la Résidence Dauphine avec la création d'une nouvelle rue reliant la rue des Anguignis.

Ainsi, un protocole d'accord approuvé lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2011 a été signé entre la Mairie et FRANCE LOIRE le 25 juin 2012, décrivant les conditions de réalisation de l'opération de renouvellement urbain et les mutations foncières induites entre les parties.

Aux termes d'un acte reçu les 4 et 9 décembre 2014, la société FRANCE LOIRE et la Mairie ont procédé à un premier échange entre :

- une parcelle de terrain nu cadastrée section DO n° 494 de 1 950 m² provenant de la démolition de la résidence des Géraniums comportant 20 logements, destinée à la construction du nouveau groupe scolaire dénommé Bénédicte Maréchal pour remplacer l'ancienne école Georges Chardon et l'aménagement d'un espace public structurant de type parvis ;
- un terrain de 1 411 m² lieudit 70 avenue de la Marne (rue du Nécotin), parcelle cadastrée CK n° 841, comportant d'anciens logements d'instituteurs désaffectés du domaine public scolaire communal.

L'acte d'échange prévoit également à la charge de la Mairie, une soulte de 568 080 € H.T. transformée en l'obligation de remettre à la société FRANCE LOIRE à titre de dation en paiement, des lots à définir après démolition de l'ancien groupe scolaire de l'îlot Dauphine et réalisation de la voie nouvelle permettant à FRANCE LOIRE de construire l'équivalent d'une Sigle de surface hors œuvre nette (SHON) d'environ 2 367 m² et de régulariser un délaissé de 21 m², parcelle cadastrée DO n° 497, déjà intégré dans une résidence de la société FRANCE LOIRE.

Après division de son unité foncière provenant de la démolition de l'ancienne école Georges Chardon (parcelles cadastrées section DO n° 496 et 465) par un document modificatif du parcellaire cadastral, la Mairie a identifié :

- deux tenements de part et d'autre de la voie nouvelle selon plan ci-annexé définis au regard du futur projet de FRANCE LOIRE ;
- les emprises destinées à être intégrées, d'une part, dans le domaine public métropolitain et aménagées à usage de voie nouvelle (parcelles cadastrées section DO n° 532 et 514), bassin de rétention (parcelle cadastrée section DO n° 510), espace vert accessoire de la voirie (parcelle cadastrée section DO n° 523) et d'autre part, dans le domaine public communal, la parcelle cadastrée section DO n° 533 intégrée dans l'emprise du nouveau gymnase.

C'est ainsi un total de 3 210 m² qui serait remis à FRANCE LOIRE en dation pour le paiement partiel de la soulte, en exécution de l'acte précité en date des 4 et 9 décembre 2014.

Les parties ont convenu de retenir désormais un projet constructif moins dense et ainsi faire évoluer le programme constructif initialement envisagé et pris en compte dans le protocole d'accord.

Une étude de faisabilité retenait alors l'hypothèse de construction d'un petit collectif. Les droits à construire étaient valorisés par France Domaine à 240 € H.T./m² SHON.

Le nouveau programme prévoit désormais la construction de 9 pavillons individuels et 724 m² de surface de plancher (SDP).

Les parties conviennent de retenir une valorisation à 240 € H.T./m² SDP (non révisé) soit 173 760 € constituant l'accord initial du 18 novembre 2011, à laquelle s'ajoute toutefois à titre de charge augmentative les dépenses accessoires de préparation des terrains, non assimilables à des travaux de viabilité soit un coût de 155 767 € notamment :

- décrouitage des revêtements de l'ancienne cour d'école ;
- abattage d'un arbre situé à l'emplacement d'une future construction ;
- démolition des fondations en béton, anciens caniveaux et maçonneries de l'ancien groupe scolaire ;

- décapage du fond de forme en terre végétale ;
- démolition sous maîtrise d'ouvrage de la ville du mur en limite de parcelle nord dès que l'autorisation de construire sera définitive.

Soit une valorisation totale pour les 3 210 m² de terrain à 329 527 €. Cette valeur s'impute ainsi sur la dette résultant de la soulte initiale à la charge de la Mairie.

Il apparaît une distorsion avec l'avis de France Domaine en date du 20 août 2019 qui valorise les deux tènements à céder par la Mairie à hauteur de la soulte (-10% marge d'appréciation) sans prendre en compte la SDP du nouveau programme. Il en résulterait une valeur de SDP de l'ordre de 788 €, qui ne peut être retenue pour un programme d'accession sociale à la propriété.

Cette dation portant sur les deux tènements ne vaut pas quittance totale de la soulte, ce qui induit d'un commun accord la modification du paragraphe 3 de la partie 3 du protocole d'accord en date du 25 juin 2012.

Les parties devront s'accorder sur l'objet et les conditions d'un acte complémentaire dans un délai maximal de quatre ans portant sur un ou plusieurs terrains dont la valeur vénale, fixée au vu de l'avis du pôle évaluation domaniale de la direction de l'immobilier de l'Etat ou en cas de contestation à dire d'expert, serait à hauteur du solde de la soulte arrêtée à 238 553 €. Cette remise complémentaire permettrait d'éteindre totalement la dette de la Mairie. A défaut de dation complémentaire possible dans ce délai, le solde du prix sera versé en numéraire par la Mairie.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du CG3P :

- **considérant la désaffectation matérielle desdits terrains du domaine public scolaire (ancien groupe scolaire Georges Chardon), tel que précisé dans la délibération en date du 6 juillet 2015 emportant désaffectation juridique du domaine public scolaire ;**
- **considérant que le déclassement du domaine public scolaire communal répond à un intérêt communal d'autant qu'il s'agit d'exécuter un engagement contractuel antérieur, en ce qu'il permettra la réalisation d'une opération en accession sociale à la propriété avec la livraison de 9 pavillons.**

Constater le déclassement des parcelles cadastrées section DO n° 497, 511, 512, 513, 518, 519, 520, 521, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530 et 531 ;

2°) au vu de l'avis de France Domaine en date du 20 août 2019 et de l'avis initial du 18 mai 2011 qui retenait une valorisation sur la base de 240 € H.T./ m² SHON, en exécution du protocole d'accord de 2012 et de l'acte en date des 4 et 9 décembre 2014, transférer à FRANCE LOIRE, bailleur social, à titre de dation en paiement partiel, les parcelles ainsi déclassées cadastrées section DO n° 497, 511, 512, 513, 518, 519, 520, 521, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530 et 531, issues notamment de la division des parcelles cadastrées DO n° 496 et 465 correspondants à deux tènements de part et d'autre de la nouvelle voie soit un total de 3 210 m². Les parties valorisent ce foncier à 173 760 €, montant auquel s'ajoutent les dépenses de préparation des terrains de la ville soit un total de 329 527 €. Les frais et émoluments seront à la charge de FRANCE LOIRE y compris la fiscalité afférente ;

3°) autoriser FRANCE LOIRE à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et à procéder à tout sondage préalable nécessaire au projet. Cette autorisation accordée sous réserve de remettre le site en l'état si l'acte constatant le paiement partiel par dation n'était pas signé et ne vaut pas autorisation de commencer les travaux constructifs ni de fondations ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les actes consécutifs étant précisé que la réalisation du programme défini dans l'exposé, soit 724 m² de SDP, déterminant pour la valorisation de la dation est une condition essentielle de l'accord de la Mairie. Toute évolution à la hausse de ce programme sera prise en compte pour fixer le montant de la soulte résiduelle ;

5°) prendre acte que la cession des parcelles cadastrées section DO n°S 497, 511, 512, 513, 518, 519, 520, 521, 524, 525, 526 ,527, 528, 529, 530 et 531 ne constituera pas pour la Mairie quittance totale de la soulte ainsi qu'il était initialement prévu dans le protocole d'accord en date du 12 juillet 2012, ce qui modifie ledit protocole dans sa partie 3, paragraphe 3 ;

6°) prendre acte qu'une cession complémentaire d'un ou plusieurs terrains d'une valeur égale au solde de la soulte devra être décidée par délibération et acceptée par les parties dans les 4 ans à compter de la signature de l'acte autorisé par la présente délibération et qu'à défaut, la Mairie devra s'acquitter en numéraire du montant de la soulte. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET
DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT
PÔLE ÉVALUATION DOMANIALE
Cité administrative Coligny – Bat P3
131 rue du Faubourg Bannier
CS 54211
45042 ORLEANS cedex 1

Orléans, le 20/08/2019

POUR NOUS JOINDRE : Mme Martine Le Roy
Téléphone : 02 38 69 33 59
Courriel : martine.le.roy@dgffs.finances.gouv.fr
N/Réf. : 2018-45284/V/0749

MAIRIE D'ORLEANS

VRéf : courrier du 17/07/2019
Objet : cession terrains rue des Jacinthes, 45100 Orléans
Affaire suivie par : Morgane DAYOT

AVIS DES DOMAINES SUR LA VALEUR VÉNALE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par
les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics :
CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS À BÂTIR
ADRESSE DU BIEN : RUE DES JACINTHES, 45100 ORLEANS
VALEUR VÉNALE : 634 000 €

1-Service consultant : Mairie Orléans

2-Date de consultation : 17/07/2019

Date de réception : 17/07

Date visite : 12/08/2019

Date de constitution du dossier « en l'état » : 14/08/2019.

3-Opération soumise à l'avis du Domaine-Description du projet envisagé

-Cession (dation en paiement) de deux terrains à bâtir, suite à un échange réalisé en 2014, conformément à un protocole d'accord signé en 2012 entre la Ville d'Orléans et la société France-Loire.

-Projet de construction de 9 maisons individuelles.

4-Description du bien : terrains à bâtir

-Adresse : quartier Résidence Dauphine, 1 rue des Jacinthes ; terrains situés de part et d'autre de la voie nouvellement créée par la ville, reliant la rue des Jacinthes à la rue des Anguignis.

-Terrains en nature de terre végétale.
-Références cadastrales : DO 496, 497 et 465, pour une emprise de 3964 m².

5- Situation juridique

-Nom du propriétaire : Ville d'Orléans
-Biens libres.
-Acquisition selon acte d'échange du 04/12/2014, entre Ville d'Orléans et France-Loire, prévoyant à la charge de la Ville d'Orléans, une soulte de 568080 € HT, transformée en obligation de remettre à la société France-Loire à titre de dation en paiement, deux lots de terrains à bâtir, dans le quartier résidence Dauphine.

6- Urbanisme et réseaux

-PLU approuvé le 25/10/2013 → zone UJ

7- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Après étude du marché immobilier local, compte tenu de l'implantation et de la situation du bien au PLU de la ville d'Orléans, sa valeur vénale peut être estimée à 634 000 €.

Cette valeur peut être affectée d'une marge d'appréciation de - 10 % (570600 €)

Dans ces conditions, le prix fixé dans le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 -568080 €- n'appelle pas d'observation et peut être accepté.

8- DURÉE DE VALIDITÉ : DEUX ANS.

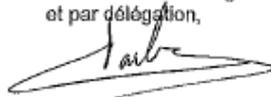
9- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques par intérim,
et par délégation,



Mr Franck POULET
Administrateur des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Annexe n°3 : Avis du Service des Domaines.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET



DIVISION DE DOMAINE
4 rue des maîtres
CS 45518
45088 Orléans cedex 1
Réception sur rendez-vous du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Davy.DICHARRY
Téléphone : 02.38.42.59.80
Télécopie : 02.38.79.69.12
Courriel : davy.dicharry1@dgfip.finances.gouv.fr

Nos références à rappeler :

- 2011-234V509 à 511 (parcelles appartenant à la ville d'ORLEANS)
- 2011-234V513 à 515 (parcelles appartenant à la société FRANCE LOIRE)

Affaire suivie par : Madame BARROT Sylvie.

Vos références : lettre du 11/04/2011 reçue le 14/04/2011.

Objet : Résidence Dauphine- Opération de Renouvellement Urbain.



Orléans, le 18/05/2011

Monsieur le Député-Maire
Mairie d'ORLEANS - Direction de l'Urbanisme
Département de l'Action Foncière
45040 ORLEANS Cedex 1



Monsieur le Député-Maire,

Par lettre susvisée et suite à la réunion du 16 février, vous avez demandé dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur le secteur de la Résidence Dauphine, l'estimation des terrains cadastrés DO 229p, DO 231p et 465p d'une superficie totale de 3.982 m² d'une part et d'autre part les terrains cadastrés DO 225p, 226 et 227p d'une superficie de 3.255m².

Après examen du marché immobilier local, le prix au mètre carré de ces parcelles nues peut donc être estimé à 120 € le m² ou 240 € le m² de Surface Hors Œuvre Nette.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
et par délégation,
Le chef de la Division Domaines.

Nicolas GOUGET DE LANDRES
Trésorier Principal

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉPONSE DE L'ÉTAT

1/1

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : ORLEANS	Section : 000 DO Qualité du plan : Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 20 février 2019 Support numérique : OUI	Document d'arpentage dressé par M. BLANC Thomas à : 45000 ORLEANS Date : 20 février 2019 Signature :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 76777 Document vérifié et numéroté le A : Orléans Par : le 29/08/2019 Eric CONILH Géomètre du Cadastre	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie c-jointe, dressé le 20/02/2019 par M. AXIS-CONSEILS, géomètre à ORLEANS Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463 A : Orléans, le 25/06/2019	

Cyril REVAUD



N° 24 – **Action foncière. Quartier Argonne. 69, boulevard Marie Stuart. Maison de Santé Liliane Coupez cédée à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE (S.E.M.PAT.) ORLEANS VAL DE LOIRE. Acte complémentaire portant sur la désignation du bien et la constitution de servitudes.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Aux termes d'un acte reçu par Maître DUPUY-DENUS les 11 et 17 septembre 2019, la Mairie a cédé à la S.E.M.PAT. ORLEANS VAL DE LOIRE les bâtiments aménagés et affectés à destination de la maison de santé, en exécution d'une délibération en date du 17 juin 2019.

Il apparaît à l'usage, la nécessité de constituer des servitudes notamment :

- de passage à pied et en deux roues notamment pour l'accès au local poubelle (fonds dominant/ volume n° 16 de la M.S.P.) et un accès secondaire des employés de la maison de santé (fonds dominant/ les volumes et deux parcelles constituant l'assiette foncière de la M.S.P.) par un passage technique fermé (fonds servant/ parcelles cadastrées CM n°979 et 981 provenant de la division des parcelles cadastrées CM n° 866 et 867), propriété de la Mairie. Une échelle accrochée sur les murs de la M.S.P. permettant l'accès au toit du centre commercial surplombe ce même passage ;
- sortie de secours mutualisée de la mairie annexe et de la maison de santé. Une convention particulière précisera les modalités d'entretien de ce passage fermé par un portail, propriété de la ville, prenant en compte les usages ;
- de vues (fonds dominant/ assiette foncière de la M.S.P., fonds servant/ parcelles cadastrées CM n° 979 et 981).

En outre, cet acte complémentaire permet de préciser la désignation des locaux de la M.S.P. cédés, cet équipement s'inscrivant en effet dans des volumes mais aussi sur les deux parcelles cadastrées section CM n°865 et 868, hors de l'état descriptif de division en volumes.

Ces deux parcelles n'ont pas été désignées dans la première délibération, omission résultant d'une incohérence entre les plans de l'autorisation d'urbanisme et la réalité de la construction.

Les parties ont signé l'acte de vente les 11 et 17 septembre 2019 et convenu alors de régulariser la situation par un acte complémentaire sans incidence sur le prix, lequel prendrait en compte toutes les surfaces constituant la maison de santé.

La présente délibération a donc pour objet de préparer cet acte complémentaire portant sur les servitudes et de corriger l'erreur initiale dans la désignation du bien.

Il est précisé que ces deux parcelles sont désaffectées de l'ancien usage public par suite des travaux de construction mais qu'il convient de prononcer leur déclassement, travaux achevés selon déclaration du 19 décembre 2014.

La cession intervient au bénéfice de la S.E.M.PAT. sans versement de prix, s'agissant de régulariser une omission, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu l'article L. 2141-1 du CG3P et considérant la désaffectation résultant de la réalisation des travaux de construction de la maison de santé, constater le déclassement des parcelles cadastrées section CM n° 865 et 868 d'une surface cadastrale de 59 m² ;

2°) au vu de l'avis de France Domaine en date du 18 décembre 2019, décider la cession à la S.E.M.PAT. ORLEANS VAL DE LOIRE desdites parcelles ainsi déclassées, intégrées aux bâtiments de la maison de santé dont le surplus a déjà été transféré en pleine propriété à la S.E.M.PAT. ORLEANS VAL DE LOIRE par acte des 11 et 17 septembre 2019. Il n'y a pas lieu à versement d'un prix s'agissant de régulariser une désignation incomplète. Ces parcelles appartiennent à la Mairie,

collectivité territoriale, identifiée au SIREN sous le numéro 214502346, domiciliée place de l'Etape, 45000 ORLEANS ;

3°) autoriser la constitution des servitudes rendues nécessaires par la situation des lieux et notamment de passage, de vues et de surplomb susvisées, ce sans indemnités ;

4°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire. »

ADOPTE A L'UNANIMITE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET
DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT
PÔLE ÉVALUATION DOMANIALE Cité administrative Coligny – Bat P3 131 rue du Faubourg Bannier CS 54211 45042 ORLEANS CEDEX1:
POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par : Laura Jalladeau Téléphone : 02 18 69 53 69 Courriel : laura.jalladeau1@dgfip.finances.gouv.fr Réf. : 2019-45-234V1136 (dossier initial 2019-45-234V0105)

Orléans, le 18/12/2019

Mairie d'ORLEANS

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE
CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37
et L.5722-3 et articles R correspondants.
AVIS MODIFICATIF

DÉSIGNATION DU BIEN : MAISON DE SANTÉ
ADRESSE DU BIEN : 69, BOULEVARD MARIE STUART À ORLÉANS

1 - SERVICE CONSULTANT :
AFFAIRE SUIVIE PAR : MORGANE DAYOT

2 - DATE DE CONSULTATION	: 20/11/2019
Date de réception	: 20/11/2019
Date de visite	: lors du dossier initial
Date de constitution du dossier « en état »	: 18/12/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Avis modificatif à l'avis du 09/04/2019 relatif à la cession par la Ville d'Orléans à la Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) Orléans Val de Loire, de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Liliane Coupez située dans le Centre commercial Marie Stuart.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales complémentaires : parcelles cadastrées CM n°865 pour 45 m² et n° 868 pour 14 m² soit une superficie cadastrale totale de 59 m².

Ces deux parcelles, qui ont été omises par le Service consultant lors de la consultation initiale du 23/01/2019, doivent être ajoutées aux références cadastrales figurant dans l'avis du 09/04/2019.

Il est précisé que la description du bien, figurant dans l'avis du 09/04/2019, prend en compte ces deux parcelles.

Par ailleurs, le Service consultant fait connaître que, sur une partie des parcelles communales cadastrées CM n° 866 pour 661 m² et 867 pour 3 328 m², actuellement en cours de division, doivent être constituées les servitudes suivantes :

. servitudes de vues, de passage à pied, d'accès avec cycles et issue de secours, grevant les 2 parcelles, correspondant au passage technique (fond servant) au profit des volumes 12-16-18-20 des parcelles cadastrées CM n° 620-623-624-865-868

. servitude de surplomb d'une échelle permettant la surveillance du toit grevant les 2 parcelles (fond servant/passage technique) au profit des volumes à usage commercial appartenant à la SA Stuart Commercial, propriétaire et gestionnaire de l'ensemble commercial s'inscrivant dans la même volumétrie sur les parcelles cadastrées CM n° 620-623-624. Cet ouvrage permet aussi la surveillance du toit de la MSP avec les servitudes induites.

Il est précisé par le Service consultant que les servitudes doivent être constituées sans indemnité car il s'agit de régulariser un usage de fait, le propriétaire de la MSP ayant la charge de l'entretien des éléments et équipements notamment d'une rampe et d'un porte-vélo, nécessaires ou utiles à l'exercice de ces servitudes à l'exception de l'entretien du portail.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Le Service consultant.

- situation d'occupation : pour les parcelles cadastrées CM n° 865 et 868 se reporter à la situation d'occupation figurant dans l'avis du Domaine du 09/04/2019.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Ubb au PLU approuvé le 25/10/2013 dont la dernière modification est en date du 19/09/2016.

Bien situé dans le quartier prioritaire de la Ville (QPV) Argonne.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Liliane Coupez, estimée à 550 000 € avec marge d'appréciation de 10 % dans l'avis du 09/04/2019, prenant déjà en compte les parcelles CM n° 865 et 868, reste inchangée.

Les modalités de constitution des servitudes, telles qu'elles sont relatées dans la description du bien, n'appellent pas d'observations particulières et peuvent être acceptées.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

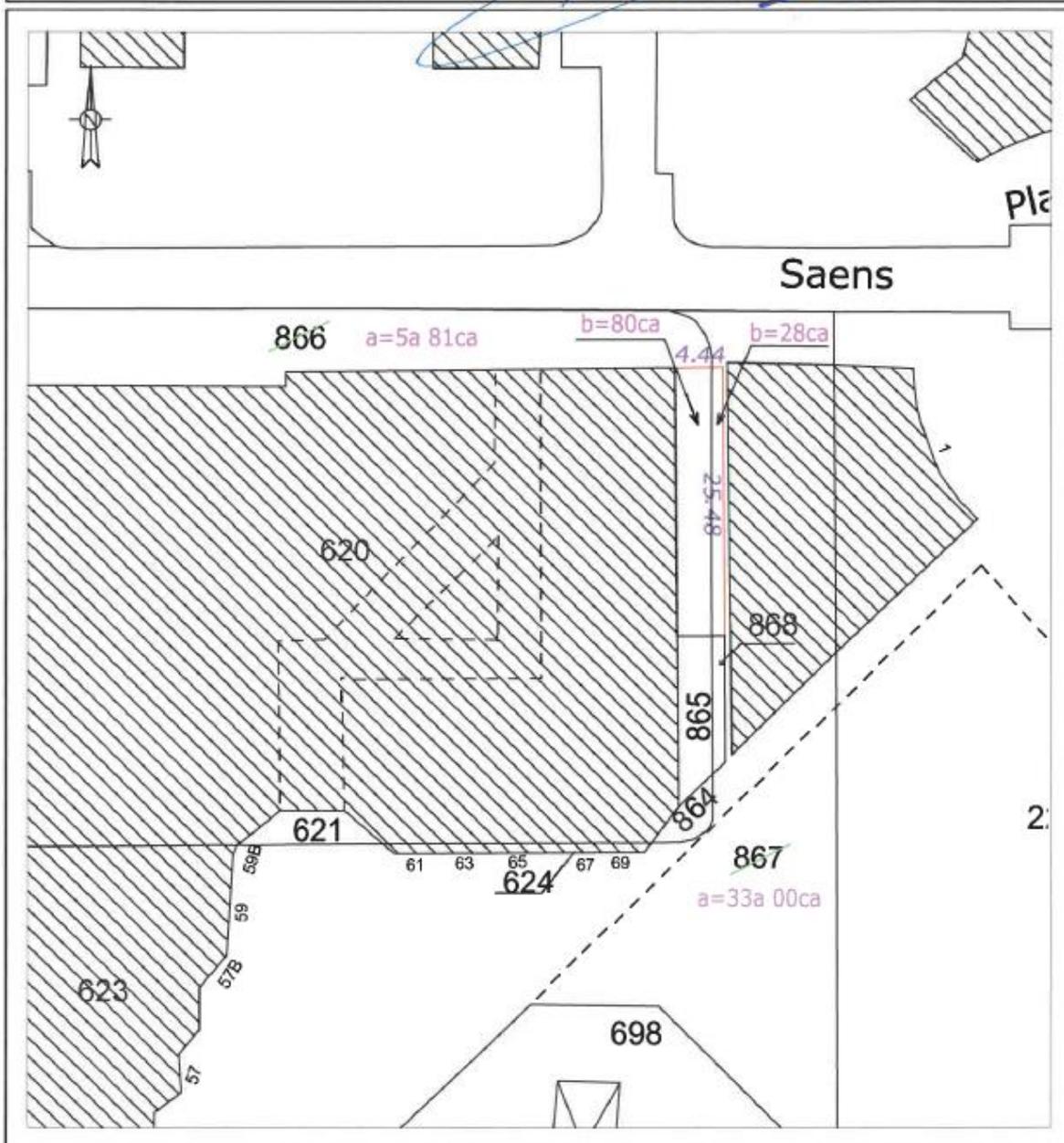
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,
La Responsable du Pôle Evaluation domaniale,



Laure CHENICLET
Inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS		
Commune : ORLEANS	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	Section : CM Qualité du plan : Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 12 décembre 2019 Support numérique : OUI
Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____ Document vérifié et numéroté le ____/____/____ A _____ Par _____	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie e-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____ Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8483 A <u>Orléans</u> , le <u>02/01/20</u> <i>Cyril REVAUD</i> directeur de la planification, de l'aménagement urbain et de l'habitat	Document d'arpentage dressé par M. BLANC Thomas à : 45000 ORLEANS Date : 12 décembre 2019 Signature : _____ 
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A est applicable que dans le cas d'une enquête (plan relevé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes les bornages. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien relevé du cadastre, etc...) (3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'habitat expertant).		



N° 25 – **Action foncière. Quartier Argonne. Rue du Onze Novembre. Intégration d'une parcelle CK n° 714 à l'assiette du bail emphytéotique consenti à la société immobilière 3F RESIDENCES.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La société 3F RESIDENCES a construit dans le quartier de l'Argonne une résidence pour personnes âgées dénommée « foyer Alice Lemesle », dans le cadre d'un bail emphytéotique consenti par la Mairie pour une durée de 65 ans à effet du 1^{er} janvier 1973 sur les parcelles cadastrées CK n° 362 et 365 puis cantonné aux parcelles cadastrées CK n° 428 et 429 après division, par un avenant en date du 30 septembre 1981.

Une opération de résidentialisation de ce foyer est inscrite dans la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole, sous maîtrise d'ouvrage de 3F RESIDENCES, par suite de la réhabilitation du bâti.

Dans le contexte de ce projet d'embellissement des espaces extérieurs, une concertation a été menée avec les résidents aboutissant à un projet comprenant notamment la réalisation d'une gloriette pour le confort et l'agrément des résidents. Ainsi, le bailleur social sollicite la Mairie pour intégrer dans l'assiette foncière du bail la parcelle cadastrée CK n°714 en nature d'espace vert.

Le projet de résidentialisation prévoyant de clôturer à terme la résidence, il apparaît utile d'intégrer au bail cette parcelle d'une superficie d'environ 318 m², déjà occupée par les résidents et entretenue avec les autres espaces collectifs de la résidence. Il s'agit manifestement d'une omission lors de la constitution du bail emphytéotique en 1974.

Il est proposé, dès lors, de régulariser cette situation par une modification de l'assiette foncière, sans incidence sur la redevance annuelle initialement fixée à 10 francs, non révisable, car la parcelle est déjà mise à disposition.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) au vu de l'avis de France Domaine en date du 16 janvier 2020, décider l'intégration de la parcelle cadastrée CK n° 714 sise rue du Onze Novembre à Orléans à l'assiette foncière du bail emphytéotique consenti par la Mairie au profit de la société 3F RESIDENCES en 1974. Cette modification n'a pas d'incidence financière s'agissant de régulariser une situation existante. Ce bien appartient à la commune d'Orléans, collectivité territoriale, identifiée au SIREN sous le numéro 214502346, domiciliée place de l'Etape, 45000 ORLÉANS.

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'avenant pour la réalisation de cette affaire, frais d'acte et émoluments étant supportés par le preneur à bail emphytéotique, la société 3F RESIDENCES représentée par son directeur général. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CK 714 - ORLEANS

Foyer Alice Lemesle





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET
DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES Cité administrative Colligny – Bat P3 131 rue du Faubourg Bannier CS 54211 45042 ORLÉANS CEDEX1:
POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par : Laura Jalladeau Téléphone : 02 18 69 53 69 Courriel : laura.jalladeau1@dgfip.finances.gouv.fr Réf. : 2019-45-234V1142 et 2020-45-234L0055

Orléans, le 16/01/2020

Mairie d'ORLÉANS

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE
AVIS du DOMAINE sur la VALEUR LOCATIVE
CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37
et L.5722-3 et articles R correspondants.

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN NU
ADRESSE DU BIEN : 34 BIS, RUE DU ONZE NOVEMBRE À ORLÉANS

1 - SERVICE CONSULTANT :
AFFAIRE SUIVIE PAR : MORGANE DAYOT

2 - DATE DE CONSULTATION	: 25/11/2019
Date de réception	: 25/11/2019
Date de visite	: 15/01/2020
Date de constitution du dossier « en état »	: 15/01/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Intégration d'une parcelle communale au terrain d'assiette constitutif du bail emphytéotique consenti à la société anonyme 3F RESIDENCES.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : CK n° 714 pour 318 m².

Il s'agit d'une parcelle en nature d'espace vert, en partie clôturée, de configuration sensiblement rectangulaire, présentant une largeur de 14 mètres environ côté nord pour une profondeur approximative de 15 mètres. A cheval sur la limite séparative côté est, est implanté un petit transformateur.

Elle est séparée de la voie publique par la parcelle cadastrée section CK n° 715 pour 49 m², en nature de trottoir, appartenant à la Ville d'Orléans.

Une opération de résidentialisation du Foyer Alice Lemesle, cadastré section CK n° 428 et 721 pour 3 876 m², est inscrite dans la convention ANRU 2, avec maîtrise d'ouvrage 3F RESIDENCES par suite de la réhabilitation du bâti, actuellement en cours.

Le périmètre du foyer sera clôturé à terme et il apparaît utile d'intégrer au bail emphytéotique la parcelle cadastrée section CK n° 714, déjà incluse dans les espaces extérieurs de la résidence, en vue d'y réaliser une gloriette.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : le Service consultant.

- situation d'occupation : parcelle occupée par le Foyer Alice Lemesle.

Par acte du 17/05/1974 publié volume 1403 n° 8 et acte rectificatif du 09/01/1976 publié volume 1432 n° 9, la Commune a donné à bail emphytéotique à la SA d'HLM LE FOYER DU FONCTIONNAIRE ET DE LA FAMILLE, pour une durée de 65 ans à compter du 01/01/1973 jusqu'au 01/01/2038, deux parcelles cadastrées CK n° 362 et 365 pour 3 976 m², moyennant un loyer annuel de 10 francs.

Il est précisé que la dénomination actuelle du preneur est « SA 3F RESIDENCES » et que les parcelles sont désormais cadastrées section CK n° 428 et 721 pour 3 876 m².

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UJ au PLU approuvé le 25/10/2013 dont la dernière modification est en date du 19/09/2016.

La rue du Onze novembre est entièrement viabilisée au niveau du terrain.

Bien situé dans le quartier prioritaire de la Ville (QPV) Argonne.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Après étude du marché immobilier local, la valeur vénale de la parcelle communale peut être fixée à 28 600 €. Marge d'appréciation de 10 %.

L'intégration de la parcelle communale au terrain d'assiette constitutif du bail emphytéotique consenti à la société anonyme 3F RESIDENCES n'a pas d'incidence sur le montant de la redevance.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,
l'Évaluatrice,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Jalladeau', is written over a horizontal line.

Laura JALLADEAU
Inspectrice des Finances publiques.

N° 26 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. le Maire – *Nous en venons à la campagne de ravalement.*

Mme CHERADAME – *Bon, c'est ma dernière.*

M. le Maire – *D'une longue série.*

Mme CHERADAME – *Voici donc ma dernière délibération relative aux ravalements de façades avec l'attribution de dix subventions pour un montant total de 151 889 euros.*

Cela me donne l'occasion de dire que cette politique a très bien marché et que depuis 19 ans, je suis très fière d'avoir fait partie de ce Conseil Municipal. C'est plus qu'une aventure personnelle, c'est une aventure humaine et familiale. Il s'est passé beaucoup de choses. C'est une aventure que l'on partage avec beaucoup de gens que l'on ne connaît pas, notamment tous les Orléanais, et que l'on apprend à connaître.

(Mme CHERADAME s'exprime avec émotion.)

Mme CHERADAME – *Cela a été très fort et je remercie toutes les personnes avec lesquelles j'ai travaillé. Voilà, comme vous le savez, je suis au moins autant émotive que vous. (Rires.)*

M. le Maire – *Absolument. Merci du fond du cœur Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 10 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 151 889 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

**ADOPTE PAR 49 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
30 quai Barentin		9 088		9 088
9 rue du Maréchal Foch		5 395		5 395
11 rue des Trois Maries		8 682		8 682
9 rue de Limare		9 638		9 638
6 rue du Grenier à Sel (3 façades)		17 862		17 862
16 rue Notre Dame de Recouvrance		6 520	838	7 358
1 rue Notre Dame de Recouvrance (façade XVIII ^{ème} sur quai)		22 423	10 882	33 305
4 rue Saint Etienne		13 091		13 091
45 rue d'Illiers (2 façades)		5 048		5 048
Cloître Saint Aignan (4 façades et 4 murs de clôture)		42 422		42 422
			TOTAL	151 889

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 27 – **Art et économie créative. Approbation de conventions de partenariat à passer avec le Théâtre de la Tête Noire et la Scène Nationale d'Orléans dans le cadre de la saison jeune public 2019-2020 du Théâtre Gérard Philipe. Attribution de subventions.**

M. MOITTIE, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin d'organiser et de coordonner l'offre de spectacles à destination des scolaires au Théâtre Gérard Philipe sur la saison 2019-2020, la Mairie a souhaité organiser un partenariat avec le Théâtre de la Tête Noire de Saran et la Scène Nationale d'Orléans.

Ces différentes structures proposeront, sur la saison 2019-2020, trois spectacles qui seront co-produits et présentés dans différents lieux. Ainsi le Théâtre Gérard Philipe a accueilli le spectacle « *Matiloun* » de Clémence PREVAULT en novembre 2019 et le Théâtre de la Tête Noire a accueilli le spectacle « *Avril* » de Marilyn LERAY en février 2020. De son côté, la Scène Nationale d'Orléans accueillera le spectacle « *Dans ce monde* » du chorégraphe Thomas LEBRUN, en mai 2020. Le partenariat pour ce dernier spectacle s'inscrit dans la démarche du label GRAND!E, une saison jeune public sur Orléans.

Afin de soutenir cette démarche et de participer à la diffusion de ces trois spectacles, la Mairie d'Orléans souhaite apporter un soutien financier dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Théâtre de la Tête Noire et la Scène Nationale d'Orléans, de la manière suivante :

- pour l'accueil de « *Matiloun* » au Théâtre Gérard Philipe et du spectacle « *Avril* » au Théâtre de la Tête Noire, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 555 € au Théâtre de la Tête Noire ;
- pour l'accueil de « *Dans ce monde* » au Théâtre d'Orléans, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Scène Nationale d'Orléans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec le Théâtre de la Tête Noire et la Scène Nationale d'Orléans pour la saison jeune public 2019-2020 du Théâtre Gérard Philipe ;

2°) en application de ces conventions, attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

- pour l'accueil de « *Matiloun* » au Théâtre Gérard Philipe et du spectacle « *Avril* » au Théâtre de la Tête Noire, une subvention de 3 555 € au Théâtre de la Tête Noire ;
- pour l'accueil de « *Dans ce monde* » au Théâtre d'Orléans, une subvention de 3 000 € à la Scène Nationale d'Orléans ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 65748, service gestionnaire TGP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Arts et économie créative. Festival Festiv'Elles 2020. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec plusieurs communes de la métropole.**

M. MOITTIE, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Festiv'Elles est un festival pluridisciplinaire en écho à la Journée internationale du droit des femmes, questionnant la place de la femme dans la société au travers de la création artistique. Ainsi, par les thématiques qu'il aborde, ce festival intercommunal entend contribuer à mettre à l'honneur des productions autour de la Journée internationale du 8 mars. L'entrée artistique a été définie par un comité de pilotage composé des onze communes (élus et techniciens) concernés. Pour l'année 2020, cette thématique, et donc le sous-titre de cette sixième édition du festival est « FEMMES ENGAGEES ».

Les communes d'Ingré, d'Ormes, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de la Chapelle-Saint-Mesmin, de Fleury-les-Aubrais, de Saran, de Saint-Jean-de-Braye, de Chécy, de Saint-Jean-le-Blanc et également Semoy, depuis 2020, entendent soutenir l'édition du festival intercommunal en 2020.

Festiv'Elles se veut pluraliste, tant dans les expressions artistiques et culturelles qu'en termes de publics ciblés et s'appuie sur les compétences des services (programmation culturelle, communication) et des établissements (conservatoires, bibliothèques, centres culturels) des onze communes, dont il favorise le rayonnement à une échelle intercommunale.

Le festival se décline en trois volets d'intervention :

- le soutien à la création par la présentation de spectacles vivants, expositions, projections, conférences, en favorisant les productions régionales ;
- la médiation culturelle par la mise en œuvre d'actions participatives afin de favoriser l'accès à tous les publics ;
- l'impulsion d'une dynamique intercommunale en mettant en synergie les différents équipements et ressources locales (conservatoires, bibliothèques, associations, etc.).

La prochaine édition de Festiv'Elles se déroulera du 3 au 29 mars 2020. Pour les projets communs, les coûts seront répartis entre les communes participantes et s'agissant des événements qui sont propres à chacune des communes, celles-ci en assumeront la responsabilité artistique et financière. Pour la Mairie, ce montant est estimé à 5 000 € liés à l'achat de spectacles.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec les communes d'Ingré, d'Ormes, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de la Chapelle-Saint-Mesmin, de Fleury-les-Aubrais, de Saran, de Saint-Jean-de-Braye, de Chécy, de Saint-Jean-le-Blanc et de Semoy, dans le cadre du festival Festiv'Elles 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 611, opération CA1P018, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Événementiel. Festivités du 13 juillet 2020. Prestations événementielles. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.**

M. MOITTIE, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation des festivités du 13 juillet 2020 et en vue de la consultation de marchés publics portant sur le spectacle pyrotechnique et les prestations de sonorisation et d'éclairage scéniques pour l'organisation d'un bal, les communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé Saint-Mesmin proposent de constituer un groupement de commandes dans le cadre d'une convention.

Cette convention prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Mairie d'Orléans assurera la coordination du groupement de commandes jusqu'à l'exécution des prestations. A ce titre, elle est chargée de la préparation des dossiers de consultation, de la signature, de la notification des marchés et du suivi de l'exécution pour le compte du groupement,
- le groupement de commandes prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

Chaque membre du groupement prendra en charge le paiement des prestations, en application des marchés signés pour le groupement, selon la répartition suivante :

- 75 % du coût des marchés par la commune d'Orléans,
- 17 % du coût des marchés par la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- 8 % du coût des marchés par la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé Saint-Mesmin en vue de la réalisation de prestations pyrotechniques et de sonorisation et d'éclairage scéniques dans le cadre des festivités du 13 juillet 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 611, opérationXD1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Événementiel. Animation des quais et manifestations estivales 2020. Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public et fixation des redevances. Approbation de conventions de soutien. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise et développe chaque été des manifestations culturelles et festives sur les quais de Loire. Dans ce cadre, la Mairie souhaite soutenir les projets associatifs qui lui sont proposés et destinés au plus grand nombre.

Dans le cadre des animations estivales des quais de Loire qui se tiendront du 1^{er} avril au 4 octobre 2020, la Mairie met à disposition de la société « 1.2.+ » un espace aménagé et équipé : la

guinguette La Sardine, sur les quais de Loire pendant la période estivale. Une convention de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de trois ans, a été conclue avec l'occupant/exploitant en vertu d'une décision prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Il est proposé de fixer la redevance à 333 € par mois d'occupation.

Par ailleurs, depuis 2017, l'association Nanoprod propose un espace culturel de plein air sur le quai de Prague à Orléans. Cet espace ouvert dans l'espace public a pour vocation de proposer une programmation pluridisciplinaire ainsi qu'un espace de restauration. Une nouvelle saison estivale de la Paillote pendra place quai de Prague du 11 avril au 30 août 2020. Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % au tarif 2019 soit une redevance de 305 € par mois d'occupation pour 2020.

Pour les festivités du 14 juillet qui se dérouleront les 13 et 14 juillet 2020, avec notamment l'organisation d'un feu d'artifice et un bal festif le 13 juillet au soir ainsi que plusieurs animations le 14 juillet, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% aux tarifs 2019 d'occupation des espaces mis à disposition pour cette manifestation.

Le tableau récapitulatif des redevances d'occupation du domaine public pour les manifestations d'été et des festivités du 14 juillet est présenté en annexe de la délibération.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public est proposée. Elle sera passée avec les occupants/exploitants pour définir les engagements de chacune des parties.

Par ailleurs, l'association Jamais 2 sans 3 animera la programmation pluridisciplinaire de la guinguette « La Sardine ». Dans ce cadre, elle a sollicité la Mairie pour l'obtention d'une subvention. Il est proposé de reconduire l'attribution d'une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2020.

Enfin, il est proposé de reconduire une subvention à hauteur de 1 900 € chacun pour les Compagnons Chalandiers et les Mariniers de Jeanne dans le cadre de l'organisation de manifestations ligériennes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public applicables du 1^{er} avril au 4 octobre 2020, lors des festivités des 13 et 14 juillet 2020 pour les espaces du domaine public mis à disposition et situés sur les quais et dans la ville tels que définis dans le tableau annexé ;

2°) approuver la convention-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec les occupants/exploitants pour les manifestations d'été ;

3°) approuver les conventions de soutien à passer avec les associations Jamais 2 sans 3, les Compagnons Chalandiers et les Mariniers de Jeanne dans le cadre de l'animation estivale 2020 des quais ;

4°) dans ce cadre, attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Jamais 2 sans 3 : 30 000 €,
- Les Compagnons Chalandiers : 1 900 €,
- Les Mariniers de Jeanne : 1 900 € ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

6°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, natures 65748 et 73154, opération XA1H001, XA2P004 et XB1H002, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Animations estivales
 Redevances d'occupation temporaire du domaine public 2020**

	Rappel 2019	2020
Tarifs applicables du 1er avril au 4 octobre 2020		
Guinguette quai de Prague - La Paillote	/mois 302 €	305 €
Guinguette ponton quai du Châtelet - La Sardine	/mois 330 €	333 €
Occupation du domaine public - activités commerciales occasionnelles - abri fourni par la Mairie d'Orléans	/jour 60 €	61 €
Occupation du domaine public - activités commerciales occasionnelles - sans abri	/jour	12,33 € *
Emplacement de manège enfantin	/mois	63,17 € *

* Correspond aux droits de voirie 2020, votés au CM du 9 décembre 2019

	Rappel 2019	2020
Tarifs applicables pour les festivités du 14 juillet		
Vente associative à but caritatif	gratuite	
Stand alimentaire sans abri (6m ²)	41 €	42 €
Stand alimentaire avec abri fourni par la Mairie (6m ²)	46 €	47 €
Vente ambulante alimentaire	34 €	35 €
Vente ambulante non alimentaire	22 €	23 €



Direction du tourisme, de l'événementiel et de la promotion du territoire

MANIFESTATIONS D'ETE
CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE ET REVOCABLE
DU DOMAINE PUBLIC

Entre

La Mairie d'Orléans représentée par, [mettre le nom de l'adjoint qui signera ces conventions], Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020, dont le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret, a accusé réception le

ci-après désignée la Mairie.

Et

Nom et statut

SIRET

dont le siège social est situé au adresse représentée par

ci-après désignée l'occupant.

PREAMBULE

La Mairie d'Orléans organise :

Nom et lieu de la manifestation

Compte tenu du développement des manifestations organisées sur l'espace public, la Mairie d'Orléans a mis en place par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2020 les modalités techniques et financières d'occupation temporaire et révocable du domaine public dans le cadre de la manifestation sus nommée.

CECI ETANT EXPOSE LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, l'emplacement défini à l'article 3 et selon les modalités définies dans la fiche technique annexée à la convention.

ARTICLE 2 : DOMANIALITE PUBLIQUE

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit.

ARTICLE 3 : AUTORISATION D'OCCUPATION ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA VILLE

La Mairie met à disposition de l'occupant, qui en a fait la demande et dont la candidature est acceptée, l'espace indiqué sur le plan joint à la convention. Les conditions techniques et les prestations fournies par la Mairie, selon la nature de l'activité, sont définies dans la fiche technique annexée et faisant partie de la convention, document à parapher par l'occupant.

ARTICLE 4 : DESTINATION DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION ET CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'occupant ne pourra affecter les lieux à une activité autre que celle pour laquelle la présente autorisation lui est délivrée. Son activité est définie dans la fiche technique annexée à la présente convention.

La Mairie pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux. L'occupant doit occuper personnellement l'espace mis à sa disposition. Il s'interdit de concéder ou sous-louer l'emplacement mis à disposition.

ARTICLE 5 : PRISE DE POSSESSION

La mise à disposition sera effective le date et horaires.

L'occupant pourra accéder à son emplacement le date à partir de horaire pour s'installer. Il devra avoir entièrement libéré, rendu propre et dans son état initial, dès la fin de la manifestation et au plus tard le date à horaire l'espace mis à disposition.

Ouverture du stand au public :

L'occupant s'engage à ouvrir son stand : date et horaires

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU PRENEUR

L'occupant est responsable, sur ses deniers, du matériel mis à sa disposition par la Mairie tel que décrits dans la fiche technique annexée.

Par conséquent, l'occupant devra se conformer aux directives qui lui seront communiquées, notamment concernant la gestion des déchets.

Dans le cas d'une mise à disposition d'un abri, un état des lieux entrant et sortant sera effectué en présence du responsable technique de la Mairie d'Orléans et de l'occupant, avant et après la manifestation.

Il appartient à l'occupant d'aménager son abri et de le décorer sans l'endommager. L'occupant respecte le matériel mis à sa disposition. Tout aménagement de l'abri ainsi que les éléments de fixation (punaises, clous, agrafes,...) devront être démontés pour la remise de l'abri.

Les déplacements de matériels et de véhicules devront respecter le dispositif mis en place pour la manifestation. En cas de non-respect du dispositif mis en place, la Mairie pourra procéder à l'enlèvement des véhicules gênants.

Toute introduction de produit dangereux ou inflammable ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec les structures mises à disposition ou en infraction avec la législation (sanitaire, sociale ou fiscale notamment) en vigueur est formellement prohibée.

De même, l'occupant s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance indispensable pour que le matériel utilisé, les activités ou animations qu'il crée ou qu'il présente ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter quelque danger que ce soit aux riverains, passants ou participants à ces activités, et se déroulent dans les meilleures conditions, de manière à ce que la Mairie d'Orléans ne puisse voir sa responsabilité engagée pour quelque cause que ce soit à l'un de ces titres.

Les matériels et/ou équipements utilisés doivent respecter les normes et usages de sécurité en vigueur.

L'utilisation du gaz sur le site est soumise aux règles de sécurité suivantes :

- Les bouteilles de gaz seront impérativement en matière composite, sauf dérogation ;
- Le stockage de bouteille de gaz est strictement interdit que les bouteilles soient vides ou pleines. En conséquence, une seule bouteille de gaz impérativement raccordée par appareil est autorisée sur le site ;
- Les raccords gaz doivent être conformes et leur date de validité à jour ;
- Les appareils raccordés au gaz doivent être munis d'un système de coupure automatique de type thermocouple ;
- un seau d'eau avec une serpillière ou une couverture anti-feu doivent être prévus à proximité immédiate des bouteilles et des friteuses.

Par ailleurs, l'occupant devra disposer de ses propres moyens de lutte contre l'incendie adaptés à son activité (extincteurs, couverture anti-feu, etc.).

L'occupant exerçant une activité alimentaire se devra de respecter les normes et réglementations sanitaires en vigueur.

L'occupant devra appliquer strictement les consignes de sécurité et sûreté qui lui seront communiquées par les services de la Mairie d'Orléans ou leurs représentants notamment celles relatives à la mise en place du plan Vigipirate.

L'occupant s'engage à ouvrir son espace de vente conformément aux plannings établis à l'article 5. Ceci de manière à ce qu'il soit occupé et animé de manière permanente sur le site.

En cas de manquement, la Mairie se réserve le droit d'appliquer des pénalités journalières calculées sur la base des tarifs votés par délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ DU SITE

L'occupant s'engage à déposer ses déchets aux points de collectes prévus à cet effet. Les déchets acceptés dans les bacs prévus devront être ensachés.

Le bois, la moquette et plus largement le tissu devront être déposés en déchetterie. Les liquides de cuisson devront être évacués par l'occupant en respect de l'environnement. Il est formellement interdit d'évacuer ces liquides dans le réseau de tout à l'égout de la Ville ou dans celui des eaux usées.

Dans le cas où des containers ne seraient pas prévus sur la manifestation, des Points d'Apports Volontaires (multi-matériaux / verres) sont disponibles sur les quais de Loire. Le reste des déchets devront être repris par l'occupant.

De manière générale, l'occupant veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Mairie fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'occupant.

ARTICLE 8 : STATIONNEMENT

Le plateau partagé et les perrés sont interdits à la circulation et au stationnement. En fonction de l'événement, il sera possible d'entrer sur le plateau partagé uniquement pour le déchargement lié à une activité/animation par les bornes situées à chaque extrémité. Les règles d'accès devront être strictement respectées.

Sauf dispositif particulier, le stationnement sur les zones prévues à cet effet sera de la responsabilité de l'occupant qui devra s'acquitter du droit de stationnement appliqué sur la zone concernée.

Tout stationnement en dehors des emplacements autorisés pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule.

ARTICLE 9 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La présente convention d'occupation est consentie et acceptée moyennant le règlement de la somme totale de **XXX** Euros Net de TVA, en application des tarifs votés par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020, payable d'avance, après signature des deux co-contractants et au plus tard date.

Cette redevance devra être acquittée par chèque à l'ordre du Trésor Public exactement au terme convenu, entre les mains du régisseur à la Direction du tourisme, de l'événementiel et de la promotion du territoire, Place de l'Etape, 45000 Orléans en précisant le nom de la manifestation.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

L'occupant s'engage à garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité à l'égard des tiers et de la Mairie et d'une manière générale à prendre toutes les assurances qui seraient nécessaires à ses activités durant la manifestation sus-visée. Il produira en annexe à la présente convention, pour en justifier, une attestation d'assurance en Responsabilité Civile établie par sa compagnie et spécifiant la validité de la garantie pour tous les points prévus au sein dudit contrat.

L'occupant et son assureur renoncent à exercer tout recours contre la Mairie et ses assureurs en cas de dommage survenant aux biens de l'occupant, de son personnel, et de toute personne agissant pour son compte et se trouvant dans les lieux objet des présentes.

En tant qu'employeur, l'occupant s'engage à déclarer ses salariés et à payer les salaires et charges sociales et fiscales.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Si la Mairie ne pouvait pas mettre l'emplacement à disposition de l'occupant, ou si la manifestation venait à être annulée, la présente convention serait réputée résiliée de plein droit sans indemnité de part et d'autre à quel que titre que ce soit. Seule la

participation financière due à la Mairie serait alors remboursée pour autant qu'elle ait été préalablement versée.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention, à défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

**Fait à Orléans, en 3 exemplaires,
Le**

Pour la Mairie d'Orléans
L'adjoint délégué,

Pour l'occupant,
Nom du représentant

Signataire

DIRECTION DU TOURISME, DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DE LA PROMOTION DU
TERRITOIRE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Manifestations d'été - Festivités des 13 et 14 juillet

FICHE TECHNIQUE

NOM DE L'OCCUPANT :

Activité :

PRESTATIONS MAIRIE D'ORLEANS

Il est précisé que la Mairie d'Orléans fera son possible pour satisfaire les demandes transmises, dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tables polypropylène (1,83mx0,76m)	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Plateaux-tréteaux (2mx0,75m)	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Chaises coques	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Bancs	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Abri ou stockage	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Barrières de sécurité	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Podium	<input type="checkbox"/>	Dimension (LxPxH) :
Grilles-caddies (1,20mx2m)	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Containers 750 litres	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Containers 240 litres	<input type="checkbox"/>	Quantité :
Mise à disposition de la sonorisation	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Accès point électrique	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non kw
Accès à l'eau	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Gardiennage du site	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Autres :		Quantité

Le traitement des graisses et des huiles usagées est du ressort de l'occupant. En aucun cas, les graisses et huiles usagées ne seront déversées dans le réseau d'assainissement.

Signature de l'occupant :

N° 31 – **Tourisme. Modalités d'encaissement des recettes liées au label "Ville d'Art et d'Histoire". Approbation du renouvellement d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.**

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME vend pour le compte de la Mairie des produits touristiques liés au label « Ville d'Art et d'Histoire » selon les tarifs approuvés par le Conseil Municipal. Les recettes sont à reverser à la Mairie.

La convention d'encaissement/reversement entre la Mairie et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME, approuvée par le Conseil Municipal du 8 avril 2019, arrive à échéance le 31 mars 2020.

Par conséquent et conformément à l'article L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, après avis conforme du Trésorier de la collectivité en date du 22 janvier 2020, une nouvelle convention d'encaissement/reversement entre la Mairie et la S.P.L. est proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2020.

La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME encaissera ainsi directement sur son compte bancaire et reversera au trimestre sur la base d'un titre de recettes émis par la Mairie à l'appui d'un état de versement récapitulatif.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'encaissement/reversement à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 64, nature 70688, opération TA2P002A, service gestionnaire VAH. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Tourisme. Ville d'Art et d'Histoire. Approbation des tarifs d'actions patrimoniales.**

Mme GRIVOT – *Il vous est demandé d'approuver les nouveaux tarifs relatifs aux actions patrimoniales du service Ville d'Art et d'Histoire. Je voulais souligner qu'il y a de plus en plus de jeunes publics et d'Orléanais qui participent aux visites proposées par ce service afin de découvrir notre patrimoine. De petits circuits de 45 minutes montrent tout l'intérêt patrimonial de notre Ville, non seulement aux touristes mais aussi aux Orléanais.*

Et si vous me le permettez M. le Maire, je vais en profiter pour remercier moi aussi, toutes les personnes qui ont travaillé avec moi pendant ces 19 années au travers de mes délégations successives : la jeunesse, le sport, la vie associative, la commission de sécurité, la promotion du territoire, le tourisme, le Festival de Loire et l'international. Je voulais vraiment remercier le personnel de la Ville qui est un personnel très compétent, très chaleureux, qui accompagne les élus et je suis persuadée que la nouvelle équipe élue dans quelques semaines aura à sa disposition et à ses côtés surtout, un personnel dévoué, un personnel intègre et un personnel qui n'a qu'un souci : le bien des Orléanais et aussi le bien-être de ses élus. Merci à vous tous et merci à l'ensemble des Orléanais qui m'ont accompagnée et qui m'ont fait grandir.

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie, en obtenant le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire en mai 2009 s'est engagée par convention signée avec l'Etat, à promouvoir une politique de valorisation du patrimoine et à développer une promotion du territoire de qualité, selon les objectifs suivants :

- sensibiliser les habitants et les professionnels aux qualités de leur environnement, architectural, urbain, et paysager,
- valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale,
- initier les jeunes publics à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- offrir au public touristique des visites de qualité par un personnel qualifié.

Au regard de l'évolution de l'offre de découverte et de valorisation du territoire, il est proposé de réévaluer la politique tarifaire approuvée par délibération en date du 13 mars 2017, pour les diverses actions proposées par le service Ville d'Art et d'Histoire, en direction des publics individuels, c'est-à-dire :

- les visites thématiques dans le cadre des programmes du service,
- les balades contées et animées, visites théâtralisées,
- les visites spectacles, et performance artistique,
- les actions spécifiques en direction de la population locale : visites, rencontres, ateliers-familles,
- les actions dans le cadre des manifestations de la ville,
- les actions dans le cadre de partenariats sous convention,
- les actions dans le cadre des manifestations nationales.

Cette réévaluation des tarifs a pour objectif d'harmoniser les tarifs individuels avec ceux proposés par l'Office du Tourisme, et pour le PASS et groupes scolaires avec ceux pratiqués par les Musées d'Orléans. Cette hausse des tarifs correspond également à la réalisation d'actions avec des intervenants extérieurs rémunérés (balades, spectacles, visites théâtralisées, etc.).

Pour les visites de groupes scolaires, les tarifications évoluent vers la gratuité des actions pour tous les établissements scolaires d'Orléans. Les modalités de vente fixées par délibération du 15 avril 2011 demeureront inchangées pour les établissements extérieurs à Orléans.

La nouvelle tarification prend également en compte le souhait de continuer à favoriser l'accès au patrimoine des différents publics, des jeunes et des personnes à revenus modestes, selon les dispositions suivantes :

- poursuite de la politique de fidélisation et de tarifs avantageux avec la carte PASSé-simple à 15 € en individuel et mis en place d'un système de PASS Duo à 25 €,
- poursuite de la gratuité sur justificatif aux moins de 18 ans et aux étudiants, et passage en gratuité des publics à handicap avec un accompagnant, ainsi que des publics bénéficiant de minima sociaux, ceci sur justificatif. La gratuité inclura également les guides-conférenciers sur présentation de la carte professionnelle dans un but de formation continue,
- un tarif réduit continuant à inclure les demandeurs d'emploi sur justificatif de moins de 6 mois, les plus de 65 ans. Ce tarif réduit sera également applicable au détenteur du City-Pass de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME, dans la limite d'une visite thématique.

La commercialisation et les réservations des actions du service Ville d'Art et d'Histoire en direction du public individuel et des visites spectacles sont assurées par la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouveaux tarifs des actions patrimoniales du Service Ville d'Art et d'Histoire tels qu'ils sont présentés en annexe ;

2°) décider que les nouveaux tarifs et sont applicables à compter du 1^{er} mars 2020 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 64, nature 70688, opération TA2P002A, service gestionnaire VAH. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE D'ORLEANS
TARIFS ACTIONS PATRIMONIALES applicables au 1^{er} mars 2020
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

TARIFS INDIVIDUELS			
ACTIONS DE MEDIATION	TARIFS APPLIQUES DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2017 (CM DU 13 MARS 2017)	NOUVEAUX TARIFS APPLICABLE Au 1 ^{er} MARS 2020	Lieu de réservation et de vente
Visites thématiques	Tarif plein : 6,50 € tarif réduit : 4,50 € Demandeurs d'emploi sur justificatif de moins de 6 mois, Plus de 65 ans sur justificatif Personnes à handicap sur justificatif Pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple» Gratuité : Moins de 18 ans sur justificatif Etudiants sur justificatif Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)	Tarif plein : 7,50 € Tarif réduit : 5,50 € Demandeurs d'emploi sur justificatif de moins de 6 mois, Plus de 65 ans sur justificatif, Détenteur du City-Pass Pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple» sur toutes les actions du service Gratuité sur présentation des justificatifs correspondants : Moins de 18 ans Etudiants Personnes à handicap et 1 accompagnant Personnes bénéficiant de minima sociaux Guide-conférencier Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)	Orléans Val de Loire tourisme
	Balades contées Balades animées Visites théâtralisées Visite/balade comportant une dégustation	Tarif plein : 6,50 € tarif réduit : 4,50 € Demandeurs d'emploi sur justificatif de moins de 6 mois, Plus de 65 ans sur justificatif Personnes à handicaps sur justificatif Pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple» Gratuité sur justificatif : Moins de 18 ans Etudiants Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)	

		Guide-conférencier Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)		Orléans Val de Loire tourisme
Pause Patrimoine	Tarif plein : 4,50 € Gratuité sur justificatif : Moins de 18 ans Etudiants Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)	Tarif plein : 4,50 € Gratuité sur présentation des justificatifs correspondants : Moins de 18 ans Etudiants Personnes à handicap et 1 accompagnant Personnes bénéficiant de minima sociaux Guide-conférencier Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)		Orléans Val de Loire tourisme
Visites spectacles et spectacles artistiques	Plein tarif : 8€ Tarif réduit : 4€ Demandeurs d'emploi sur justificatif de moins de 6 mois, Plus de 65 ans et personnes à handicaps sur justificatifs, Dé détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » Uniquement pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » Gratuité sur justificatif : Moins de 18 ans Etudiants Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)	Tarif plein : 12€ Tarif réduit : 9€ Demandeurs d'emploi sur justificatif de moins de 6 mois, Plus de 65 ans et personnes à handicaps sur justificatifs, Dé détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » Uniquement pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » Gratuité sur présentation des justificatifs correspondants : Moins de 18 ans Etudiants Personnes à handicap et 1 accompagnant Personnes bénéficiant de minima sociaux Guide-conférencier Adhérent au PASSÉ-simple (carte en cours de validité)		Orléans Val de Loire tourisme
Performance artistique de 15 minutes maximum	Gratuit	Gratuit		Orléans Val de Loire tourisme
Actions dans le cadre de :	Gratuit	Gratuit		
<ul style="list-style-type: none"> • manifestations de la ville • partenariats extérieurs conventionnés 			Gratuit	Orléans Val de Loire tourisme

<ul style="list-style-type: none"> - actions spécifiques en direction de la population locale : visites, rencontres, ateliers-familles, - actions jeunes publics (hors scolaire) - action spécifique vers les publics empêchés (partenariat avec structure sociale) 	<p style="text-align: center;">Gratuit</p>	<p style="text-align: center;">Gratuit</p>	<p style="text-align: center;">Loire tourisme</p>
<p>Actions dans le cadre de manifestations nationales</p>	<p style="text-align: center;">Gratuit</p> <p>Annuelle de date à date : 15€ Donne accès au détenteur de la carte à toutes les actions du service Ville d'art et d'histoire, sans frais supplémentaire. (1)</p>	<p style="text-align: center;">Gratuit</p> <p>Annuelle de date à date : 15€ Donne accès au détenteur de la carte à toutes les actions du service Ville d'art et d'histoire, sans frais supplémentaire (hors visite spectacle et spectacle artistique sujet à un tarif réduit). Pass Musées Duo : 25 € Adhésion pour 2 personnes (2)</p>	<p style="text-align: center;">Orléans Val de Loire tourisme</p>
<p>PASSÉ-simple (carte avantage) (1)</p>	<p>Tarif réduit : 4,50 € pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple »</p> <p>Visites spectacles et spectacles artistiques : Tarif réduit : 4 € : Détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » Uniquement pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple »</p> <p>Gratuités : Tout adulte accompagnant un détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » dans la limite de 2 créneaux par an et sur un temps défini. Dans le cadre de 1 à 2 jeux quizz par an</p>	<p>Tarif réduit : 5,50 € pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple »</p> <p>Visites spectacles et spectacles artistiques : Tarif réduit : 9 € Détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » Uniquement pour 1 adulte accompagnant le détenteur de la « Carte PASSÉ-simple »</p> <p>Gratuités : Tout adulte accompagnant un détenteur de la « Carte PASSÉ-simple » dans la limite de 2 créneaux par an et sur un temps défini, dans le cadre des visites privilégiées. Dans le cadre de 1 à 2 jeux quizz par an.</p>	<p style="text-align: center;">Orléans Val de Loire tourisme</p>

TARIFS DE GROUPES ADULTES ET SCOLAIRES			
Groupes adultes	150 € par groupe de 25 pers. max. pour 1h30/2h de visites en compagnie d'un guide-conférencier agréé par le Ministère de la Culture 150 € sup. par tranche de 25 pers. sup.	150 € par groupe de 25 pers. max. pour 1h30/2h de visites en compagnie d'un guide-conférencier agréé par le Ministère de la Culture 150 € sup. par tranche de 25 pers. sup.	Ville d'art et d'histoire
Actions éducatives scolaires	actions sans atelier : 1.50 € / enf. / ½ journée d'action actions avec atelier : 3 € / enf. / ½ journée d'action NB : le transport et l'éventuel déjeuner des enfants est à la charge de la structure encadrant ces derniers.	Gratuit : Etablissements scolaires d'Orléans Hors Orléans : actions sans atelier : 1.50 € / enf. / ½ journée d'action actions avec atelier : 3 € / enf. / ½ journée d'action NB : le transport et l'éventuel déjeuner des enfants est à la charge de la structure encadrant ces derniers.	Ville d'art et d'histoire

(1) Autres avantages de la « carte PASSé-sim ple » :

1. inscription dans le fichier newsletter Ville d'Art et d'Histoire et diffusion des informations sur les programmes du service et le Patrimoine.
2. Inscription en avant-première aux visites dans un créneau limité
3. Découverte en avant-première des nouvelles publications et des programmes sous format numérique
4. Invitation à des rencontres inédites (professionnel, visites sur site de chantier, ateliers...).

(2) Les PASS sont nominatifs et comportent obligatoirement une photo, l'adhésion au PASS en Duo

1. signifiera un même n° de carte.
2. peut être faite par deux personnes sans lien de parenté.

N° 33 – **Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Orléans DJ CAST et Set Electro. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association l'Atelier, organisateur du Festival Cocorico Electro.**

M. GABELLE, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc, la Mairie organise chaque année le Set Electro d'Orléans afin d'attirer un public jeune et moderniser l'image de ces fêtes historiques et traditionnelles.

Ainsi, la 13^{ème} édition du Set Electro se tiendra le jeudi 7 mai 2020 sur le parvis du Théâtre d'Orléans. Un warm'up d'une demi-heure précède le set des DJ professionnels programmés pour cet événement, ce dernier étant confié au gagnant du concours « Orléans DJ Cast ».

Un festival de musiques électroniques est également organisé par l'association « l'Atelier » au Château de la Ferté Saint-Aubin, « le Festival Cocorico Electro », qui se tiendra, pour sa 4^{ème} édition, les vendredi 10 et samedi 11 juillet 2020.

« L'Atelier » a proposé d'être partenaire du Set Electro d'Orléans dans le cadre d'un échange de communication croisé entre cet événement et le Cocorico Electro 2020 de la Ferté Saint-Aubin.

Il est donc proposé d'approuver une convention de partenariat à passer avec « l'Atelier », portant sur les engagements suivants :

Pour la Mairie :

- visibilité du partenaire sur les supports de communication et médias produits par la Mairie,
- invitation d'un membre du Cocorico Electro au jury du Orléans DJ Cast 2020,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- communication sur l'événement Cocorico Electro 2020, lors du Set Electro le 7 mai 2020.

Pour « l'Atelier » :

- visibilité du logo Set électro et Mairie d'Orléans sur les supports de communication et médias produits par « l'Atelier »,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- participation au jury des pré sélection et de la finale du concours « Orléans DJ Cast 2020 »,
- engagement de programmer le vainqueur du DJ Cast 2020 lors du festival Cocorico Electro.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association « l'Atelier » au titre d'un échange partenarial entre les événements Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020 et le Cocorico Electro 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 23, nature 6232 et 74788, opération XBIH001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Approbation de contrats de partenariat avec NOVA CLUB et S.A.R.L. RNJ.**

M. GABELLE, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc qui se dérouleront du 26 avril au 17 mai 2020, la Mairie organise la 13^{ème} édition du Set Electro d'Orléans qui se tiendra le 7 mai 2020, sur le parvis du Théâtre. Elle reconduit également le concours « Orléans DJ Cast » qui propose au lauréat d'assurer la première partie du Set Electro.

Les pré-sélections du concours se dérouleront le 10 avril 2020 et la finale le 17 avril 2020 dans les établissements orléanais suivants qui ont proposé d'accueillir et d'assurer la promotion de ces phases de sélection :

- la S.A.R.L. RNJ, gérante du « Chez Moi » (accueil des pré-sélections),
- la société « NOVA CLUB » gérante de la discothèque le « Nova Club » (accueil de la finale).

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver les conventions relatives au partenariat logistique et médiatique à passer avec ces partenaires.

Aussi, en fonction de la nature et de l'apport de ces derniers, dans le cadre de convention à passer avec ces derniers, les contreparties apportées par la Mairie sont adaptées et modulées selon, notamment, les prestations suivantes :

- visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Mairie,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- participation au jury de la finale du concours « Orléans DJ Cast 2020 ».

Le partenariat, au titre des actions menées pour le concours « Orléans DJ Cast 2020 », est estimé à 6 000 € T.T.C pour le « NOVA CLUB » et à 1 500 € T.T.C. pour la S.A.R.L. RNJ.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec les sociétés NOVA CLUB et S.A.R.L. RNJ dans le cadre du concours « Orléans DJ Cast » organisé au titre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Mécénat. Attribution d'une contribution à la Fondation Orléans.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire Adjoint, s'exprime ainsi :

« En novembre 2018, la Mairie a été à l'initiative de la création de la Fondation Orléans dont l'objet est de contribuer au développement de l'Orléanais en mobilisant tous les acteurs pour stimuler les initiatives culturelles et patrimoniales, éducatives et académiques, économiques et sociales.

La Fondation Orléans a fédéré quatre autres membres fondateurs : EDF, le CREDIT MUTUEL DU CENTRE, THELEM ASSURANCES et l'Université d'Orléans qui administrent avec la Mairie la Fondation au travers d'un comité exécutif.

En 2019, sur son premier exercice, la Fondation Orléans a collecté près de 300 000 € auprès d'une vingtaine d'entreprises de toutes tailles et a décidé de soutenir financièrement les projets suivants :

- La lutte contre l'exclusion numérique avec le projet piloté par le CRIA45 sur la métropole ;
- La lutte contre le décrochage scolaire précoce en finançant 4 clubs « Coup de Pouce Clé » sur Orléans ;
- La création d'une formation à l'éducation budgétaire pour les apprentis ;
- Le financement d'outils de médiation innovants au musée d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE).

Pour 2020, la Fondation ambitionne de collecter 400 000 € auprès d'une quarantaine de mécènes et de poursuivre le financement des projets déjà en place :

- La lutte contre l'exclusion numérique ;
- La lutte contre le décrochage scolaire précoce en poursuivant le financement de 4 clubs « Coup de Pouce Clé » sur Orléans et en créant 6 nouveaux sur le territoire de la métropole ;
- Le développement de la formation à l'éducation budgétaire pour les apprentis.

Et de financer deux nouveaux projets :

- Le soutien à l'implantation de l'école ISC Paris avec deux axes :
 - Le financement des frais de scolarité d'étudiants défavorisés,
 - Le financement du programme pédagogique des entreprises étudiantes.
- L'ancrage de l'Université d'Orléans dans son territoire :
 - Les étudiants au collège : faire connaître l'université aux collégiens des quartiers difficiles pour leur ouvrir des perspectives et lutter contre l'autocensure,
 - Université – Entreprises - création d'un cycle de rencontres thématiques inspirantes et conviviales pour les entreprises permettant de leur faire connaître les ressources de l'Université.

Le budget 2020 de la Fondation Orléans prévoit un montant de reversement de 295 000 € aux projets ci-dessus et un excédent d'exploitation de 30 000 €.

Conformément à l'article 4 de la convention portant création de la Fondation Orléans approuvée par délibération en date du 17 septembre 2018, il est prévu que la Mairie, en qualité de membre fondateur, lui verse une contribution de 50 000 € pour 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le versement d'une contribution de 50 000 € à la Fondation Orléans au titre de l'année 2020 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 01, nature 6558, opération ZG2P002E, service gestionnaire DIC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Mécénat. Mise en place d'une plateforme de mécénat participatif. Approbation d'une convention de mandat à passer avec la société HOPENING.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit là toujours de mécénat mais participatif. Nous l'avions fait pour l'exposition de Jean-Marie Delaperche qui a lieu actuellement au Musée des Beaux-Arts. Il s'agit donc de lancer un mécénat participatif afin de pouvoir restaurer un tableau « La délivrance d'Orléans ».*

M. le Maire – *Absolument. M. de BELLABRE.*

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. Juste une petite question. Quel montant est attendu de cette cagnotte ? Je vous remercie.*

M. le Maire – *M. MOITTIE.*

M. MOITTIE – *Le maximum.*

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *Merci M. de BELLABRE pour cette question qui va motiver les troupes. Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a choisi d'engager depuis 2017 une politique de mécénat reposant sur les dispositions offertes aux collectivités en la matière et a la volonté de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance vis-à-vis de notre territoire.

En associant la population et les entreprises à la dynamique et au rayonnement du territoire, Orléans renforce le lien avec l'intérêt général au profit du développement des actions sociétales, culturelles et événementielles menées pour les Orléanais.

Une première campagne de mécénat participatif a été lancée avec succès fin 2017 pour contribuer à l'achat d'une série de dessins de Jean-Marie Delaperche pour le musée des Beaux-Arts d'Orléans. Cette campagne avait permis de collecter plus de 30 000 € de dons pour un objectif initial de 15 000 € auprès de 124 mécènes.

Cette série de dessins fait actuellement l'objet d'une grande exposition temporaire « Jean-Marie Delaperche (1771-1843), un artiste face aux tourments de l'Histoire » au musée des Beaux-Arts d'Orléans.

Afin d'organiser une nouvelle collecte de fonds destinée à la restauration d'un tableau emblématique pour la ville « La délivrance d'Orléans » d'Aman-Jean, il a été décidé de recourir aux services d'une plateforme internet spécialisée dans le mécénat participatif.

Outre le financement qu'il apporte, le mécénat participatif est le catalyseur d'une relation privilégiée entre la collectivité, ses établissements et ses habitants et est un vecteur de communication, indispensable à la valorisation et la diffusion des projets.

A cet effet, une consultation a été lancée auprès de différents prestataires en octobre 2019 et la plateforme Commeon a été retenue. Cette plateforme spécialisée dans le mécénat participatif sur Internet, propose des outils et une assistance optimisés pour la réalisation d'une collecte de fond efficace et sécurisée. Commeon, qui est une marque de la société HOPENING SA, dispose de nombreuses références auprès d'institutions ou de collectivités et a organisé, à ce jour, plus de 600 opérations de financement participatif dont celle de 2017 pour les dessins de Delaperche.

Le coût de la prestation assurée par la société HOPENING est constitué :

- d'une commission d'intermédiation de 7% H.T. sur les fonds collectés par le biais de la plateforme, cette rémunération inclut l'abonnement à la plateforme pour la durée de la convention, les frais de paiement, encaissement et logistique de traitement des dons selon leurs différents modes de règlement, ainsi que leur suivi sur la plateforme de Commeon ;
- d'un kit de campagne graphique (avec affiche).

Ce type de campagne de financement participatif est autant un outil de financement qu'un moyen de communication des projets à soutenir. Ainsi pour cette opération de mécénat participatif, la communication comprendra une campagne d'affichage sur le réseau Mupi de la Ville, une large utilisation des réseaux sociaux avec de nouveaux articles relayés chaque semaine, une campagne d'e-mailing et des actions de communication vers la presse et le milieu artistique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mandat à passer avec la société HOPENING pour une durée d'un an, dans le cadre de la mise en place d'une plate-forme de mécénat participatif ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de mandat au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 022, nature 6236, opération ZG2O002, service gestionnaire DIC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – Développement commercial. Approbation d'une convention à passer avec l'association Les Vitrines d'Orléans. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER – Il s'agit de valider la subvention annuelle de l'association Les Vitrines d'Orléans qui, je le rappelle, regroupe 400 commerçants du centre-ville et qui tout au long de l'année, mettent en place des actions d'animation et de promotion pour dynamiser et rendre le commerce un peu plus attractif.

Et concernant cette attractivité du centre-ville, je voudrais vous faire part de mon étonnement. En effet, je croyais savoir que depuis 2019, nous avons voté en Conseil Métropolitain un volet du commerce au Schéma de Cohérence Territoriale, avec un document dénommé le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (D.A.A.C.), réglant et bloquant le développement des m² en périphérie. J'ai d'ailleurs lu également cette affirmation quelque part. Or curieusement, 5 Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) viennent de se dérouler très récemment, puisque la dernière a eu lieu mardi dernier, et qui ont validé l'extension de surface des grandes enseignes de la périphérie, avec à chaque fois, deux voies de la Métropole et notamment, une extension faite à une grande enseigne à quelques mètres du centre commercial de la Bolière. M. RICOUD est parti, mais je crois que ce centre commercial a franchement besoin d'aide. On a fait de gros efforts pour essayer de le redynamiser et des travaux sont en cours. Aujourd'hui on a du mal à trouver des commerçants, on a du mal à trouver un boucher et quand je vois cet accord de m² donné à cette enseigne, franchement je trouve que cela est déplacé.

J'ajoute que ce document, le D.A.A.C., pouvait accorder – sans être trop technique – jusqu'à 5 % de surface supplémentaire, ce sont 25 % qui ont été votés et je trouve cela très dommage.

M. le Maire – Vous savez pourquoi M. FOUSSIER ? Parce que justement techniquement cela répondait aux attendus qu'il y avait avant.

(Intervention hors-micro de M. FOUSSIER.)

M. le Maire – On ne va pas faire un débat qui en plus est métropolitain. L'autre chose, sur le dossier de la Bolière, pour ce qui est de trouver des bouchers et autres, on les trouve. Vous n'êtes pas le seul à être sur ces dossiers-là, vous êtes loin d'être le seul. La deuxième chose, c'est comme pour les Halles, il y a d'autres personnes ici qui peuvent s'en occuper, en dehors même des relations que vous pouvez avoir avec ceux qui s'y intéressent et qui nous parlent aussi, en direct. L'autre élément à ce sujet, c'est qu'effectivement, il y a des autorisations qui peuvent être données à partir des documents antérieurs et après, si jamais la C.D.A.C. ne vote pas, on est remis en cause à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C.). On peut toujours raconter ce que l'on veut. Je vous consulte.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Les Vitrites d'Orléans regroupe près de 400 commerçants adhérents et mène tout au long de l'année des actions d'animation et de promotion visant à dynamiser les commerces du centre-ville.

L'association Les Vitrites d'Orléans propose des services pour générer du flux dans les commerces (Ciel de parapluies, place de la République, etc.) et agit pour promouvoir la qualité et la diversité de l'offre commerciale ainsi que le savoir-faire de ses commerçants.

L'association Les Vitrites d'Orléans participe également aux grands événements de la Mairie notamment les braderies d'été et d'hiver, les animations de fin d'année, la Fête de la gastronomie, les fêtes de Jeanne d'Arc, etc.

Dans le cadre de la démarche « dynamique commerciale », l'association des Vitrites d'Orléans participe toujours activement à la réalisation de nombreuses actions : Fête de la Saint Valentin, la Fête du tri.

La vente de chèques-cadeaux représente une des actions phares de l'association. En effet, chaque année, ce sont près de 137 000 € de chèques-cadeaux qui sont vendus pour être utilisés dans les commerces du centre-ville.

Le budget prévisionnel de l'association Les Vitrites d'Orléans s'élève en 2020 à 221 660 €.

L'association a sollicité auprès de la Mairie une subvention de 43 000 € par courrier en date du 10 janvier 2020. Une convention de soutien définissant notamment les engagements de l'association et les conditions de versement de la subvention a été établie à cet effet. Pour mémoire, l'association a bénéficié d'une subvention de 40 500 € en 2019.

L'association s'engage à communiquer sur la participation de la Mairie lors des animations organisées pendant l'année.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Les Vitrites d'Orléans afin de préciser les engagements des parties pour l'année 2020 ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 43 000 € à l'association Les Vitrites d'Orléans au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 632, nature 65748, service gestionnaire COM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Développement numérique. Approbation d'une convention de soutien à projet à passer avec l'association OREGAMI pour la manifestation "Orléans Game Show" au titre de l'année 2020. Attribution d'une subvention.**

M. LANGLOIS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association OREGAMI a pour objet de promouvoir la culture numérique sur le territoire orléanais, et principalement la création via les outils numériques innovants tels que les jeux vidéo, les

web-séries, les films d'animation et le retro-gaming.

Elle organise depuis 2016 un évènement annuel d'envergure nationale dédié à l'e-sport et au numérique participant au rayonnement du territoire orléanais. L'e-sport est un secteur qui connaît une croissance remarquable et qui s'affirme comme un véritable marqueur de dynamisme.

L'association OREGAMI envisage pour sa cinquième édition prévue le week-end du 30 et 31 mai 2020 au Palais des Sports d'Orléans, de renouveler sa manifestation sous le même format que l'année précédente. L'entrée au public sera gratuite cette année pour cette dernière édition au Palais des Sports.

Dans ce contexte, l'association organisatrice s'est rapprochée de la Mairie pour solliciter un soutien financier et logistique, notamment pour la mise à disposition du Palais des Sports à titre gracieux.

Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation, dont le budget prévisionnel est de 134 600 €, la Mairie souhaite apporter une aide dans le cadre d'une convention de soutien à projet proposant le versement d'une subvention de 60 000 €, au titre de l'année 2020, ainsi que la mise à disposition du Palais des Sports à titre gracieux et un soutien logistique, l'ensemble est valorisé à 6 870 €.

Les conditions de mise à disposition du Palais des Sports seront précisées dans une convention d'occupation temporaire du domaine public, passée parallèlement par décision du Maire prise en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, la subvention accordée en 2019 était de 60 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Innovation, Ville Numérique et Grands Projets Métropolitains, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à projet à passer avec l'association OREGAMI pour l'organisation de l'« Orléans Game Show 2020 » ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 60 000 € à l'association OREGAMI au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 65748, service gestionnaire NUM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TERRITOIRES ET PROXIMITE

N° 39 – **Aire événementielle Chapit'O. Système de vidéo-protection. Optimisation de la sécurisation du site. Approbation d'une convention de dépôt et d'exploitation des images à passer avec Orléans Métropole et la ville de Fleury-les-Aubrais.**

M. GEFFROY, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie est propriétaire du site situé 2 RD2020 sur le territoire de Fleury-les-Aubrais, qu'elle met à disposition d'Orléans Métropole sur lequel est installée l'aire événementielle Chapit'O.

Afin de sécuriser les événements qui s'y déroulent, Orléans Métropole y a installé un dispositif de vidéo-protection composée de 6 caméras filmant exclusivement l'intérieur du site, autorisé par arrêté préfectoral du 29 mai 2019.

Compte tenu de l'ampleur des manifestations sur ce site, les services de police municipale d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais interviennent régulièrement en complément pour renforcer la sécurité sur le site.

En vue d'optimiser la sécurisation de l'aire événementielle, il est proposé une convention visant à définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole autorise le déport et l'exploitation des images du système de vidéo-protection installé sur son site vers les centres de supervision des villes d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais.

Ainsi, les centres de supervision des deux communes pourront visualiser les images du système de vidéo-protection en direct, et auront la faculté de piloter les caméras en direct étant précisé qu'une liaison radio permettra de communiquer avec les agents de police présents sur le site. Seuls les agents habilités et déclarés par chaque commune auprès de la Préfecture seront autorisés à accéder aux images.

Les opérations d'extraction et de gravage seront effectuées, sur réquisition de l'officier de police judiciaire adressée à Orléans Métropole en sa qualité de responsable du système, par les agents de la Mairie nommément habilités, à charge pour Orléans Métropole d'en avertir la commune de Fleury-les-Aubrais.

Pour ce faire, des travaux sont nécessaires, à savoir l'installation d'une fibre optique entre le centre de supervision Orléanais et Coligny où se situe le point de jonction avec une fibre déjà existante sur Fleury-les-Aubrais. Le coût de cette interconnexion entre Orléans et Fleury-les-Aubrais s'élève à 22 984,61 € T.T.C. La convention proposée prévoit que le coût de l'opération sera pris en charge par moitié par les deux communes.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, reconductible tacitement par période annuelle dans la limite de 5 ans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec Orléans Métropole et la commune de Fleury-les-Aubrais, définissant les modalités par lesquelles Orléans Métropole autorise le déport et l'exploitation des images du système de vidéo-protection installé sur l'aire événementielle Chapit'O vers les centres de supervision d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais, afin d'optimiser la sécurisation de ce site lors de manifestations et prévoyant le partage des coûts d'interconnexion ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense et la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Espace public. Aménagement végétal d'un abri-tram dans le cadre du Salon des arts du jardin organisé par le Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention à passer avec l'école d'horticulture La Mouillère et Orléans Métropole.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Orléans Métropole organise, les 4 et 5 avril 2020, la dixième édition du Salon des arts du jardin au Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret.

Dans ce cadre, afin de faire connaître au plus grand nombre cette manifestation et d'attirer les visiteurs au Parc Floral, il a été proposé de procéder à la végétalisation d'un abri-tram, situé sur la ligne A à l'arrêt « De Gaulle » à Orléans.

Orléans Métropole, gestionnaire du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret et propriétaire de l'équipement mis à disposition pour cette opération, ainsi que la Mairie d'Orléans (Centre de Production Horticole) se sont rapprochées de l'école d'horticulture « La Mouillère », afin de procéder à cette végétalisation. Les engagements des parties ont été définis dans une convention, dont la durée correspond à celle nécessaire à la réalisation de cette opération, soit du 19 mars au 7 avril 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'école d'horticulture « La Mouillère » et Orléans Métropole, définissant les engagements de chacune des parties dans le cadre de l'aménagement végétal d'un abri-tram, pour promouvoir la dixième édition du Salon des arts du jardin, qui aura lieu au Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, les 4 et 5 avril 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Espace public. Requalification des rues des Blossières et de la Suifferie. Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes, prévoit la requalification, sur Orléans, de la rue des Blossières, de la place des Blossières et de la rue de la Suifferie.

La Mairie souhaite que ces travaux de requalification soient accompagnés de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

Les travaux de dissimulation des réseaux en question ne rentrent pas dans les critères fixés par Orléans Métropole pour une réalisation financée sur ses fonds propres.

C'est pourquoi la Mairie a prévu de financer la totalité du coût des travaux, par le biais du versement d'une offre de concours à Orléans Métropole.

Il est donc proposé d'approuver une convention d'offre de concours ayant pour objet le remboursement, par la Mairie, des travaux d'enfouissement des réseaux engagés à sa demande par Orléans Métropole, pour un montant estimé de 566 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole, pour un montant estimé de 566 000 €, pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, dans le cadre de la requalification de la rue des Blossières, de la place des Blossières et de la rue de la Suifferie à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense et la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES

N° 42 – Achats. Prestations de pose, dépose et maintenance des décorations de Noël. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Fleury-les-Aubrais et de Combleux.

Mme SAUVEGRAIN – *On pense déjà à Noël prochain et il s'agit donc du groupement de commandes des prestations de pose et de dépose avec les communes de Fleury-les-Aubrais et de Combleux.*

M. le Maire – *Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Juste une petite chose. Effectivement on pense à Noël prochain, mais que fait-on des décorations qui sont encore dans nos rues ? Il serait peut-être temps qu'elles soient enlevées, non ? (Rires.)*

Mme SAUVEGRAIN – *Ça prend deux mois.*

Mme TRIPET – *D'accord, d'habitude c'est beaucoup plus tôt que ça.*

M. le Maire – *C'est en cours de dépose et cela va durer encore quelques semaines. Je suis d'accord avec vous, je me suis fait les mêmes remarques, c'est pour cela que j'ai la réponse.*

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes, prévoit la requalification, sur Orléans, de la rue des Blossières, de la place des Blossières et de la rue de la Suifferie.

La Mairie souhaite que ces travaux de requalification soient accompagnés de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

Les travaux de dissimulation des réseaux en question ne rentrent pas dans les critères fixés par Orléans Métropole pour une réalisation financée sur ses fonds propres.

C'est pourquoi la Mairie a prévu de financer la totalité du coût des travaux, par le biais du versement d'une offre de concours à Orléans Métropole.

Il est donc proposé d'approuver une convention d'offre de concours ayant pour objet le remboursement, par la Mairie, des travaux d'enfouissement des réseaux engagés à sa demande par Orléans Métropole, pour un montant estimé de 566 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole, pour un montant estimé de 566 000 €, pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, dans le cadre de la requalification de la rue des Blossières, de la place des Blossières et de la rue de la Suifferie à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense et la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Relations humaines. Dispositif d'organisation et de paiement des astreintes du personnel. Actualisation.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 22 janvier 2018, le Conseil Municipal a réactualisé le dispositif et les conditions de paiement, en conformité avec la réglementation, afin de permettre le versement des astreintes et des indemnités d'intervention de l'ensemble des agents municipaux à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les astreintes de décisions concernant les cadres ont quant à elles été fixées par délibération du 22 février 2016.

Il est proposé de compléter le dispositif actuel en créant deux astreintes nouvelles au sein des services municipaux liées à la maintenance des bâtiments et à la sécurité des usagers :

- l'une au Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans,
- l'autre à la Direction de la petite enfance.

De même, il convient de réactualiser la liste des emplois concernés par l'astreinte de décision des cadres, suite aux transferts de personnels intervenus vers Orléans Métropole dans le cadre des transferts de compétence et des services communs.

La présente délibération a pour objet de réactualiser le dispositif en vigueur, pour tenir compte des évolutions de l'organisation des services, sans modifier les taux d'indemnisation fixés dans les précédentes délibérations et qui sont conformes à la réglementation.

I – Mise en œuvre d'une astreinte d'exploitation au sein du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans.

1°) Le contexte :

Le Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans dispose de 4 bâtiments répartis sur le territoire de la Ville d'Orléans :

- ⇒ Sainte Croix (Centre-ville),
- ⇒ Hôtel des Créneaux (Centre-ville),
- ⇒ Blossières (antenne de quartier),
- ⇒ La Source (antenne de quartier).

Ses principales missions sont d'ordre :

- ⇒ Pédagogique : scolarité de 1 200 élèves assurée par 83 professeurs,
- ⇒ Culturelle : programmation artistique, organisation de concerts/spectacles vivants salle de l'Institut, sites culturels dans la ville d'Orléans et « hors les murs » assurées par la responsable, une assistante et trois régisseurs.

Trois agents sont régulièrement sollicités les soirs, week-end et jours fériés pour des interventions sur les bâtiments et/ou l'assistance technique sur les 4 sites (Sainte Croix, Créneaux, Blossières et La Source), sur les différents lieux culturels de la Ville mais également à l'extérieur de la Ville lors d'activités artistiques « Hors les murs ».

2°) Nature des interventions identifiées :

- ⇒ Déclenchement d'alarmes,
- ⇒ Problématiques de fermeture des bâtiments, mise en sécurité,
- ⇒ Conseil et assistance aux étudiants vacataires pendant les permanences des soirs et week-end (amplitude d'ouverture des bâtiments jusqu'à 21h15 minimum) concernant des dépassements d'heures, utilisation inadaptée des locaux par des tiers, malaise d'élèves, etc.),
- ⇒ Interventions sur tableaux électriques, réseaux électriques, projecteurs...,
- ⇒ Gestion des clés,
- ⇒ Vétusté des bâtiments (chute de pierre, de plâtre, fuite d'eau, etc.),
- ⇒ Mise en sécurité des instruments,
- ⇒ Instruments défectueux, transports,
- ⇒ Problèmes de chauffage l'hiver,
- ⇒ Evènements climatiques,
- ⇒ Conseil pour l'assistance technique dans le cadre des spectacles assurés par des partenaires (FORTISSIMO, HARPENSEMBLE, etc.),
- ⇒ Conseil technique dans le cadre de la mise à disposition des salles de cours, salle de l'Institut,
- ⇒ Demande d'intervention technique liée aux instruments, matériel scénique.

Certaines interventions peuvent se gérer par téléphone alors que d'autres requièrent un déplacement sur site.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un dispositif d'astreintes avec les trois régisseurs, et d'autoriser le versement d'indemnités selon les mêmes conditions que les agents des médiathèques et de l'évènementiel. Cette astreinte se déroule sur 7 jours consécutifs, une semaine sur trois, y compris pendant les vacances scolaires, sauf en cas de fermeture du conservatoire.

II – Mise en œuvre d'une astreinte en faveur des puéricultrices et des infirmières affectées dans les crèches municipales.

L'astreinte paramédicale concerne les infirmières puéricultrices et infirmières affectées dans des établissements petite enfance.

L'article R. 2324-40-1 du code de la santé publique dispose :

« En concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et le directeur, il (La puéricultrice, l'infirmier ou l'infirmière de l'établissement) définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le médecin de l'établissement ou du service (...). »

Afin de conserver une continuité de soins et de préconisations en cas d'urgence en l'absence de la puéricultrice ou l'infirmière en charge de la structure d'accueil, un planning d'intervention hebdomadaire de concours médical a été mis en place en 2013.

Concrètement, cela signifie que les infirmières et infirmières puéricultrices prennent en charge à tour de rôle, 1 semaine d'astreinte paramédicale, sur toute l'amplitude horaire d'ouverture des

crèches : soit du lundi au vendredi (5 à 6 semaines/an) de 7h à 19h30, soit 4h30 au-delà de leur journée de travail.

L'astreinte est activée par l'équipe de la crèche en cas d'absence de la puéricultrice en charge de l'établissement (maladie, congés, formation, etc.), si un enfant est souffrant, en cas d'accident, pour mettre en œuvre une prescription médicale ou pour toute question de prévention ne pouvant attendre le retour de la puéricultrice en titre, dans le cadre du protocole de soins de la direction.

La plupart du temps, les puéricultrices sont sollicitées par téléphone, et elles peuvent exceptionnellement être amenées à se déplacer en cas d'urgence grave.

Les taux de rémunération de ces astreintes restent fixés par la délibération du 22 janvier 2018 en conformité avec le cadre réglementaire.

III – Réactualisation concernant des astreintes de décision.

La liste des postes concernés par l'astreinte de décision avait été fixée par la délibération du 22 février 2016. Elle concerne une astreinte hebdomadaire mutualisée assurée par des directeurs généraux adjoints et les directeurs de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole et a pour objet :

- de répondre à distance aux sollicitations des agents en astreinte technique pour toutes les situations qui requièrent au préalable une prise de décision quant à l'intervention à réaliser ;
- de déclencher un processus de gestion de crise en cas d'évènement majeur comportant des incidences humains (phénomènes météorologiques de grande ampleur non anticipés, incendies importants, relogements complexes, accidents corporels graves, affaissements d'immeuble).

Compte tenu des transferts intervenus en 2018 vers Orléans Métropole et de la constitution des services communs, il est proposé de réactualisés la liste des postes concernés en annexe 1.

Les taux de rémunération de ces astreintes sont inchangés par rapport à la délibération du 22 février 2016.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 30 du Conseil Municipal du 22 février 2016 relative à la mise en place d'un dispositif d'astreintes dite de décision mutualisé,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 portant relative au paiement des astreintes,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes, des interventions et des permanences,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions,

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions,

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités, et les modalités de compensation des astreintes et des interventions,

Vu l'avis du comité technique.

Dans ces conditions, après avis du comité technique et de la commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) instaurer un dispositif d'astreintes en faveur des régisseurs du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans, et en faveur des puéricultrices et des infirmières affectées dans les crèches municipales ;

2°) réactualiser les listes des cadres assurant l'astreinte de décision mutualisée auprès de la Mairie, suite aux transferts de personnels, liées aux compétences, et aux services communs telle que définie en annexe ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1

DELIBERATION DE LA VILLE d'ORLEANS DU 24 FEVRIER 2020

ASTREINTES MUTUALISEES DES CADRES – POSTES DE DIRECTION CONCERNES A LA VILLE D'ORLEANS

Directeur de la Culture, des Arts et de l'Economie créative
Directeur de la Vie des Quartiers
Directeur de l'Accueil, de l'Etat civil et de la citoyenneté
Directeur du Développement social
Directeur de la Petite Enfance
Directeur de l'Education
Directeur de la Jeunesse des Sports et des Loisirs

N° 44 – **Relations humaines. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Fédération Archéologique du Loiret.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le pôle archéologique de la Mairie a, entre autres, pour mission de concourir à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie, et à ce titre, il souhaite participer à l'initiation et à la formation aux méthodes d'intervention en archéologie préventive des personnes bénévoles rattachées aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'archéologie, regroupées au sein de la Fédération Archéologique du Loiret.

La Fédération Archéologique du Loiret s'est rapprochée de la Mairie afin que celle-ci offre aux adhérents notamment l'accès à des chantiers archéologiques aux fins de familiarisation avec les pratiques de l'archéologie, et le cas échéant, de réaliser des actions ayant pour objectif d'assurer la diffusion des découvertes issues des opérations d'archéologie préventive réalisées par le pôle archéologique de la Mairie sur le territoire de la métropole et des résultats des recherches qu'il conduit globalement sur le département du Loiret.

Afin de concrétiser ce partenariat qui présente un intérêt en terme de formation et de diffusion des connaissances archéologiques, une convention cadre de partenariat d'une durée de trois ans est proposée. Elle a pour objet de préciser la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre la Mairie et la Fédération Archéologique du Loiret.

Il s'agit pour le pôle archéologique d'accueillir et de former des bénévoles sur un temps maximal de 17 heures hebdomadaires. Le pôle archéologique et la Fédération Archéologique du Loiret pourront se concerter préalablement pour définir les axes de formation les plus adaptés aux besoins des bénévoles compte tenu également des contraintes opérationnelles liées aux chantiers archéologiques.

Par ailleurs, la Mairie et la Fédération Archéologique du Loiret s'engagent à mettre en place un système d'échanges d'information et de sources scientifiques concernant les résultats des recherches archéologiques effectuées dans le département du Loiret par différents supports (conception et production d'expositions temporaires ou itinérantes, développement de nouveaux supports muséographiques, création et diffusion d'outils pédagogiques, organisation conférences publiques, édition de brochures et plaquettes, des manifestations et événements). Ce partenariat pourra également prendre la forme de mise en commun de moyens financiers, matériels et humains pour mener à bien la réalisation de produits culturels. D'autres partenaires le cas échéant, pourront être également associés à des opérations de valorisation sur les recherches archéologiques effectuées dans le département du Loiret et de la région Centre-Val de Loire.

S'agissant de l'accueil sur le terrain, de bénévoles, il est noté que pour couvrir les dommages éventuellement causés ou subis par ceux-ci, il est précisé dans la convention que la Fédération Archéologique du Loiret a souscrit une assurance « Responsabilité civile » couvrant les dommages causés pour un montant maximum de 500 000 €.

Cette convention cadre pourra être complétée chaque fois que nécessaire par des avenants ou des conventions particulières passés par les parties pour préciser les mesures d'application de ces principes directeurs.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention-cadre de partenariat à passer avec la Fédération Archéologique du Loiret pour une durée de 3 ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Relations humaines. Convention particulière de mutualisation. Systèmes d'information. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec Orléans Métropole.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par la délibération n° 52 du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé une convention de mutualisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Cette convention particulière prévoyait une mise à disposition de plusieurs services mutualisés, dont la direction des systèmes d'information et de la dématérialisation.

L'organisation des services des communes et de la Métropole amène à modifier les conditions financières et notamment le coût du service mutualisé bénéficiant aux communes.

En conséquence, il est proposé de modifier certains articles et l'annexe 1 de la convention particulière de façon à réactualiser les documents.

L'avenant à la convention particulière porte :

- sur la modification des conditions de mutualisation des communes et notamment l'article 4.2 – Coût du service mutualisé bénéficiant à la commune par actualisation du coût unitaire du service mutualisé des Systèmes d'information et l'application d'un mécanisme de solidarité communautaire. Ce coût correspond aux charges réelles de fonctionnement de la D.S.I. (charges de personnel et coût moyen par agent des frais de fonctionnement) et passe de 371 € à 597 €. Il s'agit du coût appliqué annuellement par poste de travail administratif.

- sur l'annexe 1 « Liste et coût des actions mutualisées » modifiée en ce sens.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention particulière de mutualisation passée avec Orléans Métropole portant sur l'actualisation du coût unitaire du service mutualisé des systèmes d'information et l'application d'un mécanisme de solidarité communautaire ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Relations humaines. Restaurant administratif. Approbation des conventions de gestion et financière à passer avec l'association de gestion du restaurant administratif d'Orléans Centre et les administrations associées.**

Mme DESCHAMPS – *Il s'agit d'approuver les conventions de gestion et financière à passer avec l'association de gestion du restaurant administratif d'Orléans et de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les dites conventions.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce n'est pas à propos du restaurant administratif. Il se trouve que c'est la dernière délibération de ce Conseil Municipal, qui sera en ce qui me concerne, mon dernier Conseil Municipal, en tout cas à Orléans (Rires). Je ne voulais pas finir ce Conseil Municipal sans simplement dire un mot. J'y suis entrée pour la première fois il y a 12 ans, je ne m'attendais pas y vivre tout ce que j'y ai vécu et c'est vrai que c'est un endroit où bat le cœur de la Ville. Il s'y est passé*

beaucoup de choses, on a eu des discussions fiévreuses, parfois un peu âpres, rugueuses, n'est-ce pas M. GROUARD ?

(Rires dans l'hémicycle.)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On a eu quelques fous rires également. Je voudrais dire que j'ai vraiment passé des moments très forts ici, avec toute l'équipe. Nous sommes minoritaires et je pense que mes collègues communistes s'associeront aussi à moi pour dire que même si on est minoritaires, on a vraiment à cœur de servir les habitants de cette Ville, comme je pense, l'ensemble des conseillers municipaux présents ici. Je voudrais dire que l'on n'a pas à rougir du travail qui est fait, encore une fois, quelles que soient les opinions politiques des uns et des autres. Je pense que tous les présents dans cette enceinte le font par engagement, par altruisme, et je tiens à le dire, car en fait on conteste souvent la légitimité des politiques et des élus or je pense vraiment que le travail fait au quotidien à Orléans comme probablement dans la plupart des conseils municipaux de France, est un travail dont nous n'avons pas à rougir. Je voulais juste dire ça et cela tombe bien car cela se termine sur les relations humaines et le restaurant administratif. Je trouve que c'est plutôt un beau symbole pour finir cette mandature. Je vous remercie.*

(Applaudissements dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *La convivialité. Nous allons passer au vote de cette délibération.*

Mme DESCHAMPS, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 18 septembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé les conventions de gestion et de finances à passer avec l'association de gestion du restaurant administratif d'Orléans Centre et les administrations associées.

Depuis janvier 2018 un dossier de demande d'agrément de « restaurant inter administratif » est en cours d'instruction auprès du C.I.A.S. (comité interministériel d'action sociale).

Les conventions de gestion et de finances portées par l'association de gestion du restaurant administratif d'Orléans Centre étant arrivées à échéance, il est donc nécessaire, entre autres pour la continuité des mouvements comptables, qu'elles soient prolongées.

La convention de gestion a pour objet de mettre à disposition les locaux, situés 2 bis rue des Anglaises à Orléans, au profit de l'association de gestion du restaurant administratif d'Orléans Centre, à titre gratuit. En outre, elle définit les conditions dans lesquelles l'association assure, ou confie à un prestataire extérieur, la gestion du restaurant administratif.

La convention financière a pour objet de prévoir la répartition des frais entre les administrations et l'association, notamment les frais de fonctionnement, les dépenses de personnels et les factures de fluides.

Il est proposé de conclure ces conventions pour une durée de deux ans renouvelable une fois par tacite reconduction, étant précisé que ces conventions deviendront caduques dès lors que le restaurant administratif sera labellisé en restaurant inter-administratif nécessitant alors la signature de nouvelles conventions.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de gestion et la convention financière à passer avec l'association de gestion du restaurant administratif d'Orléans Centre et les administrations associées, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2019 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Il m'appartient de conclure ce dernier Conseil Municipal de la mandature. D'autres se sont déjà exprimés et je tiens simplement à dire que sur ces six années de mandature, et quasiment cinq années dont j'ai eu l'honneur de diriger, j'ai eu beaucoup d'émotions, beaucoup de joies aussi, à conduire des délibérations qui progressivement construisaient la Ville. Quand je dis « je », on l'a fait tous ensemble. J'ai essayé de faire en sorte que l'esprit de bienveillance et de concorde domine l'ensemble des débats que l'on pouvait avoir. Et même si parfois des chemins initiaux ont été différents ou ultérieurement divergents, l'essentiel a toujours été que l'image de la Ville, que l'image des élus à l'égard de leur administration, que l'image des élus à l'égard des habitants d'Orléans, soient à la hauteur de leurs attentes. C'est-à-dire répondre à la fois aux soucis du quotidien, porter une ambition et faire en sorte d'adapter notre Ville alors même qu'elle subit, comme toute la société française, des assauts de toute part par des mouvements de la société, par des mouvements internationaux, par définition des crises. Elles se sont malheureusement invitées sur notre territoire français et Orléans n'a pas échappé à des évolutions difficiles pour lesquelles il a fallu réagir.*

Tous ces éléments-là ont pu se faire par l'engagement de chacun. Je me souviens de cette phrase de Michel RICOUD : « C'est un honneur, une joie, une chance, de servir la Ville dans laquelle on est né ». Il se trouve que tous les deux nous avons été de petits Orléanais. Et c'est vrai que lorsque l'on se retrouve à cette place, auparavant pour avoir conduit avec beaucoup de plaisir des projets, et depuis quatre ans et demi pour servir justement la conduite de la Ville, on a constamment ce rapport avec son enfance, son adolescence, et donc toute sa vie. De plus sur une période très courte de sa vie, être projeté à la conduite de la Ville, à ce moment-là on prend conscience d'un certain nombre de responsabilités, et il n'y a qu'à cette place-là que l'on peut réellement les ressentir. Et je pense que M. GROUARD ne me démentira pas.

A partir de là, toujours avoir le regard des Orléanais dans les yeux, toujours se dire qu'aucun débat ne doit être interdit et surtout, les débats doivent être dépassés par l'action, c'est elle qui compte. C'est sa cohérence qui fait qu'à la sortie, des villes s'en sortent alors que d'autres reculent, car rien n'est acquis. De la même façon rien n'est inéluctable. C'est la force de la politique c'est-à-dire de mettre avant toute chose, la volonté, le cap, au service des autres et je crois que cela, nous l'avons tenus. Le cap a été tenu précédemment comme dans le mandat qui s'achève aujourd'hui.

Merci donc à celles et à ceux qui ont concouru à toute cette construction et quel que soit l'emplacement dans cet hémicycle, parce que l'opposition a été constructive, elle a même été une fois mise à contribution pour faire avancer des dossiers. Et merci évidemment à tous celles et ceux qui se sont investis et qui ont cru en Orléans au travers de notre projet.

Certes à ce stade, on pense tous aux élections mais je les mets de côté, on pense tous à notre administration. Vous l'avez tous dit et c'est sincère. C'est sincère car à Orléans - il m'est arrivé de discuter avec des collègues de villes comparables ou même de plus grandes villes - nous avons une chance incroyable, d'avoir une administration d'une loyauté exceptionnelle. Une loyauté qui se retrouve évidemment à l'égard des habitants, mais aussi à l'égard de ses élus, à l'égard de la conduite des programmes pour lesquels nous avons été élus, à l'égard des changements, des inflexions, qui peuvent être donnés car tout n'est pas toujours facile et parfois, il faut un peu contourner l'obstacle pour pouvoir aller plus loin et l'administration c'est avoir cette agilité, qui est tellement nécessaire dans les temps que nous connaissons.

Enfin, parce que j'y suis très attaché, faire partager avec chacun de nos agents, et pas seulement à la direction générale que je remercie évidemment, notre objectif. Qui s'occupe de nos rues ? Ce sont nos cantonniers. On peut donner les instructions que l'on veut à l'administration et à la hiérarchie, mais s'il n'y a pas la conscience – et dieu sait qu'ils l'ont – d'avoir des rues propres et tenues, d'être en

contact avec la population de façon bienveillante, nous ne sommes plus rien. Tous les messages politiques que nous pouvons passer, c'est de la poudre de perlimpinpin comme certains peuvent le dire. Il est important que l'ensemble de ce projet soit soutenu et tenu par notre Ville, a fortiori quand elle a eu durant ces deux dernières années, beaucoup à faire pour s'organiser, fusionner avec la Métropole et faire en sorte que ces échelons administratifs ne perturbent pas le fonctionnement courant de servir les Orléanais. C'est là que l'on voit la loyauté et la force, la robustesse de notre administration qui a tenu, malgré les évolutions qui parfois ont pu même interpeller les élus, comme quand par exemple le tourisme qui est tenu essentiellement à la Ville devient une vraie compétence forte de la Métropole. On s'interroge lorsque l'on est élu, c'est bien naturel. Ce sera plus clair dans le mandat prochain. Cependant les services se sont adaptés et ont toujours permis d'avancer. Certains se sont métropolisés, d'autres de la Métropole se sont municipalisés, c'était l'image que j'avais employée devant les cadres. Tout cela fait que nous pouvons réussir à faire une belle ville.

Alors pour tout cela, un grand remerciement au chef d'orchestre qui a tenu aussi la barre dans tous ces changements, avec justement cette unité et cette harmonie entre les deux collectivités. M. le Directeur Général, avec l'aide de la direction générale que je salue, et l'ensemble de l'encadrement sans oublier les agents, j'y reviens dans ce sens-là après avoir évoqué l'autre sens à l'instant, pour moi tout cela c'est la même alchimie, celle de croire dans notre Ville, croire dans son futur et surtout, avoir une immense confiance dans son avenir.

Merci à tous et à toutes.

(Applaudissements dans l'hémicycle.)

*
* *
*

La séance est levée à 18 h 00.

*
* *
*